

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

DEPARTEMENT DE LA DONGA

COMMUNE DE BASSILA

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC)
DE BASSILA : 4^{ème} GENERATION 2024 – 2028**



Avril 2023

Résumé

D'une mandature à une autre, les conseils communaux marquent un pas de plus dans l'offre de service de qualité à la population. Cette dynamique est encadrée par l'élaboration et la mise en œuvre de plans communaux de développement pour guider l'action publique au niveau local. A l'instar de la plupart des communes, Bassila avec la quatrième mandature s'est doté de son plan développement de la 4^{ème} génération. Le plan couvre un horizon de cinq (05) ans et s'étend de 2024 à 2028. Ce plan intervient dans le contexte de mise en œuvre de la réforme structurelle de la décentralisation d'une part et de l'édition par le ministère en charge de développement d'un nouveau guide méthodologique d'élaboration de PDC.

Dans ce contexte, la Commune de Bassila avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a engagé et conduit à terme le processus ayant abouti à l'élaboration du plan communal de développement de la 4^{ème} génération. Ce processus a été participatif et inclusif et a respecté les principes de l'exercice de la planification communale. La démarche a été de la co-production entre l'équipe de consultants en posture d'accompagnement et les cadres techniques communaux. C'est le moment de remercier tous les acteurs et à tous les niveaux qui de près ou de loin ont apporté leurs riches et pertinentes contributions au processus qui s'est véritablement nourri de la mutualisation des expertises des uns et des autres. Qu'il soit permis de citer expressément certains acteurs compte tenu de leur rôle prépondérant au cours du processus d'élaboration du PDC IV.

- Les conseillers communaux et conseillers de villages et quartiers de ville pour leur engagement, leur disponibilité et leur sens de responsabilité
- Les membres du comité de pilotage pour leur assiduité, engagement et disponibilité
- Les cadres techniques communaux et des services déconcentrés de l'Etat pour leur disponibilité, appui technique
- Les cadres de la préfecture pour leur assistance conseil au processus
- Les membres des organisations de la société civile pour leur veille et participation citoyennes
- Des personnes ressources et la diaspora de la commune pour leur contribution
- L'équipe de consultants mise à disposition par les partenaires pour l'accompagnement du processus et leur expertise méthodologique.

Le plan de développement communal issu de ce riche processus s'est nourri des éléments d'enseignements de l'évaluation du PDC III et a suivi toutes les phases et étapes prescrites par le guide. Sa mise en œuvre est évaluée à Huit milliards deux cent cinquante-six millions trois cent soixante-dix (8 256 370 000). Le plan comporte quatre programmes et 26 projets.

Après l'élaboration du plan, le défi reste sa mise en œuvre optimale. C'est pourquoi un appel est lancé à toutes les forces vives de la commune et aux partenaires techniques et financiers de la commune de soutenir les efforts

de la commune. L'accompagnement de l'Etat est sollicité pour le transfert des ressources nécessaires ainsi que la prise en compte des projets du PDC dans les programmes d'investissements publics. Aux cadres techniques de la commune, il est demandé de la proactivité et du professionnalisme. Quant au conseil communal, il est attendu un véritable rôle de leadership et portage et volonté politique suffisante pour fédérer toutes les énergies au profit de la réalisation du plan.

A chaque citoyenne et citoyen de la commune, aucun sacrifice ne sera de trop pour bâtir notre chère et belle commune.

Le Maire

Sommaire

<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	5
<i>LISTE DES PLANCHES</i>	6
<i>LISTE DES PHOTOS</i>	6
<i>LISTE DES FIGURES</i>	7
<i>SIGLES ET ACRONYMES</i>	8
<i>INTRODUCTION</i>	10
1. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	12
2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE CONDUITE DU PROCESSUS D’ELABORATION DU PDC IV	26
3. PROBLEMATIQUE GENERALE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	31
4. DIAGNOSTIC DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	32
5. CADRE STRATEGIQUE.....	104
6. CADRE PROGRAMMATIQUE	113
7. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	178
8. GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES	185
<i>CONCLUSION</i>	186
<i>LISTE DES ANNEXES</i>	187
<i>ANNEXE 2 : ARRETE COMMUNAL PORTANT CREATION, COMPOSITION, ATTRIBUTION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PILOTAGE D’ELABORATION DU PDC IV</i>	239
9. TABLEAU DE PLANIFICATION MENSUELLE	266
10. TABLEAU DE BORD DE SUIVI MENSUEL DES ACTIVITES.....	266
11. TABLEAU DE BORD DE SUIVI TRIMESTRIEL DES ACTIVITES	266
12. RAPPORT D’ACTIVITES	267

Liste des tableaux

Tableau 2 : Nombre de conseillers communaux par arrondissement.....	15
Tableau 3 : nombre sessions d'arrondissement et sessions du conseil communal.....	16
Tableau 1: Projection de l'évolution de la population de la commune de Bassila.....	21
Tableau 4: Effectifs des écoles maternelles et des sections	32
Tableau 5: Nombres écoles primaires dans la commune	33
Tableau 6: Effectif des écoliers des écoles primaires de la commune	33
Tableau 7: Taux de réussite au CEP de la commune.....	34
Tableau 8: Effectif du personnel enseignant dans la commune	34
Tableau 9: Taux de réussite à l'examen du BEPC des trois dernières années scolaires	36
Tableau 10: Taux de réussite à l'examen du BAC des trois dernières années scolaires	36
Tableau 11 : Statistiques des cas de violences basées sur le genre et portés à la connaissance du CPS	39
Tableau 12 : Évolution du taux de desserte en eau potable	40
Tableau 13: Nombre de latrines publiques	42
Tableau 14: Effectif du personnel des unités de la police républicaines	45
Tableau 15: Volume de production des principales cultures	47
Tableau 16 : Volume production anacarde.....	48
Tableau 17: Nombre de têtes d'animaux par espèce	49
Tableau 18: Évolution des prévisions et recettes budgétaires 2018-2022	55
Tableau 19: Evolution des prévisions et réalisations des recettes de fonctionnement de 2018 à 2022	55
Tableau 20: Evolution des prévisions et réalisations des recettes d'investissement de 2018 à 2022	56
Tableau 21 : Ressources propres de la commune	56
Tableau 22: Dépenses de fonctionnement comparé à la mobilisation des ressources propres de la commune	56
Tableau 23: Dépenses réalisées sur FADeC	58
Tableau 24: point de réalisation du budget communal de Bassila exercice 2022	58
Tableau 26 : Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces des secteurs.....	67
Tableau 27 : Analyse de cohérence des orientations stratégiques avec les instruments nationaux et internationaux	82
Tableau 28 : Analyse d'arrimage avec les objectifs de développement durable (ODD)	101
Tableau 29 : Planification stratégique.....	112
Tableau 31 : Liste des programmes et projets du PDC IV	127
Tableau 32 : Cadre mesure des indicateurs de performance	128
Tableau 33 : Planification quinquennal	132
Tableau 34 : Schéma de financement	178
Tableau 35: Préoccupations des acteurs et fonctions correspondantes en suivi-évaluation.....	181
Tableau 36 : Identification des risques et mesures de mitigation	185

Liste des planches

Planche 1: Participants à l'atelier de cadrage méthodologique à l'échelle régionale (Atacora et Donga) ...	26
Planche 2: Cérémonie de lancement du processus par l'autorité communale en présence des membres du comité de pilotage	27
Planche 3: Vue des participants aux ateliers des arrondissements de la Commune de Bassila	28
Planche 4: Vue des participants à la session de pré validation du rapport diagnostic par le comité technique	29
Planche 5: Vue des participants à la session de validation du rapport diagnostic par le comité technique et le conseil communal.....	30

Liste des photos

Photo 1: Participation des autorités à l'atelier de cadrage méthodologique à Natitingou	26
Photo 2: Membres participants de l'atelier de cadrage méthodologique	26
Photo 3: Vue du Maire de la commune de Bassila à l'atelier de lancement	27
Photo 4: Membre du comité de pilotage de PDC 4 de la commune de Bassila	27
Photo 5: Participants de l'atelier d'arrondissement de Bassila	28
Photo 6: Vue du chef d'arrondissement de Bassila	28
Photo 7: Vue du chef d'arrondissement de Pénésoulou	28
Photo 8: Participants de l'atelier d'arrondissement de Pénésoulou	28
Photo 9: Vue du chef d'arrondissement de Manigri	28
Photo 10: Atelier d'arrondissement de Manigri	28
Photo 11: Atelier d'arrondissement d'Alédjo	28
Photo 12: Vue du chef d'arrondissement d'Alédjo	28
Photo 13: Présentation du rapport diagnostic PDC4 pour sa pré validation	29
Photo 14: Vue montrant les membres du comité technique du rapport diagnostic PDC4 de Bassila	29
Photo 15: Présentation du rapport diagnostic PDC4 pour validation	30
Photo 16: Vue partielle des participants à la session de validation du rapport diagnostic PDC4 de Bassila	30

Liste des figures

Figure 1: Situation géographique de la commune de Bassila	12
Figure 2: Etat du couvert végétal en 2020 de la commune de Bassila	13
Figure 3: Hydrographie de la commune de Bassila	14
Figure 4: Modèle numérique de terrain montrant les formes d'inclinaison de la commune de Bassila.....	15
Figure 5: Situation de la division administrative de la commune de Bassila.....	19
Figure 6: Evolution de la population de 2013 à 2022 de la commune de Bassila.....	21
Figure 7: Évolution de la densité de la population de 2013 à 2022 par arrondissement de la commune de Bassila	23
Figure 8: Etat des aires classées de la commune de Bassila	25
Figure 9: Répartition des infrastructures scolaires dans la commune de Bassila	35
Figure 10: Répartition des infrastructures sanitaires dans la commune de Bassila	38
Figure 11: Répartition des infrastructures hydrauliques dans la commune de Bassila	41
Figure 12: État des zones habitées et des cultures dans la commune de Bassila	48
Figure 13: Répartition des infrastructures d'Hôtellerie et de restauration dans la commune de Bassila	51
Figure 14: Répartition des infrastructures marchandes de la commune de Bassila	52
Figure 15: Répartition des infrastructures de transports et de communication dans la commune de Bassila	53
Figure 16: Etat des unités pédologiques de la commune de Bassila	62
<i>Figure 17: Situation de la pauvreté dans la Donga entre 2015 et 2019.....</i>	<i>87</i>
<i>Figure 18: Superficie des terres cultivables de la commune</i>	<i>89</i>
Figure 19: Rendement des grandes productions agricole de la commune	89
<i>Figure 20: Prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans (pour 10 000 enfants)</i>	<i>90</i>
<i>Figure 21: Taux brut de scolarisation dans le primaire.....</i>	<i>91</i>
<i>Figure 22: Proportion de femmes dans l'administration locale.....</i>	<i>93</i>
<i>Figure 23: Proportion de femmes conseillères communales dans la commune</i>	<i>93</i>
<i>Figure 24: Evolution du nombre de toilettes publiques et laves main dans la commune</i>	<i>95</i>
<i>Figure 25: Proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte des ordures</i>	<i>96</i>
<i>Figure 26: Taux de desserte en eau</i>	<i>96</i>
<i>Figure 27: Nombre d'emplois lucratifs recensés (par types de secteurs d'activités).....</i>	<i>98</i>
<i>Figure 28: Ressources propres de la commune par habitant</i>	<i>99</i>
Figure 29 : Dispositif de suivi et d'évaluation du PDC et mécanisme de circulation des informations	184

Sigles et acronymes

ABéGIEF	: Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
ACAD	: Association des Communes de l'Atacora et de la Donga
ACE	: Agent Contractuel de l'État
ADC	: Attestation de Détention Coutumière
AME	: Aspirant au Métier de l'Enseignement
ANCB	: Association Nationale des Communes du Bénin
ANPE	: Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
APE	: Agent Permanent de l'État
ARACKA	: Association des Rois des Aires Culturelle Koura, Kotokoli et Anii
ASECNA	: Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
ATDA	: Agence Territoriale de Développement Agricole
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CC	: Conseil Communal
CeFAL	: Centre de Formation pour l'Administration Locale
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CEP	: Certificat d'Études Primaires
CLAC	: Centre de Lecture et d'Actions Culturelles
CLCAM	: Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CoForMO	: Communauté Forestière du Moyen Ouémé
CPS	: Centre de Promotion Sociale
CS	: Centre de Santé
CS	: Conseil de Supervision
CSA	: Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	: Centre de Santé Communal
EM	: École Maternelle
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunal
EPP	: École Primaire Publique
EQF	: École de Qualité Fondamentale
FADeC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	: Fonds Européen de Développement
FFOM	: Forces Faiblesses Opportunités Menaces
FIC	: Fonds d'Investissement Communal
FPM	: Forage de Pompe à Motricité
GBCO	: Gestion Budgétaire des Communes
GSM	: Global System for Mobile Communication
HZ	: Hôpital de Zone
ND	: Non Disponible
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONG	: Organisation Non Gouvernementale pour le Développement Durable, le Renforcement
DEDRAS	et l'Auto-promotion des Structures communautaires
OSC	: Organisation de la Société Civile
PADT	: Projet d'Appui au Développement des Territoires

PAGEFCOM	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAI	: Programme Annuel d'Investissement
PCDA	: Plan Communal de Développement Agricole
PDC	: Plan de Développement Communal
PDU	: Plan Directeur d'Urbanisme
PFR	: Plan Foncier Rural
PHAC	: Plan 'Hygiène et d'Assainissement Communal
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RAAF	: Responsable Affaires Administratives et Financières
RADE	: Responsable Affaires Domaniales et Environnementales
RDLP	: Responsable Développement Local et Planification
RFU	: Registre Foncier Urbain
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	: Recensement National Agricole
RNIE	: Route Nationale Inter État
RSI	: Responsable des Systèmes d'Informations
RST	: Responsable du Service Technique
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Électrique
SDE	: Service Déconcentré de l'État
SE	: Secrétaire Exécutif
SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
TNT	: Télévision Numérique Terrestre
ZS	: Zone Sanitaire

INTRODUCTION

Le processus de décentralisation est devenu effectif en 2002 au Bénin depuis l'organisation des premières élections communales et municipales de l'ère du Renouveau Démocratique. Depuis lors, le secteur de la décentralisation a subi diverses réformes dont la plus importante est celle intervenue en 2021 avec l'adoption d'un Code de l'Administration Territoriale. La quatrième génération de PDC est également marquée par : (i) la mise en œuvre de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation consacrée par le Code de l'Administration Territoriale en République du Bénin, (ii) le nouveau guide d'élaboration de PDC édité par le ministère en charge du développement, (iii) une mandature spécifique des conseils communaux et municipaux de six (6) ans s'étendant de 2020 à 2026 pour s'arrimer au couplage des élections en 2026. Signalons que la réforme structurelle du secteur de la décentralisation est caractérisée entre autres par la nouvelle catégorisation des communes ; la création d'une fonction de secrétaire exécutif de commune, ordonnateur du budget communal ; la clarification des liens de collaboration entre le Maire et le Secrétaire Exécutif ; la création d'un fichier national d'aptitude aux principales fonctions techniques et administratives des communes ; la création d'un fonds d'investissement communal (FIC) en remplacement du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC).

En effet, aux termes de l'article 24 de la loi n°2021 - 14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'Administration Territoriale en République du Bénin, « *la commune est la collectivité territoriale décentralisée en République du Bénin. Elle constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales* ». Pour ce faire, les autorités communales, afin d'apporter un état de mieux-être aux populations à la base, doivent élaborer et mettre en œuvre un certain nombre d'instruments de travail. L'élaboration par la commune de son Plan de Développement Communal (PDC) est prescrite par l'article 30 de la loi suscitée. Ledit article dispose que « *la commune élabore, adopte et veille à la mise en œuvre des documents de planification de développement, en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à la population de son ressort. Dans ce cadre, elle élabore les documents de planification nécessaires, à savoir : le schéma directeur d'aménagement de la commune (SDAC) ; le plan de développement communal ; les plans directeurs d'urbanisme (PDU) ; les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ; les plans de détail d'aménagement urbain et de lotissement* ».

Conformément à ses compétences, la commune concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie des populations. Pour assumer dans les meilleures conditions ces compétences et bien encadrer les actions de développement ; la commune à l'horizon de cinq (05) ans se dote d'un nouveau plan de développement communal. La commune de Bassila a satisfait à cette exigence en élaborant son PDC IV (2024-2028) avec comme vision de faire ce celle-ci à

l'horizon 2028 « **une commune verte, bien gouvernée, à économie prospère, inclusive, durable, résiliente et un bassin de vie épanoui** ». La vision ainsi formulée vise quatre objectifs stratégiques à savoir :

- Renforcer la gouvernance locale et accroître durablement les ressources de la commune ;
- Valoriser durablement les terres agricoles de la commune et consolider l'économie locale ;
- Accélérer l'aménagement intégré de l'espace communal et fournir des services de qualité à la population ;
- Renforcer la résilience de la commune aux effets des changements climatiques.

En effet, depuis 2003 où la décentralisation est effective au Bénin avec l'installation des conseils communaux, les communes sont à l'élaboration de leur 4^{ème} génération des PDC.

Dans le souci de l'appropriation du processus d'élaboration des PDC, l'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD) et ses communes ont opté pour une approche mixte. Celle-ci valorise l'expertise des cadres techniques de la mairie avec le coaching du cabinet prestataire et l'assistance conseil des services déconcentrés de l'Etat et de la préfecture. Cette option garantit le renforcement de capacités des acteurs mais aussi et surtout l'appropriation de l'outil. L'ACAD et ses partenaires apportent un appui technique et financier au processus d'élaboration des PDC IV.

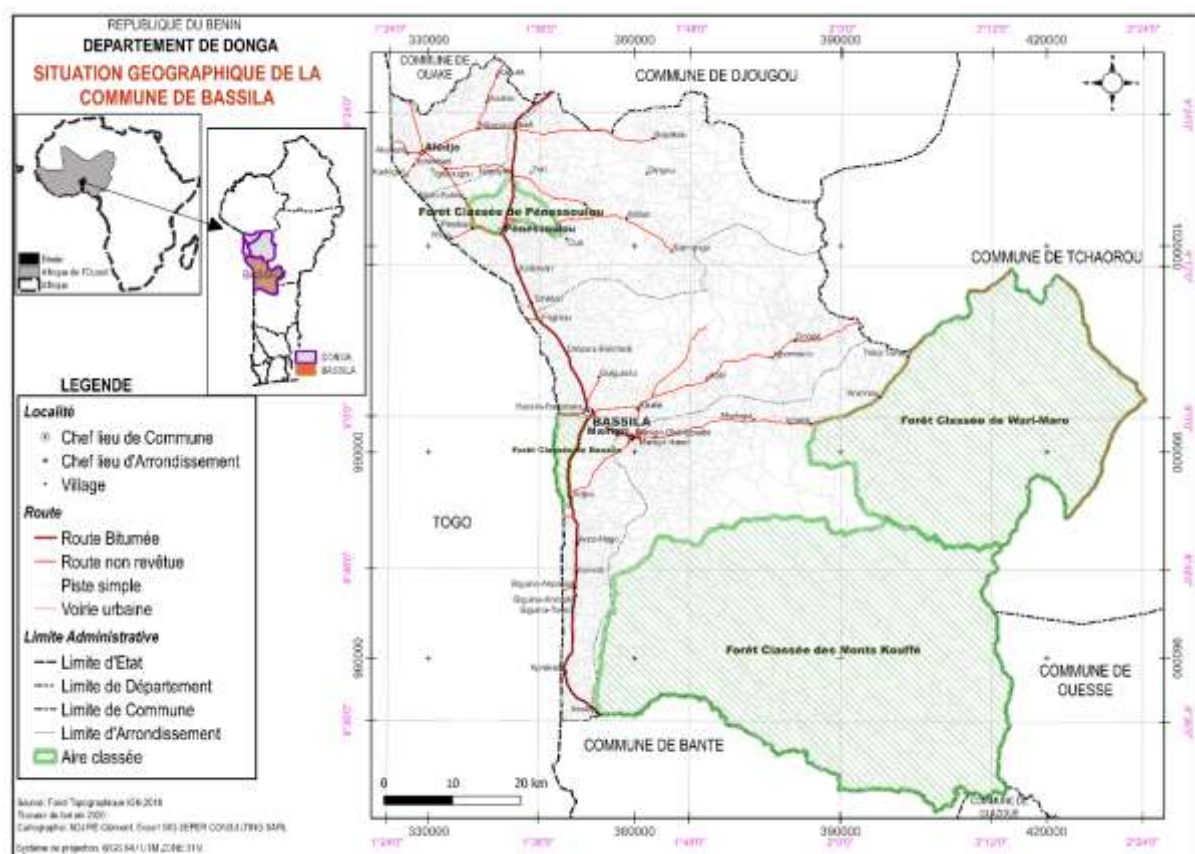
1. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

1.1. Présentation de la commune

1.1.1. Situation géographique et grands traits physiques

Au Bénin, la commune de Bassila est la troisième commune la plus vaste. Elle fait partie des quatre communes qui composent le département de la Donga au Nord-ouest du Bénin. Elle est limitée au Nord par les communes de Ouaké et de Djougou, au Sud par les communes de Bantè et de Glazoué, Au nord Est par les communes de Tchaourou et au Sud Est par la commune de Ouèssè. Enfin à l'Ouest par la République du Togo. La ville de Bassila, chef-lieu de la commune, est située à environ 375 km de Cotonou (capitale économique du Bénin) et à 87 km de Djougou (chef-lieu du département de la Donga). Le territoire de la commune partage environ 120 km de frontière avec la république du Togo. La carte suivante présente la situation géographique de la commune de Bassila.

Figure 1: Situation géographique de la commune de Bassila



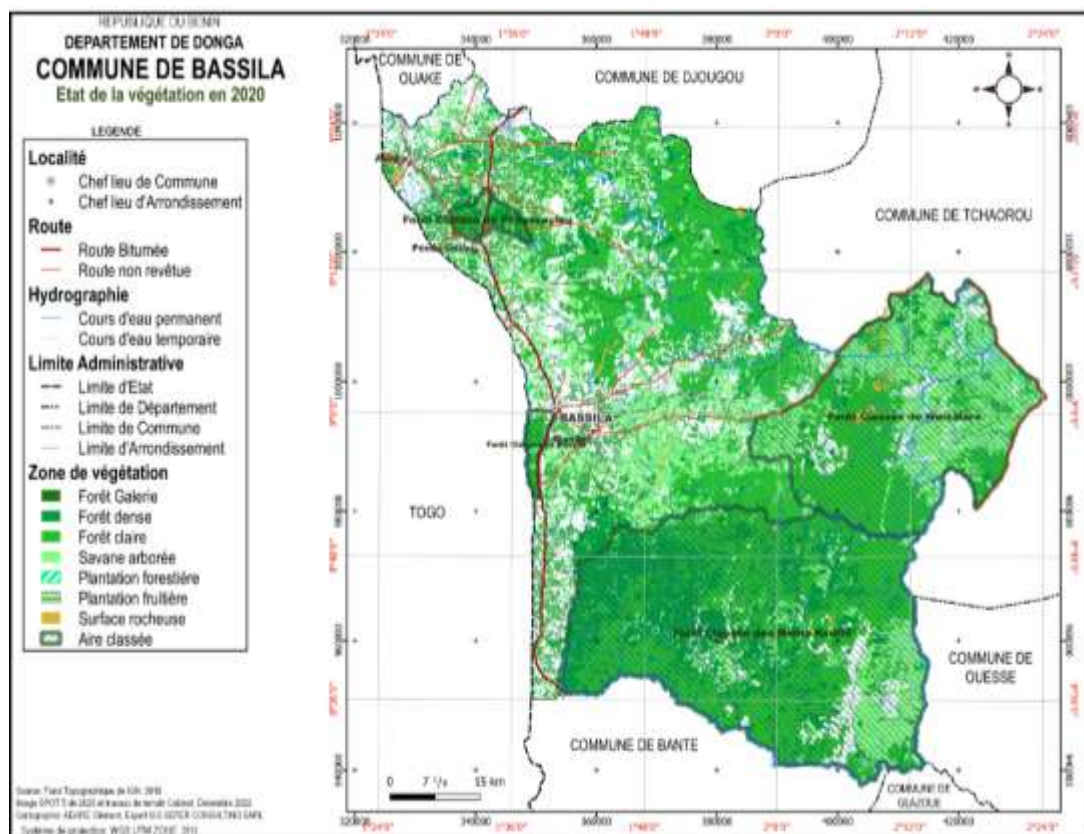
La commune de Bassila repose sur un vieux socle cristallin d'âge antécambrien appelé Dahoméen constitué de roches grenues plus ou moins métamorphisées (Dubroeuq, 1977). Les sols sont ferrugineux tropicaux sur granito-gneiss pauvres en éléments nutritifs mais à horizon humifère assez développé. On rencontre aussi par endroits des sols squelettiques sur minéraux bruts de roches affleurant. Sur ces sols,

l'agriculture y est pratiquée dans tous les arrondissements mais demeure une agriculture de subsistance. Environ, 14 728,25 ha de la superficie de la commune sont alloués aux cultures annuelles.

La commune de Bassila bénéficie d'un climat de type soudanien humide à deux (02) saisons : une saison de pluie de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril. La pluviométrie moyenne annuelle calculée sur une normale climatique de 30 ans est de 1277,6 mm et peut atteindre 1 800 mm contre un minimum de 900 mm (Station ASECNA de Djougou, 1985- 2014). La moyenne mensuelle est de 106,5 mm pour toute l'année et 175,8 mm pendant la saison pluvieuse.

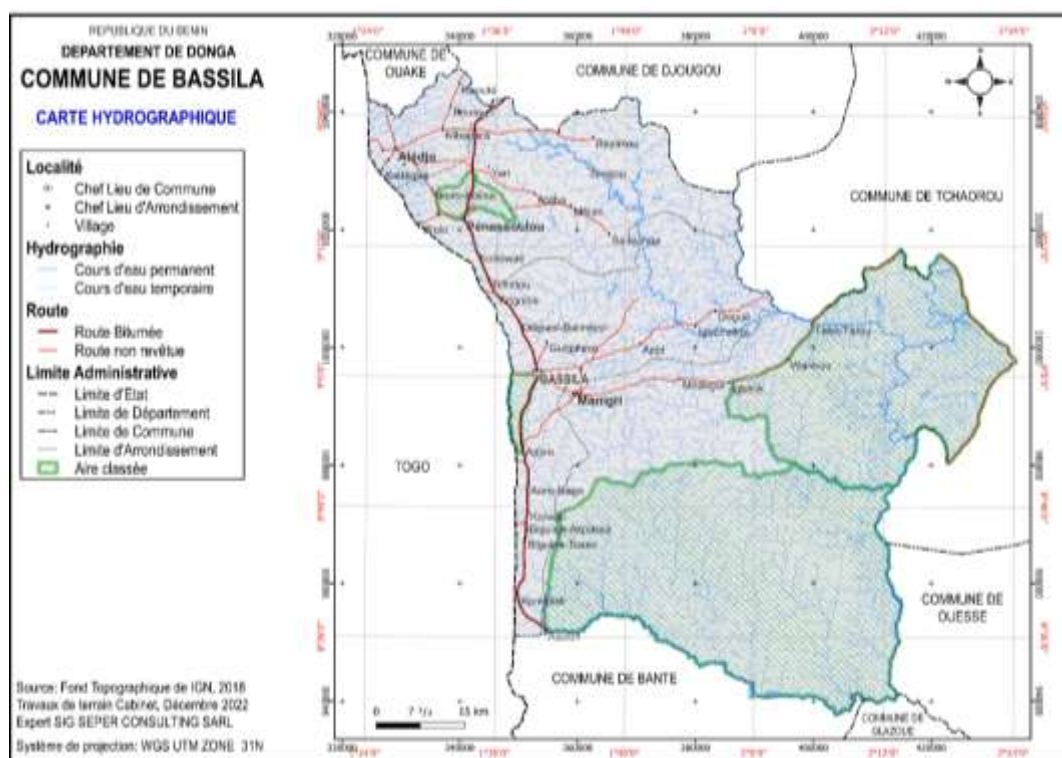
La végétation est composée de galeries forestières, de forêts claires, d'îlots de forêts denses sèches, de savanes boisées, savanes arborées, savanes arbustives et savanes herbeuses et enfin des jachères. L'exploitation anarchique du bois réduit considérablement la superficie des peuplements forestiers. Plus de la moitié de la superficie de la commune est occupée par des forêts classées qui sont : Monts Kouffè, Wari-Marou, Bassila et Pénessoulou.

Figure 2: Etat du couvert végétal en 2020 de la commune de Bassila



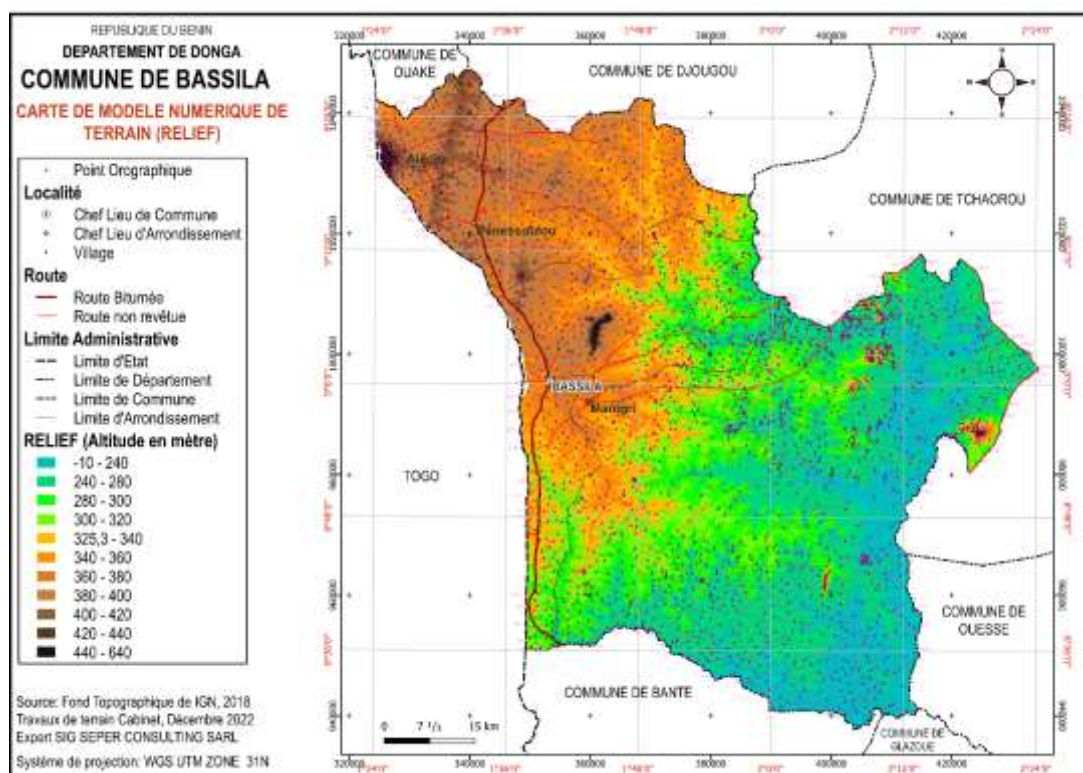
La commune de Bassila est irriguée par un réseau hydrographique dense et varié (voir figure4). Il est constitué des cours d’eaux permanents et saisonniers (ou temporaires) dont les plus importants sont : Térou, Kémétou, Odola, Adjiro. Le fleuve Ouémé et ses affluents jouent le rôle de frontière naturelle pour la limite administrative Est de Bassila de même que les limites des forêts classées des Monts Kouffé et Wari-Marou.

Figure 3: Hydrographie de la commune de Bassila



La commune de Bassila repose sur un relief à deux unités : (i) le plateau incliné du Nord-Est vers le Sud-Est qui est la plus grande unité de relief de la commune. Les grandes hauteurs se trouvent dans les arrondissements d’Alédjo et de Pénessoulou où l’on rencontre quelques buttes dont les sommets n’excèdent pas 660 mètres ; (ii) la plaine inondable du fleuve Ouémé qui culmine de 150 mètres à 200 mètres d’altitude au Sud-Est de la commune dans l’arrondissement de Manigri. La figure 5 montre le modèle numérique de terrain dans la Commune de Bassila.

Figure 4: Modèle numérique de terrain montrant les formes d'inclinaison de la commune de Bassila



1.1.2. Organisation administrative de la commune

1.1.1.1 Les organes politiques

- Conseil communal

Organe délibérant de la commune, le conseil est constitué d'élus. Le conseil communal de Bassila est composé de vingt cinq (25) conseillers communaux élus. Ces élus viennent des arrondissements pour siéger au conseil. Selon le nouveau code de l'administration territoriale, il est instituée le conseil de supervision comme un second organe délibérant avec des attributions propres. Les dernières élections communales et municipales de mai 2020 ont permis de pourvoir le conseil communal ainsi qu'il suit.

Tableau 1 : Nombre de conseillers communaux par arrondissement

Arrondissements	Nombre d'élus	Pourcentage
Aledjo	4	16%
Bassila	9	36%
Manigri	5	20%
Pénessouou	7	28%
Total commune Bassila	25	100%

Source : Enquête PDC IV

- Le Conseil de supervision

Produit de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, le conseil de supervision est l'une des innovations de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin. C'est un organe politique animé par le maire, les adjoints au maire et les présidents de commissions (4). Le conseil de supervision de Bassila est ainsi composé de sept (7) membres.

- Le conseil d'arrondissement

La commune dispose de quatre (04) conseils d'arrondissement ; chacun composé des conseillers communaux élus dans l'arrondissement, du chef d'arrondissement et des chefs de village de l'arrondissement. Ils statuent sur la gestion des affaires de l'arrondissement.

Tableau 2 : nombre sessions d'arrondissement et sessions du conseil communal

Arrondissements	Conseil arrondissement 2020	Conseil arrondissement 2021
Alédjo	4	7
Manigri	7	10
Pénessoulou	6	12
Bassila	6	9

Données IGB 2020 et 2021

- Le conseil de village ou de quartier de ville

La commune de Bassila compte 52 villages et quartier de ville et par conséquent 52 conseils de village animés par les chefs de village. Le conseil de village réunit tous les conseillers de village et délibère sur la gestion des affaires du village sous l'autorité du chef d'arrondissement.

1.1.1.2 Les organes techniques

- L'administration communale

A la faveur de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, l'administration communale a été renforcée avec le recrutement de nouveaux fonctionnaires pour assumer les principales fonctions techniques et administratives de la Mairie. Ce sont : le secrétaire exécutif (SE), le responsable du développement local et de la planification (RDLP), le responsable des affaires administratives et financières (RAAF), le responsable du service technique (RST), le responsable des affaires domaniales et environnementales (RADE), la personne responsable des marchés publics (PRMP), le responsable du système d'informations (RSI). L'ensemble de ces services est coordonné par le Secrétaire Exécutif. Cette réforme a induit un étoffement en quantité et en qualité du personnel technique de la mairie. Ce personnel technique constitue l'outil administratif et technique de la Mairie. En 2023, le personnel de la

mairie de Bassila compte soixante-trois (63) agents toutes catégories confondues dont 15 cadres de catégorie A ; 9 cadres de catégorie B, 15 agents de catégorie C, 15 agents de catégorie D et 9 agents de catégorie E.

Au demeurant, la gestion des affaires communales est assurée par le conseil communal de Bassila composé de vingt-cinq (25) membres ayant à sa tête le Maire de la commune et qui est assisté de deux adjoints. Pour préparer certaines décisions du conseil, les élus se répartissent au sein des commissions permanentes. A l'instar des autres communes, quatre commissions sont créées. Les organes délibérants de la commune sont le conseil communal et le conseil de supervision. L'exécutif communal est constitué du secrétaire exécutif pour coordonner et manager les responsables des principales fonctions de la mairie conformément aux dispositions du Code de l'Administration Territoriale. Les services propres de la mairie sont :

- Service du développement local et planification ;
- Service technique ;
- Service affaires administratives et financières ;
- Service du système d'informations ;
- Services des affaires domaniales et environnementales ;
- Personne Responsable des marchés publics ;

Au niveau des arrondissements, on a les secrétariats d'arrondissement.

Les nouveaux organes à savoir le conseil de supervision (CS) et le secrétariat exécutif (SE) sont récents et donc au début de l'exercice de leurs missions. Le conseil communal tient ses sessions de manière régulière. Les délibérations du conseil font l'objet d'affichage et le rapport d'activité du maire est produit. La dynamique de la tenue des conseils d'arrondissement est assez bien entretenue au niveau de la commune.

1.1.1.3 Les services déconcentrés de l'Etat

Le développement de la commune de Bassila est appuyé aussi par différents services déconcentrés de l'État ainsi que des offices d'État. Chacun d'eux apporte son assistance conseil à l'administration communale, accompagne le développement de la commune dans son secteur de compétence au même moment qu'il offre des prestations relatives aux fonctions régaliennes de l'Etat. Plusieurs services déconcentrés et offices de l'état sont représentés dans la commune de Bassila. Par ailleurs plusieurs projets, programmes et organisations non gouvernementales financés par des partenaires au développement apportent leurs concours au développement de la commune.

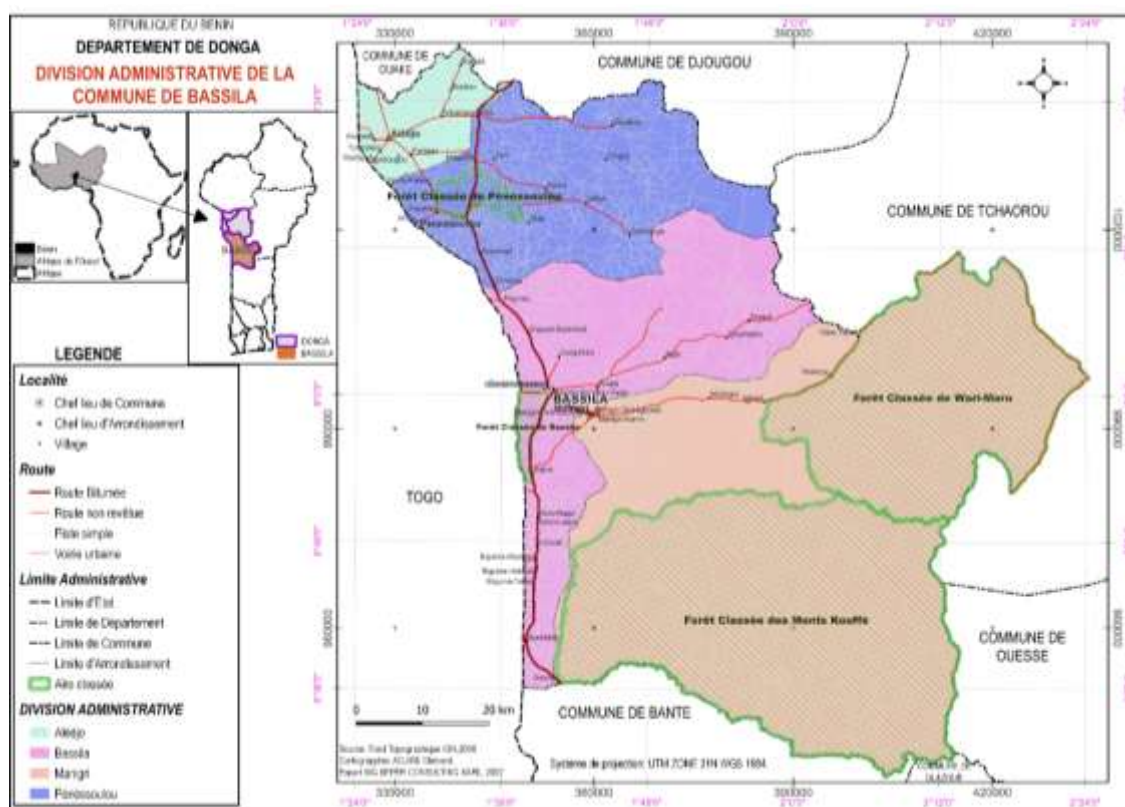
1.1.1.4 Paysage socio institutionnel

Plusieurs structures sociales héritées de la tradition existent et enrichissent le paysage socio-institutionnel de la commune. Ces institutions traditionnelles cohabitent harmonieusement avec celles modernes. Les types d'institutions traditionnelles qui ont résisté au temps sont : la chefferie politique traditionnelle, les chefs de terres, les autorités religieuses, les confréries de chasseurs, les groupes d'entraide, les groupes culturels et de musique. Ces institutions se rencontrent dans tous les villages et arrondissements, fonctionnent suivant des règles codifiées et entretiennent des rapports mitigés avec les institutions modernes. Selon les circonstances, ces structures sont sollicitées pour participer à la recherche de solutions à certaines difficultés auxquelles la communauté serait confrontée. L'organisation des chasseurs est sollicitée pour la sécurisation des personnes et des biens sur les routes face à l'insécurité des braquages.

Les institutions modernes qui naissent depuis certaines années sont essentiellement les associations de développement, les groupements, les syndicats, les projets/programmes et les ONG. Les associations et syndicats sont rencontrés au niveau des producteurs, des artisans, des transporteurs, des jeunes, des femmes, etc. Ces institutions sont en général structurées en faitière au niveau communal.

Bassila est une commune ordinaire de droit public. La commune de Bassila est subdivisée en quatre (4) arrondissements : Bassila, Alédjo, Manigri et Pénessoulou avec 52 villages et quartiers de ville administratifs. Le chef-lieu de la commune est établi à Bassila. Dans l'Administration locale, on observe trois (3) échelons territoriaux : la commune, l'arrondissement, le village ou quartier de ville. Le village ou quartier est administré par un conseil de village ou de quartier et ayant à sa tête un Chef de village ou de quartier de ville. L'arrondissement est administré par un conseil d'arrondissement avec à sa tête le Chef d'arrondissement. Enfin la commune est administrée par le conseil communal présidé par le Maire de la commune assisté de deux (2) adjoints. Le conseil communal de Bassila compte vingt-cinq (25) conseillers communaux dont une femme. Rappelons également que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme structurelle de la Décentralisation, outre les commissions permanentes du conseil communal, la commune est dorénavant dotée d'un conseil de supervision dont les membres sont le Maire, les adjoints au Maire et les Présidents des Commissions permanentes. L'Administration communale dispose de ses propres services appuyés dans leur mission d'administration et de développement du territoire par les services déconcentrés de l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les Organisations de la Société Civile (OSC) installés ou non sur son territoire. Ainsi, on note les services déconcentrés suivants : la Circonscription Scolaire (CS), la Zone Sanitaire (ZS), l'Hôpital de Zone (HZ), le Centre de Promotion sociale (CPS), la Trésorerie Communale, le Guichet de la Recette des impôts, la Poste du Bénin, la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), la Société des Eaux du Bénin (SONEB), la Police Républicaine, le Cantonnement Forestier, le Camp militaire, la Cellule Communale de l'ATDA, le Groupement des Sapeurs-Pompiers. La figure 2 illustre la situation de la division administrative de la Commune de Bassila.

Figure 5: Situation de la division administrative de la commune de Bassila



1.2. Contexte démographique

1.2.1. Historique et peuplement

La population de la commune de Bassila est constituée d'une diversité de peuples ou de groupes socioculturels. Leurs origines remontent à différentes époques lointaines. Le peuplement de la Commune est issu de plusieurs courants migratoires de provenances diverses.

Six (6) principaux groupes socioculturels d'importance inégale y sont dénombrés. En tête viennent les populations de culture yoruba appelés nagot qui se reconnaissent eux-mêmes sous le vocable des « ana » et Alédjo ; ensuite viennent les « anii » connus sous le nom de « Basseda » et autrefois appelés « windji-windji » ; puis les « Kotokoli » ou « tem », les Lokpa, les Betammaribè et les Peulhs.

Les nagots vivent surtout dans l'arrondissement de Manigri, dans les villages de Kikélé, Igbomacro, Doguè, Aoro, Kprèkètè dans l'arrondissement de Bassila et dans les villages d'Alédjo – Koura, de Partago, de Kaouté et de Boutou dans l'arrondissement d'Alédjo. Leur origine et surtout leurs axes de migration restent jusqu'à nos jours objets d'interrogations et de polémique. Selon les professeurs IGUE O. John et ADAM K. Sikirou, « du point de vue de leur origine, ils se rattachent aux populations « sabè » de savè, « isa » de Bantè, « ifè » d'Atakpamé au Togo et de « idasha » de Dassa-zoumè ». Pour Paul MERCIER les yorubas qui peuplent le secteur administratif de Bassila, viennent de « akpa » au Nord d'ALLADA. En fait l'unanimité apparaît en ce qui concerne leur point de départ qui est Oyo et leur migration remonte au moins au XVII^e siècle. On observe une homogénéité culturelle malgré les

controverses relatives à leurs axes de migration. La transformation subie par la langue yoruba a donné naissance au « nagot » et à « Koura » parlé respectivement à Manigri et à Alédjo et leurs environs.

Les « Basseda » appelés de nos jours « Anii » vivent dans Bassila centre et Guiguissou et dans l'arrondissement de Pénessoulou sauf à Nioro. Ils seraient venus en rangs dispersés des régions de l'Ouest-africain. Leur migration dans cette zone remonte selon le professeur Yves PERSON au milieu du XVII^e siècle. Ils sont originaires de la Côte -d'Ivoire et du Ghana qu'ils ont quittés à la suite des guerres Ashanti et des razzias d'esclaves. Leur langue de communication est « Anii ».

Les Temba connus ordinairement sous le nom de « Kotokoli » appartiennent aux peuples «Groussi» dont une grande partie se trouve au Togo. Ils habitent les villages d'Alédjo, Akaradè, Tchimbéri, Kadegué, dans l'arrondissement d'Alédjo et Nioro dans Pénessoulou. Ils sont originaires du nord-Togo et leur langue est le « tem ». A ces principaux groupes socioculturels autochtones s'ajoutent les Lokpa originaires de Ouaké et installés depuis 1962 et les Bètammaribè venus depuis 1963 de Boukombé et de Natitingou à la suite des crises de famine que cette région a connues entre 1962 et 1964. Ces deux groupes constituent la colonie agricole de la Commune. Les Lokpa ont créé d'abord le village de Biguina¹ (1962) et plus tard Biguina 2 et 3 entre 1962-1965 dans l'arrondissement de Bassila tandis que les Betammaribè se sont installés au Camp- pionnier à Bassila et ont créé le village de Diépani. On rencontre les peulhs partout sur toute l'étendue du territoire de la Commune.

1.2.2.Évolution démographique

Selon les résultats des RGPH2 de 1992, RGPH3 de 2002 et RGPH4 de 2013 ; la population de la commune de Bassila a évolué successivement de 46 416 habitants à 71 711 habitants et à 130 091 habitants. En deux (2) décennies, la population de Bassila a connu une augmentation de 83 675 habitants. Cette population est répartie sur une superficie de 5 661 km² avec une densité de 23 habitants/km². Les arrondissements les plus peuplés par ordre décroissant sont Bassila avec 46 569 habitants dont 23 362 femmes ; Pénessoulou avec 33 875 habitants dont 17 065 femmes ; Manigri avec 26 409 habitants dont 13 371 femmes et enfin Alédjo qui a 23 238 habitants avec 11 711 femmes. Le poids démographique de ces arrondissements dans cet ordre est respectivement de 35,79% ; 26,03% ; 20,30% et 17,86%. Par ordre croissant, les taux de croissance intercensitaire des arrondissements sont : 4,15%, à Manigri, 5,50% à Bassila, 6,03% à Alédjo et 6,08%) à Pénessoulou. Avec un taux de croissance intercensitaire de la commune établi à 5,44% par le RGPH4 de 2013 ; la population de la commune de Bassila en 2023 avoisinerait 222 064 habitants et pourrait atteindre 275 357 habitants en 2027.

Evolution et répartition de la population de la commune

La population de la commune de Bassila se répartie ainsi qu'il suit dans les quatre (4) arrondissements de la commune : Alédjo 23 238 habitants soit 17,86 %, Bassila 46 569 habitants soit 35,79%, Manigri 26 409 soit 20,30% et Pénessoulou 33 875 soit 26,03%. L'arrondissement le plus peuplé est celui de

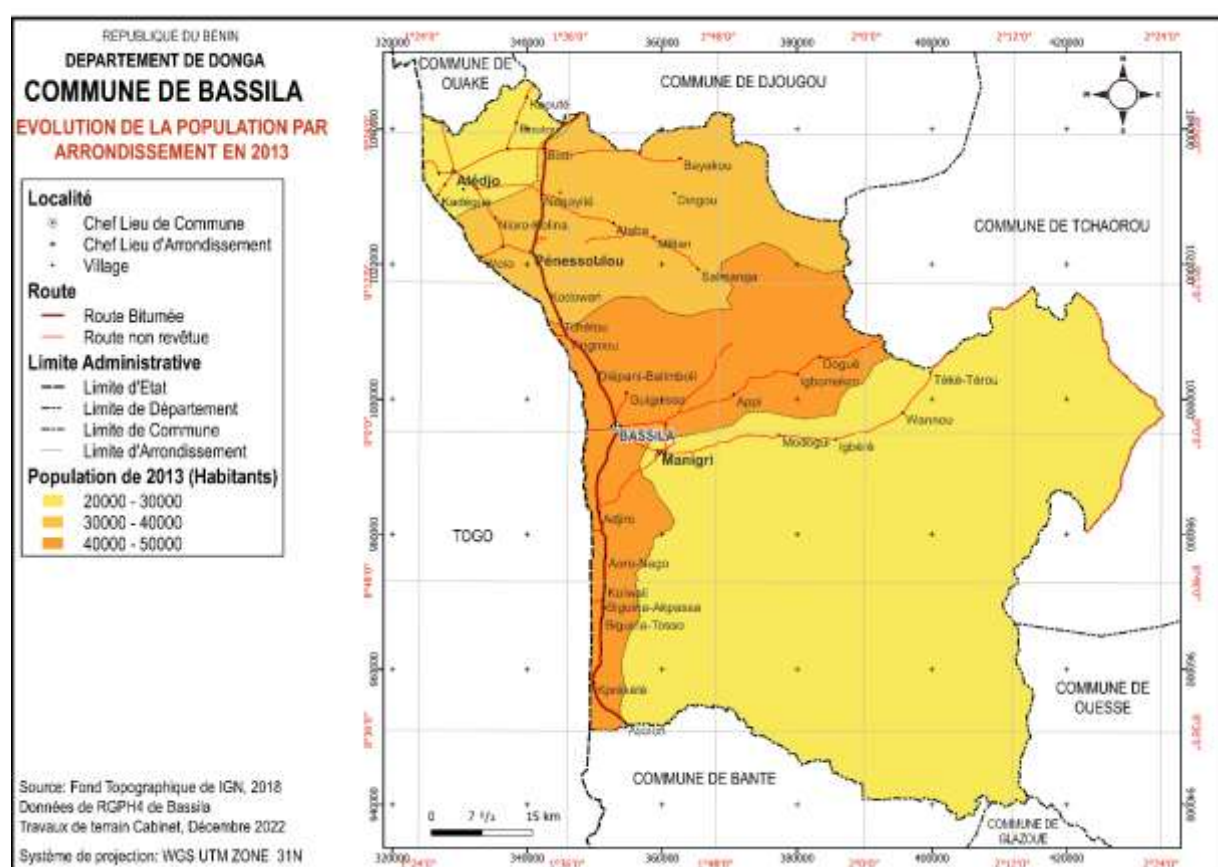
Bassila en raison de son caractère de la plus grosse agglomération urbaine de la commune. La projection de la population de 2022 à 2027 sur la base du taux d'accroissement se présente ainsi qu'il suit.

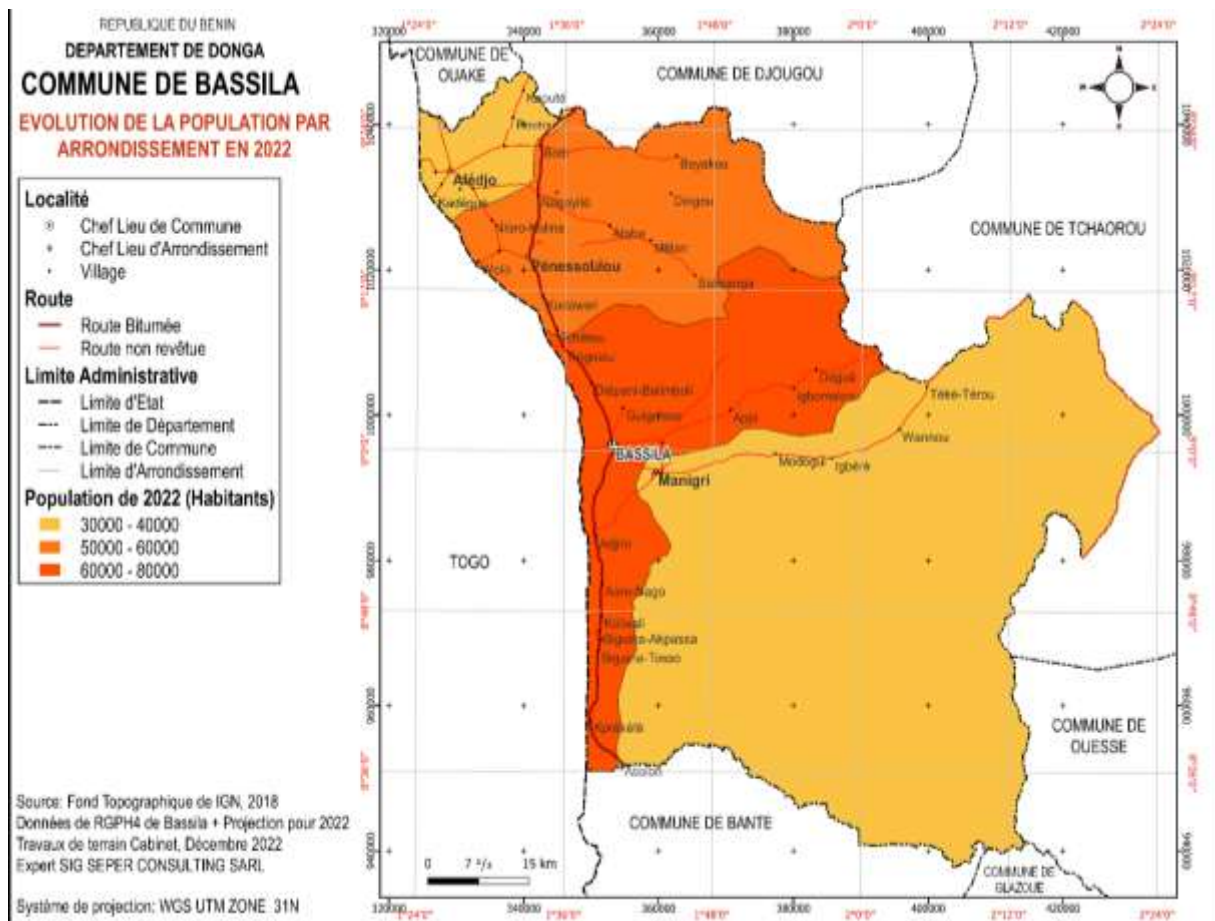
Tableau 3: Projection de l'évolution de la population de la commune de Bassila

Arrondissement	Pop. 2013	Pop. 2023	Pop.2027
ALEDJO	23 238	41 734	52 747
MANIGRI	26 409	39 659	46 664
PENESSOULOU	33 875	61 124	77 401
BASSILA	46 569	79 547	98 544
Commune	130 091	222 064	275 357

Source : Revue documentaire, enquête PDC4 2022

Figure 6: Evolution de la population de 2013 à 2022 de la commune de Bassila



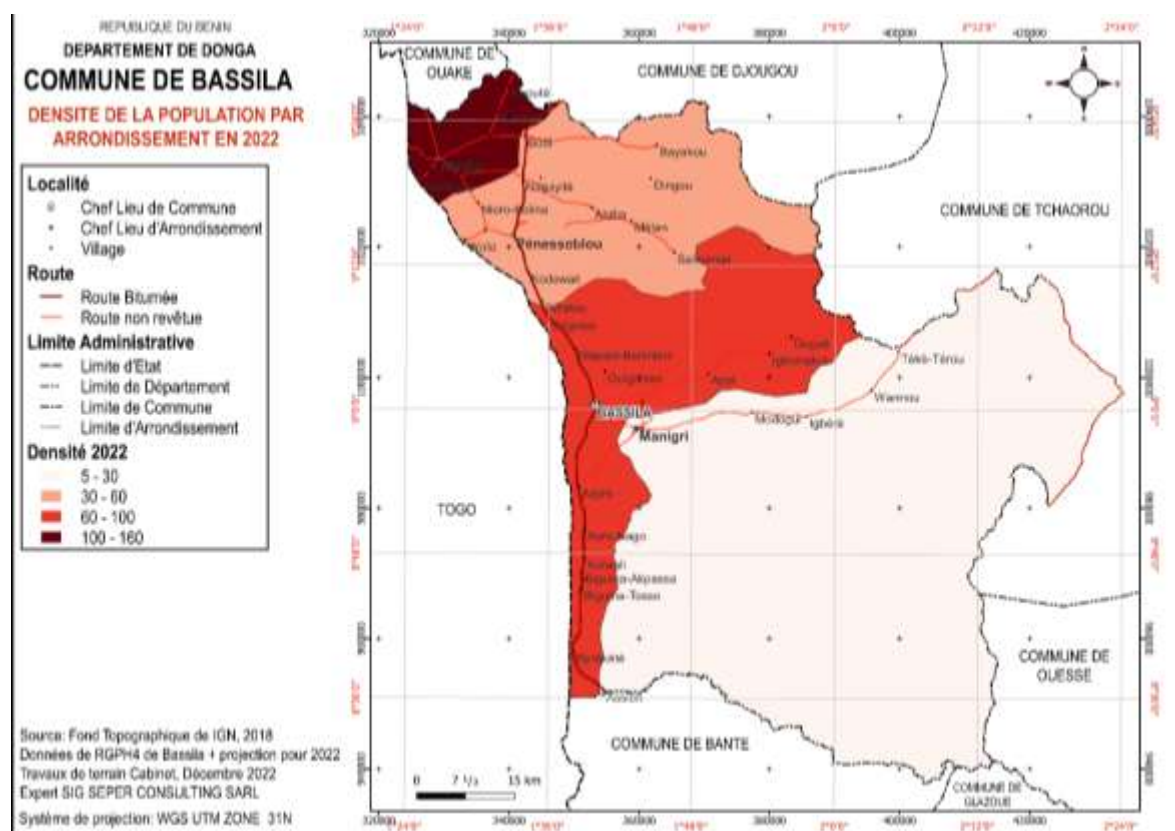


Cette évolution démographique mérite une attention toute particulière dans la conception et le dimensionnement des investissements communaux notamment par rapport aux services sociaux de proximité, l'adéquation des offres de formation à l'emploi et à l'inclusion sociale.

Evolution de la densité

La densité de la population de la commune est de 23 habitants/km² selon les résultats du RGPH4. L'arrondissement d'Alédjo affiche la plus forte densité (116hbts/km²) suivie de celle de Bassila (46hbts/km²), Pénessoulou (24hbts/ km²) et Manigri (9 hbts/km²). Il est donc nécessaire que la vision d'aménagement de la commune tienne compte de cette tendance.

Figure 7: Évolution de la densité de la population de 2013 à 2022 par arrondissement de la commune de Bassila



1.3. Contexte socio-économique

Le contexte socio-économique de Bassila révèle que la commune regorge d'énormes potentialités non exploitées et dont la valorisation peut contribuer au développement économique et social.

L'agriculture reste la principale activité économique dans la commune de Bassila. Elle est pratiquée par plus de 62,8% de la population active et offre plus de 80% des revenus de la population. Certes, cette agriculture est de type extensif. Sur la période 2018-2020, le rendement moyen des grandes productions agricoles a évolué de manière décroissante en passant de 2 731 tonnes en 2018 à 2 079 tonnes en 2020 : On note également une dégradation des terres cultivables. La pêche, l'élevage des ruminants et volaille est aussi pratiqué dans la commune de Bassila. Le commerce occupe aussi une place importante sur l'économie locale surtout grâce à sa position frontalière avec le Togo. Le problème majeur de ce secteur reste le commerce informel qui est pratiqué par une grande partie de la population. Il est également caractérisé par la mise sur le marché des produits agricoles comme l'igname, les céréales, les noix de cajou et également les produits manufacturés. Les principaux marchés de la commune sont les marchés de Bassila, Frignioui, Akpassa, Kprèkètè, Doguè, Nagayilé, Pénessoulou, Alédjo, Manigri etc.

Sur le plan du revenu par tête d'habitant, l'Enquête Modulaire sur les Conditions de Vie des ménages (EMICOV, 2015) a fait ressortir que le pourcentage de personne dépensant moins d'un dollar par jour

est de 45,7% de la population. Ceci montre la pauvreté de la majeure partie de la population. Aussi, on note un départ massif des jeunes à la recherche du mieux-être.

La commune de Bassila dispose de 28 écoles maternelles qui accueillent 1 325 écoliers en 2022-2023.

Au niveau de l'enseignement primaire, la commune dispose de 125 écoles avec un effectif total de 28 503 élèves. Le taux brut de scolarisation dans la commune de Bassila est passé de 96,3% en 2018 à 106,54 en 2021.

Dans le secteur de la santé, la Zone sanitaire de Bassila dispose de 27 formations sanitaires avec un personnel de 234 agents au cours de l'année 2022. Les affections les plus courantes sont le paludisme, les infections respiratoires, gastro-intestinales, le traumatisme etc. Le taux de l'accouchement en institution est de 96% en 2021 par exemple. Quant au taux de fréquentation des formations sanitaires, il est passé de 91% en 2019 à 103% en 2022.

Le taux prévalence de la malnutrition en 2021 dans la commune de Bassila s'est amélioré chez les enfants de 0-5 ans en passant de 0,8% à 1,8.

L'accès à l'eau potable constitue une problématique majeure dans la commune de Bassila. Le taux d'accès à l'eau potable a chuté de 36,90% en 2019 à 24,20% en 2022.

1.4. Contexte environnemental

Le potentiel en ressources forestières de la commune de Bassila est naturellement très fourni. En effet, trois sur les quatre arrondissements de la commune abritent chacun une forêt classée. Il s'agit de Wari Maro (111 040 ha) et des Monts Kouffè (182 500 ha) dans l'arrondissement de Manigri, de la forêt classée de Pénessoulou (5 870 ha) à Pénessoulou et de la forêt classée de Bassila (3 405 ha) dans l'arrondissement de Bassila. Ces forêts classées sont en fait des aires protégées constituées des savanes boisées, des forêts denses sèches par endroits et des forêts galeries le long des cours d'eau. Les forêts classées de Bassila, des Monts Kouffè et de Wari Maro ont un plan d'aménagement dont l'application effective demeure hypothéquée à cause de la non réalisation d'une étude d'impact environnemental. Par contre, la forêt classée de Pénessoulou est sous aménagement depuis 2002. Dans ce domaine protégé de Bassila, seules les aires de Biguina, Apoutchaka (Kprèkètè), Djantala, Kounmadiou et Guiguissou 2 ont bénéficié d'un plan d'aménagement grâce au projet PRRF. Pour ce qui est des collectivités, seule la forêt de KPREN'GUEDI à Kodowari d'une superficie de 10 ha dispose d'un plan d'aménagement signé.

En général, les trois principaux paramètres du climat à travers lesquels les changements climatiques se manifestent et s'observent sont : la température, les précipitations et les vents. Les manifestations liées à ces paramètres climatiques sont : la forte chaleur, l'irrégularité des précipitations, la survenance des poches de sécheresse, le retard des pluies, l'arrêt précoce des pluies, les vents violents, les forts tourbillons. L'état des lieux a montré que ces dernières décennies, les aléas climatiques se sont exacerbés. Il a été noté la diminution de la quantité de pluies, des poches de sécheresse fréquentes et

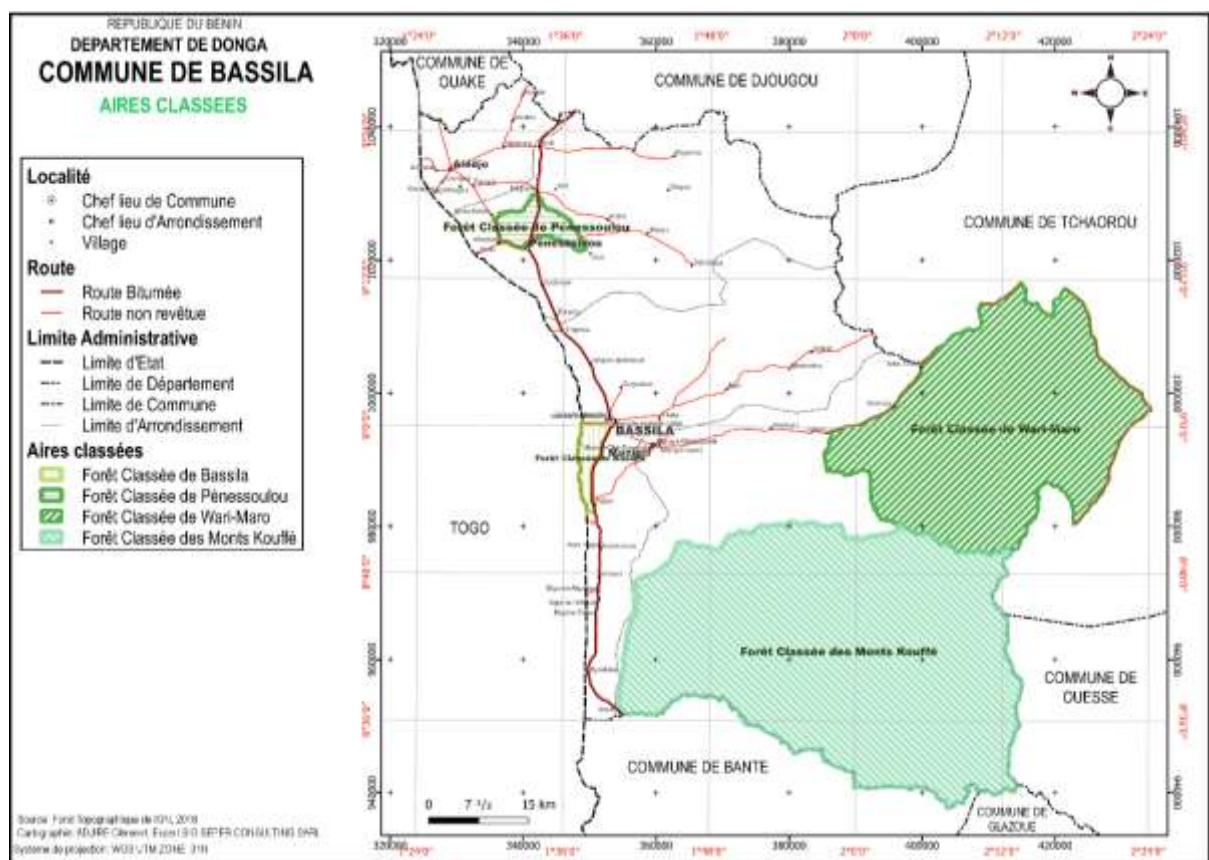
longues, la mauvaise répartition des pluies, des inondations et des vents violents. Les températures minimales ont connu une évolution à la hausse.

Toutes ces catastrophes et aléas impactent négativement les établissements humains à savoir :

- agriculture : baisse des rendements, perte des récoltes et baisse de productivité
- infrastructures socio communautaires et habitat : destruction de toitures et chaleur intense
- ressources naturelles : conflits entre agriculteurs et éleveurs autour des ressources naturelles partagées (zones humides) destruction des berges des cours d'eau et des exploitations agricoles

La figure 7 illustre la répartition des différentes aires classées dans la commune de Bassila.

Figure 8: Etat des aires classées de la commune de Bassila



Cette ressource a conféré à la commune de Bassila depuis lors le statut d'une commune hautement forestière avec des essences de grande valeur en bois d'œuvre ou de service. C'est donc un mérite que la commune abrite un cantonnement forestier. Il faut noter aussi que la population a mis en place de vastes plantations d'arbres pour appuyer les peuplements naturels.

2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE CONDUITE DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PDC IV

La démarche méthodologique de conduite du processus d'élaboration du PDC IV de la commune de Bassila est subdivisée en plusieurs étapes.

- **La préparation**

Cette étape a été marquée par la décision de vouloir lancer le processus d'élaboration du PDC IV de la commune à travers la délibération 2022 N°67/19/MB-SE en date du 07 juin 2022 prise en Communal. Outre cette délibération, l'arrêté 2022 n°67/50/MB/SE/SDLP/DSA du 11/11/2022 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité communal de pilotage du processus d'élaboration du PDC IV de la commune de Bassila a été pris.

- **Cadrage de la mission**

Une séance de cadrage technique a été organisée. Elle a mobilisé, le commanditaire, les responsables des projets/programmes et la préfecture. Elle a permis de partager et de s'harmoniser sur les différentes phases et étapes du processus, les outils, les acteurs, le calendrier du processus ainsi que les points d'attention importants notamment la prise en compte des thématiques transversales. Cette séance a eu lieu à l'échelle régionale (Atacora et Donga). Le cadrage a eu lieu les 17 et 18 novembre 2022 à Natitingou. La planche 1 ci-après illustre les membres participants à l'atelier de cadrage méthodologique à l'échelle régionale (Atacora et Donga)



Photo 1: Participation des autorités à l'atelier de cadrage méthodologique à Natitingou



Photo 2: Membres participants de l'atelier de cadrage méthodologique

Planche 1: Participants à l'atelier de cadrage méthodologique à l'échelle régionale (Atacora et Donga)

- **Lancement du processus**

Le processus a été lancé au niveau communal par le Maire entouré des conseillers communaux, des cadres techniques de la mairie, des représentants des organisations de la société civile, des techniciens, des services déconcentrés de l'Etat et des membres du comité de pilotage. Le lancement a été un moment de mobilisation des acteurs autour du processus. Il est intervenu le 02 décembre 2022 dans l'enceinte de la Mairie de Bassila.



Photo 3: Vue du Maire de la commune de Bassila à l'atelier de lancement



Photo 4: Membre du comité de pilotage de PDC 4 de la commune de Bassila

Planche 2: Cérémonie de lancement du processus par l'autorité communale en présence des membres du comité de pilotage

- **Le diagnostic**

- **Revue documentaire**

La revue documentaire a été réalisée en continue tout au long du processus. Divers documents disponibles sont mis à disposition pour exploitation. Ils sont mobilisés auprès des services communaux, des services déconcentrés de l'Etat (SDE), des organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Projets/Programmes. Ce sont notamment le PDC III, PCDA, le rapport d'évaluation PDC III, les annuaires statistiques sectorielles (santé et éducation), le document de débats d'orientation budgétaire, les tableaux de bord de suivi de l'indice de gouvernance locale, les comptes administratifs ; des bases de données ; etc. L'exploitation de la documentation disponible a énormément contribué à la description et à l'appréciation de l'état des lieux des secteurs investigués.

- **Ateliers d'arrondissement**

Du 06 au 09 décembre 2022, des ateliers d'arrondissement ont été organisés. Chacun des quatre (04) arrondissements (Bassila, Manigri, Alédjo et Pénessoulou) de la commune a accueilli cette assemblée constituée des représentants de tous les villages de l'arrondissement et des acteurs socio-professionnels. Ce sont des représentants des agriculteurs, éleveurs, artisans, élus locaux, conseillers communaux de

l'arrondissement, techniciens de l'Etat des secteurs de l'éducation et de l'agriculture, des jeunes et des femmes, etc.

Ces assemblées ont été des moments privilégiés de recueillir les aspirations de la population et de faire avec elle l'exercice d'analyse diagnostique ainsi que des atouts et contraintes majeurs de développement de la commune.

La planche 3 fait le point des membres participants à l'atelier des arrondissements de la commune de Bassila (Photo n°5 à 12)



Photo 5: Participants de l'atelier d'arrondissement de Bassila



Photo 6: Vue du chef d'arrondissement de Bassila



Photo 7: Vue du chef d'arrondissement de Pénésoulou



Photo 8: Participants de l'atelier d'arrondissement de Pénésoulou



Photo 9: Vue du chef d'arrondissement de Manigri



Photo 10: Atelier d'arrondissement de Manigri



Photo 11: Atelier d'arrondissement d'Alédjo



Photo 12: Vue du chef d'arrondissement d'Alédjo

Planche 3: Vue des participants aux ateliers des arrondissements de la Commune de Bassila

- Collecte de données complémentaires

Des données statistiques et informations nécessaires sont collectées auprès des services de la mairie, des services déconcentrés de l'Etat (SDE) ou des offices de l'Etat tant au niveau communal que départemental chacun dans son secteur de compétence. Selon la nature des données recherchées, des outils spécifiques sont conçus pour leur collecte auprès des services ciblés. Cet exercice a permis de mobiliser des données officielles disponibles pour réaliser les analyses et appréciations. Cette activité a été effectuée par le Cabinet de la période du 20 au 24 décembre 2022.

- **Rédaction de l'avant-projet du rapport diagnostic**

Avec la mobilisation et l'exploitation des informations et données dans les différents secteurs, l'élaboration d'un avant-projet de rapport diagnostic a été entreprise. Un draft a été produit et partagé avec le comité technique (cadres techniques de la mairie) pour faire des contributions et enrichissements dans un esprit de co-production de ce livrable. Le rapport présente le contexte, la situation de la commune, l'état des lieux de différents secteurs de développement de la commune et l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la commune.

- **Pré-validation du rapport diagnostic provisoire**

A travers une séance de travail en comité de pilotage, la version du rapport provisoire a été amendée puis améliorée. Les apports qualitatifs sont valorisés et intégrés au document. Cette activité a préparé la validation du rapport en session du conseil communal élargi aux membres du comité de pilotage. Cette séance a lieu le 23 février 2023 à la mairie de Bassila. La planche 4 montre les vues des participants à la session de pré-validation du rapport diagnostic.



Photo 13: Présentation du rapport diagnostic PDC4 pour sa pré validation



Photo 14: Vue montrant les membres du comité technique du rapport diagnostic PDC4 de Bassila

Planche 4: Vue des participants à la session de pré validation du rapport diagnostic par le comité technique

- **Validation du rapport provisoire du diagnostic**

Le 24 février 2023, le rapport provisoire du diagnostic a été présenté en session du conseil communal. Au terme des amendements, observations, remarques, commentaires faits par les conseillers et qui ont contribué à l'amélioration du document, le rapport diagnostic provisoire a été validé par le conseil. La prise en compte des contributions a servi à produire la version définitive du rapport. La planche 5 montre les vues des participants à la session de validation du rapport diagnostic par le comité technique et le conseil communal.



Photo 15: Présentation du rapport diagnostic PDC4 pour validation



Photo 16: Vue partielle des participants à la session de validation du rapport diagnostic PDC4 de Bassila

Planche 5: Vue des participants à la session de validation du rapport diagnostic par le comité technique et le conseil communal

- **Atelier communal de définition de la vision et des orientations stratégiques**

Les 20 et 21 mars 2023, s'est tenu l'atelier communal de définition de la vision et de la formulation des orientations stratégiques de la quatrième génération du plan communal de développement de Bassila. L'activité a mobilisé plusieurs acteurs et a bénéficié de l'accompagnement de la tutelle.

- **Retraite technique de programmation**

Elle a eu lieu du 03 au 05 avril 2023 au siège de l'ACAD à Natitingou. Elle a permis de définir les programmes, les projets, les activités et les indicateurs d'activités. Ce travail a été peaufiné par le cabinet pour sortir le draft de la programmation.

- **Séance de pré-validation de la programmation stratégique et opérationnelle**

Elle a consisté à faire une assurance qualité sur les produits de la programmation stratégique et opérationnelle du plan. Elle a lieu le 15 juin 2023 et a servi à la préparer l'atelier communal de validation du plan.

- **Atelier de validation du plan**

Il est organisé le 05 juillet 2023 et a permis de soumettre à l'amendement des acteurs le document du plan en vue de sa validation. À la suite de cette validation, le processus d'adoption et d'approbation du plan se poursuivra au niveau des organes délibérants ainsi que de la tutelle.

- **Adoption :**

Le PDC IV de la commune de Bassila a été adopté session extraordinaire du conseil communal en sa session du 28 novembre 2023 à travers la délibération 2023 N°97 /24/MB-SE du 28 novembre 2023 portant validation de la dernière version du PDC IV de la commune de Bassila. Après cette adoption, le PDC a été transmis aux autorités préfectorales en vue de son approbation.

- **Approbation**

Conformément aux dispositions du Code de l'Administration territoriale en république du Bénin, avant la mise en œuvre du PDC, il doit faire objet d'approbation par le Préfet. Aussi, rappelons que les Directions techniques du Ministère en Charge du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ont procédé à des amendements avant toute approbation. Les acteurs avaient pour rôles de prendre en compte lesdites observations dans les brefs délais.

- **Popularisation**

Une fois le PDC approuvé et conformément aux exigences du Guide d'élaboration des PDC, ce document de planification par excellence doit faire objet d'une vulgarisation dans les différentes localités afin de permettre aux populations à la base de s'approprier l'outil.

- **Difficultés rencontrées**

La conduite de la phase du diagnostic a été confrontée à des difficultés dont les plus importantes sont : le chevauchement avec la période de la campagne électorale des élections législatives du 08 janvier 2023 ; l'indisponibilité de données récentes dans certains secteurs ; la réticence des responsables de certaines structures à mettre à disposition les données ; et la faible organisation des bases de données au niveau de l'administration communale. Ces difficultés ont agi défavorablement sur la durée de la phase du diagnostic.

3. PROBLEMATIQUE GENERALE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la commune de Bassila permet de dégager les grands problèmes auxquels elle est confrontée.

Le problème majeur de la commune est lié aux tendances lourdes d'évolution des ressources naturelles et en eau. Les problèmes évoqués ont trait aux pratiques d'exploitation des ressources naturelles qui ont pour objectifs l'exploitation maximale des ressources sans grand souci de leur préservation, de leur pérennisation et de leur capacité de régénération. Ainsi, la dégradation des ressources naturelles : sols, végétation, faune, eau etc. du fait des pratiques d'exploitation inadéquates ou des capacités techniques insuffisantes des producteurs est l'un des grands problèmes de la commune. Cette dégradation entraîne progressivement l'ensablement des cours d'eau qui participe à l'amenuisement des ressources halieutiques, la disparition du pâturage, aux risques climatiques que sont la désertification, les changements climatiques et leurs impacts socio-économiques. Le principal, défi de la commune est d'organiser l'agriculture, qui constitue la principale activité économique en filières et les secteurs productifs.

A ce problème central, s'ajoute celui du niveau d'équipement de la commune en infrastructures sociocommunautaires. En effet, la commune de Bassila est caractérisée par un niveau relativement

faible des offres de services sociaux de base ainsi que le mauvais état des pistes rurales pour la circulation des personnes et des biens.

Ces problèmes ne permettent pas à la population de s'assurer des conditions minimales d'une vie meilleure pour mieux produire et satisfaire ses besoins vitaux.

4. DIAGNOSTIC DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

4.1. Secteur de l'éducation

4.1.1. Enseignement maternel

Dans le système éducatif béninois, les enfants pré-scolaires de 3 à 5 ans d'âge sont pris en charge par l'enseignement maternel. Selon les statistiques de la circonscription scolaire de Bassila, la commune dispose à la rentrée scolaire 2022-2023 de 28 écoles maternelles qui accueillent les pré-scolaires. Cet ordre d'enseignement dispose généralement de deux sections : la section des petits et la section des grands. Les nombres de sections dans les écoles maternelles de la commune est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Effectifs des écoles maternelles et des sections

Commune	Nombre d'EMP	Section1	Section2
	28	39	31

Source : Statistique CS Bassila, 2023

L'effectif des écoliers est de 1 325 au titre de l'année scolaire 2022-2023. Ils sont encadrés par 42 animatrices et animateurs.

Au vu des effectifs dans les sections, les salles manquent dans les écoles maternelles (EM) de la commune pour accueillir les préscolaires. Par rapport aux infrastructures construites, un effort est fait pour la réalisation de nombreuses salles en matériaux définitifs (environ 94,54%). Quant aux équipements et mobiliers, un gap important reste à combler pour offrir un environnement épanouissant aux enfants. La commune doit faire davantage d'effort dans cet ordre d'enseignement en vue de garantir l'atteinte des normes de l'Ecole Qualité Fondamentale (EQF). La préoccupation d'enseignants qualifiés en nombre suffisant n'est pas à occulter. Par ailleurs, les normes EQF recommandent aussi de réunir un certain nombre de conditions de sécurité et d'hygiène au niveau des écoles. A ce titre, l'effort de la commune doit s'étendre à la réalisation des latrines, la surveillance de la qualité des aliments servis aux écoliers, la disponibilité de sources d'eau potable et de postes de lavage de mains. Aussi, les EM doivent-elles être clôturées en vue de contrôler au mieux les entrées et sorties des enfants pour leur sécurité.

4.1.2. Enseignement primaire

Au titre de l'année 2022-2023, on dénombre 125 écoles primaires publiques (EPP) dans la commune de Bassila pour assurer l'encadrement des écoliers. A celles-ci s'ajoutent quatorze (14) écoles primaires

privées et confessionnelles qui participent à la scolarisation des écoliers. Les EPP couvrent tout le territoire communal. Chaque village administratif est desservi au moins par une école primaire. A la rentrée scolaire 2022-2023, les EPP ont accueilli au total 28 503 écoliers dont 13 506 filles. Quant aux écoles primaires privées, elles encadrent 2 254 écoliers. La mesure gouvernementale d'exonération des frais de scolarité en faveur des filles au niveau de l'enseignement primaire est significativement incitative à la parité fille-garçon.

Dans la commune de Bassila, quatre-vingt-dix-neuf (99) écoles primaires publiques bénéficient du programme gouvernemental de cantine scolaire en 2022-2023 contre 56 écoles en 2018.

Tableau 5: Nombres écoles primaires dans la commune

Années scolaires	Nombre d'écoles primaires publiques	Nombre d'écoles primaires privées
2022-2023	125	14
2021-2022	124	13
2020-2021	122	12

Source : Statistique CS Bassila, 2023

En général, l'évolution des effectifs des écoliers de la commune de Bassila ces trois (03) dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous. Entre 2020 et 2023, on note une augmentation en effectif de 2 847 écoliers dans les écoles primaires publiques de la commune.

Tableau 6: Effectif des écoliers des écoles primaires de la commune

Années scolaires	Nombre d'écoliers aux primaires publiques	Nombre d'écoliers aux primaires privés
2022-2023	28 503	2 254
2021-2022	27 075	2 091
2020-2021	25 656	1 957

Source : Statistique CS Bassila, 2023

Ces trois dernières années, les taux de réussite des écoliers de la commune au certificat d'études primaires (CEP) sont présentés ainsi qu'il suit.

Tableau 7: Taux de réussite au CEP de la commune

Années scolaires	Taux de réussite
2021-2022	89,87
2020-2021	89,33
2019-2020	79,10

Source : Statistique CS Bassila, 2023

L'effectif du personnel enseignant au primaire déployé dans la commune est de 579 en 2022-2023. Ce personnel est constitué de différentes qualités : les agents permanents de l'Etat (APE), les agents contractuels de l'Etat (ACE), les aspirants au métier d'enseignant (AME) pour respectivement 117 ; 287 ; et 214. L'une des difficultés majeures de cet ordre d'enseignement demeure la qualification des enseignants chargés de l'encadrement des écoliers. C'est une préoccupation forte qui interpelle la compétence du niveau central. Une plainte pas des moindres formulée contre le personnel enseignant est l'état d'ivresse en situation de classe. La pratique serait en voie de devenir un fléau en milieu scolaire dans la commune de Bassila.

Tableau 8: Effectif du personnel enseignant dans la commune

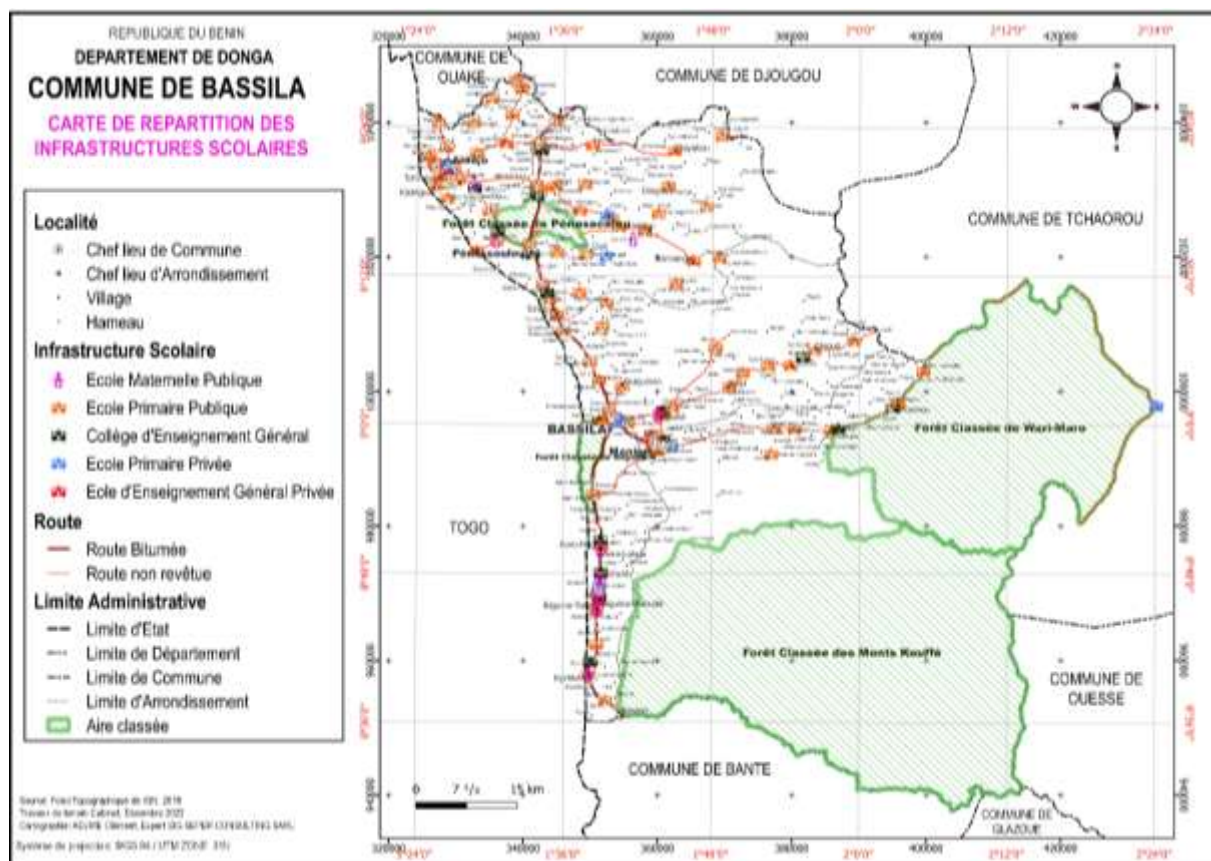
Année scolaire	APE	ACE	AME	Total
2022-2023	117	286	214	617

Source : Statistique CS Bassila, 2023

La principale remarque faite en ce qui concerne l'effectif des enseignants qualifiés dans la commune de Bassila, est qu'il demeure insuffisant et cette insuffisance d'enseignants s'explique par l'accroissement du nombre des écoliers et par l'augmentation des salles de classes. De façon globale, les ratios élèves par enseignant et élève par classe sont respectés (en dessous de 45) dans la commune.

En matière d'infrastructures et d'équipements scolaires, la commune déploie beaucoup d'effort pour assurer un cadre adéquat de travail au niveau de l'enseignement primaire. En 2018, 76,7% des écoles primaires publiques de la commune de Bassila ont leurs modules de classes construits en matériaux définitifs. Ce taux est de 79,6% en 2019 ; et de 76,5% en 2020. Le gap à combler est de l'ordre de 25%. Quant aux mobiliers scolaires, il y a une disponibilité de 10 594 tables bancs pour le compte de l'année scolaire 2018-2019 contre 12 366 au titre de 2022-2023. Une bonne partie de ce besoin pourrait être satisfait en mettant en place un dispositif de maintenance des équipements mobiliers scolaires. La figure 9 fait le point des infrastructures scolaires dans la commune de Bassila.

Figure 9: Répartition des infrastructures scolaires dans la commune de Bassila



La proportion de salle de classe en matériaux définitifs est largement au-dessous des 75% au niveau de la commune. Une étude comparative entre arrondissements montre clairement que l'arrondissement d'Alédjo est mieux loti contrairement aux autres arrondissements notamment Pénessoulou dont le besoin est criard. Quant aux arrondissements de Bassila et de Manigri, ils ont un taux sensiblement égal au niveau communal.

Pour ce qui concerne les autres installations sociocommunautaires pour disposer d'un cadre adéquat et sécurisé, la commune devra poursuivre les investissements en faveur des écoles primaires publiques. En effet, sur les 126 EPP de la commune de Bassila, on a :

- 39 écoles primaires publiques ne disposant pas de latrines ;
- 60 écoles primaires publiques non dotées de points d'eau potable ;
- 100 écoles primaires publiques non équipées en énergie électrique.

Il existe également un nombre non négligeable d'écoles primaires publiques de la commune qui ne sont pas équipés en point d'eau potable. Il en est de même pour les clôtures.

4.1.3 Enseignement secondaire

L'effectif du personnel enseignant déployé dans les Collèges d'Enseignement Général (CEG) de la commune est passé de 406 en 2020 à 439 en 2022-2023. Le personnel sert dans dix-neuf (19) collèges

publics dont six (6) comportent de second cycle. A ces collèges publics, s'ajoutent ceux à statut privé ou confessionnel. A l'échelle de la commune, les collèges privés et confessionnels sont au nombre de quatre (4). Les collèges publics disposent de 239 salles de classes dont 185 en matériaux définitifs. Les taux de réussite des élèves de la commune de Bassila sont dans une progression continue durant les trois dernières années scolaires.

Les champs de compétences des communes à statut ordinaire ne s'étendent pas aux collèges d'enseignement secondaire.

Tableau 9: Taux de réussite à l'examen du BEPC des trois dernières années scolaires

Catégories	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Filles	50,06%	55,46%	57,32%
Garçons	47, 84%	57,78	67,46%
Total	48,82%	57,24	65,84%

Source : Statistique DDESFTP Donga

Tableau 10: Taux de réussite à l'examen du BAC des trois dernières années scolaires

Catégories	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Filles	40,83%	64,31%	57,61%
Garçons	39,85%	61,84%	59,83%
Total	40,63	62,98%	59,19%

Source : Statistique DDESFTP Donga.

4.1.4. Alphabétisation

Elle offre l'opportunité aux personnes adultes qui n'ont pas eu la chance de l'instruction à bas âge d'apprendre à savoir écrire et lire dans leur langue. L'alphabetisation comporte deux modules : l'alphabetisation initiale et la post alphabetisation. Pour la post-alphabetisation, les effectifs d'apprenants en 2020 et 2021 sont respectivement de 153 et 140. On note un désintérêt à l'alphabetisation dans la commune par rapport aux années antérieures. À titre d'exemple, pour la post alphabetisation, les effectifs en 2013 et 2016 sont respectivement 590 et 311. Elle ne bénéficie pas non plus d'un accompagnement conséquent. Les langues touchées sont : Anii, fulfulde, Nagot.

4.2. Santé et protection sociale

4.2.1. Santé

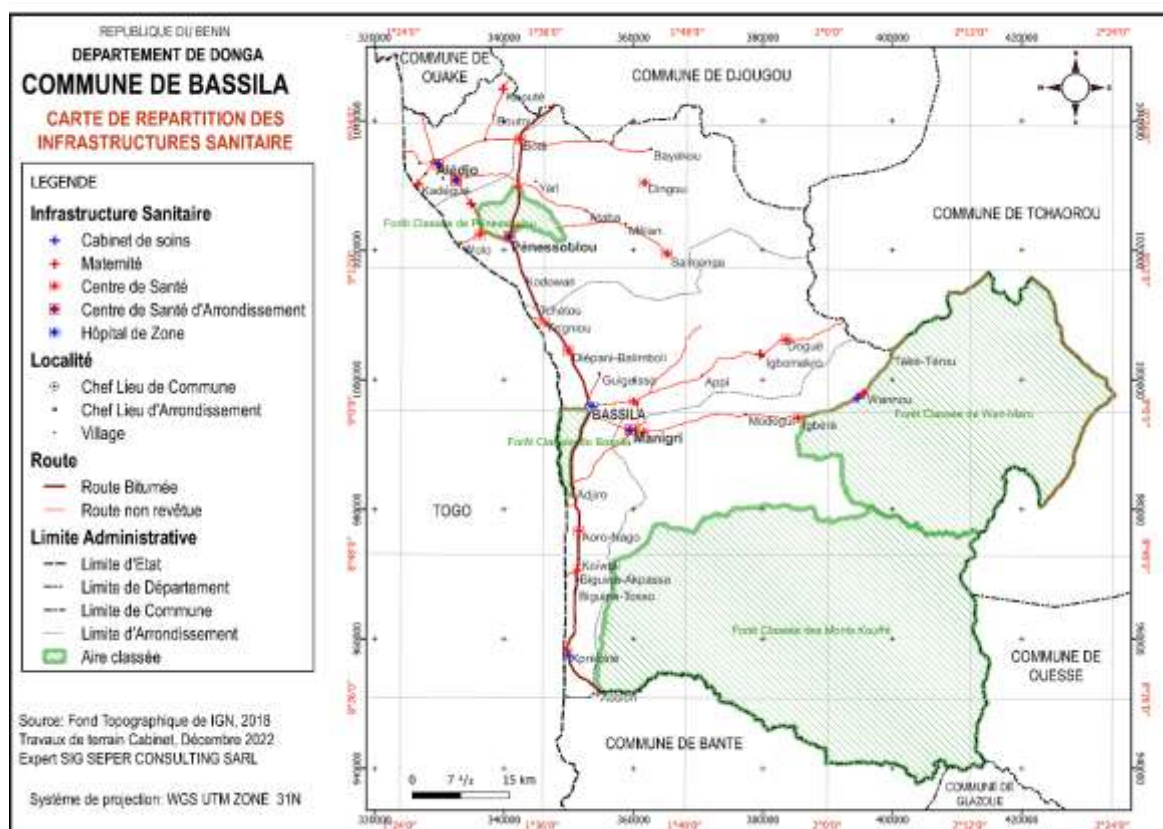
Dans le système sanitaire, la commune de Bassila est érigée en zone sanitaire. À ce titre, la commune dispose d'un hôpital de zone et de vingt-cinq (25) centres de santé dont un Centre de Santé Communal (CSC), trois (3) centres de santé d'arrondissement, des maternités isolées et dispensaires. Les CSA sont encadrés chacun par un médecin généraliste. En 2022, selon les données de l'annuaire statistique de la

zone, le personnel soignant de la zone est de 234 agents avec cinq (5) médecins spécialistes, 10 sages – femmes, 62 infirmières et infirmiers. Ce personnel collabore avec 150 relais pour les prises en charge communautaire. La carte sanitaire de la commune est relativement bien maillée. Pour conforter davantage cette situation, il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour :

- maintenir une offre de santé de qualité à la population et un service continu ;
- disposer d'un personnel de santé qualifié pour une prise en charge correcte des usagers ;
- mettre aux normes le plateau technique et les infrastructures et équipements ;
- mobiliser des spécialistes en fonction des demandes.

De même, des formations sanitaires privées ou confessionnelles participent activement à l'offre de service de santé à la population. Les affections les plus courantes dans la commune de Bassila sont : le paludisme, les infections respiratoires, les affections gastro- intestinales, les traumatismes etc. Quant à l'accouchement en institution, le taux est de 96% en 2021. De l'analyse des données existantes, il ressort que le plateau technique de l'hôpital de zone, centre de référence de la commune de Bassila est de qualité. Ce plateau technique est composé de 4 services à savoir : la chirurgie, la gynéco-obstétrique, la médecine générale, et la pédiatrie avec au total 52 lits. Les prestations du service d'imagerie sont limitées. 52% des formations sanitaires soit 13 sur les 25 disposent d'incinérateurs pour une bonne gestion des déchets médicaux. En matière d'assurance santé, on note dans la commune des dynamiques de mutuelles de santé. Ce système est basé sur la solidarité entre les membres qui se cotisent pour la prise en charge des soins de santé. Plusieurs mutuelles sont constituées dans la commune de Bassila ; mais beaucoup ne sont pas fonctionnelles. Concernant les mutuelles de santé, il faut que les structures qui les animent travaillent à fonds par rapport à (i) la gouvernance, (ii) la viabilité économique et (iii) le partenariat avec les centres de santé pour la prise en charge correcte des mutualistes. La figure 9 montre la répartition des infrastructures sanitaires dans la commune de Bassila.

Figure 10: Répartition des infrastructures sanitaires dans la commune de Bassila



4.2.2. Protection sociale

L'action sociale dans la sphère publique est organisée autour du Centre de Promotion Sociale (CPS). Le CPS de la commune est logé dans un local qui ne répond pas aux normes requises. Son personnel est constitué de trois (03) agents pour couvrir une population de 130 091 habitants répartis sur une superficie de 5 661 km². Les interventions du CPS tournent autour de quatre (04) domaines. Il s'agit de :

- **Promotion de la Famille, de l'Enfance et du Genre (PFEG)** qui assure le bien-être familiale à travers : (i) les séances d'information, d'éducation et de formation sur les droits de la famille, de la femme de l'enfant, des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi que des possibilités de leur réinsertion socio-économique ; (ii) la vulgarisation des textes de lois relatifs aux cibles vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées ...) ; (iii) l'écoute et l'accompagnement des victimes de violences basées sur le genre ; (iv) l'accompagnement des associations et groupements des femmes, (v) la création et l'animation des espaces au profit des filles déscolarisées et non scolarisées sur la santé de la reproduction y compris la lutte contre les violences basées sur le genre
- **Statistiques, programmation et Documentation (SPD)** qui organise les recherches et alimente les bases de données

- **Affaires sociales et solidarité (ASS)** qui veillent à la protection sociale des groupes vulnérables et au développement de l'entraide et de la solidarité à travers : (i) la mise en place du registre sociale des personnes vulnérables (ii) le développement de la solidarité par les filets sociaux productifs, l'assurance maladie...
- **Protection des Personnes Agées et des Personnes Handicapées (PPAPH)** par la mise en place et l'accompagnement des associations

Le CPS de Bassila est très actif dans le règlement des cas de viol, harcèlement sexuel, violences, enlèvement et séquestration, lévirat, mariage forcé, trafic d'enfant etc. la commune de Bassila ne dispose pas de centre socio-éducatif. Il existe un orphelinat construit par la fondation BOA et est confié à une ONG locale pour son animation. L'orphelinat apporte des soutiens à une vingtaine d'enfants de la commune. Dans la collaboration du CPS avec la police républicaine, il est signalé l'absence dans les commissariats d'agent spécialisé pour la prise en charge des enfants (moins de 18 ans) impliqués dans les infractions. Au regard des phénomènes ci-dessus cités et qui deviennent récurrents dans la communauté, il importe que le CPS bénéficie de plus d'attention. Entre 2019 et 2022 ; une vue partielle des cas enregistrés se présente dans le tableau ci-joint.

Tableau 11 : Statistiques des cas de violences basées sur le genre et portés à la connaissance du CPS

DEPARTEMENT: DONGA

COMMUNE: BASSILA

PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/12/2022

THEMATIQUE: Violences SOUS-THEMATIQUE Violences basées sur le genre

Tableau des Statistiques

Indicateur	Total Sexe H	Total Sexe F	0-4*	5-9	10-14	15-17	18-59	Sup - 60	Total
Nombre de cas relatifs aux violences basées sur le genre pris en charge	191	616	0	0	0	0	793	14	807
Nombre de cas relatifs aux violences basées sur le genre référés aux OPJ ou au tribunal	15	102	0	0	0	0	117	0	117
Nombre de cas relatifs aux violences basées sur le genre référés dans les formations sanitaires	12	174	0	0	0	0	186	0	186
Nombre de cas de violences physiques reçus	26	175	0	0	0	0	197	4	201
Nombre de cas de violences sexuelles reçus	2	54	0	0	0	0	50	6	56
Nombre de cas de violences économiques reçus	8	88	0	0	0	0	92	4	96
Nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus	117	360	0	0	0	0	460	17	477
Nombre de cas de violences patrimoniales ou culturelles reçus	87	306	0	0	0	0	361	32	393
Nombre de cas relatifs aux violences basées sur le genre reçus dans les structures de prise en charge	73	245	0	0	0	0	308	10	318
Nombre total de cas d'enlèvement et de séquestration survenus	0	5	0	0	0	0	5	2	5
Nombre total de cas d'incestes recensés	0	1	0	0	0	0	1	0	1
Nombre total de cas de violences liées au lévirat recensés	0	2	0	0	0	0	2	0	2
Nombre total de cas de harcèlement recensés	6	22	0	0	0	0	26	2	28

Source : Statistiques CPS, février 2023

4.3. Eau potable et assainissement

4.3.1. Eau potable

L'objectif de développement durable n°6 « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » vise un accès universel à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Pour atteindre cet objectif au niveau national, une réforme a été engagée par le gouvernement en 2019. Cette réforme a responsabilisé l'agence en charge de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural pour la réalisation des infrastructures et équipements hydrauliques d'approvisionnement en milieu rural de concert avec la commune. L'évolution des taux de desserte en eau potable de la commune est croissante de 2018 à 2020. Les taux ont chuté en 2021 et 2022 à cause du processus de mise en place du nouveau dispositif issu de la réforme intervenue dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable. Aussi on note un fort taux de panne des équipements hydrauliques qui interrompt le service d'approvisionnement en eau potable. Rappelons qu'au niveau national, en 2022, le taux de desserte en milieu rural est de 73,3%. Certainement que ce taux cache des disparités assez remarquables à l'intérieur du pays.

Tableau 12 : Évolution du taux de desserte en eau potable

Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de desserte en eau potable	34,30	36,90	39	22,20	24,20

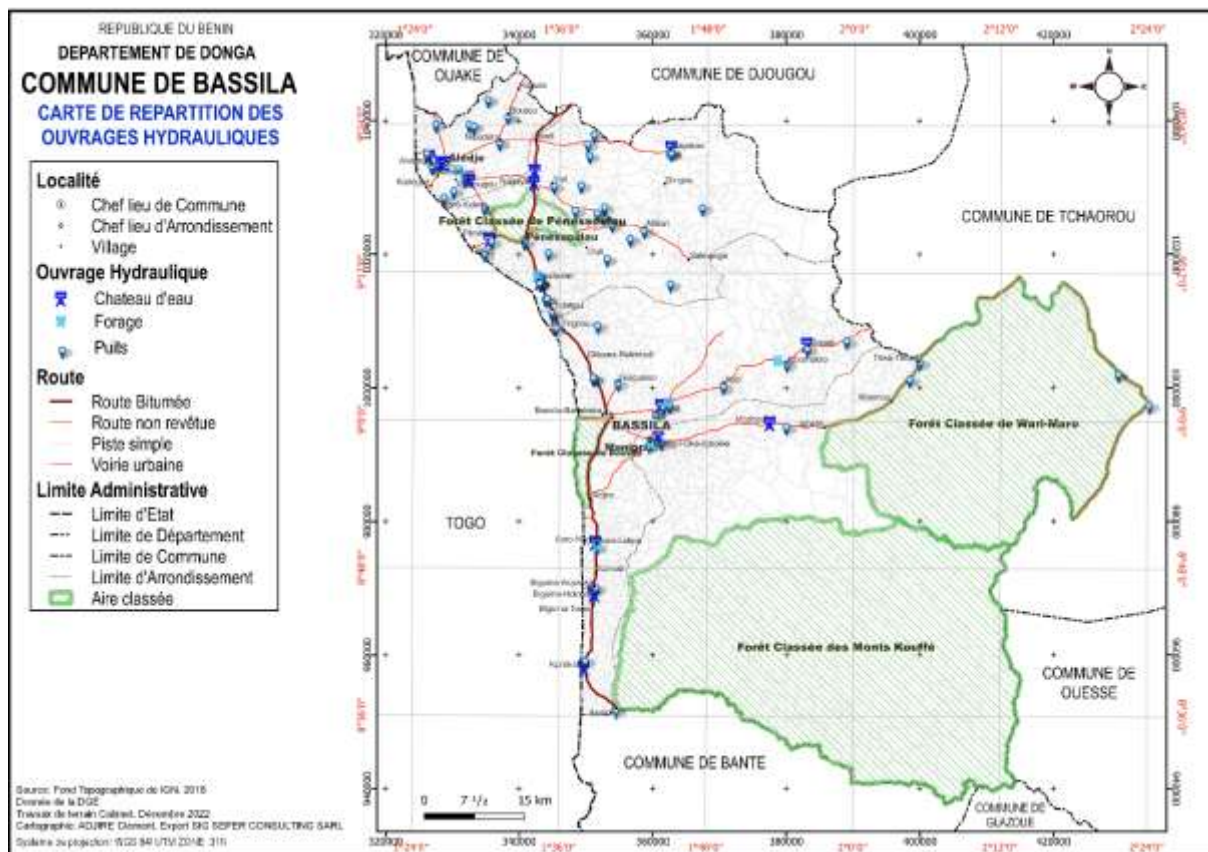
Source : Rapport évaluation PDC3 de Bassila, 2022

Soucieuse de mieux arrimer ces actions dans les stratégies nationales pour apporter des réponses aux besoins de la population en matière d'eau, d'hygiène et assainissement, la commune a élaboré et adopté son Plan Sectoriel Eau et le Plan d'Hygiène et d'Assainissement. Ces plans ont fait objet de mise en œuvre. Le défi dans ce secteur reste la poursuite de l'amélioration du taux de desserte en eau potable à travers la réalisation de nouveaux points d'eau, la réhabilitation des points d'eau non fonctionnels et une bonne gouvernance du secteur.

En milieu urbain, l'alimentation en eau potable est assurée par la SONEB. Il ne couvre seulement que certains quartiers de la ville de Bassila. En 2022, le nombre d'abonnés connectés au réseau de la SONEB et desservis s'élève à 288 contre 275 abonnés en 2020. Selon la norme de la SONEB un branchement d'abonné dessert 2 ménages de 6 personnes. Ainsi, la population totale desservie par la SONEB peut être estimée à 3 456 habitants. La couverture est relativement faible par rapport au besoin. Cette situation oblige encore les populations des grosses agglomérations à recourir au FPM voire les puits à grand diamètre pour satisfaire leur besoin en eau de consommation. Il ressort de ce constat que la SONEB n'arrive pas à couvrir les besoins en eau des populations en milieu urbain.

Face à cette insuffisance de l'offre du service public de l'eau potable en milieu rural, il s'est développé ces dernières années la réalisation de forages privés dans les ménages. Ce sont des investissements privés plus ou moins importants qui se réalisent dans le secteur. En dépit de l'incertitude de la qualité de l'eau servie par absence d'analyse au laboratoire, ces forages privés contribuent énormément à l'alimentation en eau de la population. Par ailleurs, lorsqu'ils requièrent l'autorisation de la mairie, le reste de la procédure d'enregistrement de ces points d'eau dans la base officielle des infrastructures hydrauliques échappe à l'administration (mairie et direction départementale en charge de l'eau). En tout état de cause, il serait nécessaire que la commune établisse le point de situation de ces points d'eau réalisés par les privés afin d'engager la procédure requise pour leur régularisation/officialisation dans le registre officiel. L'attente la plus préoccupante est la certification de la qualité de l'eau servie à la population par les structures habilitées.

Figure 11: Répartition des infrastructures hydrauliques dans la commune de Bassila



4.3.2. Assainissement

La gestion des ordures ménagères et des déchets solides constitue une difficulté majeure de la commune de Bassila. Les noyaux urbains (Manigri, Pénessoulou et Alédjo) ne sont pas dotés de système de gestion des ordures ménagères et déchets solides. Dans la ville de Bassila, le dispositif mis en place ne fonctionne pas correctement. En général, la situation de l'assainissement dans la commune est une

préoccupation. Pour une prise en main correcte de la question, au minimum, le dispositif à mettre en place est constitué d'une structure de pré-collecte, un site de regroupement, un mécanisme de transport et une décharge finale. En l'absence de l'organisation de cette filière, les populations cohabitent avec leurs déchets jetés pêle mêle dans la nature, au niveau des dépotoirs sauvages et dans la brousse.

Concernant la gestion des déchets médicaux en milieu hospitalier, la situation n'est pas très reluisante du fait que tous les centres de santé ne disposent pas d'incinérateur. Les incinérateurs des centres qui en disposent ne font pas une combustion complète des déchets. A l'échelle de la commune, le service en charge de l'hygiène devra s'investir au fonctionnement régulier au minimum des incinérateurs des centres de santé d'arrondissement, le centre de santé communal et l'hôpital de zone. De même, tout nouveau projet de construction de centre de santé doit intégrer la réalisation d'incinérateur.

Enfin, l'hygiène publique des aliments n'est pas bien assurée. Les aliments exposés aux abords des rues sont mal protégés. Il se pose alors un problème de santé publique. Environ 497 latrines publiques sont construites dans la commune et réparties dans les arrondissements. Leurs état physique et gestion ne facilitent pas toujours leur fonctionnalité. Ces latrines satisfont très peu les besoins pour lesquelles elles ont été réalisées. La commune devra prendre des mesures idoines pour une bonne gestion des latrines publiques de la commune. Beaucoup de ménages sont sans latrines familiales et sont tournés vers la nature. La situation des latrines publiques dans la commune est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 13: Nombre de latrines publiques

Arrondissement	Nombre de latrines publiques
Alédjo	87
Bassila	193
Manigri	64
Pénessoulou	153
Commune	497

Source : Enquête PDC4, 2022

4.4. Électricité et les énergies renouvelables

L'énergie électrique est fournie par la société béninoise d'énergie électrique (SBEE). Dans la commune de Bassila, le réseau de la SBEE couvre les quatre (04) chefs-lieux d'arrondissements. Elle est la principale source d'énergie qui dessert les ménages et les entreprises pour leurs besoins en énergie. Le nombre d'abonnés au réseau est évalué à **3 622 en 2022**. Quelques lampadaires renforcent l'énergie de la SBEE et assurent l'éclairage public au niveau des lieux publics ou au pied des services publics ou sociocommunautaires. Environ, cent trente (130) lampadaires sont implantés dans la commune. La maintenance des lampadaires n'est pas du tout bien assurée ce qui écourte leur durée de fonctionnement

et limite leur service. Les autres localités non couvertes d'énergie de la SBEE utilisent les groupes électrogènes, des panneaux photovoltaïques ou des lampes rechargeables pour assurer l'éclairage. Avec l'expansion du téléphone portable, le besoin en énergie est répandu partout dans les localités pour la recharge des batteries. Il faut noter qu'aucune initiative de projet de production d'énergie renouvelable n'est pas entreprise sur le territoire communal.

En matière d'énergie de cuisson, c'est le bois de chauffe et le charbon qui sont utilisés. De plus en plus, il est fait la promotion de fourneaux traditionnels à moindre consommation de charbon auprès des ménages. C'est le projet ANFANI qui s'y investit.

4.5. Sport, culture et loisirs

En matière d'infrastructures sportives, le chef-lieu de la commune dispose d'un stade omnisport communal dont le niveau d'aménagement est satisfaisant. Des équipes de football, de handball et de pétanque etc. existent dans la commune et animent les différentes disciplines sportives. On note aussi la pratique de la lutte traditionnelle dans la commune. Le patrimoine culturel de la commune est diversifié à la hauteur des différents groupes socio-culturels qui cohabitent dans la commune. On y retrouve les danses identitaires comme le Tèkè, le guèlèdè, le togo-togo, le Goumbé, le tobo, le Kolobi, le kétepké, le fila, le so, le djouka, et la danse des peulhs. La fête d'igname (Dila et Essan), la flagellation (Kamou),

Sur le plan des dynamiques associatives, chaque arrondissement a son association de développement. Elles prennent part activement aux actions de développement de leurs localités. À cette liste s'ajoutent la confrérie des chasseurs, l'Association des Rois et chefs traditionnels des Aires culturelle Anii, Kotokoli et Koura (ARACKA).

Tous les quatre (4) chefs-lieux d'arrondissement disposent chacun de son centre des jeunes et de loisirs. Celui de Bassila chef-lieu de la commune est de taille particulièrement remarquable. Ces centres sont dans un état fonctionnel. Les niveaux d'équipements sont modestes (chaises et sonorisation). Malheureusement ces centres ne sont pas animés de manière optimale. Des infrastructures complémentaires sont nécessaires pour activer davantage l'animation des centres. Dans le meilleur des cas, ils servent aux grandes réunions. Les jeux et danses identitaires qui peuvent être valorisées à travers l'animation desdits centres sont en voie de disparition au profit des cultures et civilisations étrangères. Notons également l'existence de d'un centre de lecture et d'actions culturelles (CLAC) et des sites de jardin public non aménagés.

4.6. Habitat

L'habitat est de type traditionnel et dispersé. Les murs pour la plupart dans les villages et hameaux sont en banco. Les toits sont couverts en tôles majoritairement avec des sols soit cimentés soit terrassés. Il est à signaler aussi des habitats en matériaux durables avec des toitures en tôles et des sols revêtus de carreaux. Dans les grandes agglomérations ces mêmes types d'habitats s'observent mais avec une dominance de bâtiments en matériaux définitifs et des immeubles. En général, la disposition des

habitations est très peu structurée par défaut d'existence de lotissement avant l'installation de la population.

4.7. Sécurité alimentaire et de nutrition

La situation alimentaire et de nutrition de la commune de Bassila est appréciée à travers trois (3) variables : la disponibilité, l'accessibilité et la stabilité. A la faveur des conditions agro-climatiques très favorables de la commune de Bassila, sa production agricole globale devrait couvrir largement les besoins alimentaires de la population et assurer la disponibilité d'aliments de bonne qualité. Mais les contraintes liées à l'agriculture compromettent la disponibilité. Il s'agit surtout de : la faible mécanisation des opérations culturales, faible accessibilité aux intrants agricoles de bonne qualité, la faible disponibilité de la main d'œuvre agricole, la faible maîtrise des techniques de conservation des récoltes, le faible rendement etc. Par rapport à l'accessibilité, le niveau de diversification de la production agricole (végétale, animale, halieutique) suffirait pour rendre accessible les denrées alimentaires si le volume de production est davantage consistant et si les techniques de conservation sont maîtrisées par les producteurs. De même, le faible pouvoir d'achat de la population ne lui permet pas d'acheter les denrées alimentaires en période de soudure. Enfin, la nutrition renvoie à la quantité (apport calorifique) et la qualité (propriétés nutritionnelles). La situation nutritionnelle est aussi affectée par la faible variation et diversification des produits alimentaires dans les ménages. La rareté selon les saisons à cause de leur non conservation, la méconnaissance des besoins spécifiques adaptés à chaque catégorie de personnes (âge, situation, activité), le faible pouvoir de décision des femmes dans l'utilisation des vivres et l'influence des pesanteurs socioculturelles sur les habitudes alimentaires. Toutes les formes de malnutrition se retrouvent dans la commune : la malnutrition par carence et la malnutrition par excès. La malnutrition touche toutes les composantes de la population. Les femmes enceintes, les nourrices et la petite enfance sont les plus exposées à la malnutrition. Pour juguler la malnutrition ; la commune doit diversifier davantage sa production agricole, produire en quantité et en qualité, renforcer les capacités des ménages à transformer et à conserver les denrées alimentaires ainsi que la valeur nutritive des aliments en lien avec le besoin alimentaire de chaque catégorie socio-professionnelle. En 2021, les cas de malnutrition ont représenté 4,15% de toutes les affections amenées en consultation dans les formations sanitaires de la zone sanitaire de Bassila. Entre 2018 et 2021, la prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans s'est améliorée en passant de 0,8% à 1,8% dans la commune de Bassila après le pic de 15,37% en 2019 (rapport examen local volontaire commune de Bassila, décembre 2022).

4.8. Sécurité des personnes et des biens

La sécurité des personnes et des biens est assurée par cinq (5) commissariats implantés dans la commune. Il s'agit des commissariats de : Bassila, Manigri, Alédjo, Kprèkètè et Pénessoulou. Ces commissariats sont renforcés par des Unités de Surveillance de la Sécurité des Frontières installées à Alédjo et à Pénélan. L'effectif du personnel de la police républicaine dans la commune associée à la

logistique limitée (matériels roulants) par rapport à un territoire communal qui s'étend sur une superficie de 5 661 Km² paraît insuffisant pour assurer efficacement la sécurité des populations et des biens. Le défi reste la co-production de la sécurité entre les agents de la sécurité, la population et les autorités locales notamment en fournissant l'information aux policiers républicains. Les infractions courantes sont : le vol, le viol, les violences, coups et blessures, excès de vitesse, les accidents de circulation, les abus de confiance, etc. Certains commissariats de police sont abrités dans les bâtiments des privés et génèrent de loyer à payer. La commune est sollicitée mais la mairie n'a pas passé de contrat de bail avec lesdits privés. La non satisfaction de cette attente constitue un point faible de la collaboration entre la mairie et les commissariats concernés.

Par ailleurs, la commune dispose d'une base des Sapeurs-Pompiers et un détachement militaire qui apportent leurs concours au maintien de la sécurité et de l'ordre dans la commune. Le niveau d'équipement de la base des Sapeurs-Pompiers est aussi très milité pour faire face à sa mission de manière optimale.

Tableau 14: Effectif du personnel des unités de la police républicaines

Unités	Effectif personnel	Moyens roulants disponibles
Bassila	16	1 véhicule 4 roues et 4 motos)
Alédjo	14	4 motos
Manigri	12	1 véhicule et 2 motos
Kprèkètè	10	1 véhicule
Pénessoulou		ND
USSF Pénélan	10	3 motos
USSF Alédjo		ND

Source : Enquête PDC IV, Février 2023

4.9. Genre et développement

A la faveur des nombreuses actions d'accompagnement et de sensibilisation, la sensibilité à l'équité genre s'améliore progressivement au niveau de la commune. L'accès des femmes aux ressources de production s'augmente même si le contrôle reste encore insignifiant. De même, majoritairement, les femmes ont accès à l'éducation, à la formation et à l'information. Les appuis des ONG et projets programmes y ont contribué énormément. Dans la sphère économique, beaucoup de femmes sont patronnes d'ateliers, responsables d'entreprises notamment dans les secteurs de l'artisanat, de la transformation et du commerce. En ce qui la position socio-politique, la proportion de femmes reste faible. Sur 25 conseillers communaux à Bassila, il y a une seule femme à qui aucune fonction administrative n'a été dévolue. Par ailleurs, il existe au niveau de la commune l'association des personnes en situation de handicap que la commune associe aux activités.

4.10. Intégration des minorités ethniques

De nombreux groupes socio-culturels allochtones (Yoruba, Fon, Djerma, Ibo, Peuhl, Adja et wama) cohabitent avec les groupes majoritaires autochtones (anii, nagot, kotokoli). Cette cohabitation remonte à plusieurs décennies. La cohabitation est caractérisée par une harmonie et une acceptation réciproque entretenues par la disponibilité des espaces d'expression et de dialogue. Néanmoins, il faut noter que l'ampleur et la récurrence que prennent les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs ; conflits nés de la dévastation soit des cultures, soit des récoltes mettent en mal cette cohabitation pacifique. Les peulhs éleveurs sont stigmatisés comme porteurs d'un esprit belliqueux, de violence et de vandalisme. La situation est très préoccupante et à l'issue des procédures de règlement, la partie des agriculteurs se sent toujours lésée. Aussi, la procédure est perçue comme trop lourde et inopérante en raison de la diversité d'acteurs qu'elle mobilise. Cet état d'âme de conflit mal réglé ou d'un jugement inéquitable cristallise davantage la position de conflit entre ces deux acteurs. L'envergure du problème est communale.

4.11. Emploi des jeunes

La commune de Bassila a élaboré une stratégie de promotion de l'emploi des jeunes avec l'appui de ses partenaires. Aussi, la commune collabore avec différents intervenants en matière de facilitation l'insertion des jeunes dans le tissu économique. Il s'agit notamment l'agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE), de HELVETAS à travers le projet ARZEKE financé par l'union européenne, de BéniBiz financé par le Gouvernement Suisse, les Pays Bas et l'Union Européenne. S'insérant dans la politique de l'ANPE, la commune dispose d'une Unité Locale de Promotion de l'Emploi (ULPE) animé par un agent de l'administration communale. Il sert de bras opérationnel et l'interface entre la mairie et l'équipe de l'ANPE. Dans ce cadre, plusieurs actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes sont menées. On peut citer : la création d'un groupe de discussion WhatsApp dénommé « Chercheurs d'Emploi de la Commune de Bassila » pour partager les informations relatives aux opportunités d'emploi ; l'enregistrement sur la plateforme Système d'Information des Clients de l'ANPE (SICA) des jeunes peu ou pas instruits demandeurs d'emploi de la commune de Bassila ; l'orientation et conseils en direction de trois (03) jeunes chercheurs d'emploi qui sont présélectionnés parmi les 1000 candidats présélectionnés sur le plan national pour travailler dans l'industrie du textile de Glo-Djigbé ; l'accompagnement par le projet BéniBiz de 34 entrepreneurs dont 44 de femmes et 56 d'hommes dans les domaines de l'agriculture et élevage, de l'agroalimentaire, de l'artisanat et du BTP. Enfin, la commune de Bassila a obtenu un financement auprès du projet PADT financier par l'UE à travers le 11è FED pour réaliser des actions de développement économique locale. Même si les moyens ne sont pas encore à la hauteur des attentes en matière d'emploi, il est noté que la commune s'investit en collaboration avec ses partenaires pour offrir des opportunités d'insertion professionnelle au profit des jeunes de la commune toute catégorie confondue.

4.12. Secteurs économiques

La vie économique de la commune de Bassila est animée par l'agriculture, la transformation des produits agricoles, l'artisanat et le commerce. Dans un passé récent, il faut signaler que l'exploitation forestière constituait une activité florissante.

4.12.1. Agriculture

Dans la commune de Bassila, l'agriculture constitue la principale activité économique de la population. Elle occupe environ 62,8% de la population active. Elle offre plus de 80% des revenus de la population et est la principale source d'emploi. La commune compte 13 983 ménages agricoles dont 13 851 pour la production végétale et 8 737 pour la production animale. Les principaux atouts de l'agriculture dans la commune de Bassila sont la disponibilité de terre cultivable fertile évaluée à 196.253,484 ha ainsi que les conditions climatiques notamment la pluviométrie. Mais cette agriculture est freinée par d'importantes contraintes qui ont pour noms : faible mécanisation des opérations culturales, faible accessibilité aux intrants agricoles de bonne qualité, non maîtrise de l'eau, faible rendement, mauvaise gestion de la fertilité des sols, rareté de la main d'œuvre agricole, faible capacité de conservation des récoltes, faible diversification, etc.

En dépit de ces contraintes, la commune de Bassila a conservé sa place de grande productrice de soja, d'igname, d'anacarde. En plus de ces cultures phares, d'autres non moins importantes sont pratiquées. Ce sont : maïs, riz, sorgho, manioc, niébé, arachide, tomates, coton.

La commune de Bassila est dans le pôle de développement agricole n°4. Les filières phares du pôle sont : l'anacarde, le soja, le manioc. Les volumes de productions de ces plus grandes cultures du pôle ainsi que quelque de diversification au niveau de la commune sur des campagnes passées sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 15: Volume de production des principales cultures

Cultures	2018-2019 (T)	Superficie (Ha)	2019-2020 (T)	Superficie (Ha)	2020- 2021 (T)	Superficie (Ha).
Soja	4 386	2 249	5 416	2 708	3 994	3 105
Igname	116 830	7 525	122 658	6 983	86 025	5 060
Maïs	22 705	8 837	23 245	11 183	19 201	11533
Riz	5 610	1 846	7 448	1 546	2 821	1 522
Manioc	54 416	3 437	51 433	3 357	49 862	3 687
Coton	1 563	1 162	2 281	1 915	3 168	2 727

Source Statistique DSA/MAEP

Tableau 16 : Volume production anacarde

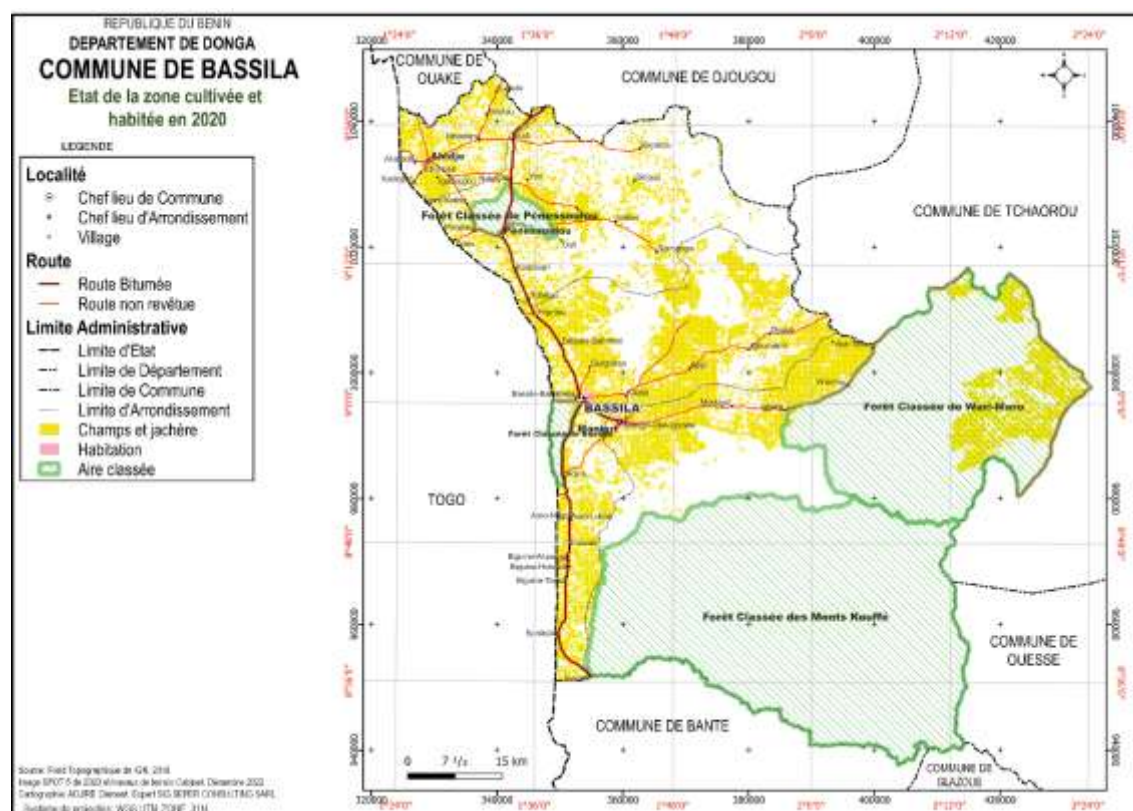
Culture	2016-2017 (T)	Sup. (Ha)	2017-2018 (T)	Sup. (Ha)	2018- 2019 (T)	Sup. (Ha)
Anacarde	5 293	14 372	5 165	14 505	6 678	14 926

Source : Statistique DSA/MAEP

En matière de diversification de la production agricole, la commune produit les céréales que sont le maïs, le sorgho, le riz et le petit mil notamment pour l'alimentation de la population. Elle produit aussi des racines et tubercules à savoir l'igname, le manioc et la patate douce. Au titre des cultures de rente, ce sont le soja, l'anacarde et le coton. Bassila est une grande commune productrice d'anacarde de bonne qualité. Aussi, le soja fait il l'objet d'un engouement remarquable ces dernières années. Enfin, la commune produit aussi des cultures maraîchères qui sont la tomate, le piment, le chou, le crinclin, l'amarante, le gombo etc.

La tendance baissière de la plupart des cultures à l'exception du coton est liée à la rareté de la main d'œuvre agricole. En ce qui concerne le coton, les productions sont par contre à la hausse. Les appuis au profit de la promotion de la filière notamment les opérations d'éclaircissement et d'égavage des plantations ont produit des effets bénéfiques à la production.

Figure 12: État des zones habitées et des cultures dans la commune de Bassila



La production agricole est soutenue par un certain nombre d'infrastructures (magasins), d'aménagements (aménagement sommaire de bas-fonds, forages et puits agricoles), d'équipements (tracteurs, motoculteurs). Ils sont mis en place soit par un financement public ou privé. Beaucoup de projets et programmes en collaboration avec la mairie ont financé ces investissements. L'état d'entretien, de la maintenance et d'exploitation desdits investissements n'est pas convenable.

4.12.2. Élevage

Le cheptel de la commune de Bassila est assez fourni en matière d'espèces animales. 8 737 ménages s'investissent dans l'élevage. L'élevage reste de type traditionnel. Le secteur est animé par des organisations professionnelles agricoles auprès desquelles les membres attendent beaucoup de services. Les conflits entre les éleveurs de grands ruminants et les producteurs agricoles sont récurrents. De même, l'accès aux intrants (provendes) constitue une grande difficulté pour les éleveurs. Les espèces animales les plus dominantes de la commune sont les bovins, les caprins, les ovins, les porcins et la volaille. L'importance en matière de tête d'animaux par espèce est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 17: Nombre de têtes d'animaux par espèce

Espèces	Nombre de têtes
Bovins	36 837
Caprins	26 062
Ovins	36 677
Porcins	3 959
Poulets locaux	139 150
Pintade	27 157
Pondeuses	1 525

Source : Statistique DSA/MAEP

Les contraintes majeures de l'élevage dans la commune sont la non maîtrise des épizooties, la mauvaise gestion du pâturage, faible accessibilité aux services vétérinaires, les problèmes de transhumance et de divagation des animaux en agglomération et dans les champs. En renforcement du balisage des couloirs de transhumance existant, avènement du projet PROSER envisage l'aménagement de douze (12) sites pour des particuliers et quatre (4) sites pour la communauté d'éleveurs en vue de la sédentarisation de l'élevage. De même, des espaces fourragers de grandes étendues sont identifiés pour être installés.

4.12.3. : Apiculture

A la faveur du couvert végétal important de la commune, l'apiculture y est en développement. Au-delà de son effet bénéfique pour l'environnement, l'activité constitue une excellente opportunité de

diversification d'activité génératrice de revenus pour la population locale commune. Le miel de bonne qualité produit à Bassila est déjà disponible sur le marché et fait la fierté des apiculteurs de la commune.

4.12.4. : Pêche et la pisciculture

Dans la commune de Bassila, la pêche est pratiquée au niveau des fleuves et cours d'eau à savoir : Téro, Odola, Adjiro. Les conditions d'exercice de cette activité ainsi que le matériel utilisé ne respectent toujours pas la réglementation en la matière. En ce qui la pisciculture, elle est exercée au niveau des barrages (Bassila et Alédjo) et dans la trentaine d'étangs piscicoles construits dans la commune (Kodowari, Pénessoulou, Alédjo, Pénélan). Autour de ces étangs, les activités sont quasiment à l'abandon ces deux dernières années. Les produits de la pêche et de la pisciculture pourraient apporter une contribution significative à la sécurité alimentaire si l'activité est bien organisée. Les poissons d'élevage sont le Tilapia, le Clarias, la carpe et le silure. Ces espèces sont toutes bien appréciées par les consommateurs. PAGEFCOM II a en projet la construction d'étangs piscicoles dans la commune.

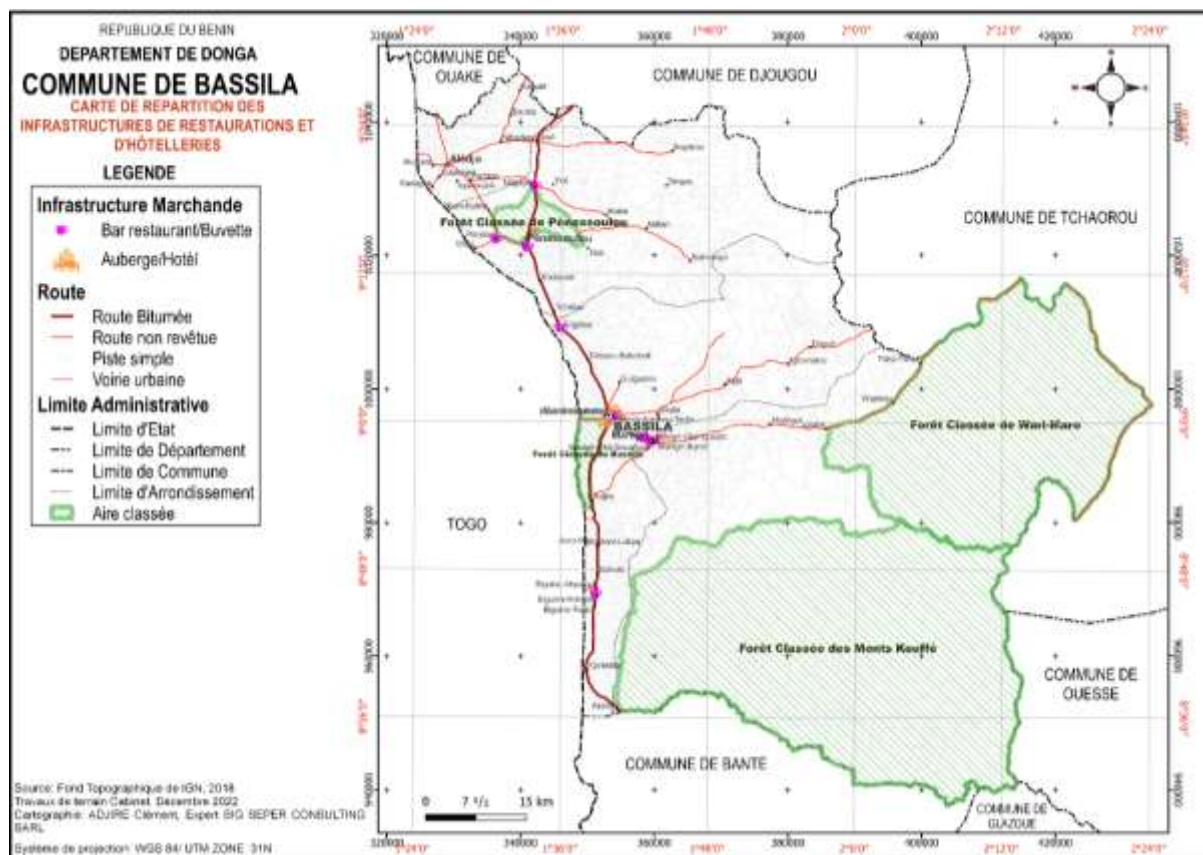
4.12.5. : Transformation des produits agricoles

Les activités de transformations sont pratiquées majoritairement par les femmes soit seules dans les ménages ou soit en groupement. Plusieurs produits font l'objet de transformation mais les principaux qui sont transformés à Bassila sont : le soja, le riz, le karité, le manioc, la pomme de cajou en jus, noix en amande torifié. Les fruits et légumes sont très peu transformés ; ce qui complique leur disponibilité de manière permanente. En l'absence de capacité à transformer, il ne se crée pas assez de valeur ajoutée sur les produits agricoles locaux. Les défis sont donc d'ordre logistique (équipements, énergie) et de savoir-faire nécessaire pour véritablement s'investir dans cette activité sans oublier le financement.

4.12.6. Artisanat, tourisme, restauration et hôtellerie

L'artisanat est le second pilier de l'économie de la commune. Il s'agit de l'artisanat d'art et l'artisanat de service. L'artisanat mobilise beaucoup d'agents économiques. Il assure la formation technique et professionnelle d'un nombre important de jeunes filles et garçons. A Bassila, les métiers phares de l'artisanat sont la couture, le tissage, la coiffure, la mécanique, la menuiserie, la maçonnerie, la soudure, la peinture, la ferronnerie. Les artisans sont organisés en associations et collectif (faîtière) du niveau village jusqu'à l'échelle de la commune. Ces organisations bénéficient d'importants appuis des partenaires techniques et financiers soit sous forme de renforcement de capacités ou soit d'appui en équipements. Pour produire des œuvres de qualité et compétitives, les artisans s'inscrivent dans des processus de recyclage et se professionnalisent davantage. La qualité de leurs prestations est en nette progression. Au regard des textes actuels, leurs marges de manœuvre à compétir aux marchés publics sont marginales. De même, la non consommation de la production locale freinent le développement de l'artisanat. Enfin, il faut noter cependant que certains métiers sont en voie de disparition. C'est le cas de forgeron, d'horloger et de maçon traditionnel.

Figure 13: Répartition des infrastructures d'Hôtellerie et de restauration dans la commune de Bassila



La commune dispose de potentialités touristiques non négligeables mais non encore valorisées. Ce sont le massif forestier des monts Kouffé et la grande faune typique, les forêts sacrées de Kikélé, Partago et Manigri, le mont Sagbarao (le plus haut sommet du Bénin). Au regard de ce qui précède, l'activité touristique est très peu représentative dans la commune de Bassila.

La commune accueille de plus en plus de visiteurs ; mais les infrastructures hôtelières sont insuffisantes. Les prestations hôtelières restent largement à améliorer. L'enjeu est de mobiliser et convaincre les opérateurs économiques à davantage s'intéresser au secteur et rehausser le niveau de la commune en matière hôtelière.

En matière de restauration, quelques maquis et restaurants sont implantés dans la commune. Le service est très limité.

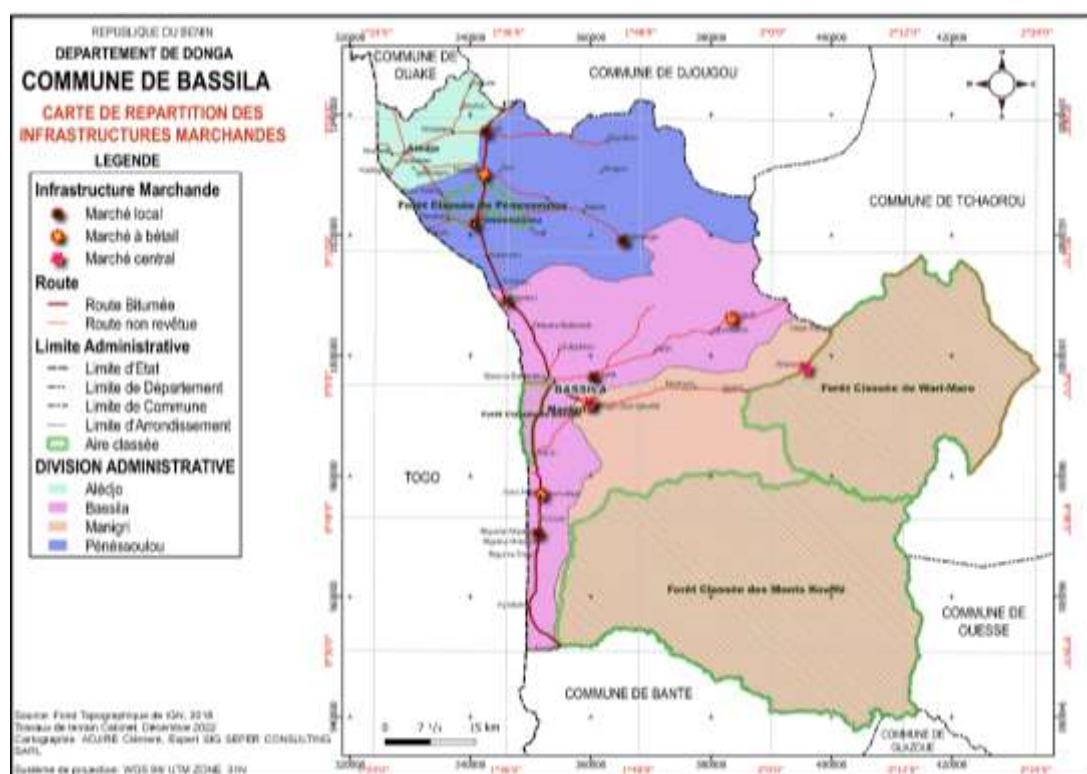
4.12.7. Commerce et équipements marchands

La position frontalière de la commune de Bassila avec le Togo constitue un atout non négligeable en matière d'échanges commerciaux. Ces échanges concernent en priorité les produits manufacturés du Togo vers la commune d'une part ; et les produits agricoles dans le sens de la commune vers le Togo à travers ses agglomérations riveraines (Tchamba, Kamboli, Sokodé et Bafilo). Le flux des échanges commerciaux avec les communes limitrophes (Banté, Djougou, Ouessé, Glazoué) n'est pas moins

important. La commune de Bassila entretient également d'importants liens commerciaux avec les grands villes (Parakou au nord et Cotonou au sud). Le commerce de bois d'œuvre a donné une renommée importante à la commune par le passé. Les échanges commerciaux sont structurés autour des principaux marchés (une vingtaine) de la commune en connexion avec l'extérieur de la commune. Les marchés sont desservis par un réseau routier pas toujours aisé à pratiquer en toute saison en dehors du RNI3. Les marchés principaux de la commune méritent d'être dotés de plans d'aménagement appropriés en vue du positionnement cohérent et optimal des infrastructures et équipements. Pour optimiser leur exploitation, les marchés ont besoin d'allotissement (zonage) en fonction des produits qui y sont commercialisés. Les équipements marchands de la commune comprennent aussi les marchés à bétail (Doguè, Aoro, Nagayilé), les panneaux publicitaires (10), les magasins et boutiques et les hangars de marchés.

Enfin, il est implanté dans la commune de Bassila à Kprèkètè un pont de péage et pesage. Depuis 2018, cette infrastructure réalisée par l'Etat et dont la gestion est confiée à une agence ne verse plus aucune redevance à la commune d'implantation.

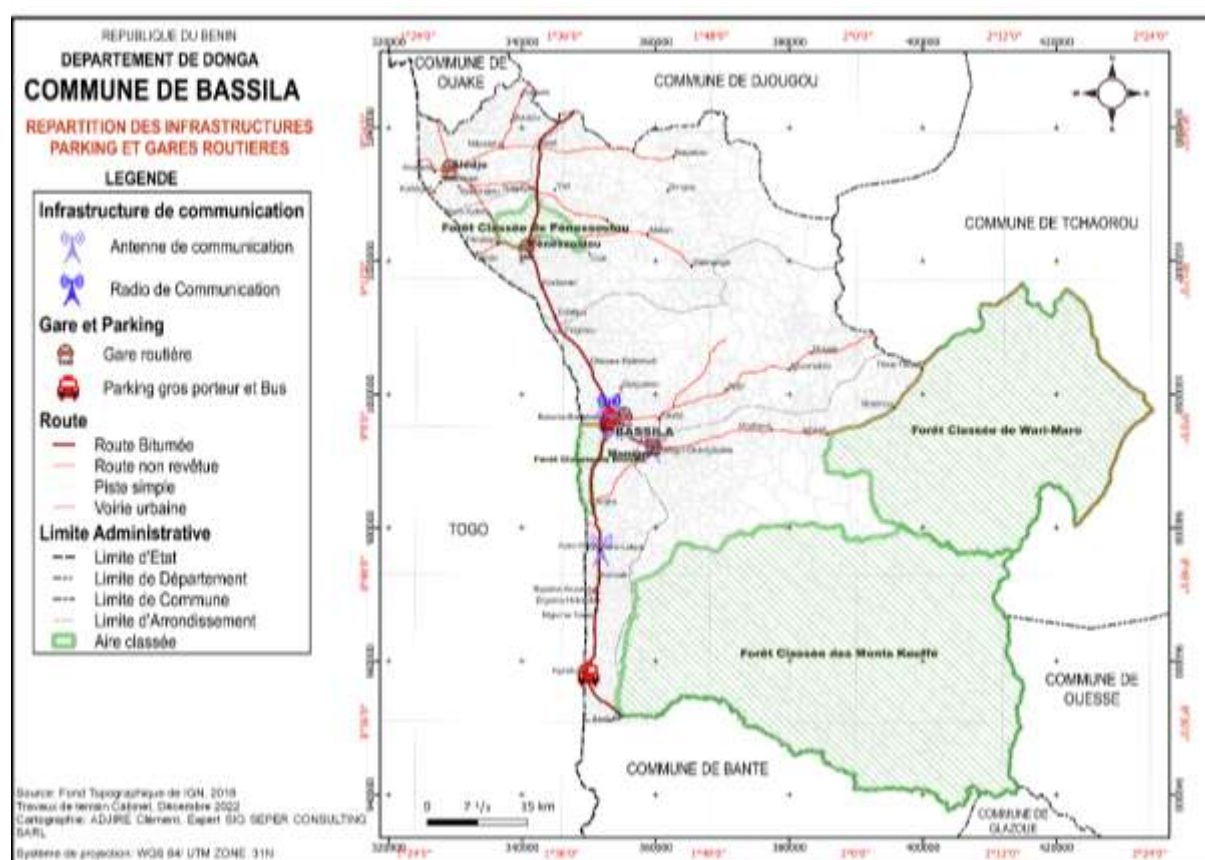
Figure 14: Répartition des infrastructures marchandes de la commune de Bassila



4.12.8. Transport et communication

Le transport des personnes et des biens est assuré par le parc automobile de la commune disposant de quatre (4) gares routières (Bassila, Alédjo, Pénessoulou et Manigri) pour organiser leur activité ainsi que deux (02) parking gros porteurs et les bus de transport en commun (Kprèkètè et Bassila). Un important parc de moto fournit aussi la prestation de transport des personnes et des biens. Le non-respect du code de la route engendre assez d'accident de circulation. La commune de Bassila dispose d'un réseau routier composé de 109,678 km de route bitumée et d'un réseau prioritaire de pistes rurales structurantes de 331 km. Certains axes bénéficient de travaux qui sont en cours (Bodi-Alédjo).

Figure 15:Répartition des infrastructures de transports et de communication dans la commune de Bassila



4.12.9. Digitalisation et médias

Le cadre juridique en matière du numérique n'offrait pas assez de possibilités à la commune pour prendre d'initiatives dans les PDC précédents, car elle n'en avait pas la compétence légale. Le numérique y est introduit comme une activité. Des aspects concernant l'accès à la connexion, la mise en place de réseau wifi, le développement d'application et ou de site internet figurent comme activités à réaliser. Le nouveau guide méthodologique d'élaboration des PDC a pris en compte la digitalisation parmi les thématiques transversales.

La fonction informatique a été valorisée par la mise à disposition par l'Etat d'un Responsable du Système d'Informations au niveau des principales fonctions de l'administration communale dans le cadre de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation. Il est basé à Savalou et est territorialement compétent sur les trois communes dont Bassila et Bantè.

Il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique au numérique. Les dépenses d'achats de matériels informatiques et de consommables sont logées dans le fonctionnement global de la mairie. Les équipements et accessoires informatiques acquis sont pour la plupart amortis. Il s'agit de 22 ordinateurs portatifs, 8 ordinateurs de bureau, deux serveurs, 15 imprimantes, 2 copieurs de grande capacité et 8 petits copieurs dont 4 dans les bureaux d'arrondissements.

La mairie ne dispose pas d'un réseau local fonctionnel et d'infrastructures réseaux adéquates pour une digitalisation et une dématérialisation. La connexion internet à haut débit est inexistante dans toute la commune. L'accès à l'internet se fait avec des prestataires et le débit n'est toujours pas garanti. Bassila avait bénéficié d'installation de VSAT, mais a dû abandonner pour défaut de maintenance et de paiement des redevances trop chères pour le budget communal. Le personnel de la mairie a souvent recours à des clés wifi et connexions personnelles.

En matière de dématérialisation, la mairie utilise des logiciels installés avec l'appui des PTF pour faciliter la numérisation des dossiers du personnel, des archives de l'état civil, du foncier, la mise en place du guichet unique et la gestion du budget communal (GBCO qui permet la gestion des mandats, l'établissement des comptes de gestion et la mise en place des modules statistiques). Les autres services rendus à la population ne sont pas encore touchés par la dématérialisation car tous les flux documentaires générés restent toujours manuels.

En matière de couverture du territoire en fibre optique, en TNT, et en réseau GSM, la commune de Bassila n'est pas maillée par la fibre optique pour le moment. Tous les quatre (04) arrondissements de la commune sont couverts par un réseau de téléphonie mobile. La révolution de la téléphonie rurale a largement gagné les localités de la commune. Il en est de même de l'accès à internet mobile. Une salle numérique autonome en énergie électrique connectée à internet haut débit est installée par le gouvernement au CEG 1 Bassila.

L'information de la population est assurée par la radio communautaire FM Kouffè. Les chaînes de radio et de télévision nationales sont reçues par endroit.

4.12.10. Institutions de financements

Différentes institutions de financement sont implantées dans la commune et offrent des services de prêts et d'épargnes. Il s'agit de CLCAM, PEBCo-BETHESDA, SIAN'SON, PADME, CESCO, etc. En fonction des secteurs d'activités qu'elles choisissent d'appuyer financièrement, il faut reconnaître que leur apport dans le financement des activités économiques est remarquable. En matière d'inclusion

financière, elles ont des offres assez adaptées à la grande masse à faible capacité de détenir les garanties matérielles exigées par les banques. Elles desservent d'importants demandeurs de financement et injectent un volume considérable de fonds dans les activités commerciales et économiques. Les difficultés de ce système sont les crédits inadaptés, la mise en place tardive des fonds aux demandeurs, non accompagnement à la gestion des fonds par les promoteurs, les impayés, le poids et la nature des garanties.

4.12.11. Financement du développement communal

- Évolution de la mobilisation des ressources de la commune

Tableau 18: Évolution des prévisions et recettes budgétaires 2018-2022

Année	Prévision	Réalisation	Ecart	Taux de réalisation %
2018	2 076 287 117	873 716 962	1 202 570 155	42
2019	2 166 416 741	711 515 212	1 454 901 529	33
2020	2 543 444 500	985 966 983	1 557 477 517	39
2021	2 237 479 161	623 009 560	1 614 469 601	28
2022	2 609 788 061	802 521 213	1 807 266 848	31

Source : Rapport évaluation PDC3 servie financier de la mairie, 2023

A l'intervalle de cinq (05) ans (2018 à 2022), le niveau de réalisation du budget n'a pas atteint les 50%. En 2021, la crise sanitaire mondiale née de la pandémie de COVID 19 ; a plombé davantage la commune (28%) constituant ainsi l'année de la plus faible performance de réalisation du budget communal. Les structures impliquées dans l'élaboration, la mobilisation la gestion des ressources devront identifier les dysfonctionnements et travailler à les atténuer pour une réalisation plus optimale du budget.

Tableau 19: Evolution des prévisions et réalisations des recettes de fonctionnement de 2018 à 2022

Année	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
2018	432 486 777	218 846 696	51
2019	469 948 122	221 506 143	47
2020	456 410 532	213 705 032	47
2021	429 406 474	238 222 997	55
2022	490 604 066	377 913 875	77

Source : Rapport évaluation PDC3, 2022 et Statistiques service financier Mairie

Tableau 20: Evolution des prévisions et réalisations des recettes d'investissement de 2018 à 2022

Année	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
2018	1 684 552 261	547 473 751	32
2019	1 743 102 619	277 777 161	16
2020	2 127 987 414	465 731 715	22
2021	1 879 781 323	242 391 127	13
2022	2 199 183 995	424 607 338	19,30

Source : Rapport évaluation PDC3, 2022

Pour les recettes de fonctionnement comme celles d'investissement, le niveau de recouvrement reste généralement moyen. Ce constat appelle deux hypothèses : soit les prévisions sont mal faites faute d'une bonne appréciation ; soit la stratégie de recouvrement n'est pas performante. La commune est fortement interpellée pour améliorer le niveau de recouvrement des recettes (fonctionnement et investissement) pour mieux faire face aux charges liées à ses compétences.

Tableau 21 : Ressources propres de la commune

Année	Montant prévu	Montant mobilisé	Taux de mobilisation
2018	289 300 000	143 009 481	49
2019	315 726 734	133 972 639	42
2020	270 164 567	118 994 533	44
2021	256 072 233	176 314 429	69
2022	262 954 009	211 088 380	80

Source : IGL 2020 et 2021

Tableau 22: Dépenses de fonctionnement comparé à la mobilisation des ressources propres de la commune

Année	Montant dépensé	Ressources propres mobilisés	Ecart
2018	218 846 696	143 009 481	+ 75 837 215
2019	221 506 143	133 972 639	+ 87 533 504
2020	213 705 032	118 994 533	+ 94 710 499
2021	238 222 997	176 314 429	+ 61 908 568
2022	321 689 286	211 088 380	+ 110 600 906

Source : IGL 2020 et 2021

Tableau 23: Dépenses réalisées sur FADeC

Année	Montant
2018	565 849 360
2019	322 111 623
2020	499 119 953
2021	247 348 753
2022	499 747 003

DOB 2022, Mairie Bassila

La comparaison des dépenses de fonctionnement aux ressources propres de la commune montre que la capacité d'auto-financement de la commune est déficitaire. La commune fonctionne plus chère qu'elle ne produit de ressources. Elle vit donc en partie sur les ressources mises à disposition par l'Etat. C'est une préoccupation très sérieuse pour la viabilité et le fonctionnement correcte de l'administration communale. En l'état, sans les appuis des partenaires et de l'Etat, visiblement la commune ne peut investir pour offrir des services à la population.

La situation d'exécution du premier budget (2022) de la commune dans le contexte de la mise en réforme structurelle du secteur de la décentralisation est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24: point de réalisation du budget communal de Bassila exercice 2022

	Prévision	RECETTES		DEPENSES	
		Réalisation	Taux exécution	Réalisation	Taux exécution
Fonctionnement	490 604 066	377 913 875	77%	321 689 286	66%
Investissement	2 119 183 995	424 607 338	20%	517 484 503	24%
Total	2 609 788 061	802 521 213	31%	839 173 789	32%

Source : Statistiques service financier de la mairie, février 2023

L'accroissement de la mobilisation des ressources reste un défi majeur et d'actualité pour l'administration communale. L'autonomie financière de la commune en dépend ainsi que la satisfaction des besoins de la population à travers les services de proximité.

4.12.12. Financement de l'État au profit des communes

Le principe de transfert de compétence qui doit aller avec le transfert des ressources a obligé l'Etat à faire des transferts de ressources aux Communes. Le mécanisme mis en place est le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC). Par ce mécanisme l'Etat transfère chaque année d'importantes ressources aux communes. Ce sont deux formes de fonds : affectés et non affectés. Une

partie des ressources est allouée au fonctionnement et l'autre à l'investissement. Le FADeC-fonctionnement est d'un soutien précieux pour les communes. En 2019, 2020 et 2021 le FADeC-fonctionnement a contribué successivement à hauteur de 72 055 866 ; 76 769 965 et 99 179 258 francs CFA. Rappelons que le mécanisme est opérationnel en 2008.

4.12.13. Interventions des partenaires (ONG, Projets/ Programmes)

La commune de Bassila est appuyée par plusieurs partenaires et dans différents secteurs pour la mise en œuvre des actions de développement de la Commune. Si certains partenaires acceptent de mettre les ressources dans le budget communal ; il faut signaler que la grande partie a opté pour des financements directs sur le terrain au profit des groupes cibles mais en collaboration avec la mairie.

4.12.14. Coopération décentralisée et intercommunalité

La commune de Bassila est impliquée dans diverses coopérations soit d'EPCI, soit d'association de communes. Ainsi la commune est membre de :

- l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)
- l'Association des Communes de l'Atacora-Donga (ACAD)
- la Communauté Forestière du Moyen Ouémé (CoForMO)
- l'EPCI ANFANI communauté des communes de la Donga (CCD) en cours de formalisation

Les interventions de l'ANCB, ACAD et CoForMO sont bien visibles. L'EPCI CCD par contre ne paraît pas visible.

4.13. Environnement et cadre de vie

Quatre (4) zones composent l'espace communal. Ce sont :

- la zone d'habitation
- la zone d'activités économiques et des pôles administratifs ;
- la zone de production agricole occupée par les cultures, les plantations, le pâturage et les jachères ;
- la zone des cours d'eau, bas-fonds, monts, collines et forêts, des carrières de sable et de graviers.

La commune abrite un certain nombre d'équipements et d'infrastructures structurants qui concourent à relever son niveau d'aménagement. La RNIE N°3 traverse la commune sur un linéaire de 120Km environ. La commune dispose du réseau d'électricité moyenne tension, de la couverture par des réseaux GSM, du réseau d'approvisionnement en d'eau potable, d'un hôpital de zone, des collèges d'enseignement général du second cycle, de commissariat de police et de groupement de sapeurs-pompiers.

La commune ne dispose pas d'outils de planification de la gestion de l'espace. Il n'y a pas un Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) pour les grosses agglomérations en développement. Le schéma directeur d'aménagement communal (SDAC) élaboré en 2010 pour l'horizon 2025 n'est pas mis en œuvre. Les opérations de lotissement ont touché quelques agglomérations mais beaucoup sont en attente. En ce qui les plans fonciers ruraux (PFR), peu de village ont connu ce processus de sécurisation du foncier rural.

Le processus a servi à l'établissement de CFR pour confirmer les propriétés foncières. Les couloirs de transhumance et les zones de pâturage ne sont pas toujours bien définis, matérialisés et respectés. En conséquence, le territoire accueille des infrastructures et équipements socio-économiques qui ne sont pas positionnés selon un plan prédéfini et harmonieux en lien avec un schéma d'aménagement cohérent de l'espace communal. De même, cette situation est génératrice de nombreux conflits domaniaux. Enfin, en l'absence de l'affectation des espaces pour les cultures et pour l'élevage, les conflits très violents font légions entre les agriculteurs et les éleveurs. Le couloir de passage de Tèkè-Terou-Adjiro long de 50km est assez fonctionnel. Au regard de tout ce qui précède, la gestion rationnelle de l'espace constitue l'un des principaux enjeux pour la commune dans les années à venir. Pour ce faire, il faudra doter la commune d'outils (techniques et de gouvernance) de gestion spatiale. Le processus de demande et d'obtention des attestations de détention coutumière (ADC) devra être encouragé et approprié par les usagers en vue de la sécurisation de leurs propriétés foncières notamment en milieu rural. À fin 2022, selon les données disponibles au service de la mairie en charge des affaires domaniales et environnementales, cent-cinq (105) ADC sont délivrées et sécurisent 1 1663 hectares de terres. Pour ses terres agricoles, la commune de Bassila est convoitée par plusieurs migrants agricoles venus s'y installer pour pratiquer l'agriculture. Ces derniers viennent surtout du Togo, du Burkina Faso et du département voisin de l'Atacora. Ce phénomène remet en question la disponibilité de terres cultivables de la commune. Aussi note-t-on la création de petits hameaux de manière officieuse ; ceci alourdit l'effort de la commune en matière d'aménagement du territoire car une fois installés, ces hameaux réclament des services de proximité tels que l'école, l'eau potable voire le centre de santé.

Le niveau d'assainissement global de la commune de Bassila paraît faible relativement à son niveau d'urbanisation. L'assainissement des noyaux urbains de Bassila est assuré par environ 9200 mètres linéaires de caniveaux à ciel ouvert et de caniveaux fermés en vue du drainage des eaux pluviales de manière adéquate. A Manigri, 4500 ml de caniveau à ciel ouvert assure aussi l'évacuation des eaux de pluie. Les rues sont significativement érodées à cause de l'eau de ruissellement. Toujours dans les noyaux urbains, le ramassage des déchets ménagers, n'est pas effectif. Le partenariat de la mairie avec des ONG AVOPHAB pour la pré-collecte des ordures dans les ménages ne fonctionne pas correctement pour couvrir ce service. En général, l'éducation de la population en matière de gestion de déchets ménagers est faible. L'usage abusif de sachets plastiques a pris une ampleur inquiétante. Les sachets plastiques sont jetés partout notamment dans les grands lieux publics sans aucune précaution adéquate. Les dépotoirs sauvages cohabitent avec les habitations et créent un environnement insalubre. Par ailleurs, pour la gestion des excréments dans les ménages, la majorité des populations continuent de déféquer en plein air dans les forêts, les plantations, sur les dépotoirs d'ordures proches ou non loin des concessions. Les eaux usées des douches domestiques stagnent un peu partout à ciel ouvert. Au regard de tout ce qui précède, la population est exposée à des maladies. Le besoin d'un cadre de vie assaini reste assez élevé dans tous les noyaux urbains.

4.13.1. État des lieux de la gestion des ressources forestières

De nos jours, il est à signaler que les ressources forestières de Bassila sont menacées par la pression humaine et l'insuffisance de reboisement. La pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis, la coupe et l'exploitation anarchique du bois d'œuvre et la carbonisation occasionnent la dégradation accélérée de ces ressources forestières.

Selon l'Administration forestière les essences généralement exploitées sont :

- les essences de bois d'œuvre: *Afzelia africana*, *Khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri*, *Anogeissus leiocarpa*, *Diospyros mespiliformis*, *Tectona grandis*, *Acacia auriculiformis*, *Crossopteryx febrifuga*, etc.
- les essences de bois de service : *Ceiba pentandra*, *Cola gigantea*, *Bombax costatum* etc.
- les essences de bois énergie : *Pterocarpuserinaceus*, *Danielliaoliveri*, *Anogeissusleiocarpa*, etc.
- les essences fourragères: *Afzelia africana*, *Khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri*, etc.

4.13.2. Etat de la faune

Par corrélation, la commune de Bassila dispose dans ses formations végétales (Forêts et savanes) d'un certain nombre d'espèces animales sauvages. On peut noter : le buffle, le cobe de buffon, l'hyène, le lion, le potamochère, le sitatunga, etc. L'exploitation forestière illégale, l'intensification des pratiques agricoles incompatibles avec la conservation des habitats naturels et l'intensification du braconnage ont provoqué la rareté voire la disparition de certaines espèces animales encore présentes jusqu'à une date récente. Il faut noter aussi la présence de petits gibiers.

4.13.3. Ressources en eau de surface et souterraine

La commune de Bassila dispose des cours d'eau majoritairement avec un régime tarissable et également de deux barrages, l'un dans l'arrondissement de Bassila et l'autre à Alédjo. On dénombre également un nombre important d'étangs piscicoles : cinq (5) étangs piscicoles à Kodowari, dix (10) à Pénessoulou, dix (10) à Alédjo et quatorze (14) à Pénélan). Il faut signaler que les étangs ne sont pas mis en valeur de manière optimale. Beaucoup d'entre eux sont à l'abandon. De plus la commune regorge de bas-fonds sommairement aménagés pour la riziculture et le maraîchage.

4.13.4. Etat des sols de la commune de Bassila

Deux grands types de sols sont rencontrés sur le territoire communal de Bassila. Ces sols sont inégalement répartis sur la commune. Il s'agit :

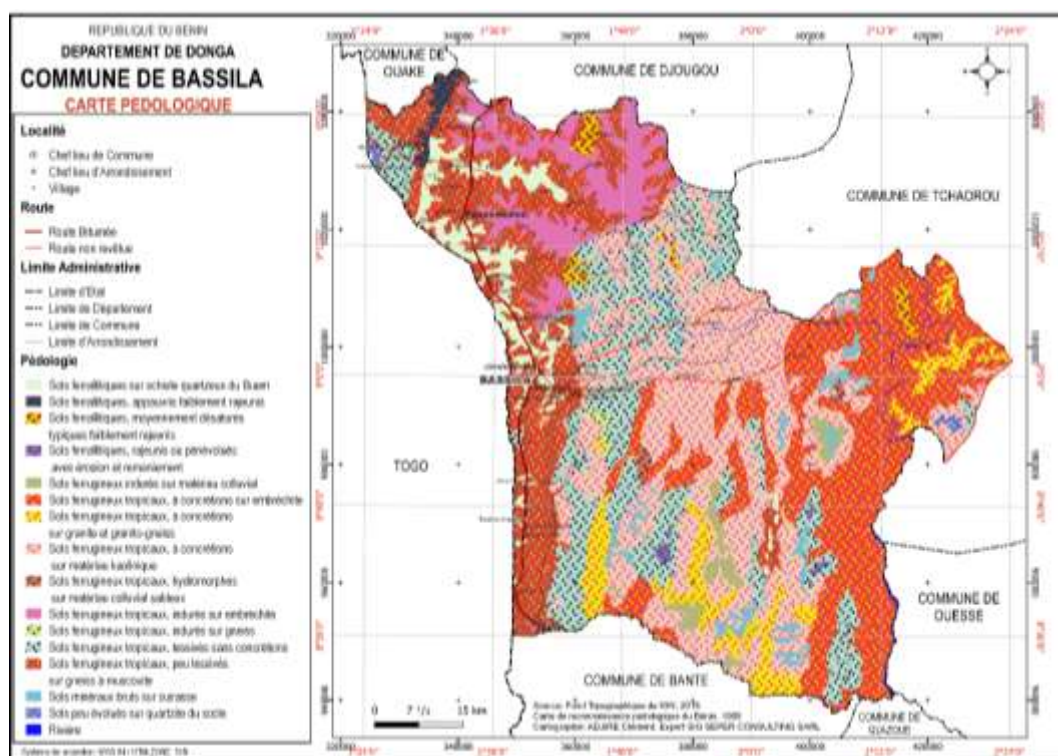
- les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés en argile ou lessivés en sesquioxyde rencontrés majoritairement dans les arrondissements d'Alédjo, Pénessoulou et Bassila dans sa partie Ouest habitée ;

- des sols ferrugineux tropicaux lessivés sans concrétion et lessivés indurés, rencontrés à l'Ouest de l'arrondissement d'Alédjo, très disséminés
- du centre vers l'Est de l'arrondissement de Pénessoulou et de Bassila et dans la grande partie centrale de Manigri;
- des sols ferrugineux tropicaux lessivés à concrétion très disséminée du centre vers l'Est de l'arrondissement de Bassila jusqu'à l'Est de Pénessoulou et beaucoup plus rencontrés dans l'arrondissement de Manigri surtout sur les terres occupées par les aires protégées et enfin;
- des sols ferrallitiques moyennement dénaturés rencontrés au centre d'Alédjo, du nord au sud-ouest de Pénessoulou et dans la partie nord-ouest de Bassila.

On rencontre aussi par endroits à Manigri et à Bassila, des sols minéraux bruts sur roches affleurantes.

Ces différents sols sont à horizons humifères assez développés et très riches en éléments nutritifs. Ils sont très favorables à presque toutes les cultures. Mais sous l'effet de la forte pression humaine avec des pratiques culturales inadaptées, ces sols sont fortement en dégradation et s'appauvrissent continuellement car trop sollicités. Grâce à la qualité de ses sols, la commune de Bassila se fait distinguer de manière particulière dans la production agricole. La figure 10 ci-contre nous montre les unités pédologiques de la commune de Bassila.

Figure 16:Etat des unités pédologiques de la commune de Bassila



4.13.5. Etat du pâturage

Le fourrage pour l'alimentation des gros bétails est essentiellement assuré par le pâturage naturel à l'état sauvage pour un élevage de bétail de type traditionnel. Les formations légalement accessibles aux bovins sont constituées des savanes de type arboré et arbustif, les zones de bas-fonds occupées par des savanes herbeuses et les jachères qui sont envahies par des graminées.

- Pâturages des savanes arborées

Les principales graminées pâturées : *Andropogon tectorum* et *Andropogon gayanus*. Dans la majorité des cas, ces pâturages sont dominés par des graminées vivaces. On rencontre quelques pieds des ligneux fourragers tels que *Pterocarpus erinaceus*, *Burkea africana* et *Daniellia oliveri* qui sont émondés et servis aux bovins. Le spectre biologique indique que les Hémicryptophytes sont plus abondantes et dominantes avec 44% de spectre brut et 72,2% de spectre pondéré. Elles sont suivies par les Phanérophytes de par leur dominance (40%).

- Pâturages des savanes arbustives

Les espèces de graminées dominantes sont *Andropogon tectorum*, *Andropogon gayanus*, *Hyparrhenia involucrata* et *Pennisetum pedicellatum*. Plusieurs espèces ligneuses fourragères telles que : *Daniellia oliveri*, *Burkea africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Acacia sieberiana* et *Stereospermum kunthianum* sont retrouvées dans ces pâturages. Ces pâturages sont préférentiellement exploités en fin de saison sèche et de début de saison pluvieuse. Les types biologiques dominants sont les Thérophytes (60%).

- Pâturages des savanes herbeuses

Les graminées rencontrées dans les savanes herbeuses sont *Paspalum scrobiculatum*, *Brachiaria jubata*, *Monocymbium ceresiiforme* et *Panicum maximum*. Les savanes sont caractéristiques des zones de dépressions, des berges et plages inondables. Elles sont exploitées le plus souvent au début de saison pluvieuse et en pleine saison sèche après le passage des feux précoces qui induisent les repousses très appréciées par les bovins. Les Hémicryptophytes (60%) sont les plus dominantes suivies des Géophytes et des Thérophytes.

- Pâturages des jachères

Les espèces graminéennes les plus abondantes dans les jachères sont : *Andropogon gayanus*, *Hyparrhenia involucrata*. Quelques rares espèces ligneuses fourragères dont les jeunes plants de *Daniellia oliveri* sont exploitées par les bovins. Les Phanérophytes (50%) sont les plus abondantes et les Thérophytes (70%) les plus dominantes.

4.13.6. Changements climatiques dans la commune

En général, les trois principaux paramètres du climat à travers lesquels les changements climatiques se manifestent et s'observent sont : la température, les précipitations et les vents. Les manifestations liées à ces paramètres climatiques sont : la forte chaleur, l'irrégularité des précipitations, la survenance des poches de sécheresse, le retard des pluies, l'arrêt précoce des pluies, les vents violents, les forts

tourbillons. L'état des lieux a montré que ces dernières décennies, les aléas climatiques se sont exacerbés. Il a été noté la diminution de la quantité de pluies, des poches de sécheresse fréquentes et longues, la mauvaise répartition des pluies, des inondations et des vents violents. Les températures minimales ont connu une évolution à la hausse. Elles sont en effet, passées de 21,1°C à 22,95°C à Bassila (Station synoptique de Savè) entre 1961 et 2009, soit une augmentation générale de plus 1,85°C au cours de la période. Quant aux températures maximales, elles sont passées de 32,03°C à 34,43°C entre 1961 et 2009, soit une augmentation générale de +2,40°C au cours de la période.

Tous ces catastrophes et aléas impactent négativement les établissements humains à savoir :

- agriculture : baisse des rendements, perte des récoltes et baisse de productivité
- infrastructures socio communautaires et habitat : destruction de toitures et chaleur intense
- ressources naturelles : conflits entre agriculteurs et éleveurs autour des ressources naturelles partagées (zones humides) destruction des berges des cours d'eau et des exploitations agricoles

En résumé, à travers des ateliers d'arrondissement, la population a participé à l'établissement du diagnostic de développement dans différents secteurs. Il en résulte que la commune de Bassila, bien qu'ayant accompli des avancées dans divers secteurs clés de développement, reste confrontée à d'énormes problèmes ou défis sur lesquels il faudra accentuer les actions de développement.

- **Dans le domaine de l'éducation** (enseignement maternel et primaire) de nombreuses écoles ne disposent pas des modules de classe en matériaux définitifs, une insuffisance des enseignants de qualité, une faible couverture en point d'eau et latrines, insuffisance matériel didactiques, effectif pléthorique des apprenants etc. Toutes ces situations ne sont pas de nature à améliorer le niveau d'éducation des apprenants.
- **Dans le domaine de l'alphabétisation**, malgré la mise en œuvre du programme PAGEDA et d'autres mesures d'accompagnement de ce secteur clé, on note une faible motivation des populations pour l'alphabétisation. A cela s'ajoute également la faible motivation des maîtres alphabétiseurs dont les appuis aussi bien matériels que financiers s'amenuisent au fil du temps. Dans ce sens, la commune risque d'enregistrer un faible taux d'alphabétisation.
- **En matière d'accès à l'eau potable**, outre la très faible couverture de la SONEB, on note un taux élevé de panne des ouvrages hydroliques contraignant les populations à consommer dans beaucoup de localités de l'eau non potable. Aussi, convient-il de rappeler que le taux d'accroissement de la population, on remarque une insuffisance criarde d'accès à l'eau se traduisant pas une chute du taux d'accès à l'eau potable dans la commune de Bassila.
- **Dans le sous-secteur de la santé**, le plateau technique reste limité. Il va de même de l'insuffisance du personnel qualifié pour satisfaire aux besoins des populations en matière d'accès aux soins de santé de qualité. On note également dans la commune de Bassila des infrastructures sanitaires non adaptées, le manque d'eau dans les centres de santé, la circulation des faux médicaments etc. Malgré de nombreuses sensibilisations, l'on assiste encore de nos

jours dans la commune de Bassila aux accouchements à domicile. En conséquence, de nombreux efforts doivent être déployés afin de répondre aux exigences ou normes en la matière.

- **Le domaine de la promotion sociale** enregistre également de nombreux problèmes parmi lesquels on peut citer : l'insuffisance du personnel, la densité du territoire qui ne favorise les interventions rapides, l'existence de la maltraitance des enfants, les violences basées sur le genre etc.
- **Les secteurs de la culture, sports et loisirs**, restent aussi confrontés à de nombreux défis majeurs qui handicapent leur développement. Au nombre de ceux-ci nous pouvons citer la faible valorisation de la culture, le faible aménagement des infrastructures sportives, la faible animation des centres de loisirs.
- **Le secteur de la sécurité des personnes et des biens** est aussi menacé par les extrémismes violents, des kidnappings, des abus de confiances, des vols à mains armées, l'insuffisance des agents de sécurité et un sous-équipement des commissariat de police, la détention illégale des armes, les litiges frontaliers.
- **En matière de sécurité alimentaire et de nutrition**, on constate une très faible promotion de la transformation agro alimentaire, le faible savoir-faire nutritionnel de la population, l'héritage d'une habitude alimentaire, les effets des changements climatiques. Toutes ces situations expliquent le taux élevé de malnutrition dans la commune de Bassila.
- **L'accès à l'énergie** demeure aussi une préoccupation majeure. En effet, la commune de Bassila est très faiblement couverte en matière d'accès à l'énergie notamment conventionnelle. Cette situation se traduit par la densité du territoire, l'enclavement de nombreuses localités, la faible viabilisation des agglomérations etc.
- Bien qu'étant la principale activité économique de la commune, **le secteur de l'agriculture** enregistre de nombreux défis auxquels, il convient de trouver des solutions. Au nombre de ceux-ci on note la faible mécanisation de l'agriculture, les effets néfastes des changements climatiques avec une faible pluviométrie, la non maîtrise des itinéraires techniques par les producteurs, la non maîtrise de l'eau, les conflits éleveurs et agriculteurs.
- **Dans le sous-secteur du commerce**, malgré la proximité de la commune avec la République du Togo et de part sa position géographique, le commerce informel reste une réalité. A cela s'ajoute, la très faible professionnalisation des commerçants.
- **En matière d'équipement des infrastructures de transport**, on note un très faible aménagement des pistes de desserte rurale, le désenclavement des nombreuses localités, le faible niveau d'équipement de la commune en infrastructures routières, la faible couverture des réseaux de téléphonie mobile.
- **Le tourisme, l'hôtellerie et la restauration** est marqué dans la commune de Bassila par la faible valorisation des sites touristiques, la quasi inexistence des infrastructures hôtelières.

- **Artisanat et industrie :** Le secteur de l'industrie est quasi inexistant dans la commune de Bassila et se traduit par un tissu industriel embryonnaire, l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée, les difficultés de remboursement des crédits, les difficultés d'accès aux crédits industriels.
- **L'emploi des jeunes** est une préoccupation majeure malgré de nombreux efforts. Il est caractérisé par une faible motivation aux métiers locaux, l'inadéquation des offres de formation à la demande d'emploi, les difficultés d'accès aux crédits.
- **Le secteur du foncier** enregistre les problèmes suivants : les conflits fonciers, l'inexistence des PDU, du cadastre, la faible sécurisation de terres, les conflits domaniaux et fonciers etc.
- **En matière d'hygiène et d'assainissement,** les problèmes majeurs sont : incivisme des populations, la faible capacité de valorisation des déchets solides managères, le taux élevé de l'insalubrité avec la présence des dépotoirs sauvages.
- **Mines, carrières et ressources naturelles.** A ce niveau, on note une forte pression des populations sur les ressources naturelles, les effets des changements climatiques, l'exploitation irrationnelle des mines et carrières etc.
- **La dynamique urbaine et la gestion de l'espace** restent caractérisées par l'inexistence des PDU pour les grandes agglomérations, la faible mise en œuvre du SDAC, les installations précèdent les affectations des sols.
- **La digitalisation et médias.** Ce secteur transversal reste caractérisé par l'absence de schéma directeur informatique, le faible débit de la connexion internet, l'invasion de la presse et des réseaux extérieurs.
- **En matière de fonctionnement de l'administration communale,** il faut l'amenuisement des ressources propres communales, faible consommation des dotations FADeC, les retards dans la mise en œuvre des projets de développement, la lourdeur administrative etc.
- **En matière d'équité et de genre,** on note la très faible présence des femmes dans les sphères de prise de décision, l'insuffisance de la promotion sociale, le poids de la tradition.

Les résultats sont consignés dans la matrice ci-dessous.

Tableau 25 : Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces des secteurs

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Education			
Disponibilité de matériels didactiques Forte volonté des parents d'inscrire leurs enfants à l'école Couverture du territoire en écoles maternelles, primaires, secondaires Existence de centres de formation professionnelle Existence d'une région pédagogique pour les EM et EPP Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Insuffisance d'enseignants qualifiés Faible couverture des écoles en point d'eau et latrines Insuffisance d'infrastructures scolaires Faible respect des normes EQF dans les écoles Faible couverture du territoire communal en écoles maternelles Insuffisance de matériels didactiques Effectif pléthorique des apprenants dans certaines salles de classe	Disponibilité du financement dédié à l'EM et EPP Existence des projets d'appui au secteur Mesure d'exonération des filles pour les frais d'écologie Existence des AME	Fusion des écoles Non disponibilité des acteurs externes pour la mise en œuvre des cantines scolaires
Aphabétisation			
Existence de langues locales dotées d'alphabet Présence de maîtres alphabétiseurs	Faible motivation de la population pour l'alphabétisation	Présence des ONG locales Existence de projets et ONG locales	Disparition de la motivation des maîtres alphabétiseurs

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Volonté de la population pour l’alphabétisation Existence d’une politique communale de promotion de l’emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d’un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Faible appui des structures aux activités d’alphabétisation Faible couverture des langues alphabétisées		Faible valorisation de l’alphabétisation en milieu public Faible production des œuvres en langues locales
Eau potable			
Existence d’un parc important d’infrastructures hydrauliques Existence d’une commission Eau Existence d’un cadre de concertation des acteurs du secteur Eau Existence d’un service en charge de l’eau Existence d’une politique communale de promotion de l’emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d’un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Taux élevé de panne des ouvrages d’eau potable Faible consommation de l’eau potable Manque d’hygiène autour des points d’eau Faible couverture du réseau d’eau par la SONEB Système d’alimentation non adapté	Disponibilité d’appui financier Existence des projets Présence d’agence de l’eau en milieu rural	Insuffisance de la ressource eau Contamination des eaux

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Santé			
Existence des centres de santé ; Existence de la volonté politique de bien couvrir la commune Existence de zone sanitaire Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de la politique de santé communautaire Présence de spécialistes Implantation de pharmacies Existence de centres de santé privé agréés Existence de relais communautaires Affectation des médecins aux CSA Bonne organisation du système de référence et de contre référence	Plateau technique limité Insuffisance de personnel qualifié Insuffisance criarde de spécialistes Non adaptation de certaines infrastructures Nombre limité de pharmacies Soins à domicile Insuffisance de fourniture d'eau dans les centres de santé	Appui de l'Etat au secteur de la santé Présence de FM Kouffè Effets positifs des réformes du secteur de la santé Existence de PTF d'appui au secteur de santé Reforme dans le secteur de la santé	Circulation des médicaments non homologués Pesanteurs sociologiques et religieuses

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile			
Promotion sociale			
Existence de centre de promotion sociale Implication du CPS dans le règlement des violences basées s Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels ur le genre Existence d'un orphélinat dans la commune Existence d'ONG opérant dans l'assistance sociale Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale	Sous effectif du personnel du CPS Moyens de transport limité Territoire vaste à couvrir	Appui de l'Etat Intervention des partenaires techniques et financiers	Non recrutement d'agents publics au profit du CPS

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de réseaux de téléphonie mobile			
Culture, Loisirs et Sports			
Existence d'une diversité culturelle ; Manifestations d'identité culturelle Existence de dynamiques sportives Existence d'infrastructures sportives et de loisirs Existence de centres de jeunes Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Faible valorisation de la culture Désintérêt des privés dans le secteur Faible animation des centres de loisirs Faible niveau d'aménagement des stades d'arrondissement	Disponibilité du FADeC, PTF et ONG Existence des projets de compétences communales dans le PAG Existence des institutions de micro finance Disponibilité du FADeC, PTF et ONG	Difficultés de remboursement des crédits Conditions d'accès au crédit très contraignantes
Sécurité des personnes et des biens			
Disponibilité d'un plan triennal de sécurité Présence de forces de sécurité et de défense Existence de groupement de sapeur-pompier, de commissariats et de camp militaire	Fréquence élevée de braquage et de kidnapping Logistique limitée des commissariats Sous équipement de la base des sapeurs-pompier	Existence de l'ABeGIEF Bonne collaboration entre les forces de l'ordre béninois et togolais	Détention illégale d'armes à feu Existence de litiges frontaliers Extrémisme violent

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Sous équipement des unités de sécurités (police, sapeurs-pompiers etc.) Insuffisance en agents de sécurité		Perméabilité des frontières
Sécurité alimentaire et de nutrition			
Existence d'infrastructures de stockage Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Faible capacité de transformation des produits agricoles Faible savoir-faire nutritionnel de la population Héritage d'une habitude alimentaire	Intervention des projets et programme en matière de sécurité alimentaire et de nutrition Existence des mesures gouvernementales en faveur de la sécurité alimentaire	Aleas climatiques Effets néfaste des changements climatiques
Energie			
Traversée du réseau de la SBEE Extension du réseau de la SBEE au niveau des chefs-lieux d'Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi	Faible étendue du réseau dans les agglomérations Faible niveau de viabilisation des agglomérations	Réalisation des projets de densification et d'exetnsion du réseau Promotion des énergies renouvelables	Coût élevé de l'énergie Faible nombre d'opérateurs d'énergie renouvelable

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels'arrondissement Promotion des sources d'énergies renouvelables Existence d'abonnés Promotion de fourneau à faible consommation de charbon Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence d'un centre de promotion sociale Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Interruption fréquente de fourniture d'énergie électrique Enclavement des localités périphériques		
Agriculture			
Disponibilité des terres cultivables fertiles Existence de marché d'écoulement des produits agricoles Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi	Faible mécanisation agricole Non maîtrise de l'eau	Disponibilité de PTF intervenant dans le secteur agricole Existence des structures d'appui technique aux agriculteurs Conditions agro-climatiques favorables	Effets des changements climatiques Conflits entre éleveurs et agriculteurs

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile			
Commerce			
Existence de marché de rayonnement régional Disponibilité des produits agricoles Existence d'un centre de promotion sociale Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Pratique de l'informel Faible niveau de professionnalisation des commerçants	Frontière avec le Togo Connexion avec les marchés au Togo	Cadre réglementaire Fermeture des frontières
Equipements et infrastructures de transport			
Existence d'un réseau prioritaire des infrastructures de transport rural bien maillé Traversée de la commune par la RNIE3	Forte dégradation des pistes de desserte rurale Insuffisance d'infrastructures de transport rural	Disponibilité du FADeC, PTF et ONG Existence du réseau de la SBEE	Tarissement des sources de financement Coût très élevé des travaux routiers

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile			
Tourisme Hôtellerie Restauration			
Présence des sites touristiques Disponibilité de foncier Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Faible valorisation des sites touristiques Faible capacité d'accueil hôtelier Enclavement des sites touristiques	Bonne fréquentation de la commune	Faible étendue des réseaux d'énergie et d'eau
Artisanat et industrie			
Existence d'organisation des artisans de la commune Existence de petites unités industrielles Existence de la matière première	Tissu industriel embryonnaire Insuffisance de la main d'œuvre qualifiée	Existence de partenaires d'appui Existence du réseau de la SBEE	Difficultés de remboursement des crédits

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile			Difficulté d'accès au crédit industriel
Emploi des jeunes			
Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Moyens limités de la commune Faible motivation aux métiers locaux Insuffisance de professionnalisme	Existence des partenaires	Inadéquation des offres de formation à la demande de l'emploi Conditions d'accès drastiques aux crédits
Foncier			
Disponibilité foncière de la commune Volonté de sécuriser les propriétés foncières par les ADC Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi	Taux élevé d'insalubrité Faible capacité à la valorisation des déchets solides ménagers	Disponibilité du FADeC, PTF et ONG Présence de FM Kouffè	Amenuisement des ressources FADeC Départ de certains partenaires

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile			
Hygiène et assainissement			
Disponibilité d'un plan communal d'hygiène et d'assainissement Existence d'ONG intervenant dans le secteur Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Taux élevé d'insalubrité Faible capacité à la valorisation des déchets solides ménagers	Disponibilité du FADeC, PTF et ONG Présence de FM Kouffè	Amenuisement des ressources FADeC Départ de certains partenaires
Mines, carrières et ressources naturelles			
Existence des forêts Existence de carrières de sable, gravier et latérite Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi	Forte pression de la population locale sur les ressources forestières Rareté de certaines espèces	Disponibilité du FADeC, PTF et ONG Existence des projets de compétences communales dans le PAG	Changements climatiques Circulation des produits toxiques dans

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile			l'agriculture, l'élevage et la pêche
Dynamique urbaine et gestion de l'espace			
Existence de Schéma directeur d'aménagement de la commune Réalisation des opérations de lotissement dans plusieurs agglomérations Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Inexistence de plan directeur d'urbanisation des grandes agglomérations Faible mise en œuvre du SDAC	Existence des projets de compétences communales dans le PAG Extension du réseau de la SBEE	Installation humaine précédant l'affectation des zones
Dynamique urbaine et gestion de l'espace			
Existence de Schéma directeur d'aménagement de la commune Réalisation des opérations de lotissement dans plusieurs agglomérations	Inexistence de plan directeur d'urbanisation des grandes agglomérations Faible mise en œuvre du SDAC	Existence des projets de compétences communales dans le PAG Extension du réseau de la SBEE	Installation humaine précédant l'affectation des zones

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile			
Digitalisation et médias			
Existence de réseaux de téléphonie mobile Gestion électronique de l'état civil Existence de GBCO et de gestion de guichet unique Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Absence de schéma directeur informatique Faible débit de la connexion internet	Existence d'un code du numérique au plan national Volonté politique de dématérialisation de l'administration	Invasion de la presse et des réseaux extérieurs Développement des réseaux sociaux
Fonctionnement de l'administration communale			
Fonctionnement régulier et effectif du CC Personnel technique et administratif renforcé	Faible capacité de mobilisation des ressources propres communales	Disponibilité du FADeC, PTF et ONG	Non éligibilité de certains

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence d'un centre de promotion sociale Existence de réseaux de téléphonie mobile	Faible taux de consommation des fonds FADeC	Présence du CEFAL	investissements au financement FADeC
Equité et genre			
Existence d'un centre de promotion sociale Présence d'une femme conseillère au sein du conseil communal Existence d'une politique communale de promotion de l'emploi Existence de jeunes formés aux métiers techniques et professionnels Existence de réseaux de téléphonie mobile	Insuffisance de femmes dans les centres de décision Insuffisance de protection sociale	Disponibilité du FADeC, PTF et ONG Présence de FM Kouffè	Poids de la tradition

Source : Collecte données ateliers arrondissement, décembre 2022

De l'analyse du tableau, il ressort ce qui suit :

1- Problèmes majeurs

L'analyse des éléments internes et externes de la commune par l'outil SWOT ou FFOM a généré outre les forces et opportunités, des problèmes majeurs dans divers secteurs dont il convient de rappeler les principaux ayant conduit aux orientations stratégiques du PDC IV. La série de trois (03) priorisation avec les acteurs communaux en lien avec la vision du plan a conduit à l'identification de quatre (04) problèmes majeurs à savoir :

- la gestion inappropriée des ressources naturelles ;
- le faible niveau d'équipement de la commune en infrastructures sociocommunautaires ;
- la faible capacité de financement des projets de développement ;
- le faible aménagement intégré de l'espace communal.

2- Les défis

De l'analyse du diagnostic, il ressort que les acteurs de développement local au niveau de la commune de Bassila doivent répondre aux défis suivants afin de réaliser les enjeux liés à l'amélioration des conditions de vie des populations :

- gestion durable des ressources naturelles ;
- amélioration de la gouvernance locale ;
- amélioration de la performance de l'économie locale ;
- amélioration du cadre et des conditions de vie des populations ;
- atténuation des effets face aux changements climatiques.

3- Les enjeux

Pour espérer enregistrer des évolutions notables sur les conditions de vie des populations à la base, les actions inscrites pour le compte des 5 prochaines années doivent être efficacement mises en œuvre. Partant de l'analyse situationnelle, de la vision et des objectifs de développement communal, les enjeux de développement doivent impérativement prendre en compte les domaines ci-après :

- gouvernance locale et gestion durable des ressources communales ;
- valorisation durable des terres agricoles en vue de l'accroissement de l'économie locale ;
- accélération intégrée de l'espace communale à travers la fourniture des services sociaux de base;
- renforcement de la résilience de la commune face aux effets des changements climatiques.

Tableau 26 : Analyse de cohérence des orientations stratégiques avec les instruments nationaux et internationaux

PDC IV (Orientations stratégiques)	Politiques sectorielles	PAG2 (Axes)	PND (Objectifs stratégiques)	Cibles prioritaires des ODD de la commune
OS 1 : Renforcement de la gouvernance locale et accroissement durable des ressources de la commune	OS PONADEC OS 1 : Le développement territorial est au cœur des politiques stratégiques OS2 : La décentralisation et la déconcentration sont des moteurs de la modernisation de l’Etat OS3 : Le rôle, les compétences et les prérogatives des communes sont reconnues et respectées OS4 : La lutte contre la pauvreté fait partie intégrante de la politique de décentralisation OS5 : Les capacités des acteurs sont renforcées par une meilleure allocation des ressources publiques et un accompagnement adapté	Axe 1 : Renforcement de la démocratie et l’Etat de droit Axe 2 : Consolidation de la bonne gouvernance	OS 1 : Développer le capital, humain, sain, compétent et compétitif OS 4 : Consolider l’Etat de droit et la bonne gouvernance	ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces
OS 2 : Valorisation durable des terres agricoles de la commune et consolidation de l’économie locale	OS : PSRSA AS1 : renforcement de la disponibilité et de l’accessibilité aux semences de qualité ; AS2 : renforcement de l’accessibilité aux intrants ; AS3 : mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible ; AS4 : mise en place de financements adaptés et accessibles ;	Axe 4 : Accélération de la croissance économique Axe 3 : Renforcement du cadre macro-économique et maintien de sa stabilité	OS 2 : Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l’économie béninoise OS 3 : Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l’environnement et de l’émergence des pôles régionaux de développement	ODD 15 : Vie terrestre ODD 2 : Faim « zéro » ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : Energie propre et d’un coût abordable ODD 12 : Consommation et production responsables

	AS5 : amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques ; AS6 : développement et opérationnalisation des aménagements agricoles ; AS7 : sécurisation et gestion de l'accès au foncier ; AS 8 : facilitation de l'accès aux marchés ; AS9 : professionnalisation des exploitations de type familial et, promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole.			
OS 3 : Amélioration de l'aménagement intégré de l'espace communal et fourniture des services de qualité à la population	OS : PNS OS1 : développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé ; OS2 : prestations de services et amélioration de la qualité des soins ; OS 3 : valorisation des ressources humaines en santé OS4 : développement des infrastructures, des équipements, des produits de santé de qualité et de la médecine traditionnelle ; OS5 : amélioration du système d'information sanitaire, de la promotion de la recherche et de l'innovation en santé ; OS 6 : amélioration de financement pour une meilleure couverture sanitaire universelle	Axe 5 : Promotion d'une éducation de qualité et de l'EFTP Axe 6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale Axe 7 : Renforcement du développement équilibré et durable de l'espace national	OS 3 : Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et de l'émergence des pôles régionaux de développement	ODD3 : Bonne santé et bien-être ODD 4 : Education de qualité ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures ODD 11 : Villes et communautés durables

	OS PSE OS1 : Développer une vision intégrée de l'éducation de base inclusive des jeunes OS2 : Développer une post-éducation de base arrimée à l'alphabétisation et l'éducation des adultes et au développement des compétences techniques et entrepreneuriales ; OS4 : : Renforcer la qualité de l'éducation et de la formation OS5 : Améliorer le maintien des apprenants et l'efficacité interne du système ; OS6 : Améliorer l'efficacité externe du système ; OS9 : améliorer l'efficacité externe du système OS : SNTR OS1 : améliorer les voies d'accès des populations rurales aux services sociaux et aux infrastructures socio-économiques par des aménagements efficaces à moindre coût (afin de développer leurs activités productives, d'améliorer leurs conditions de vie et lutter contre la pauvreté) ; OS 2 : tenir et préserver les réseaux de transport rural (grâce à un mécanisme garantissant un			
--	---	--	--	--

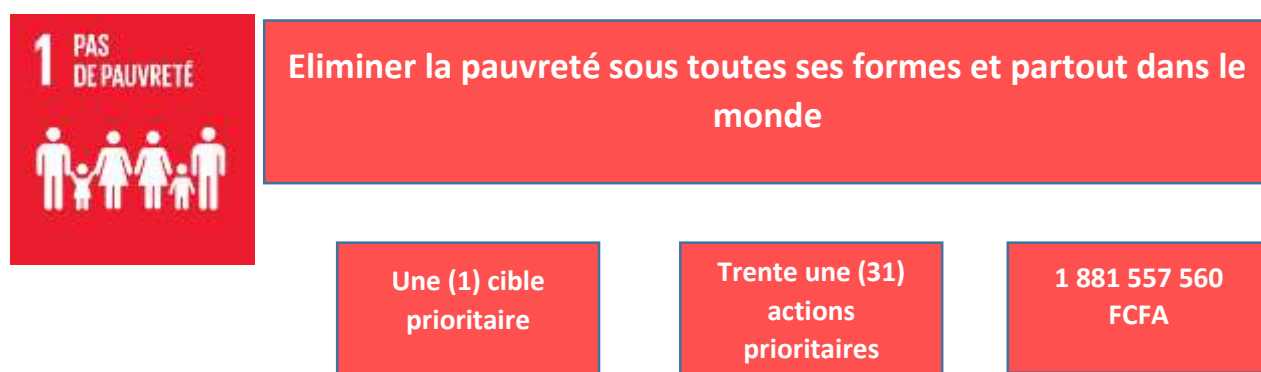
	financement pérenne de l'entretien) ; OS 3 : voir les moyens intermédiaires de transport et des services de transport en milieu rural (afin d'accroître la mobilité rurale) ;			
OS 4 : Renforcement de la résilience de la commune aux effets des changements climatiques	OS : CGES SO 1 : Évaluation environnementale et sociale : SO 2 : Réinstallation involontaire Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation ; SO3 : Biodiversité, ressources renouvelables et services Écosystémiques ; SO4 : Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité ;		OS 3 : Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et de l'émergence des pôles régionaux de développement	ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Source : Comité technique PDC IV, décembre 2022

4.14. Niveau d'avancement de la prise en compte des ODD dans les documents de planification de la commune de Bassila

La commune de Bassila, à l'instar des autres communes du Bénin a procédé à la spatialisation de ses dix cibles prioritaires ODD. Le choix de ces cibles a été fait en fonction de la vision du développement communal contenu dans le PDC III de la commune formulée ainsi qu'il suit : « Bassila, en 2025, est une commune verte, bien gouvernée, à économie florissante dans un environnement sain, attrayant où vit une population épanouie et solidaire ». Rappelons que le PDC IV de la commune de Bassila repose sur quatre piliers stratégiques à savoir : économie locale, gouvernance et mobilisation des ressources, accessibilité des populations aux services sociaux de base, changements climatiques.

L'analyse des progrès réalisés sur les ODD par la commune est effectuée à la lumière des évolutions relatives aux indicateurs associés aux cibles priorisées par la commune en 2019 lors des travaux de spatialisation des cibles prioritaires des ODD au Bénin. Ces évolutions sont parfois illustrées par les principales réalisations effectuées.



Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.

○ **Indicateurs :**

- Niveau de la pauvreté dans la commune de Bassila en général ;
- Pauvreté monétaire ;
- Pauvreté non monétaire.

○ **Description :**

Cette cible vise à réduire de moitié au moins le niveau de la pauvreté dans toutes ses dimensions quels que soient le sexe et l'âge dans la commune de Bassila à l'horizon 2030.

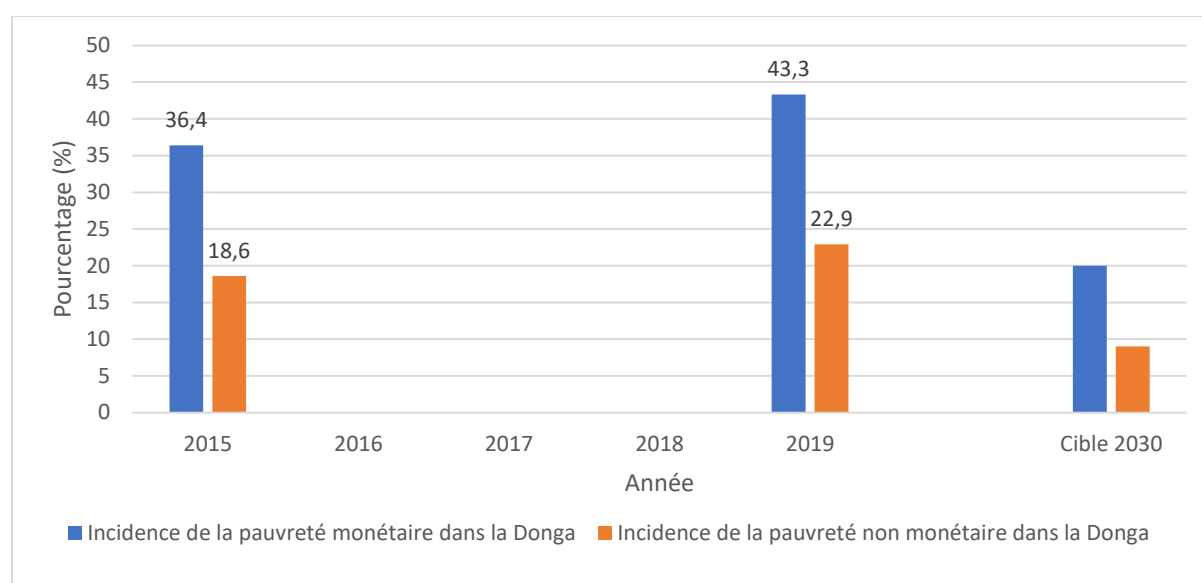
Le niveau de la pauvreté dans la commune de Bassila est mesuré à travers l'indicateur « proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté » qui correspond à la population de la commune qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires. Cependant, face à la

non-disponibilité des données sur la pauvreté par commune à la suite de l'enquête EHCVM 2019, il sera procédé à l'analyse de l'évolution de la pauvreté monétaire et non monétaire dans la Donga suivant les données de l'EHCVM 2019.

Progrès réalisés

En raison des difficultés de données sur la pauvreté, l'analyse de la situation de la pauvreté pour la commune de Bassila a été faite au moyen des données disponibles sur le Département de la Donga.

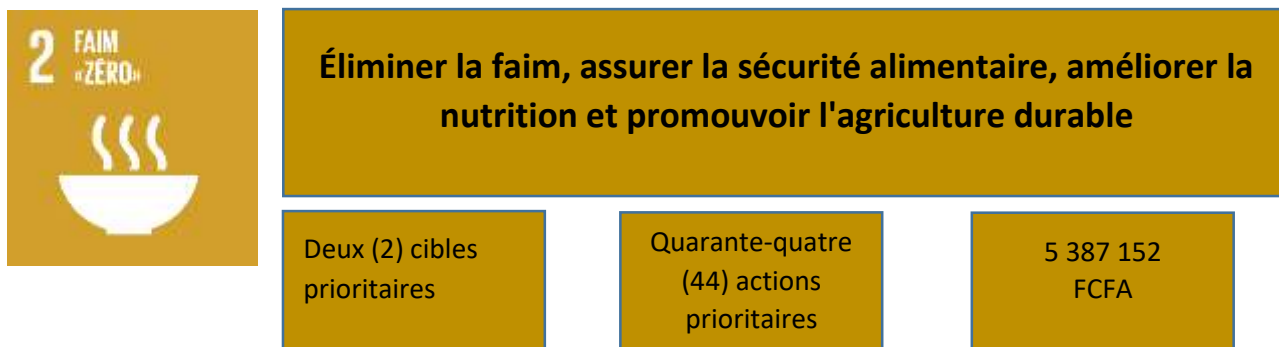
Figure 17: Situation de la pauvreté dans la Donga entre 2015 et 2019



Source : INStaD, EMICoV 2015, EHCVM 2019

Il découle du graphique ci-dessus qu'entre 2015 et 2019, la situation de la pauvreté tant monétaire que non monétaire s'est aggravée dans le département de la Donga alors qu'au plan national, il est ressorti globalement une amélioration au niveau des deux indicateurs¹. Cette évolution appelle des actions/interventions à mettre en œuvre particulièrement par la commune de Bassila afin d'atteindre les cibles fixées pour 2030.

¹ 38,5 en 2019 contre 39,3 en 2019 pour la pauvreté monétaire puis 26,1 en 2019 contre 28,7 en 2015 pour la pauvreté non monétaire au Bénin.



Cible 2.1 : D’ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l’année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Cible 2.2 : D’ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d’ici à 2025 les objectifs arrêtés à l’échelle internationale relative aux retards de croissance et à l’émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

○ **Indicateurs :**

- superficie des terres cultivables de la commune ;
- rendement des grandes productions agricoles de la commune ;
- incidence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans.

○ **Description :**

La cible 2.1 vise à éliminer à l’horizon 2030 dans la commune de Bassila, la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l’année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

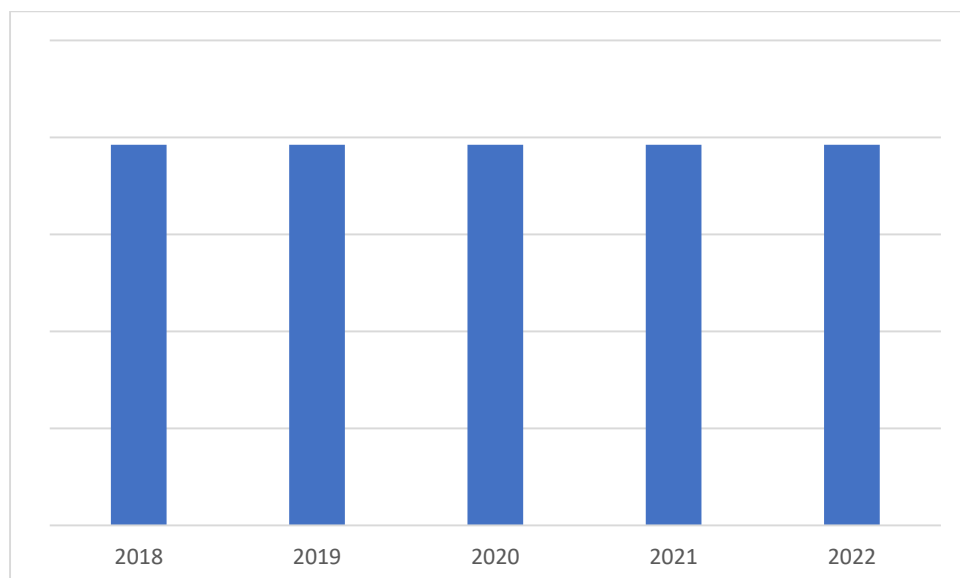
La cible 2.2 vise à l’horizon 2030, à mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d’ici à 2025 les objectifs arrêtés à l’échelle internationale relative aux retards de croissance et à l’émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Les indicateurs « superficie des terres cultivables de la commune » et « rendement des grandes productions agricoles de la commune » mesure les progrès réalisés à travers la cible 2.1 tandis que l’indicateur « Prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans » mesure les avancés en matière de lutte contre la malnutrition de la cible 2.2. Elle indique la proportion des enfants dont le poids-pour-taille est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence

(modérément ou gravement émaciés) ou de ceux qui se situent à plus de trois écarts-types en dessous de la médiane (sévérement émaciés) dans la commune.

○ **Progrès réalisés**

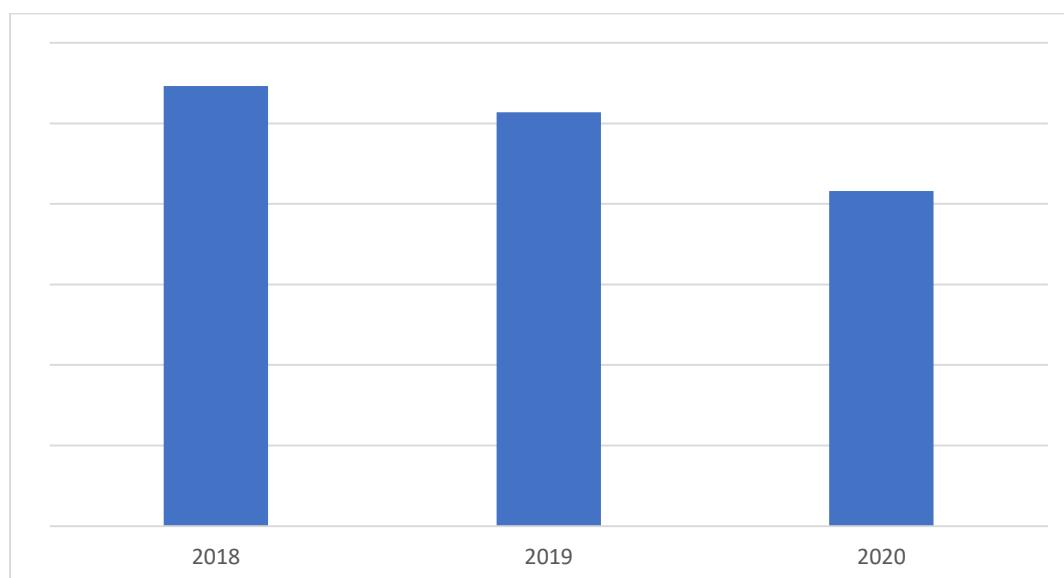
Figure 18: Superficie des terres cultivables de la commune



Source : Mairie de Bassila

La superficie des terres cultivables de la commune est demeurée constante sur la période 2018-2022. Ce qui montre que la pression exercée sur les terres cultivables de la commune est relativement modeste.

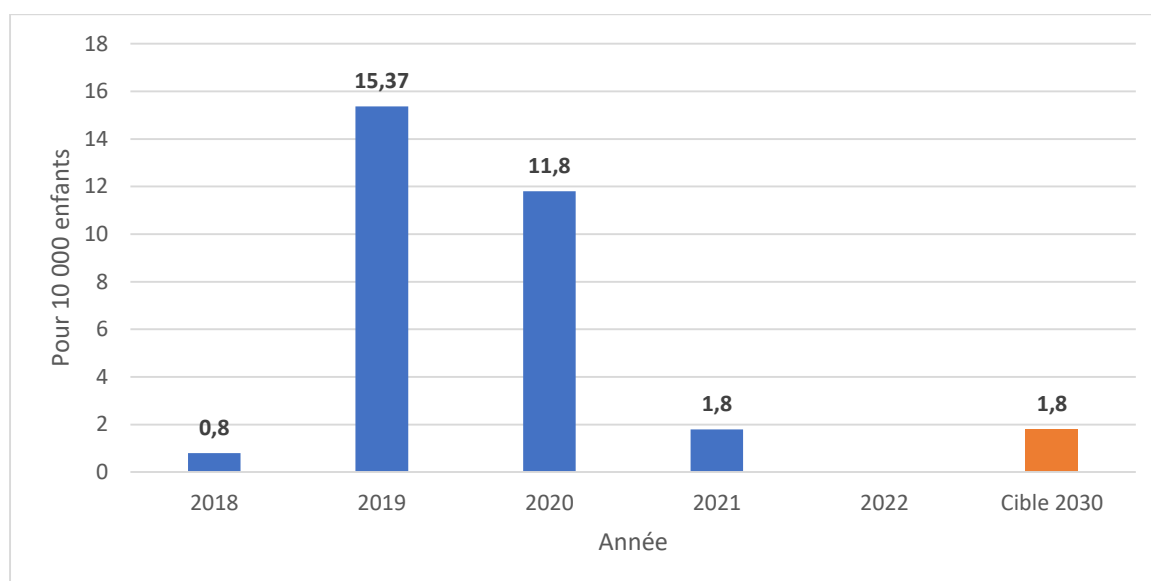
Figure 19: Rendement des grandes productions agricole de la commune



Source : Mairie de Bassila

Sur la période 2018-2020, le rendement des grandes productions agricole de la commune de Bassila a évolué de manière décroissante en passant de 2731 tonnes en 2018 à 2079 tonnes en 2020.

Figure 20: Prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans (pour 10 000 enfants)



Source : MICS 2014, EDSB 2017-2018, INStAD

Entre 2018 et 2021, la prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans s'est améliorée en passant de 0,8% à 1,8% dans la commune de Bassila après le pic de 15,37% en 2019.



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Une (1) cible prioritaire

Trente-six (36) actions prioritaires

1431,578 milliards de FCFA

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

○ **Indicateurs :**

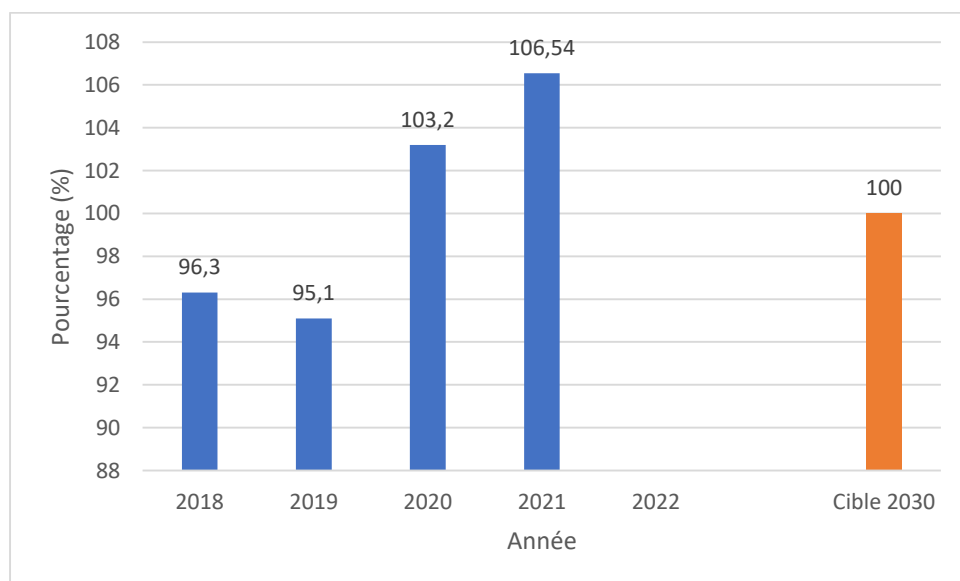
- Taux brut de scolarisation dans le primaire dans la commune de Bassila ;

○ **Description :**

Cette cible vise à éliminer dans la commune de Bassila d'ici 2030, les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

L'indicateur « Taux brut de scolarisation dans le primaire dans la commune de Bassila » est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée dans la commune de Bassila

Figure 21: Taux brut de scolarisation dans le primaire



Source : DDMP/DONGA



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Une (1) cible prioritaire

Douze (12) actions prioritaire

6,5 millions de FCFA

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

○ **Indicateurs :**

- Proportion de femmes dans l'administration locale ;
- Proportion de femmes conseillères communales dans la commune.

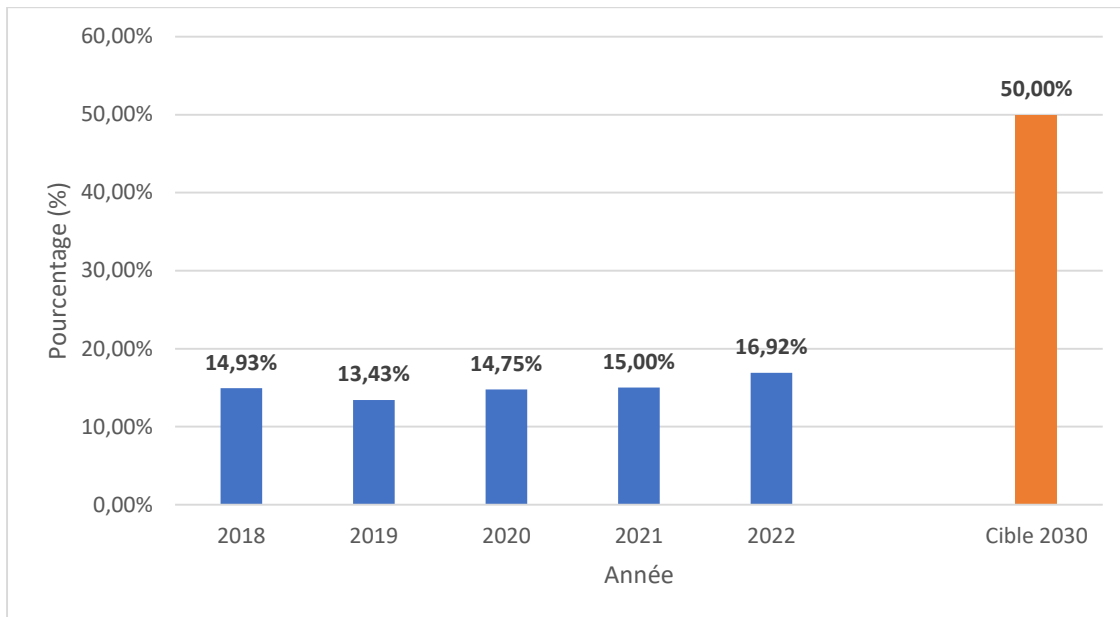
○ **Description :**

Cette cible vise à garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. L'indicateur « Proportion de femmes dans l'administration locale » est le nombre de femmes dans l'administration locale rapporté à l'effectif total dans l'administration locale. Il mesure la participation des femmes dans le fonctionnement de l'administration communale.

L'indicateur « Proportion de femmes conseillères communales dans la commune » est le nombre de femmes élues communales rapporté à l'effectif total des conseillers de la commune. Il mesure la représentativité des femmes dans le conseil communal de Bassila.

○ **Progrès réalisés**

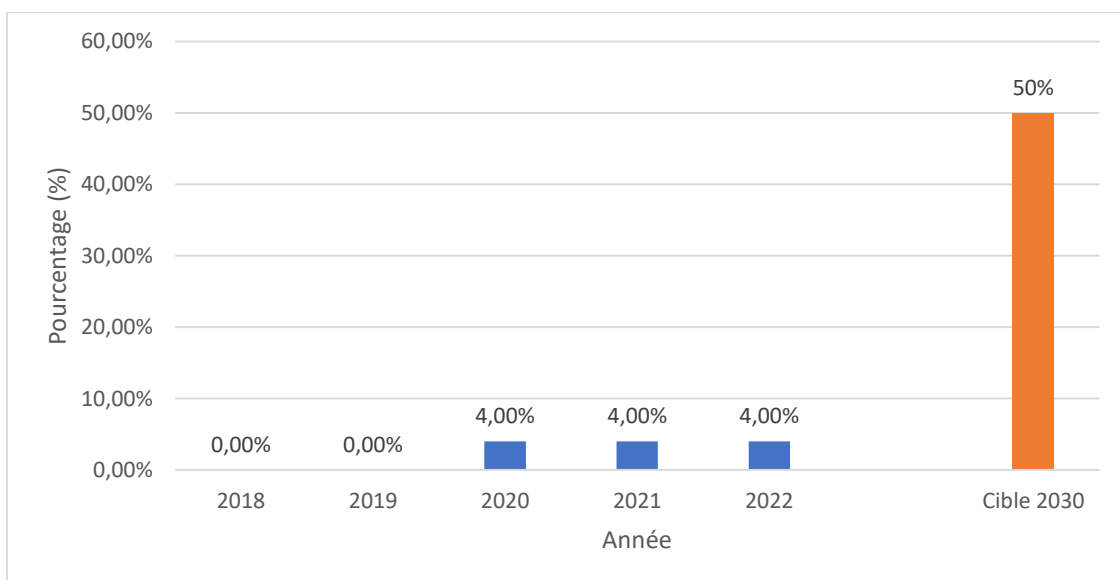
Figure 22: Proportion de femmes dans l'administration locale



Source : Mairie Bassila

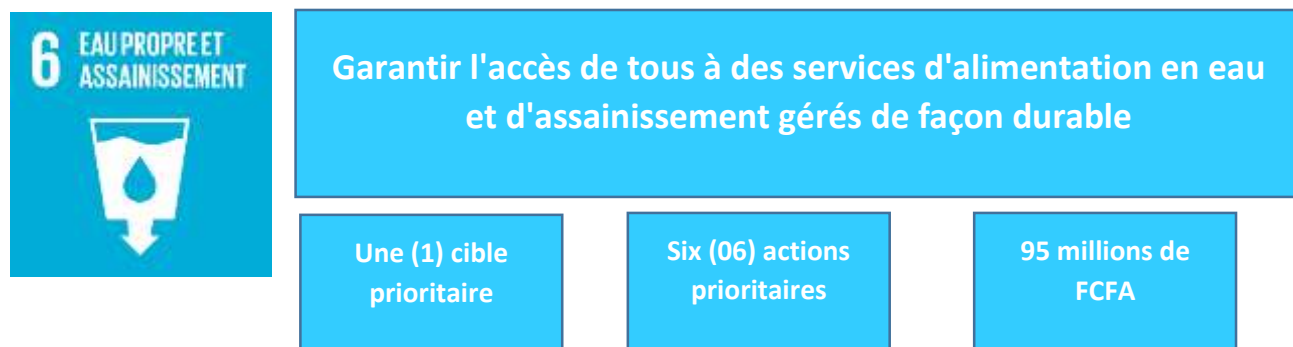
Entre 2018 et 2022, la proportion de femmes dans l'administration locale a évolué globalement à la hausse. Elle est passée de 14,93% en 2018 à 16,92% en 2022. Toutefois, des efforts importants restent à effectuer pour atteindre une présence égale des deux sexes dans l'effectif des agents de l'administration communale.

Figure 23: Proportion de femmes conseillères communales dans la commune



Source : Mairie Bassila

La proportion de femmes conseillères communales est globalement faible sur la période 2018-2022. En effet, elle est établie à 4% à compter de la dernière élection communale et municipale de mai 2020. Ainsi, avec une absence totale des femmes dans le conseil communal jusqu'en 2019, une seule femme est élue conseillère sur les vingt-cinq (25) conseillers de la commune.



Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

○ **Indicateurs :**

- Nombre total de toilettes ou latrines publiques fonctionnelles dans la commune ;
- Proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte (ONG, agence, société d'Etat ou structure privée de pré-collecte,) des ordures
- Niveau de mise en œuvre du PHAC ;
- Taux de desserte en eau potable.

○ **Description :**

Cette cible vise à assurer dans la commune de Bassila, l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

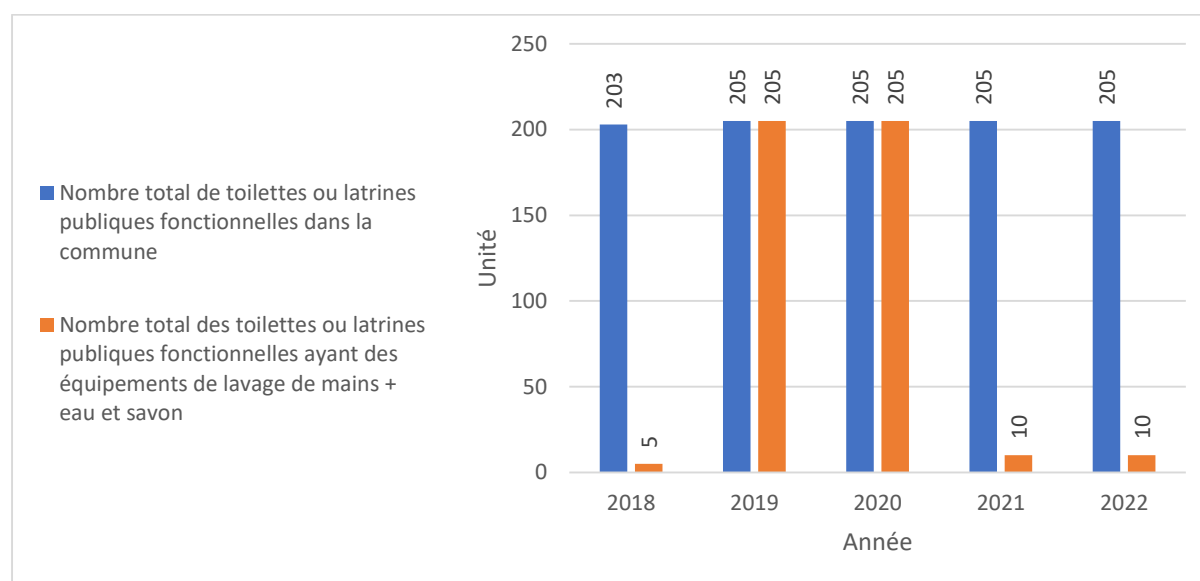
L'indicateur « Nombre total de toilettes ou latrines publiques fonctionnelles dans la commune » renseigne sur l'état de fonctionnalité des toilettes ou latrines publiques au sein de la commune.

L'indicateur « Proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte (ONG, agence, société d'Etat ou structure privée de pré-collecte,) des ordures » renseigne sur la couverture des villages et quartiers de villes de la commune par des structures fonctionnelles de pré-collecte des ordures.

Le niveau de mise en œuvre du PHAC indique plan d'hygiène et d'assainissement.

Le taux de déserte en eau potable donne la proportion de la population de la commune desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

Figure 24: Evolution du nombre de toilettes publiques et laves main dans la commune

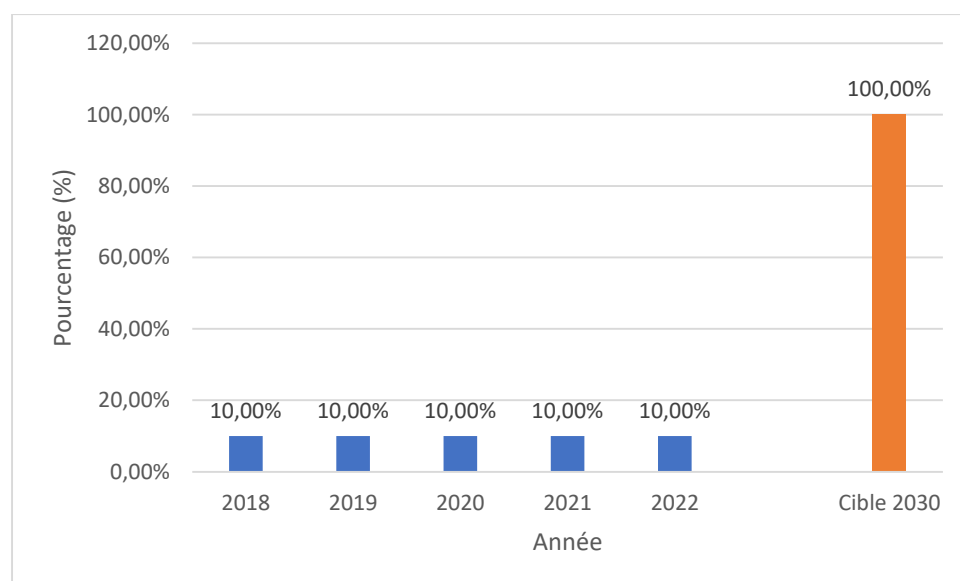


Source : DDEM/DONGA

Le graphique ci-dessus montre que depuis 2018, le nombre total de toilettes ou latrines publiques fonctionnelles dans la commune annuellement, est en moyenne d'environ 205. Cependant, l'équipement desdites toilettes par des dispositifs de lavage de mains à l'eau et savon n'est pas permanent. En effet, hormis les années 2019 et 2020 au cours desquelles le dispositif de lavage de main est maintenu fonctionnel au niveau de toutes les toilettes ou latrines publiques, il est à noter un dysfonctionnement en ce qui concerne le maintien en état de fonctionnalité des équipements de lavage de main à l'eau et savon au sein de la commune. Par ailleurs, cette période 2019-2020 à la période de forte prévalence de l'épidémie de la Covid-19 au Bénin.

Ainsi, cette situation n'est pas de nature à favoriser l'offre ou le maintien des services des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, par conséquent, l'atteinte de la cible. Il y a donc lieu de prendre les mesures adéquates non seulement pour accroître l'offre des toilettes ou latrines publiques avec des équipements de lavage de mains à l'eau et savon en bon état de fonctionnalité permanente au sein de la commune.

Figure 25: Proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte des ordures

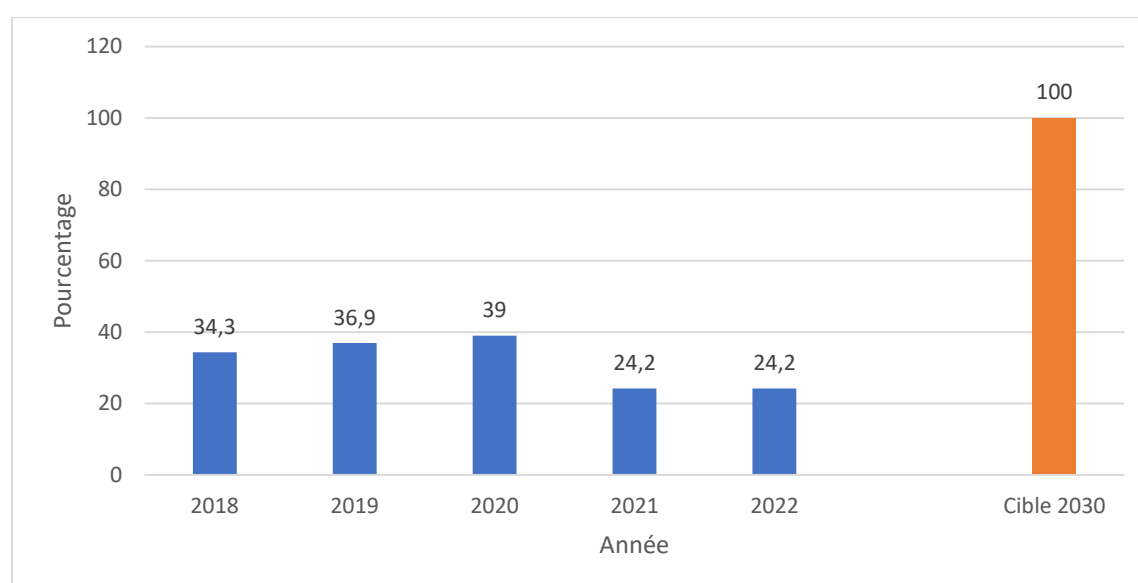


Source : Mairie Bassila

Sur la période 2018-2022, la proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte des ordures est de 10%. D'où la nécessité de mettre en œuvre des actions pour couvrir en plus des populations de l'arrondissement central, les autres arrondissements de la commune.

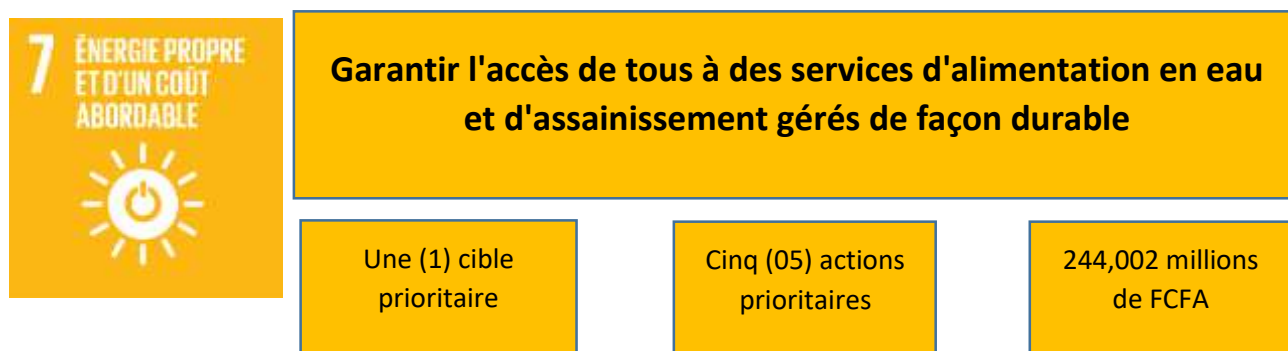
S'agissant de la couverture universelle en eau potable qui est une priorité du Gouvernement, la situation est loin d'être reluisante.

Figure 26: Taux de desserte en eau



Source : DDEM/Donga

Le taux de desserte en eau potable de la commune de Bassila a connu globalement une évolution à la baisse sur la période 2018-2022. En effet, de 34,3% en 2018, il est établi à 36,9% et 39% respectivement en 2019 et 2020. A partir de 2021, il a amorcé une baisse pour atteindre le niveau de 24,2% en 2021 et 2022. Ce qui appelle des actions de lobbying urgentes de la part de l'administration communale à l'endroit de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural



Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

○ **Indicateurs :**

- Proportion de la population ayant accès à l'électricité ;
- Taux d'électrification de la commune.

○ **Description :**

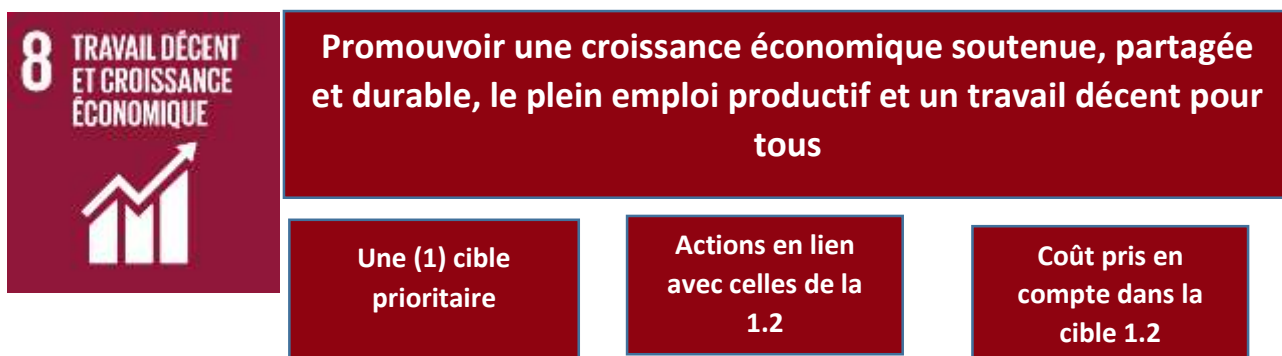
Cette cible vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable à l'horizon 2030.

La proportion de la population ayant accès à l'électricité est le pourcentage de la population qui utilise l'électricité provenant de l'une des sources suivantes : courant SBEE, Groupe électrogène et l'énergie solaire.

Le taux d'électrification de la commune correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale de la commune.

○ **Progrès réalisés**

En raison de l'indisponibilité des données statistiques notamment désagrégées au niveau des indicateurs ci-dessus cités, il n'a pas été d'appréhender les progrès réalisés au niveau de cette cible dans la commune.



Cible 8.2 : D’ici à 2030, parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l’innovation, notamment en mettant l’accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d’œuvre.

○ **Indicateurs :**

- Nombre d’emplois lucratifs recensés (par types de secteurs d’activités) ;
- Ressources propres de la commune par habitant ;

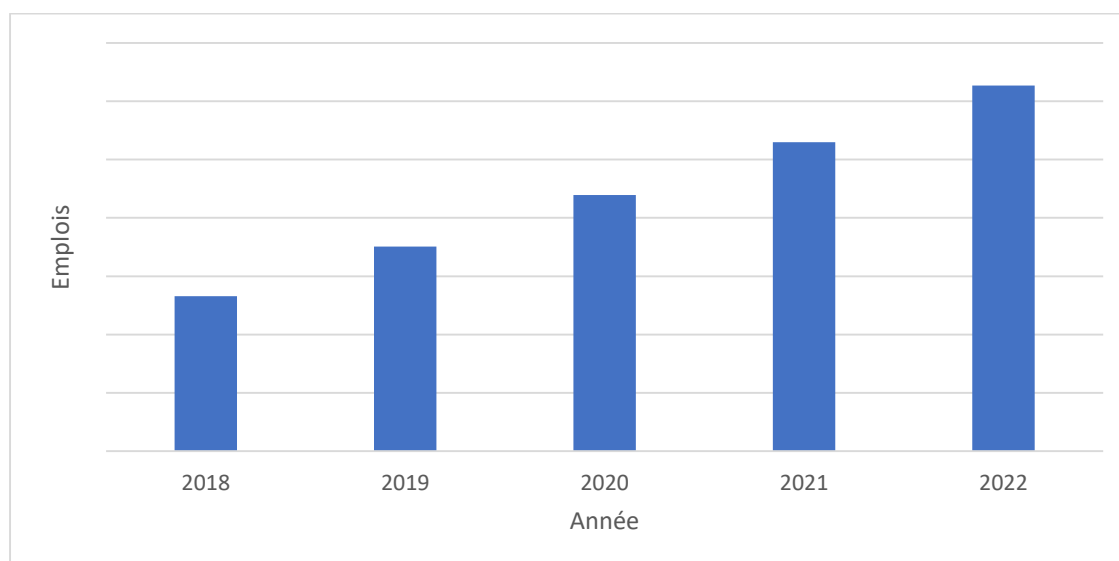
○ **Description :**

Cette cible vise un accroissement de la productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l’innovation, notamment en mettant l’accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d’œuvre.

Le nombre d’emplois lucratifs recensés est le dénombrement des emplois créés annuellement par secteurs d’activités dans la commune. Il renseigne sur l’évolution des emplois créés dans la commune. Les ressources propres par habitant sont les moyens purs de la commune qui leur assurent une certaine indépendance et leur permettent de s’engager dans un processus de développement autonome.

○ **Progrès réalisés**

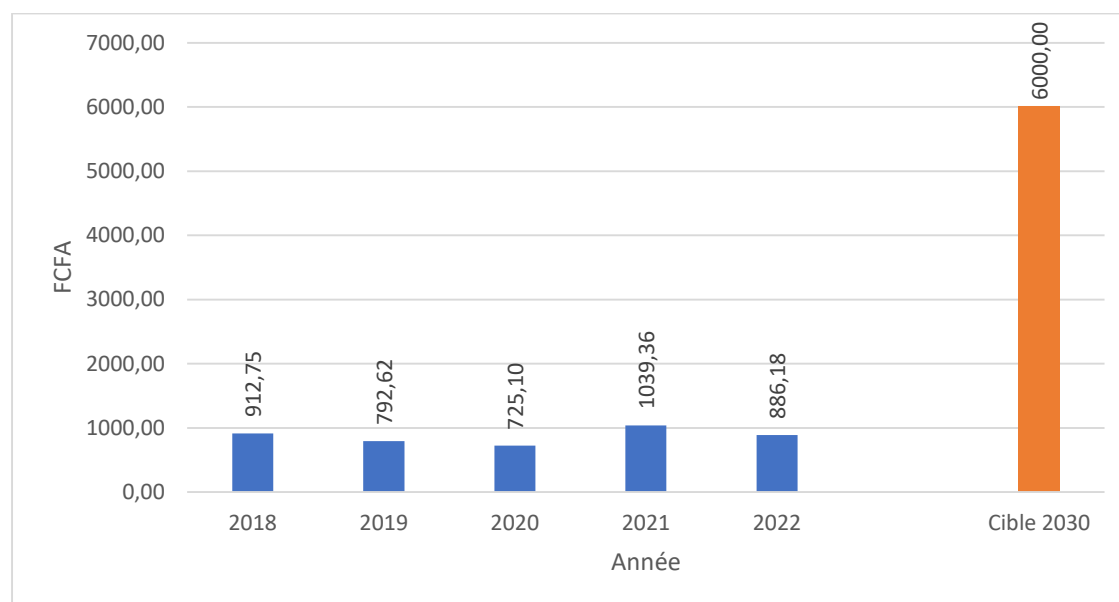
Figure 27: Nombre d'emplois lucratifs recensés (par types de secteurs d'activités)



Source : Mairie de Bassila

Le nombre d'emploi lucratifs recensés, tous secteurs d'activités confondus, est en progression entre 2018 et 2022 dans la commune de Bassila. En effet, estimé à 2166 en 2018, les emplois dans la commune ont connu une évolution à la hausse pour s'établir 2527 emplois en 2022. Le secteur agricole est celui qui concentre la majeure partie des emplois créés. Ce secteur est suivi de celui du commerce (nécessité de décomposer les emplois par secteur d'activités).

Figure 28: Ressources propres de la commune par habitant



Source : Mairie de Bassila

Les ressources propres de la commune ont connu une évolution erratique entre 2018 et 2022. En effet, de 2018 à 2010, les ressources propres de la commune par habitant ont baissé de 912,75 FCFA à 725,10 FCFA. Mais en 2021, cet indicateur a enregistré une hausse pour s'établir à 1039,36 FCFA avant de connaître à nouveau, une baisse pour s'établir à 886,18 FCFA. Le plus haut niveau de cet indicateur qui est donc de 1039,36 FCFA enregistré en 2021 demeure largement en dessous de la cible de 6000 FCFA attendue en 2030.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Une (1) cible
prioritaire

Sept (07)
prioritaires

Non estimé

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

- **Indicateurs :**
 - surface de terre dégradée en proportion de la surface communale
- **Description :**
- **Progrès réalisés**

En raison de l'indisponibilité des données désagrégées relativement à cet indicateur, l'analyse de l'évolution des progrès de la cible n'a pu être effectuée.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Une (1) cible
prioritaire

Cinq (05) actions
prioritaires

136,065 millions de
FCFA

Cible 16.2 : D'ici à 2030, mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

- **Indicateurs :**
Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime nt corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours de l'année précédent.

- **Description :**
Cette cible vise à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants dans la commune de Bassila à l'horizon 2030.

L'indicateur « Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime nt corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours de l'année précédent » est égal au ratio du nombre d'enfants de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtime nt corporel durant l'an passé, par le nombre total d'enfants de 1 à 17 ans dans la commune.

Tableau 27 : Analyse d'arrimage avec les objectifs de développement durable (ODD)

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
Renforcement de la gouvernance locale et accroissement durable des ressources de la commune	Gouvernance locale, renforcement de l'administration communale, mobilisation des ressources et sécurité locale	Renforcer la gouvernance locale et accroître durablement des ressources de la commune	Fonctionnement des organes communaux et infra-communaux ; renforcement de la performance de l'administration communale ; Communication, redevabilité et gestion de l'information locale ; digitalisation des services à la population ; co-production de la sécurité et accroissement de la participation citoyenne ; renforcement de la stratégie communale de mobilisation des ressources ; dynamisation de l'intercommunalité, la coopération décentralisée et la diaspora	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
Valorisation durable des terres agricoles de la commune et consolidation de l'économie locale	Sécurisation foncière, modernisation de l'agriculture et gestion durable des terres agricoles	Valoriser durablement les terres agricoles de la commune et consolider l'économie locale	Modernisation de l'agriculture ; promotion des filières agricoles porteuses ; sécurisation du foncier ; amélioration de la sécurité alimentaire et de nutrition de la commune ; appui au développement des activités de transformations agro-alimentaires ; promotion de la consommation locale responsable ; développement des mécanismes innovants de mise en marché des produits agricoles ; appui à l'amélioration des revenus des populations	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
				adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre 15.3 D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols
Accélération de l'aménagement intégré de l'espace communal	Développement des infrastructures et équipements résilients, des services à la population et de l'inclusion sociale	Accélérer l'aménagement intégré de l'espace communal et fournir des services de qualité à la population	Désenclavement du territoire communal ; aménagement des aires de stationnement et de parking ; réalisation des aménagements agro-pastoraux ; développement des équipements/ infrastructures marchands et économiques ; amélioration de la qualité et de l'accessibilité des populations aux services sociaux de base	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
				d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
Renforcement de la résilience de la commune aux effets des changements climatiques	Amélioration du cadre de vie, gestion durable des ressources naturelles et renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques	Renforcer la résilience de la commune aux changements climatiques	Conservation de la biodiversité ; renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques ; aménagement des forêts communautaires et communales ; développement d'une exploitation forestière responsable ; amélioration du cadre de vie et promotion du reboisement urbain ; administration de l'espace communal	15.3 D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols

5. CADRE STRATEGIQUE

5.1. Fondements, principes et valeurs

La planification locale est une prescription légale. Elle opère un ancrage sur les outils de planification nationaux et internationaux dont elle se nourrit des orientations. À cet effet, la planification est réalisée avec un arrimage et une cohérence aux objectifs de développement durable (ODD), à l'agenda 2063, au plan national de développement (PND) et au programme d'actions du Gouvernement (PAG2). La planification s'insère également dans leurs horizons temporels. Dans cette préoccupation d'arrimage, la commune de Bassila affiche ses priorités en matière de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles, d'économie prospère et résiliente, de services de qualité à la population, de co-production de la sécurité et de l'inclusion sociale.

Le processus de planification a respecté les principes qui régissent l'exercice. Le processus s'est nourri des résultats de l'évaluation du plan précédent (PDC III) et s'est inspiré des autres outils de planification sectorielle au niveau de la commune (PCDA, PC-Eau, PHAC). Conformément au guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies ; le processus a obéi aux principes fondamentaux de participation, d'appropriation, d'alignement, de gestion axée sur les résultats et objectifs de développement, de redevabilité ainsi que la prise en compte des thématiques transversales (environnement, la digitalisation, la dividende démographique, l'inclusion sociale, l'équité genre...). Le processus est global, mais avec un esprit de priorisation qui met en exergue les défis et enjeux majeurs de développement de la commune pour servir de leviers. Enfin, la mise en œuvre du plan doit participer à créer des conditions favorables de la participation citoyenne aux actions communales.

5.2. Raison d'être, énoncée de la vision

5.2.1. Raison d'être

Il s'agit de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations de la commune. A ce titre, le plan de développement communal est un outil de bonne gouvernance qui encadre et oriente l'action publique communale. C'est l'outil de référence en matière d'intervention dans la commune pour contribuer à impacter favorablement son développement durant son horizon temporel. Il mobilise tous les intervenants pour sa mise en œuvre sous le leadership de l'administration communale. Il est l'expression des aspirations de la population de la commune.

5.2.2. Énoncée de la vision

« Bassila, en 2028 est une commune verte, bien gouvernée, à économie prospère, inclusive, durable, résiliente et un bassin de vie épanouie ».

Par cette vision, la commune confirme sa caractéristique naturelle fondamentale de territoire forestier et disposant de ressources foncières importantes. La commune compte s'investir sur la préservation de ces ressources forestières et foncières pour consolider une économie locale inclusive et résiliente capable d'offrir des conditions favorables d'une vie épanouie à la population. Cette vision très expressive et

évatrice des aspirations profondes de la population constitue une évolution des trois précédentes versions de PDC de Bassila.

5.3. Théorie de changement

La théorie de changement explique le processus par lequel la commune compte améliorer les conditions de vie des populations.

5.3.1. Description de la théorie du changement

La raison d'être de l'intervention est de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations de la commune.

Son opérationnalisation devrait permettre d'obtenir les changements ci-après ;

A court terme :

- La performance de l'administration communale s'est améliorée ;
- L'offre de prestations et de services aux populations est de qualité.

A moyen terme :

- Le niveau d'équipement de la commune est relevé (taux d'accroissement évolutif chaque année)
- Les capacités de transformation agroalimentaire de la commune se sont accrues.

A long terme

- Le bien-être de la population s'est amélioré

La concrétisation des changements attendus nécessite la mise en œuvre efficace des actions qui opérationnalisent les objectifs stratégiques retenus dans le PDC à savoir :

- Renforcer la gouvernance locale et accroître durablement les ressources de la commune ;
- Valoriser durablement les terres agricoles de la commune et consolider l'économie locale ;
- Accélérer l'aménagement intégré de l'espace communal et fournir des services de qualité à la population ;
- Renforcer la résilience de la commune aux effets des changements climatiques.

Les interventions dans ce cadre impacteront la population en général et en particulier le monde rural (les éleveurs, agriculteurs (trices), les transformateurs (trices), les commerçants (tes), les groupes vulnérables (femmes, jeunes, enfants, personnes vivantes avec un handicap), le monde scolaire, le personnel de santé, les patients, les le personnel de l'administration communale et les élus.

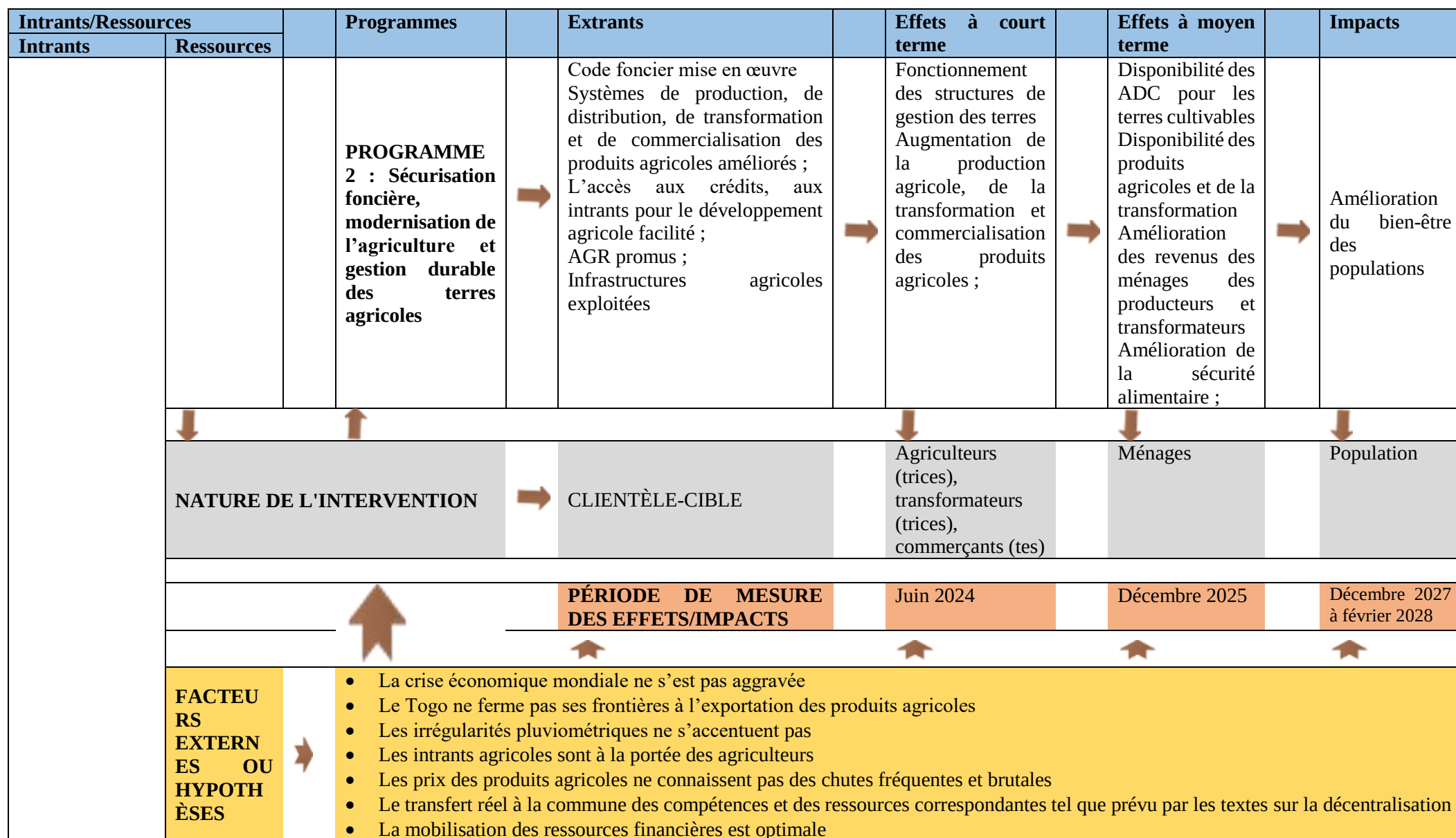
Les changements attendus dépendront de plusieurs conditions en particulier :

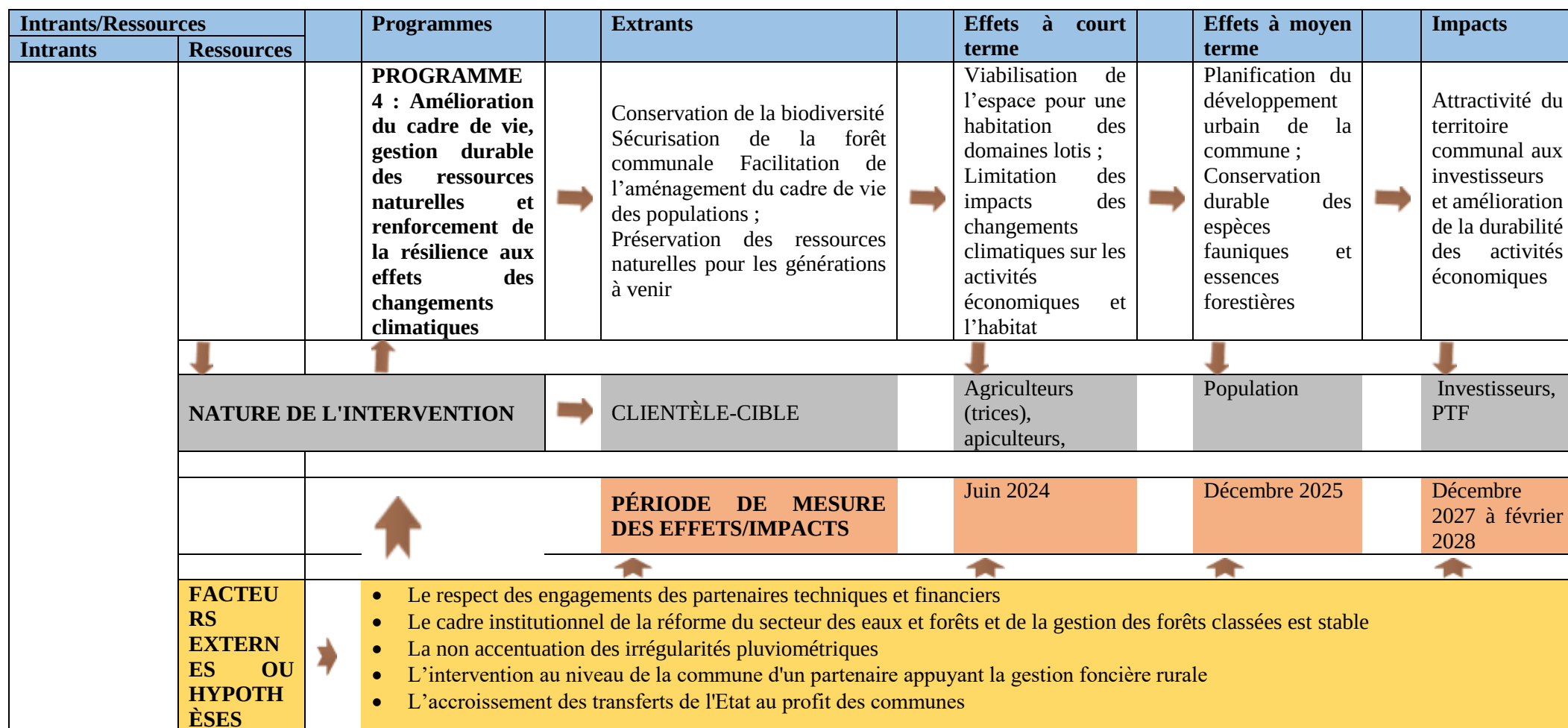
- Le respect des engagements des partenaires techniques et financiers ;
- Le cadre institutionnel de la réforme du secteur des eaux et forêts et de la gestion des forêts classées ;
- La non accentuation des irrégularités pluviométriques ;
- L'intervention au niveau de la commune d'un partenaire appuyant la gestion foncière rurale
- L'accroissement des transferts de l'Etat au profit des communes

5.3.2. Schéma de la théorie de changement du PDC IV de la commune de Bassila

Raison d'être du plan : Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations de la commune	
Cibles de l'intervention	à court terme - La performance de l'administration communale s'est améliorée ; - L'offre de prestations et de services aux populations est de qualité
	à moyen terme - Le niveau d'équipement de la commune est relevé (taux d'accroissement évolutif chaque année) - Les capacités de transformation agroalimentaire de la commune se sont accrues.
	à long terme - Le bien-être de la population s'est amélioré
Objectifs stratégiques	1. Renforcer la gouvernance locale et accroître durablement les ressources de la commune
	2. Valoriser durablement les terres agricoles de la commune et consolider l'économie locale
	3. Accélérer l'aménagement intégré de l'espace communal et fournir des services de qualité à la population
	4. Renforcer la résilience de la commune aux effets des changements climatiques

Intrants/Ressources			Programmes		Extrants		Effets à court terme		Effets à moyen terme		Impacts
Intrants	Ressources										
La loi N° 2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin en son article 30, administration communale, élus, services déconcentrés de l'Etat, comités de pilotage et de suivi du PDC4, partenaires techniques et financiers, Etat central, Bénin Alafia 2025 , PND, PC2D, ODD, PAG2			PROGRAMME 1 : Gouvernance locale, renforcement de l'administration communale, mobilisation des ressources et sécurité locale		Amélioration de la Co-production de la sécurité et accroissement de la participation citoyenne Accroissement de la capacité d'exercice des compétences et de financement de la commune ; Fonctionnalité des organes et instances communaux, infra communaux ; Amélioration de la qualité des prestations de service de l'administration locale y compris la digitalisation		Relèvement du niveau de renseignement sécuritaire Accentuation du contrôle citoyen des actions publiques Augmentation des recettes propres de la commune ; Amélioration de la performance de la commune		Offre de service de qualité à la population et Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes autour des questions de développement Amélioration de la gestion de la commune		Satisfaction de la population des services offerts par la commune et confiance des PTF vis-à-vis de la commune
			NATURE DE L'INTERVENTION		CLIENTÈLE-CIBLE		Agents communaux,		Elus communaux, Elus locaux		Population
					PÉRIODE DE MESURE DES EFFETS/IMPACTS		Juin 2024		Décembre 2025		Décembre 2027 à février 2028
			FACTEURS EXTERNES OU HYPOTHÈSES		- Les élections couplées de 2026 se sont déroulées sans conflit - Le transfert réel à la commune des compétences et des ressources correspondantes tel que prévu par les textes sur la décentralisation - Le portage politique est bien assuré - La réforme structurelle de la décentralisation s'est maintenue et améliorée - La gestion des marchés publics est efficace - Les lois des finances sont plus ou moins favorables aux communes - L'encadrement des communes par l'Autorité de tutelle et les services déconcentrés de l'Etat est plus ou moins performant - Des réformes dans la gestion des finances publiques locales visant l'amélioration des ressources des communes sont engagées - La budgétisation est effective et la volonté des autorités communales est déterminante						





5.4. Formulation des orientations stratégiques, objectifs, axes d'intervention et programmes

5.4.1. Orientations stratégiques

- Renforcement de la Gouvernance et accroissement durable des ressources de la commune ;
- Valorisation durable des terres agricoles de la commune et consolidation de l'économie locale ;
- Accélération de l'aménagement intégré de l'espace communal et fourniture des services de qualité à la population ;
- Renforcement de la résilience de la commune aux effets des changements climatiques.

5.4.2. Objectifs stratégiques

- Renforcer la gouvernance locale et accroître durablement les ressources de la commune ;
- Valoriser durablement les terres agricoles de la commune et consolider l'économie locale ;
- Accélérer l'aménagement intégré de l'espace communal et fournir des services de qualité à la population ;
- Renforcer la résilience de la commune aux effets des changements climatiques ;

5.4.3. Axes d'interventions et programmes d'actions du plan

Cohérence entre Vision, orientations stratégiques, objectifs stratégiques, axes stratégiques, programmes

Tableau 28 : Planification stratégique

Vision	Orientations stratégiques	Objectifs stratégiques	Axes stratégiques	Programmes
« Bassila, en 2028 est une commune verte, bien gouvernée, à économie prospère, inclusive, durable, résiliente et un bassin de vie épanoui ».	Renforcement de la gouvernance locale et accroissement durable des ressources de la commune	Renforcer la gouvernance locale et accroître durablement les ressources du territoire communal	Gouvernance locale, digitalisation, sécurité des personnes et des biens, mobilisation de ressource	Gouvernance locale, renforcement de l'administration communale, mobilisation de ressources et sécurité locale
	Valorisation durable des terres agricoles de la commune et consolidation de l'économie locale	Valoriser durablement les terres agricoles de la commune et consolider l'économie locale	Sécurisation foncière, modernisation de l'agriculture, gestion durable des terres agricoles, promotion des filières porteuses	Sécurisation foncière, modernisation de l'agriculture et gestion durable des terres agricoles
	Accélération de l'aménagement intégré de l'espace communal	Accélérer l'aménagement intégré de l'espace communal et fournir des services de qualité à la population	Désenclavement du territoire, aménagements agro-pastoraux, développement des équipements des infrastructures sociocommunautaires	Développement des infrastructures et équipements résilients, des services à la population et de l'inclusion sociale
	Renforcement de la résilience de la commune aux effets des changements climatiques	Renforcer la résilience de la commune aux changements climatiques	Gestion de la biodiversité, gestion intégré et durable des ressources naturelles, administration de l'espace communal	Amélioration du cadre de vie, gestion durable des ressources naturelles et renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques

6. CADRE PROGRAMMATIQUE

Les quatre (04) programmes et vingt-cinq (25) projets formulés pour décliner le plan sont intitulés ainsi qu'il suit.

Tableau 30 : Cadre logique

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Hypothèses critiques
OG	Contribuer à l'amélioration durable des conditions des populations de la commune	Indice de pauvreté Revenus des ménages Qualité des services à la population	Rapport Enquête nationale (RGPH, EMICOV)	Stabilité politique Transfert des ressources
OS1	Renforcer la gouvernance locale et accroître les ressources de la commune			
R1.1	La gouvernance locale est améliorée	Indice de gouvernance locale Taux consommation des crédits Niveau de satisfaction des usagers Nombre de plaintes	Rapport audit Rapports d'enquête Sondage d'opinion Boîtes à suggestions	Stabilité politique Transfert des ressources Volonté politique Qualité ressources humaines
1.1.1	Tenir les sessions du conseil communal	Nombre de sessions	Comptes rendus de session	Instabilité politique
1.1.2	Tenir les sessions du conseil de supervision	Nombre de sessions	Comptes rendus de session	Volonté politique
1.1.3	Tenir les sessions des conseils d'arrondissement	Nombre de sessions	Comptes rendus de session	Faible maitrise des textes
1.1.4	Tenir les sessions des conseils de village	Nombre de sessions	Comptes rendus de session	Faible maitrise des textes
1.1.5	Rendre fonctionnelles les commissions permanentes du conseil communal	Proportion des dossiers traités	Rapport de séance validée	Non disponibilité des membres des commissions
1.1.6	Renforcer les capacités sur les fonctions du CA et du CV/CQ	Nombre d'ateliers de formation	Rapport de formation	Manque de ressources financières
1.1.7	Tenir les réunions de concertation	Nombre de réunions de concertation tenues	Rapport de réunions	Instabilité politique
1.1.8	Élaborer le plan triennal de renforcement de capacités du personnel et des élus	Plan de formation	Le document du plan	Cadre institutionnel
1.1.9	Mettre en œuvre le plan triennal de formation du personnel et des élus	Nombre d'agents formés	Rapport de formation	Manque de ressources financières

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Hypothèses critiques
1.1.10	Opérationnaliser le SEPAC	Nombre d'agents évalués ; TEP & TEF du PTA	Rapport d'évaluation	Cadre institutionnel
1.1.11	Acquérir les équipements et les matériels de travail au profit de l'administration communale	Proportion de services à 1 taux d'équipement satisfaisant	PV de réception	Manque de ressources financières
1.1.11	Réfectionner et équiper les bureaux d'arrondissement	Taux d'exécution des travaux	PV de réception	Manque de ressources financières
1.1.12	Achever la clôture et l'aménagement de la cours de la Mairie	Taux d'exécution des travaux	PV de réception	Manque de ressources financières
1.1.13	Renforcer la collaboration entre le secrétariat exécutif et les services déconcentrés	Nombre de Réunions	Rapport de Séance et d'activité	Lourdeur administrative
1.1.14	Actualiser le DOB	Nombre de DOB validé dans le délai	Document du DOB annuel	Instabilité politique
1.1.15	Organiser les ELV	Taux d'atteinte des ODD	Rapport ELV	Insuffisance de ressources financières
1.1.16	Définir et mettre en œuvre le dispositif de Suivi et évaluation du plan de développement communal IV	TEP & TEF du PDC4	Bilan annuel et Rapports d'évaluation	Insuffisance de ressources financières
1.1.17	Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication	Taux d'exécution du plan	Plan annuel et Rapport d'évaluation	Insuffisance de ressources financières
1.1.18	Organiser les audiences publiques de reddition de compte et les séances avec les organisations de la société civile	Nombre de session	Rapports de séances et d'activité	Interférence dans l'agenda des acteurs
1.1.19	Doter la mairie d'un portail web dynamique et informatif.	Fonctionnalité du Portail web	PV de réception et effectivité sur la toile	Insuffisance de ressources financières
1.1.20	Mettre en place le système de collecte d'information sécuritaire dans la commune	Fonctionnalité du Dispositif	PV de réception et de validation	Insuffisance de ressources financières
1.1.21	Elaborer le plan local de sécurité (PLS)	Taux de régression des atteintes aux biens Taux de régression des atteintes aux personnes Taux de régression des atteintes aux bonnes mœurs Taux de régression des accidents de circulation	Statistiques de la police républicaine	Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
1.1.22	Elaborer le plan communal de contingence	Taux d'exécution du plan		Document du PCC et Rapport d'évaluation	Non transfert des ressources par l'Etat
R1.2	Les services publics communaux de qualité sont fournis aux usagers	Taux de satisfaction des usagers		Rapport d'étude et/ou de sondage	
1.2.1	Créer et mettre en service une plateforme e-service et e-citoyenneté de la commune	Fonctionnalité de la Plate-forme		PV de réception et effectivité sur la toile	Insuffisance de ressources financières
1.2.2	Elaborer un schéma directeur du numérique pour la commune	Schéma approuvé		PV de validation	Insuffisance de ressources financières
1.2.3	Digitaliser les archives de la mairie	Taux de digitalisation des archives		PV de validation	Insuffisance de ressources financières
1.2.4	Mettre en place et administrer l'intranet	Fonctionnalité du Réseau local		PV de validation	Insuffisance de ressources financières
1.2.5	Dynamiser le centre communal de services publics	Taux de fréquentation de centre communal		Rapport d'étude et/ou de sondage	Volonté politique
1.2.6	Equiper tous les services de la mairie et des arrondissements en matériels informatiques et d'une connexion internet Haut débit, et les interconnecter	Fonctionnalité du Dispositif		PV de réception et Registre du patrimoine communal ou par vérification dans les bureaux	<u>Insuffisance de ressources financières</u>
1.2.7	Mettre en place un plan de formation spécifique pour le numérique	Plan approuvé		Plan et rapport de validation	<u>Insuffisance de ressources financières</u>
1.2.8	Former et faire certifier tous les agents aux outils informatiques de base (traitement de texte, tableur, présentation, internet etc....)	Nombre d'agents formés		Rapport de formation et d'activité de la SE	Insuffisance de ressources financières
1.2.9	Renforcer le personnel en compétences informatiques qualifiées	Nombre d'agents touchés		Rapport de formation et d'activité de la SE	Insuffisance de ressources financières
1.2.10	Mettre en place le forum des jeunes et femmes	Fonctionnalité du Forum		PV de réception et effectivité sur la toile	Insuffisance de ressources financières
1.2.11	Organiser et animer le forum des acteurs de développement de la commune	Nombre de sessions		Rapport de séance	Non contribution des partenaires
1.2.12	Rendre fonctionnel le cadre communal genre et les initiatives visant la promotion du genre, la prise en compte des personnes vivant avec le handicap	Taux d'exécution du plan d'action		Délibération, Arrêté de création et rapport d'évaluation du Plan	Insuffisance de ressources financières

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
1.2.13	Mettre en œuvre la convention de partenariat avec la radio communautaire FM Kouffé	Taux d'exécution de la Convention		Rapport d'évaluation de la convention	Insuffisance de ressources financières
1.2.14	Rendre fonctionnel et animer le cadre de dialogue transhumance	Nombre de séances		Rapport de séance	Retraits des partenaires financiers
1.2.15	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	Taux de mise en œuvre du plan		Document de stratégie de communication	Insuffisance de ressources financières
1.2.16	Mettre en place et animer un cadre de co-production de la sécurité locale par les élus locaux et les forces de sécurité publique	Nombre de Séances		Délibération, Arrêté de création et rapport d'évaluation du Plan d'action	Insuffisance de ressources financières
1.2.17	Mettre en place le système d'alerte et d'information sécuritaire au niveau local	Nombre de Séances		Délibération, Arrêté de mise en place	Insuffisance de ressources financières
1.2.18	Dynamiser et animer le cadre intégrateur et les cadres de concertations avec les partenaires	Nombre de Séances		Rapport de séance	Volonté Politique et cadre institutionnel dans le contexte des reformes
1.2.19	Renforcer le dispositif de sécurité de la mairie et dans les bureaux d'arrondissement	Fonctionnalité du Dispositif		PV de réception et Rapport de validation	Insuffisance de ressources financières
1.2.20	Installer la vidéo surveillance des locaux de l'administration communale	Fonctionnalité du Dispositif		PV de réception	Insuffisance de ressources financières
1.2.21	Sécuriser la protection des données personnelles de la commune	Conformité APDP		Rapport de vérification de conformité APDP	Insuffisance de ressources financières
R1.3	La mobilisation des ressources est accrue	Taux d'accroissement des ressources Taux mobilisation ressources propres Taux accroissement des investissements		Coptes administratifs de la commune Convention de financement des PTF	Volonté politique Participation citoyenne
1.3.1	Actualiser le plan de mobilisation des ressources	Plan actualisé et validé		PV de validation du Plan	Interférences
1.3.2	Actualiser et vulgariser le répertoire des taxes locales	Répertoire actualisé, validé et disséminé		Document du répertoire actualisé et adopté par le CC	Insuffisance de ressources financières
1.3.3	Animer le cadre de concertation mobilisation des ressources	Nombre de session		Rapport de séance	Disponibilités des acteurs et l'insuffisance de motivation
1.3.4	Définir et mettre en œuvre les modes de gestion des infrastructures marchandes et économiques	Nombre d'IM disposant de Mode de gestion		Rapport d'étude de définition de mode et les contrats de délégation de gestion	Insuffisance de ressources financières

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
1.3.5	Élaborer le répertoire des opérateurs économiques, les ONG et autres associations caritatives de la commune	Base de données des opérateurs, ONG et OSC actualisée et validée		Répertoire validé par les acteurs en AG	Faible organisation
1.3.6	Organiser des foires artisanales chaque année	Nombre de Foire		Rapport d'activité	Insuffisance de ressources financières
1.3.7	Instituer une journée annuelle de la participation au développement local et organiser une table ronde autour du financement du développement communal	Nombre d'Édition et le Montant mobilisé		Délibération, Arrêté de création et rapport d'évaluation des mobilisations	Insuffisance de ressources financières
1.3.8	Identifier et évaluer le gisement fiscal de la commune	Taux d'accroissement du gisement fiscal		Répertoire des contribuables actualisé et validé en session du CC	Insuffisance de ressources financières
1.3.9	Développer le Registre Foncier Urbain	Fonctionnalité du RFU		PV de réception et le Dispositif	Insuffisance de ressources financières
1.3.10	Libérer les engagements financiers de la commune au sein des intercommunalités	Proportion de paiement des cotisations		Mandats de paiement et rapport d'activité	Volonté politique et/ou Insuffisance de ressources financières
1.3.11	Dynamiser la coopération Bassila-Sulzbach Sarr	Nombre de rencontres à Bassila-Sulzbach		Rapport d'activité	Insuffisance de ressources financières
1.3.12	Rechercher de nouveaux partenariats de coopération décentralisée	Nombre de nouvelles Convention signées		Document des initiatives et conventions signées	Difficulté de retrouver un partenaire qui s'intéresse à notre commune
1.3.13	Mettre en place le cadre de concertation avec la diaspora	Nombre des séances, Nombre de projets financés		Rapport d'activité	Problèmes d'organisation
OS2	Valoriser durablement les terres agricoles de la commune et consolider l'économie locale				
R2.1	La productivité agricole a augmenté et la pénibilité des opérations culturales est réduite	Rendements accès intrants, superficie emblavée avec les équipements modernes			
2.1.1	Former les producteurs au respect des itinéraires techniques de production agricole	Nombre de producteurs formés		Rapport de Formation	Raréfaction des PTF et insuffisance de ressource financière

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
2.1.2	Renforcer les capacités des producteurs dans la mise en œuvre des mesures de gestion durable des terres agricoles	Nombre de producteurs formés		Rapport de Formation	Insuffisance de ressource financière
2.1.3	Faciliter l'accès des producteurs aux financements agricoles	Nombre d'OPA appuyés ayant bénéficié de crédit		Rapport d'activité des banques	Insuffisance de Garantie/caution
2.1.4	Faciliter l'accès des producteurs aux équipements modernes de production	Nombres des OPA ou producteurs capable de disposer ces équipements modernes		Rapport des activités	Insuffisance des ressources financières
2.1.5	Former à la production et l'utilisation d'engrais organique	Nombre de producteurs formés		Rapport de Formation	Raréfaction des PTF et insuffisance de ressource financière
R2.2	Les revenus de la population sont améliorés par une agriculture diversifiée et résiliente				
2.2.1	Créer et faire fonctionner les plateformes d'innovation autour des filières porteuses riz, miel, maïs, soja, anacarde, manioc, igname et maraîchage, lait, viande, œuf, aquaculture	Nombre de PI/CVA fonctionnelles		PV de création et rapport d'activité	Organisation du planning
2.2.2	Faciliter un meilleur accès des acteurs des plateformes aux intrants, aux équipements modernes et à la maîtrise des itinéraires techniques de production	Nombre de producteurs satisfaits		PV de réception et de remise, Rapport d'activité	Insuffisance de ressource financière
2.2.3	Labéliser deux produits du terroir pour la dynamisation de l'économie locale	Nombre de produits dotés de Label		Document de certification du label	Insuffisance de ressource financière
2.2.4	Renforcer le fonctionnement des structures de gestion foncière	Nombre de structures formées		Rapport d'activité et d'évaluation du système	Insuffisance de ressource financière
2.2.5	Organiser la délivrance des documents de sécurisation foncière au profit des populations	Nombre d'ADC délivrés		Rapport d'activité du RADE	Reforme contraignantes
2.2.6	Sensibiliser les propriétaires terriens sur les modalités de la mise en valeur des terres agricoles	Nombre de Propriétaires Terriens touchés		Rapport de séance	Interférences
R2.3	La sécurité alimentaire et de nutrition est accrue et soutenue par la transformation agro-alimentaire	Taux diminution de malnutrition			

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
2.3.1	Former les ménages sur la bonne gestion des stocks alimentaires	Nombre de ménages formés		Rapport de Séance et d'activité	Interférences
2.3.2	Appuyer l'installation des jardins de case et des jardins scolaires au niveau des villages à risque élevé	Nombre de ménages/écoles touchés par les Jardins de case		Rapport de séance et d'activité	Manque d'organisation
2.3.3	Renforcer le fonctionnement des plateformes d'innovations volaille-chair et petits ruminants-chair	Nombre de têtes de volaille et de Petits ruminants produits/an		Rapport d'activité du PF SAN	Non mobilisation des ressources auprès du PTF
2.3.4	Animer les cadres de concertation sur la SAN	Nombre de séances statutaires tenues		Rapport de séance et d'activité	Interférence
2.3.5	Organiser les acteurs de la transformation des différentes filières porteuses	Nombre de Faïtières de coopératives fonctionnelles		PV d'AG d'installation des organes	Manque d'organisation
2.3.6	Organiser des sessions de formation à l'endroit des acteurs de la transformation	Nombre de transformateurs formés/recyclés		Rapport de formation et d'activité	Insuffisance de ressource financière
2.3.7	Faciliter l'accès des acteurs aux structures de financement	Nombre de producteurs satisfaits		Rapport d'activité des banques	Insuffisance de Garantie/caution
R2.4	Les marchés d'écoulement des produits agricoles sont diversifiés				
2.4.1	Organiser des foires du consommons local	Nombre de Foires		Rapport d'activité	Insuffisance de ressource financière
2.4.2	Renforcer les capacités des producteurs et artisans sur les normes de qualité et d'hygiène	Nombre d'artisans formés/an		Rapport de formation et d'activité	Insuffisance de ressource financière
2.4.3	Créer, animer et dynamiser les clusters agricoles autour des produits porteurs	Nombre de clusters fonctionnels		PV de création et rapport d'activité	Insuffisance de ressource financière
2.4.4	Mettre en place un système communal d'information sur le marché agricole	Fonctionnalité du dispositif		Rapport de validation	Manque d'organisation
2.4.5	Mettre en place et animer le dispositif de warrantage	Nombre d'unités de warrantage fonctionnelles		Rapport d'activité et bilan annuel de PDC	Manque d'organisation
2.4.6	Renforcer les capacités des artisans de la commune	Nombre d'artisans formés		Rapport de formation	Insuffisance de ressources financières
2.4.7	Créer une "pépinière" des artisans locaux	Centre de promotion de l'artisanat (Études et travaux)		PV de réception et d'installation des artisans	Insuffisance de ressources financières

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
2.4.8	Mettre en œuvre le plan d'actions de l'Unité Locale de Promotion de l'Emploi	Nombre d'emplois créés		Rapport d'évaluation du plan et d'activité	Insuffisance d'organisation
OS3	Accélérer l'aménagement intégré de l'espace communal et fournir des services de qualité à la population				
3.1.1	Aménager les pistes de dessertes rurales de la commune	Nombre de Kml aménagés		PV de réception	Non mobilisation des ressources auprès du PTF et/ou de l'état
3.1.2	Réaliser les entretiens courants des pistes de dessertes rurales de la commune	Nombre de Kml de piste entretenus/an		PV de réception	Non mobilisation des ressources auprès du PTF
3.1.3	Réaliser les entretiens périodiques des pistes de dessertes rurales de la commune	Nombre de Kml de piste réhabilités		PV de réception	Non mobilisation des ressources auprès du PTF
3.1.4	Réaliser des ouvrages de franchissement	Nombre d'ouvrages réalisés		PV de réception	Non mobilisation des ressources auprès du PTF
3.1.5	Plaider pour la finition du pont métallique sur le fleuve ADJIMON	Nombre de Rapport de mission		Correspondances, rapport de mission et PV de réception	Résistance de l'Etat
3.1.6	Réaliser l'étude de faisabilité de l'aménagement de la gare routière de Pénessoulou, et de celle des marchés/ gares routières de Manigri et Biguina	Rapport APD et DAO		PV de validation du rapport APD et DAO	Insuffisance de ressource financière
3.1.7	Réaliser un aménagement sommaire des gares routières de Pénessoulou, de Manigri, Kprèkètè et Frignon	Taux de construction d'infrastructures		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.8	Construire des infrastructures et équipements complémentaires dans le parking de la ville de Bassila	Taux d'exécution des travaux		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.9	Renforcer les capacités des conducteurs de taxi-auto et taxi-moto	Nombre de conducteurs formés		Rapport de formation	Manque d'organisation
3.1.10	Réaliser une étude de faisabilité des aménagements agricoles dans les zones de concentration économique de la commune (Salmanga, Modogui)	Rapport APD et DAO validés		PV de validation du rapport APD et DAO	Insuffisance de ressource financière

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
3.1.11	Réaliser des études de faisabilité, d'avant-projet détaillé, l'élaboration du dossier d'appel d'offre des travaux de construction des unités de transformation dans la commune de Bassila.	Rapport APD et DAO validés		PV de validation du rapport APD et DAO	Insuffisance de ressource financière
3.1.12	Actualiser le projet de recherche de financement pour l'aménagement des zones de concentration économique dans la commune (Salmanga, Modogui)	Projet actualisé, validé et Accord de financement		Document du Projet validé	Insuffisance de ressource financière
3.1.13	Réaliser l'étude de faisabilité pour l'aménagement de périmètres irrigués (études géophysiques, élaboration DAO, forages)	Rapport APD et DAO		PV de validation du rapport APD et DAO	Insuffisance de ressource financière
3.1.14	Aménager des bas-fonds pour la production du riz, le maraichage et les activités aquacoles	Nombre d'Ha aménagé		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.15	Aménager/entretenir les aires de pâturage et les couloirs de passage et les points d'abreuvement	Taux d'exécution du plan agro-pastoral		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.16	Réaliser une étude pour la mise en valeur des sites BornFoden de Manigri et de Biguina	Rapport APD et DAO validés		PV de validation du rapport APD et DAO	Insuffisance de ressource financière
3.1.17	Construire le marché de Frignon	Taux d'exécution des travaux		PV de réception	Non mobilisation de la contre partie de la commune
3.1.18	Construire le marché à bétail de Aoro	Taux d'exécution des travaux		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.19	Construire un bloc de six boutiques au marché d'Aoro	Taux d'exécution des travaux		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.20	Aménager et mettre en valeur le site touristique de la forêt des singes "magistrats" de Kikélé	Taux d'exécution des travaux		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.21	Réfectionner les blocs de boutiques et boucheries dans la commune	Nombre de boutiques et boucheries réhabilitées		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.22	Réfectionner les blocs de hangars dans les marchés de la commune	Nombre de hangars réhabilités		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.23	Réaliser les travaux confortatifs et mettre en service l'abattoir de la ville de Bassila	Taux d'exécution des travaux confortatif		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.1.24	Créer et aménager des aires de stationnement pour les conducteurs de taxi-moto	Nombre d'aire de stationnement construits		PV de réception	Insuffisance de ressource financière

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
3.1.25	Réaliser et exploiter des espaces publicitaires	Nombre de panneaux réalisés		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
R3.2	L'accès des populations aux services socio-économique de base est amélioré				
3.2.1	Construire et équiper des centres d'alphabétisation	Nombre de centres fonctionnels		PV de réception et Rapport d'activité	Insuffisance de ressource financière
3.2.2	Réhabiliter et mettre aux normes l'orphelinat de Bassila	Fonctionnalité de l'orphelinat		PV de réception et Rapport d'activité	Non mobilisation des ressources auprès du PTF
3.2.3	Réaliser les clôtures pour les Écoles Maternelles et Primaires Publiques de la commune	Nombre d'écoles clôturées		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.2.4	Construire et équiper en mobiliers des modules de classes dans les EM et EPP	Nombre de salles de classes construites		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.2.5	Réhabiliter des modules de classes dans les EM et EPP	Nombre de salles de classes réhabilitées		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.2.6	Construire des maternités isolées	Nombre de Maternités isolées fonctionnelles		PV de réception	Reforme
3.2.7	Réhabiliter et équiper des formations sanitaires	Nombre de Maternités isolées fonctionnelles		PV de réception	Reforme
3.2.8	Construire les logements pour les chefs postes des centres de santé	Nombre de logements construit		PV de réception	Reforme
3.2.9	Réaliser/Réfectionner des PEA et veiller à la qualité de l'eau fournie par la réalisation des ouvrages hydrauliques par les opérateurs privés (Fondations, ONG, particuliers)	Nombre de PEA réalisées/réhabilitées		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.2.10	Actualiser le Plan Communal Eau	Taux d'exécution du plan		Plan validé et Rapport d'évaluation	Reforme
3.2.11	Construire des stades dans les arrondissements (Pénessoulou et Manigri)	Nombre & taux d'exécution des travaux		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.2.12	Promouvoir les sports et jeux traditionnels	Taux de mise en œuvre du plan d'action		Rapport d'activité de la RDLP	Manque d'organisation
3.2.13	Actualiser le PHAC	PHAC actualisé et validé		PV de validation du PHAC actualisé	Insuffisance de ressource financière

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
3.2.14	Installer les infrastructures numériques à la mairie	Taux de mise en œuvre du plan d'action		PV de réception	Insuffisance de ressource financière
3.2.15	Acquérir, installer les lampadaires solaires dans les localités rurales	Nombre de lampadaires installés et fonctionnels		PV de réception et rapport d'activité du RST	Insuffisance de ressource financière
3.2.16	Elaborer et mettre en œuvre le plan de maintenance des lampadaires solaires	Taux d'exécution du plan		Plan de maintenance validé et Rapport d'évaluation	Insuffisance de ressource financière
3.2.17	Négocier des partenariats pour la production et la mise à disposition de l'énergie renouvelable	Nombre d'Accords et nombre de bénéficiaires		PV de négociation et Conventions signées	Manque d'organisation
3.2.18	Inciter et faciliter l'installation des établissements hôteliers par des opérateurs privés	Nombre d'Accords et capacité d'accueil de la commune		Rapport de séance	Manque d'organisation
3.2.19	Viabiliser les zones loties	Nombre de KM linéaire de routes aménagées		PV de réception et rapport d'activité du RST	Insuffisance des ressources financières
3.2.20	Réhabiliter/Construire des unités artisanales de transformation pour certaines filières	Nombre d'unités artisanales construites		PV de réception	Manque d'organisation
3.2.21	Construire et mettre en exploitation des magasins de stockage des produits agricoles	Nombre de magasins construits et fonctionnels		PV de réception et rapport d'activité de la RDLP	Insuffisance des ressources financières
3.2.22	Mettre en place des partenariats publics privés pour l'exploitation des infrastructures économiques et marchandes	Nombre d'accords PPP signés		Arrêté et Accord PPP signés	Interférences
3.2.23	Aménager les sites touristiques prioritaires	Nombre de sites aménagés et fonctionnels		PV de réception et convention de délégation de la gestion	Insuffisance des ressources financières
3.2.24	Réhabilitation et équipements des locaux des commissariats de la commune	Taux d'exécution des travaux		PV de réception	Insuffisance des ressources financières
3.2.25	Réfectionner et équiper les bureaux d'arrondissement	Taux d'exécution des travaux		PV de réception	Insuffisance des ressources financières
3.2.26	Achever la clôture et l'aménagement de la cour de la Mairie	Taux d'exécution des travaux		PV de réception	Insuffisance des ressources financières
3.2.27	Construire et équiper des mini-laboratoires d'analyses biomédicales dans les centres médicalisés	Nombre de mini-laboratoires construits et équipés		PV de réception	Reforme dans le secteur
3.2.28	Réhabiliter et équiper le logement du CRP	Logement viable et habité		PV de réception	Insuffisance des ressources financières

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
3.2.29	Appui financier au CPS pour renforcer la prise en charge des populations vulnérables (PH, PTA, PV-VIH, ...) et aux associations des personnes vulnérables de la commune y compris la mise en place des transferts monétaires	Taux de décaissement		Rapport d'activités	Insuffisance des ressources financières
3.2.30	Plaider pour le renforcement des ressources humaines du CPS, Centre d'alphabétisation	Nombre de courrier et de séance		Documents de plaidoyer	Volonté politique
3.2.31	La promotion de l'excellence dans le milieu scolaire par un appui aux élèves cas sociaux	Nombres d'élèves appuyés		Rapport d'activités	Volonté politique
3.2.32	Appuyer le fonctionnement du Comité POS pour la prise en charge des victimes de violences	Nombre de séances appuyées		Rapport de séance	Insuffisance des ressources financières
3.2.33	Construire un module de toilettes au CPS	Taux d'exécution des travaux		PV de réception	Insuffisance des ressources financières
OS4	Renforcer la résilience de la commune aux effets des changements climatiques				
R4.1	La restauration des forêts et le couvert forestier de la commune sont préservés	Espaces protégé			
4.1.1	Veiller à l'application des textes de loi qui régissent les forêts en République du Bénin	Nombre de séance de sensibilisation ; Taux de conservation des forêts		Rapport d'activité du RADE et Cantonnement Forestier	Interférences
4.1.2	Créer et animer les clubs environnementaux au niveau des établissements scolaires et au niveau village	Nombre de Clubs Environnementaux fonctionnels		Arrêté et Rapport d'activité du RADE	Interférences
4.1.3	Prendre des textes communaux pour protéger les espèces (végétales et animales) en voie de disparition telles que le colombo magistrat ; le karité, le néré, le baobab, le palmier à huile, le bambou et le tamarinier	Existence de délibérations et arrêtés en application		Délibération et Arrêté	Volonté politique
4.1.4	Restaurer et conserver les berges des cours d'eau	Superficie de berge restaurée		PV de réception	Insuffisance des ressources financières
4.1.5	Protéger et valoriser les ressources en eau selon principe GIRE	Existence de délibérations et arrêtés en application		Délibération et Arrêté	Insuffisance des ressources financières
4.1.6	Réaménager et entretenir les 4 jardins botaniques existants	Taux de mise en œuvre des PSAPF		PV de réception	Insuffisance des ressources financières

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
4.1.7	Déterminer les zones de plantations pour chaque village	Superficie des zones de plantation sécurisées		Délibération et Arrêté	Interférences
4.1.8	Réaliser et entretenir des plantations communales et communautaires	Superficie de plantations réalisées/entretenues		PV de réception et rapport d'activité du RADE	Insuffisance des ressources financières
4.1.9	Encourager les reboisements privés et communautaires	Nombre de mesures incitatives prises / campagne		Rapport d'activité du RADE	Volonté politique
4.1.10	Créer les forêts communales planifiées dans le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune	Superficie des zones de forêts communales sécurisées		Délibération et Arrêté	Insuffisance des ressources financières
4.1.11	Doter les forêts communales de plans simplifiés d'aménagement participatif	Nombre de PAGS élaborés		PAGS validé	Insuffisance des ressources financières
4.1.12	Mettre en œuvre les plans simplifiés d'aménagement participatif des forêts sacrées, communautaires et communales	Taux de mise en œuvre des PAGS		Rapport d'évaluation	Insuffisance des ressources financières
R4.2	L'économie forestière est développée et la biodiversité est conservée	Espaces animales et végétales protégées			
4.2.1	Créer et faire fonctionner des Marchés Ruraux de Bois	Nombre de MRB créés et fonctionnels		Délibération, Arrêté PV de réception	Insuffisance des ressources financières
4.2.2	Développer l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (apiculture, héliciculture, myciculture (culture des champignons comestibles))	Taux d'exécution du plan d'action des 3 filières		PV de mise en place	Manque d'organisation
4.2.3	Poursuivre la promotion des foyers améliorés	Nombre d'émission et de séances ; proportion d'institutions utilisant le foyer amélioré		Rapport d'activité du RADE	Insuffisance des ressources financières
4.2.4	Développer la transformation des produits tropicaux (karité, néré, baobab, tamarin)	Nombre de projets de transformation financés		PV de mise en place et rapport d'activité	Manque d'organisation
4.2.5	Promouvoir l'agroforesterie	Nombre de producteurs formés		Rapport de formation	Insuffisance des ressources financières
R4.3	Le cadre de vie est harmonieux et durable grâce à la définition d'une affectation judicieuse de l'espace communal	SDAC espace viabilisé lotissement, assainissement dispositif gestion déchets voiries construite			

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Source de vérification	Hypothèses critiques
4.3.1	Aménager les parcs d'attraction/espaces verts paysagers dans les chefs-lieux des arrondissements	Nombre de projets soumis au financement approuvés		PV de réception	Non mobilisation des ressources auprès de l'état et de PTF
4.3.2	Réaliser le verdissement des grandes agglomérations	Kml Linéaire de reboisement ; nombre de plants mis en terre et entretenus		PV de réception et Rapport d'activité du RADE	Insuffisance des ressources financières
4.3.3	Susciter l'adhésion des populations et des acteurs du bâtiment à l'utilisation massive des agglomérés autobloquants en terre stabilisée	Nombre de promoteurs sensibilisés, Proportion d'infrastructures publiques construites en matériaux locaux		Rapport de Séance et d'activité	Interférences
4.3.4	Construire le mausolée Alphone Alley	Taux de réalisation du projet		PV de réception	Insuffisance des ressources financières
4.3.5	Lotir les grandes agglomérations de la commune	Nombre de grandes agglomérations loties avec l'appui de la Mairie		PV de réception	Insuffisance des ressources financières
4.3.6	Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune	SDAC actualisé et approuvé		SDAC et PV de validation et d'adoption	Insuffisance des ressources financières
4.3.7	Exécuter le plan d'action du SDAC à travers le PDC)	Taux d'exécution du plan d'action du SDAC		Rapport d'évaluation du SDAC	Insuffisance des ressources financières
4.3.8	Achever la réalisation des PDU de Bassila, Manigri, Kprèkètè, Alédjo et Pénessoulou	PDU actualisé et approuvé		PDU et PV de validation et d'adoption	Insuffisance des ressources financières
4.3.9	Exécuter le plan d'action du PDU	Taux d'exécution du plan d'action du PDU		Rapport d'évaluation du PDU	Insuffisance des ressources financières
4.3.10	Etendre la réalisation des Plans fonciers ruraux	Disponibilité du Plan cadastral de la commune approuvé		PV de réception et la Base de données actualisée et validées	Reformes dans le secteur

Tableau 291 : Liste des programmes et projets du PDC IV

Programmes/OS	Code	Projets
Objectif global du PDC : Contribuer à l'amélioration durable des conditions des populations de la commune		
Programme 1 : Gouvernance locale, renforcement de l'administration communale, mobilisation des ressources et sécurité locale OS 1 : Renforcer la gouvernance locale et accroître durablement les ressources du territoire communal	1.1	Amélioration du fonctionnement des organes communaux et infra communaux
	1.2	Renforcement de la performance de l'administration communale
	1.3	Communication, redevabilité et gestion de l'information locale
	1.4	Digitalisation des services à la population
	1.5	Co-production de la sécurité et accroissement de la participation citoyenne
	1.6	Renforcement de la stratégie communale de mobilisation des ressources
	1.7	Dynamisation de l'intercommunalité, la coopération décentralisée et la diaspora
PROGRAMME 2 : Sécurisation foncière, modernisation de l'agriculture et gestion durable des terres agricoles OS 2 : Valoriser durablement les terres agricoles de la commune et consolider l'économie locale	2.1	Modernisation de l'agriculture
	2.2	Promotion des filières agricoles porteuses
	2.3	Sécurisation du foncier
	2.4	Amélioration de la sécurité alimentaire et de nutrition de la commune
	2.5	Appui au développement des activités de transformations agro-alimentaires
	2.6	Promotion de la consommation locale responsable
	2.7	Développement des mécanismes innovants de mise en marché des produits agricoles
PROGRAMME 3 Développement des infrastructures et équipements résilients, des services à la population et de l'inclusion sociale OS 3 : Accélérer l'aménagement intégré de l'espace communal et fournir des services de qualité à la population	3.1	Désenclavement du territoire communal
	3.2	Aménagement des aires de stationnement et de parking
	3.3	Réalisation des aménagements agro-pastoraux
	3.4	Développement des équipements/ infrastructures marchands et économiques
	3.5	Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des populations aux services sociaux de base
PROGRAMME 4 : Amélioration du cadre de vie, gestion durable des ressources naturelles et renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques OS 4 : Renforcer la résilience de la commune aux changements climatiques	4.1	Conservation de la biodiversité
	4.2	Renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques
	4.3	Aménagement des forêts communautaires et communales
	4.4	Développement d'une exploitation forestière responsable
	4.5	Amélioration du cadre de vie et promotion du reboisement urbain
	4.6	Administration de l'espace communal

Source : Comité technique PDC IV, décembre 2022

Cadre de mesure des indicateurs de la réalisation du plan

Tableau 302 : Cadre mesure des indicateurs de performance

Résultats de développement	Indicateurs	Valeur de référence (2023)	Cible définie (en pourcentage/ Nombre/ Linaire)					Données à collecter ou à déterminer
			2024	2025	2026	2027	2028	
	Indice de pauvreté	ND	1	2,5	3,5	4	5%	Rapport EMICOV Rapport d'étude d'impact
	Qualité des services de base à la population	42%	44	49	54	59	65%	
	Nombre de conflit socio-culturel	ND	25	15	12	10	10	
OS1 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles du territoire communal	Nombre de mesure de préservation des Ressources Naturelles rares	5%	7	10	12	14	15%	Étude socio-d'impact
OS2 : Garantir des services de qualité à la population et développer les infrastructures et équipements résilients	Taux d'accès aux services sociaux de base	32	37	41	46	49	51	Étude socio-d'impact, PV de réception, rapports d'activité
OS3 : Développer une économie locale durable, prospère, inclusive et résiliente	Niveau de revenus des ménages de la commune	ND	2	6	8	10	12	Etude socio-d'impact
OS4 : Promouvoir une meilleure gestion de	Nombre d'outils de gestion de l'espace élaborés et appropriés	0	2	4	6	7	8	Rapports d'activité

Résultats de développement	Indicateurs	Valeur de référence (2023)	Cible définie (en pourcentage/ Nombre/ Linaire)					Données à collecter ou à déterminer
			2024	2025	2026	2027	2028	
l'espace communal, la cohabitation pacifique et l'inclusion sociale								
R1 : La gouvernance locale est améliorée	Existence et mise en œuvre des outils référentiels de gouvernance et de management de l'administration communale	55	65	76	86	92	98	Rapports d'activité, rapport d'audits, IGL
R2 : Les services publics communaux de qualité sont fournis aux usagers	Taux de satisfaction des usagers Nombre de plaintes d'insatisfaction faites par les usagers	49	50	51	52	53	55	Etude socio-d'impact
R3 : La mobilisation des ressources est accrue	Taux de recouvrement des recettes Taux d'exécution des dépenses	40% 22%	48 31	56 39	64 48	69 54	75% 60%	Compte administratif
R4 : La productivité agricole a augmenté et la pénibilité des opérations culturales est réduite	Évolution des rendements pour les 3 principales cultures appuyées Nombre de nouveaux équipements/engins agricoles acquis Nombre d'ouvrages agricoles nouveaux réalisés	5% ND ND	7 1 5	9 2 10	11 3 15	13 4 20	15% 5 25	Etude socio-d'impact, rapports d'activité PV de réception
R5 : Les revenus de la population sont améliorés par une	Évolution des revenus au sein de la population Capacité des producteurs agricoles à utiliser les	ND	1	2	3	4	5%	Etude socio-d'impact Rapports d'activité

Résultats de développement	Indicateurs	Valeur de référence (2023)	Cible définie (en pourcentage/ Nombre/ Linaire)					Données à collecter ou à déterminer
			2024	2025	2026	2027	2028	
agriculture diversifiée et résiliente	techniques de production résilientes aux changements climatiques	ND	2	4	6	8	10	
	Nombre de variétés adaptées promues auprès des producteurs agricoles	ND	2	5	7	9	10	
R6 : La sécurité alimentaire et de nutrition est accrue et soutenue par la transformation agro-alimentaire	Volume des stocks de denrées alimentaires	ND	1	3	5	6	8	Rapports d'activité
	Nombre d'initiatives nouvelles de transformation agro-alimentaires	ND	2	3	5	7	10	
R7 : Les marchés d'écoulement des produits agricoles sont diversifiés	Nombre de contrat de vente passé par les coopératives/clusters agricoles	ND	2	4	6	8	10	Rapports d'activité
R8 : Le transport des personnes et des biens est facilité à travers le désenclavement du territoire communal	Linéaire des pistes de dessertes rurales aménagé et entretenu	400km	200	400	600	800	1000 km	PV de réception/ Constat d'achèvement
R9 : L'accès des populations aux services socio-économique de base est amélioré	Taux net de scolarisation	69	72	78	83	88	95	Annuaire statistiques
	Taux de desserte en eau potable	22	25	32	39	42	49	
	Taux de couverture sanitaire	100	100	100	100	100	100	
	Niveau équipement en infrastructures marchandes	42	50	58	68	78	95	

Résultats de développement	Indicateurs	Valeur de référence (2023)	Cible définie (en pourcentage/ Nombre/ Linaire)					Données à collecter ou à déterminer
			2024	2025	2026	2027	2028	
R10 : La restauration des forêts et le couvert forestier de la commune sont préservés	Existence de nouvelles plantations / enrichissements	2	3	5	7	8	10	Rapports d'activité, constats d'achèvement
	Nombre de mesure de préservation prise en mise en œuvre	ND	2	4	6	8	10	
R11 : L'économie forestière est développée et la biodiversité est conservée	Qualité de la biodiversité qui se maintient	ND	3	6	9	12	15	Rapports d'activité, constats d'achèvement
	Existence d'activités économiques forestières liée aux espèces non ligneuses	ND	2	4	6	8	10	
R12 : Le cadre de vie est harmonieux et durable grâce à la définition d'une affectation judicieuse de l'espace communal	Niveau de mise en œuvre des outils/instruments/mesures en faveur de l'environnement et du cadre de vie	ND	2	4	6	8	10	Rapports d'activité
	Nombre d'outils de gestion de l'espace mis en place	ND	1	2	3	4	5	

Le cadre de mesure des performances sera opérationnalisé au cours de la mise en œuvre du plan par le service en charge de suivi – évaluation. À ce titre, il sera réalisé une étude d'état des lieux en vue de déterminer la situation de référence par rapport aux différents indicateurs que le plan compte mesurer. Une fois la situation de référence établie, la commune fixera les cibles à atteindre au terme de la mise en œuvre du plan. Cette mission pourra être accompagnée par un prestataire pour le compte de la commune.

Plan d'actions

Le tableau suivant présente la programmation quinquennale physique, la programmation quinquennale financière

Tableau 31 : Planification quinquennal

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structur e responsa ble	Structur e associé e	PTF	QT E	UNITE	COUT UNITAI RE	MONTA NT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poi ds en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
PROGRAMME 1 : Gouvernance locale, renforcement de l’administration communale, mobilisation des ressources et sécurité locale																35
Projet 1.1: Amélioration du fonctionnement des organes communaux et infra communaux																40
1.1. 1	Tenir les sessions du conseil communal	Mairie	Nombre de Sessions	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		30	Session	250 000	7 500 000	x	x	x	x	x	
1.1. 2	Tenir les sessions du conseil de supervision	Mairie	Nombre de Sessions	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE		60	Session	3 000 000	180 000 000	x	x	x	x	x	
1.1. 3	Tenir les sessions des conseils d'arrondissement	4 Bureaux d'Arrondissements	Nombre de Sessions	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP, SSI, SADE		60	Session	385 000	23 100 000	x	x	x	x	x	
1.1. 4	Tenir les sessions des conseils de village	52 villages	Nombre de Sessions	SAAF	Maire, SE, CA, CV, SDLP,		20	Session	500 000	10 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
					SSI, SADE											
1.1.5	Rendre fonctionnelles les commissions permanentes du conseil communal	Mairie	Proportion des dossiers traités	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE		20	Session	125 000	2 500 000	x	x	x	x	x	
1.1.6	Renforcer les capacités et les fonctions du CA et du CV/CQ	52 villages	Nombre d'ateliers de formation	SAAF	Maire, SE, CA, CV, SDLP, SSI, SADE		2	Session	500000	1 000 000				x		
1.1.7	Tenir les réunions de concertation	Mairie	Nombre de réunion	SDLP	Maire, SE, CA, CV, SDLP, SSI, SADE		30	Réunion	20 000	600 000	x	x	x	x	x	
Total 1.1										224 700 000						
Projet 1.2: Renforcement de la performance de l'administration communale																40
1.2.1	Elaborer le plan triennal de renforcement de capacités du	Mairie	Document de plan approuvé	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP,		1	Processus	3 000 000	3 000 000		x				

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	personnel et des élus				SSI, SADE											
1.2.2	Mettre en œuvre le plan triennal de formation du personnel et des élus	Mairie	Nombre d'agents formés	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP, SSI, SADE	AGORA	3	Session	3 500 000	10 500 000		x	x	x		
1.2.3	Opérationnaliser le SEPAC	Mairie	Nombre d'agents évalués ; TEP & TEF du PTA	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP, SSI, SADE		5	Outils	8 000 000	40 000 000	x	x	x	x	x	
1.2.4	Acquérir les équipements et les matérielles de travail au profit de l'administration communale	Mairie	Proportion de services à 1 taux d'équipement satisfaisant	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP, SSI, SADE, PRMP		1	DAO	90000000	90 000 000	x	x	x	x	x	
1.2.5	Renforcer la collaboration entre le secrétariat exécutif et les services déconcentrés	Mairie	Nombre de Réunions	SDLP	Maire, SE, CA, SAAF, SSI, SADE		60	Initiatives	100 000	6 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
1.2.6	Actualiser le DOB	Mairie	Nombre de DOB validé dans le délai	SDLP	Maire, CC, SE, SAAF, SSI, SADE		5	Atelier	500 000	2 500 000		x	x	x	x	
1.2.7	Organiser les ELV	Mairie	Taux d'atteinte des ODD	SDLP	Maire, CC, SE, SAAF, SSI, SADE, SDE, DGCS-ODD	UNFPA, ICPD25, DECADE OF ACTION	4	Processus	1 000 000	4 000 000		x	x	x	x	
1.2.8	Définir et mettre en œuvre le dispositif de Suivi et Evaluation du plan de développement communal IV	Mairie	TEP & TEF du PDC4	SDLP	Maire, CC, SE, SAAF, SSI, SADE	AGORA	1	Séance	20000000	20 000 000	x	x	x	x	x	
Total 1.2										176 000 000						
Projet 1.3: Communication, redevabilité et gestion de l'information locale																4
1.3.1	Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication	Mairie	Taux d'exécution du plan	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF,		5	TdR	5 000 000	25 000 000		x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
					SADE, ST											
1.3.2	Organiser les audiences publiques de reddition de compte et les séances avec les organisations de la société civile	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Nombre de session	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		10	Session	500 000	5 000 000	x	x	x	x	x	
1.3.3	Doter la mairie d'un portail web dynamique et informatif.	Mairie	Fonctionnalité du Portail web	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	7 000 000	7 000 000	x	x	x	x	x	
1.3.4	Mettre en place le système de collecte d'information sécuritaire dans la commune	Envergure communale	Fonctionnalité du Dispositif	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Atelier	500 000	500 000	x	x	x	x	x	
Total 1.3										37 500 000						
Projet 1.4: Digitalisation des services à la population																4
1.4.1	Créer et mettre en service une plateforme e-service et e-	Mairie et bureaux d'Arrondissements	Fonctionnalité de la Plateforme	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF,		2	Prestation	2 500 000	5 000 000		x	x			

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	citoyenneté de la commune				SADE, ST											
1.4.2	Elaborer un schéma directeur du numérique pour la commune	Mairie	Schéma approuvé	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	15000000	15 000 000				x		
1.4.3	Digitaliser les archives de la mairie	Mairie	Taux de digitalisation des archives	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	30 000 000	30 000 000			x	x		
1.4.4	Mettre en place et administrer l'intranet	Mairie	Fonctionnalité du Réseau local	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	50000000	50 000 000		x	x	x	x	
1.4.5	Dynamiser le centre communal de services publics	Mairie	Taux de satisfaction des usagers	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Session	15 000 000	15 000 000		x	x	x		

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
1.4.6	Equiper tous les services de la mairie et des arrondissements en matériels informatiques et d'une connexion internet Haut débit, et les interconnecter	Mairie	Fonctionnalité du Dispositif	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	DAO	50000000	50 000 000			x			
1.4.7	Mettre en place un plan de formation spécifique pour le numérique	Mairie	Plan approuvé	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		1	Prestation	2000000	2 000 000		x				
1.4.8	Former et faire certifier tous les agents aux outils informatiques de base (traitement de texte, tableur, présentation, internet etc....)	Mairie	Nombre d'agents formés	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		4	Session	2500000	10 000 000		x	x	x		
1.4.9	Renforcer le personnel en compétences informatiques qualifiées	Mairie	Nombre d'agents touchés	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF,		4	Session	2500000	10 000 000		x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
					SADE, ST											
Total 1.4										187 000 000						
Projet 1.5: Co-production de la sécurité et accroissement de la participation citoyenne																4
1.5.1	Mettre en place le forum des jeunes et femmes	Envergure communale	Fonctionnalité du Forum	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		2	Atelier	1 000 000	2 000 000						
1.5.2	Organiser et animer le forum des acteurs de développement de la commune	Envergure communale	Nombre de sessions	SDLP	Maire, SE, CA, SAAF, SSI, SADE		5	Session	100 000	500 000	x	x	x	x	x	
1.5.3	Rendre fonctionnel le cadre communal genre et les initiatives visant la promotion du genre, la prise en compte des personnes vivant avec le handicap	Envergure communale	Taux d'exécution du plan d'action	SDLP	Maire, SE, CA, SAAF, SSI, SADE		5	Action	1 500 000	7 500 000	x	x	x	x	x	
1.5.4	Mettre en œuvre la convention de partenariat avec	Mairie	Taux d'exécution de la	SSI	Maire, SE, SDLP,		5	Séance	1400000	7 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	la radio communautaire FM Kouffè		Convention		SAAF, SADE, ST											
1.5.5	Rendre fonctionnel et animer le cadre de dialogue transhumance	Mairie	Nombre de séances	SADE	Maire, SE, SDLP, SAAF, SSI, ST, OPA, Police		10	Séance	250 000	2 500 000	x	x	x	x	x	
1.5.6	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	Mairie	Taux de mise en œuvre du plan	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Action	5 000 000	5 000 000		x				
1.5.7	Mettre en place et animer un cadre de co-production de la sécurité locale par les élus locaux et les forces de sécurité publique	Envergure communale	Nombre de Séances	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		5	Action	250 000	1 250 000	x	x	x	x	x	
1.5.8	Mettre en place le système d'alerte et	Envergure communale	Nombre de Séances	SAAF	Maire, SE, SDLP,		1	Action	1 000 000	1 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	d'information sécuritaire au niveau local				SSI, SADE, ST											
1.5.9	Dynamiser et animer le cadre intégrateur et les cadres de concertations avec les partenaires	Envergure communale	Nombre de Séances	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		5	Séance	3 000 000	15 000 000	x	x	x	x	x	
1.5.10	Renforcer le dispositif de sécurité de la mairie et dans les bureaux d'arrondissement	Mairie et bureaux d'Arrondissements	Fonctionnalité du Dispositif	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		1	Prestation	10 000 000	10 000 000		x				
1.5.11	Installer la vidéo surveillance des locaux de l'administration communale	Mairie	Fonctionnalité du Dispositif	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	15 000 000	15 000 000		x				
1.5.12	Sécuriser la protection des données personnelles de la commune	Mairie	Conformité APDP	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		5	Prestation	1 000 000	5 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
1.5.13	Elaborer le plan local de sécurité (PLS)	Mairie	Taux d'exécution du plan	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		1	Prestation	5 000 000	5 000 000		x				
1.5.14	Exécuter le plan local de sécurité (PLS) /Mettre en place une dotation d'appui à la sécurité (dotation en carburant et moto)	Mairie	Taux d'exécution du plan	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		5	Prestation	3 000 000	15 000 000		x	x	x	x	
1.5.15	Actualiser et mettre en œuvre le Plan de Contingence	Mairie	Taux d'exécution du plan	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		1	Prestation	35 000 000	35 000 000		x	x	x	x	
1.5.16	Faire le plaidoyer pour le renforcement de l'effectif des agents de sécurité et leur dotation en matériel roulant	Mairie			DGPN		2	Mission	200 000	400 000		x		x		

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structur e responsa ble	Struct ure associé e	PTF	QT E	UNITE	COUT UNITAI RE	MONTA NT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poi ds en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
Total 1.5										127 150 000						
Projet 1.6: Renforcement de la stratégie communale de mobilisation des ressources																4
1.6. 1	Actualiser le plan de mobilisation des ressources	Mairie	Plan actualisé et validé	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST	TC et RAI	1	Atelier	3000000	3 000 000		x				
1.6. 2	Actualiser et vulgariser le répertoire des taxes locales	Mairie	Répertoire actualisé, validé et disséminé	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST	TC et RAI	2	Atelier	250000	500 000				x		
1.6. 3	Animer le cadre de concertation mobilisation des ressources	Mairie	Nombre de session	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST	TC et RAI	20	Session	75 000	1 500 000	x	x	x	x	x	
1.6. 4	Définir et mettre en œuvre les modes de gestion des infrastructures marchandes et économiques	Mairie	Nombre d'IM disposant de Mode de gestion	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	TC et RAI	1	Atelier	5 850 000	5 850 000		x				

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
1.6.5	Elaborer le répertoire des opérateurs économiques, les ONG et autres associations caritatives de la commune	Mairie	Base de données des opérateurs, ONG et OSC actualisée et validée	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		5	Atelier	100 000	500 000	x					
1.6.6	Organiser des foires artisanales chaque année	Bassila, Manigri, Alédjo et Pénessoulou	Nombre de Foire	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		5	Atelier	10 000 000	50 000 000	x	x	x	x	x	
1.6.7	Instituer une journée annuelle de la participation au développement local et organiser une table ronde autour du financement du développement communal	Mairie	Nombre d'Edition et le Montant mobilisé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		4	Edition	1 500 000	6 000 000		x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
1.6.8	Identifier et évaluer le gisement fiscal de la commune	Mairie	Taux d'accroissement du gisement fiscal	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST	TC et RAI	1	Prestation	5000000	5 000 000				x		
1.6.9	Développer le Registre Foncier Urbain	Mairie	Fonctionnalité du RFU	SADE	Maire, SE, SDLP, SSI, SAAF, ST	TC et RAI	1	Prestation	150000000	150 000 000		x				
Total 1.6										222 350 000						
Projet 1.7: Dynamisation de l'intercommunalité, la coopération décentralisée et la diaspora																4
1.7.1	Libérer les engagements financiers de la commune au sein des intercommunalités	Mairie	Proportion de paiement des cotisations	SAAF	Maire, SE, SDLP,		5	Mandat de paiement	10 000 000	50 000 000	x	x	x	x	x	
1.7.2	Dynamiser la coopération Bassila-Sulzbach Sarr	Mairie	Nombre de rencontres à Bassila-Sulzbach	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		1	Action	8 000 000	8 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
1.7.3	Rechercher de nouveaux partenariats de coopération décentralisée	Mairie	Nombre de nouvelles Conventions signées	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		1	Dossier	6 000 000	6 000 000		x	x	x	x	
1.7.4	Mettre en place le cadre de concertation avec la diaspora	Mairie	Nombre des séances, Nombre de projets financés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		1	Séance	2 500 000	2 500 000	x	x	x	x	x	
Total projet 1.7										66 500 000						
Total Programme 1										1 041 200 000						100
PROGRAMME 2: Sécurisation foncière, modernisation de l'agriculture et gestion durable des terres agricoles																45
Projet 2.1: Modernisation de l'agriculture																35
2.1.1	Former les producteurs au respect des itinéraires techniques de production agricole	Envergure communale	Nombre de producteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA	5	Session	5 000 000	25 000 000	x	x	x	x	x	
2.1.2	Renforcer les capacités des producteurs dans la mise en œuvre des mesures de gestion durable	Envergure communale	Nombre de producteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA	5	Session	5 000 000	25 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	des terres agricoles															
2.1.3	Faciliter l'accès des producteurs aux financements agricoles	Envergure communale	Nombre d'OPA appuyés ayant bénéficié de crédit	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA	4	Dossier	2 500 000	10 000 000		x	x	x	x	
2.1.4	Former à la production et l'utilisation d'engrais organiques	Envergure communale	Nombre de producteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA	3	Session	1 000 000	3 000 000			x	x	x	
Total 2.1										63 000 000						
Projet 2.2: Promotion des filières agricoles porteuses																45
2.2.1	Créer et faire fonctionner les plateformes d'innovation autour des filières porteuses riz, miel, maïs, soja, anacarde, manioc, igname, maraîchage, lait, viande, œuf et aquaculture	Envergure communale	Nombre de PI/CVA fonctionnelles	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAEP	12	Processus	2 500 000	30 000 000		x	x	x		

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
2.2.2	Faciliter un meilleur accès des acteurs des plateformes aux intrants, aux équipements modernes et à la maîtrise des itinéraires techniques de production	Envergure communale	Nombre de producteurs satisfaits	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAEP	5	Plaidoyer	25 000 000	125 000 000	x	x	x	x	x	
2.2.3	Labéliser deux produits du terroir pour la dynamisation de l'économie locale	Envergure communale	Nombre de produits doté de Label	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	ANAT, CCeC/ATDA, DDAEP	2	Processus	10 000 000	20 000 000		x	x	x	x	
Total 2.2										175 000 000						
Projet 2.3: Sécurisation du foncier																4
2.3.1	Renforcer le fonctionnement des structures de gestion foncière	Envergure communale	Nombre de structures formées	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	ANDF	1	Ateliers	4 100 000	4 100 000		x	x			
2.3.2	Organiser la délivrance des documents de	Mairie	Nombre d'ADC délivrés	SADE	Maire, SE, SAAF,	ANDF	1	Séance	5000000	5 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	sécurisation foncière au profit des populations															
2.3.3	Sensibiliser les propriétaires terriens sur les modalités de la mise en valeur des terres agricoles	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Nombre de Propriétaires Terriens touchés	SADE	Maire, SE, SAAF,	DDCVDD, ANDF	5	Emissions	50 000	250 000	x	x	x	x	x	
Total 2.3										9 350 000						
Projet 2.4: Amélioration de la sécurité alimentaire et de nutrition de la commune																4
2.4.1	Former les ménages sur la bonne gestion des stocks alimentaires	Envergure communale	Nombre de ménages formés	SADE	Maire, SE, SAAF, ZS/BLA	PNDPE	5	Session	500 000	2 500 000	x	x	x	x	x	
2.4.2	Appuyer l'installation des jardins de case et des jardins scolaires au niveau des villages à risque élevé	16 villages à haut risque	Nombre de ménages/écoles touchés par les Jardins de case	SADE	Maire, SE, SAAF,	PNDPE, ZS/BLA, CCeC/ATDA	3	Action	350 000	1 050 000	x	x	x			

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
2.4.3	Renforcer le fonctionnement des plateformes d'innovations volaille-chair et petits ruminants-chair	Envergure communale	Nombre de têtes de volaille et de Petits ruminants produits/an	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST, OPA	CCeC/ATDA, DDAEP	2	Session	500 000	1 000 000	x	x	x	x	x	
2.4.4	Animer les cadres de concertation sur la SAN	Mairie	Nombre de séances statutaires tenues	SADE	Maire, SE, SAAF,	PNDPE, ZS/Bla, CCeC/ATDA	20	Session	50 000	1 000 000	x	x	x	x	x	
Total 2.4										5 550 000						
Projet 2.5: Appui au développement des activités de transformations agro-alimentaires																4
2.5.1	Organiser les acteurs de la transformation des différentes filières porteuses	Envergure communale	Nombre de Faïtières de coopératives fonctionnelles	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST, OPA	CCeC/ATDA, DDAEP	3	Session	500 000	1 500 000				x	x	
2.5.2	Organiser des sessions de formation à l'endroit des acteurs de la transformation	Envergure communale	Nombre de transformateurs formés/recyclés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST, OPA	CCeC/ATDA, DDAEP	4	Session	100 000	400 000		x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
2.5.3	Faciliter l'accès des acteurs aux structures de financement	Envergure communale	Nombre de producteurs satisfaits	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAEP	1	Dossier	5000000	5 000 000			x			
Total 2.5										6 900 000						
Projet 2.6: Promotion de la consommation locale responsable																4
2.6.1	Organiser des foires du commons local	Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessoulou	Nombre de Foires	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAEP	5	Atelier	1 000 000	5 000 000			x	x	x	
2.6.2	Renforcer les capacités des producteurs et artisans sur les normes de qualité et d'hygiène	Envergure communale	Nombre d'artisans formés/an	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAEP	3	Session	500000	1 500 000			x	x	x	
Total 2.6										6 500 000						
Projet 2.7: Développement des mécanismes innovants de mise en marché des produits agricoles																4
2.7.1	Créer, animer et dynamiser les clusters agricoles autour des produits porteurs	Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessoulou	Nombre de clusters fonctionnels	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAEP	3	Processus	3 000 000	9 000 000		x	x	x		

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
2.7.2	Mettre en place un système communal d'information sur le marché agricole	Mairie	Fonctionnalité du dispositif	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAEP	1	Atelier	2 000 000	2 000 000						
2.7.3	Mettre en place et animer le dispositif de warrantage	Envergure communale	Nombre d'unités de warrantage fonctionnelles	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAEP	8	Atelier	50 000	400 000		x	x	x	x	
2.7.4	Renforcer les capacités des artisans de la commune	Envergure communale	Nombre d'artisans formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CPS	5	Session	1 000 000	5 000 000		x	x	x	x	
2.7.5	Créer une "pépinière" des artisans locaux	Bassila	Centre de promotion de l'artisanat (Etudes et travaux)	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CPS	1	Action	16000000	160 000 000		x	x	x	x	
2.7.6	Mettre en œuvre le plan d'actions de l'Unité Locale de Promotion de l'Emploi	Mairie	Nombre d'emplois créés	ULPE/SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF,	CPS	5	Action	1 000 000	5 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
					SADE, ST											
Total 2.7										11 400 000						
Total Programme 2										277 700 000						100
PROGRAMME 3 : Développement des infrastructures et équipements résilients, des services à la population et de l'inclusion sociale																15
Projet 3.1: Désenclavement du territoire communal																10
3.1.1	Aménager les pistes de dessertes rurales de la commune	Réseau prioritaire communal	Nombre de Kml aménagés	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	D/TP Djougou	40	DAO	15 000 000	600 000 000		x	x			
3.1.2	Réaliser les entretiens courants des pistes de dessertes rurales de la commune	Réseau prioritaire communal	Nombre de Kml de piste entretenus/an	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	D/TP Djougou	250	DAO	500 000	125 000 000	x	x	x	x	x	
3.1.3	Réaliser les entretiens périodiques des pistes de dessertes rurales de la commune	Réseau prioritaire communal	Nombre de Kml de piste réhabilités	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	D/TP Djougou	30	DAO	13 000 000	390 000 000	x	x	x	x	x	
3.1.4	Réaliser des ouvrages de franchissement	Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessoulou	Nombre d'ouvrages réalisés	ST	Maire, SE, SSI,	D/TP Djougou	15	DAO	7 000 000	105 000 000		x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
					SAAF, SADE, SDLP											
3.1.5	Plaider pour la finition du pont métallique sur le fleuve ADJIMON	Adjimon	Nombre de Rapport de mission	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	D/TP Djougou	2	Mission	300 000	600 000				x	x	
Total 3.1										1 220 600 000						
Projet 3.2: Aménagement des aires de stationnement et de parking																5
3.2.1	Réaliser l'étude de faisabilité de l'aménagement de la gare routière de Pénessoulou, et de celle des marchés/ gares routières de Manigri et Biguina	Pénessoulou, Manigri et Biguina	Rapport APD et DAO	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	40 000 000	40 000 000		x				
3.2.2	Réaliser un aménagement sommaire des gares routières de Pénessoulou, de Manigri,	Pénessoulou, Manigri et Biguina	Taux de construction d'infrastructures	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		4	DAO	30 000 000	120 000 000		x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	Kprèkètè et Frignon															
3.2.3	Construire des infrastructures et équipements complémentaires dans le parking de la ville de Bassila	Bassila	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	DAO	2530000 00	253 000 00 0		x	x	x	x	
3.2.4	Renforcer les capacités des conducteurs de taxi-auto et taxi-moto	Envergure communale	Nombre de conducteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		10	Prestation	200 000	2 000 000			x	x	x	
3.2.5	Construire et mettre en exploitation des magasins de stockage des produits agricoles	Bassila	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		2	DAO	35 000 0 00	70 000 000		x		x		
Total 3.2										485 000 00 0						
Projet 3.3 : Réalisation des aménagements agro-pastoraux																5
3.3.1	Réaliser une étude de faisabilité des	Salmanga, Modogui	Rapport APD et	SDLP	Maire, SE, SSI,		2	Prestation	25 000 0 00	50 000 000		x	x			

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	aménagements agricoles dans les zones de concentration économique de la commune (Salmanga, Modogui)		DAO validés		SAAF, SADE, ST											
3.3.2	Réaliser des études de faisabilité, d'avant-projet détaillé, l'élaboration du dossier d'appel d'offre des travaux de construction des unités de transformation dans la commune de Bassila.	Bassila, Manigri et Pénessoulou	Rapport APD, DAO et projet de réalisation validés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		3	Prestation	7 000 000	21 000 000		x				
3.3.3	Actualiser le projet de recherche de financement pour l'aménagement	Salmanga, Modogui	Accord de financement	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		2	Prestation	5 000 000	10 000 000			x			

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	des zones de concentration économique dans la commune (Salmanga, Modogui)															
3.3.4	Réaliser l'études de faisabilité pour l'aménagement de périmètres irrigués (études géophysiques, élaboration DAO, forages)	Alédjo, Kikélé Bassila Kémétou Adjiro	Rapport APD et DAO	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		2	Prestation	10 000 000	20 000 000		x				
3.3.5	Aménager des bas-fonds pour la production du riz, le maraichage et les activités aquacoles	Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessoulou	Nombre d'Ha aménagés	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		10	DAO	30 000 000	300 000 000	x			x	x	
3.3.6	Aménager/entretenir les aires de pâturage et les couloirs de passage et les	Envergure communale	Taux d'exécution du plan agro-pastoral	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP		1	Ha; kml; Point d'eau	110 000 000	110 000 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	points d'abreuvement															
Total 3.3										511 000 000						
Projet 3.4: Développement des équipements/ infrastructures marchands et économiques																45
3.4.1	Réaliser une étude pour la mise en valeur des sites BornFoden de Manigri et de Biguina	Manigri, Biguina	Rapport APD et DAO	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	6 000 000	6 000 000		x				
3.4.2	Construire le marché de Frignon	Frignon	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	DAO	600 000 000	600 000 000	x	x				
3.4.3	Construire un bloc de six boutiques au marché d'Aoro	Aoro	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	DAO	15 000 000	15 000 000	x					
3.4.4	Construire le marché à bétail de Aoro		Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF,		1		80 000 000	80 000 000						

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
					SADE, SDLP											
3.4.5	Aménager et mettre en valeur le site touristique de la forêt des singes "magistrats" de Kikélé	Kikélé	Taux d'exécution des travaux	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	DDCVDD	1	DAO	18 000 000	18 000 000	x					
3.4.6	Réfectionner les blocs de boutiques et boucheries dans la commune	Marchés, commune	Nombre de boutiques et boucheries réhabilitées	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		9	DAO	10 000 000	90 000 000	x	x	x	x	x	
3.4.7	Réfectionner les blocs de hangars dans les marchés de la commune	Marchés, commune	Nombre de hangars réhabilités	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		10	DAO	5 000 000	50 000 000				x	x	
3.4.8	Réaliser les travaux confortatifs et mettre en service l'abattoir de la ville de Bassila	Bassila	Taux d'exécution des travaux confortatif	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	DAO	20 000 000	20 000 000			x			

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
3.4.9	Créer et aménager des aires de stationnement pour les conducteurs de taxi-moto	Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessoulou Frignon, Biguina, Kprèkètè, Doguè	Nombre d'aire de stationnement construits	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		4	DAO	1 500 000	6 000 000			x			
3.4.10	Réaliser et exploiter des espaces publicitaires	Envergure communale	Nombre de panneaux réalisés	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		20	DAO	3 000 000	60 000 000			x	x		
3.4.11	Réhabiliter/Construire des unités artisanales de transformation pour certaines filières	Réhabiliter/Construire des unités artisanales de transformation, filières	Etudes et Unité de transformation	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		3	DAO	2500000	75 000 000		x	x	x	x	
3.4.12	Mettre en place des partenariats publics privés pour l'exploitation des infrastructures économiques et marchandes	Envergure communale	Nombre de Conventions	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		2	TdR	2 500 000	5 000 000		x	x			
Total 3.4										1 025 000 000						

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structur e responsa ble	Struct ure associé e	PTF	QT E	UNITE	COUT UNITAI RE	MONTA NT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poi ds en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
Projet 3.5: Amélioration de la qualité et de l’accessibilité des populations aux services sociaux de base															35	
3.5. 1	Construire et équiper des centres d'alphabétisation	Akaradè, Doguè, Aoro	Nombre de centres fonctionnel s	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		3	DAO	60 000 0 00	180 000 00 0	x	x	x			
3.5. 2	Réhabiliter et mettre au norme l’orphelinat de Bassila	Bassila	fonctionnal ité de l'orphelinat	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	ONG	1	DAO	90 000 0 00	90 000 000		x	x	x		
3.5. 3	Elaborer le Plan Communal du Secteur de l'Education (PCSE)	Mairie	Taux d'exécution du Plan	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	Région Pédagogiq ue	1	Prestation	5 000 00 0	5 000 000		x				
3.5. 4	Réaliser les clôtures pour les Ecoles Maternelles et Primaires Publiques de la commune et la Région Pédagogique	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Nombre d'écoles clôturées	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Région Pédagogiq ue	5	DAO	25 000 0 00	125 000 00 0			x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
3.5.5	Construire et équiper en mobiliers des modules de classes dans les EM et EPP	Envergure communale	Nombre de salles de classes construites	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Région Pédagogique	8	DAO	30 000 000	240 000 000	x	x	x	x		
3.5.6	Réhabiliter des modules de classes dans les EM et EPP	Envergure communale	Nombre de salles de classes réhabilitées	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Région Pédagogique	10	DAO	7 000 000	70 000 000	x	x	x	x	x	
3.5.7	Elaborer le Plan Communal du Secteur de la santé (PSS)	Mairie	Plan validé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	Zone Sanitaire	1	Prestation	5 000 000	5 000 000		x				
3.5.8	Construire des maternités isolées	Bayakou, Adjimon	Nombre de Maternités isolées fonctionnelles	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Zone Sanitaire	2	DAO	32500000	65 000 000	x					
3.5.9	Réhabiliter et équiper des formations sanitaires	Envergure communale	Nombre de Maternités isolées fonctionnelles	ST	Maire, SE, SSI, SAAF,	Zone Sanitaire	5	DAO	24000000	120 000 000	x			x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
					SADE, SDLP											
3.5.10	Construire les logements pour les chefs postes des centres de santé	Envergure communale	Nombre de logements construits	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Zone Sanitaire	6	DAO	25 000 000	150 000 000	x		x	x	x	
3.5.11	Réaliser/Réfectionner des PEA et veiller à la qualité de l'eau fournie par la réalisation des ouvrages hydrauliques par les opérateurs privés (Fondations, ONG, particuliers)	Envergure communale	Nombre de PEA réalisées/réhabilitées	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDEM	8	DAO	10 000 000	80 000 000		x	x	x	x	
3.5.12	Actualiser le Plan Communal Eau	Mairie	Taux d'exécution du plan	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDEM	1	Prestation	3 000 000	3 000 000		x				

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
3.5.13	Construire des stades dans les arrondissements (Pénessoulou et Manigri)	Pénessoulou, Manigri	Nombre & taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDCVDD	2	DAO	102 000 000	204 000 000			x	x		
3.5.14	Promouvoir les sports et jeux traditionnels	Envergure communale	Taux de mise en œuvre du plan d'action	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		5	Action	1 000 000	5 000 000		x	x	x	x	
3.5.15	Actualiser le PHAC	Mairie	PHAC actualisé et validé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDS, DDCVDD	1	Prestation	8 000 000	8 000 000		x				
3.5.16	Opérationnaliser le PHAC (Filière de gestion des déchets solides à Bassila	Envergure communale	Taux de mise en œuvre du plan d'action	SADE, ST	Maire, SE, SSI, SAAF,	DDS, DDCVDD	1	Filière GDS	195 000 000	195 000 000						
3.5.17	Installer les infrastructures numériques à la mairie	Mairie	Fonctionnalité des infrastructures numériques	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	15 000 000	15 000 000			x			

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
			s de la mairie													
3.5.18	Acquérir, installer les lampadaires solaires dans les localités rurales	Envergure communale	Nombre de lampadaires installés et fonctionnels	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDE, DDCVDD	5	DAO	50 000 000	250 000 000	x	x	x	x	x	
3.5.19	Elaborer et mettre en œuvre le plan de maintenance des lampadaires solaires	Mairie	Taux d'exécution du plan	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDE, DDCVDD	400	Prestation	250 000	100 000 000			x	x		
3.5.20	Négocier des partenariats pour la production et la mise à disposition de l'énergie renouvelable	Envergure communale	Nombre d'Accords et nombre de bénéficiaires	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDE, DDCVDD	2	Dossier	1 000 000	2 000 000				x	x	
3.5.21	Inciter et faciliter l'installation des établissements hôteliers par des opérateurs privés	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Nombre d'Accords et capacité d'accueil de la commune	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDE, DDCVDD	3	Rencontre	500 000	1 500 000		x	x			

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
3.5.22	Viabiliser les zones loties	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou, Kprèkètè, Bodi	Nombre de KM Linéaire de routes aménagées	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDCVDD	10	DAO	15 000 000	150 000 000			X	X	X	
3.5.23	Aménager les sites touristiques prioritaires	10 sites prioritaires	Nombre de sites aménagés et fonctionnels	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDCVDD	1	DAO	183 000 000	183 000 000	X	X	X			
3.5.24	Réhabilitation et équipements des locaux des commissariats de la commune	Bassila, Manigri, Pénessoulou	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		2	DAO	5 000 000	10 000 000		X	X	X		
3.5.25	Réfectionner et équiper les bureaux d'arrondissement	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		4	DAO	26 000 000	104 000 000			X	X		
3.5.26	Achever la clôture et l'aménagement de la cours de la Mairie	Mairie (Bassila),	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF,		1	DAO	30 000 000	30 000 000		X				

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
					SADE, SDLP											
3.5.27	Construire et équiper des mini-laboratoires d'analyses biomédicales dans les centres médicalisés	Manigri, Alédjo, Pénessoulou et Pkrèkètè	Nombre de mini-laboratoires construits et équipés	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		4		50 000 000	200 000 000		x	x	x	x	
3.5.28	Réhabiliter et équiper le logement du CRP	Bassila	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	MEMP	1	Logement et équipement	10 000 000	10 000 000			x			
3.5.29	Accorder un appui financier au CPS pour renforcer la prise en charge des populations vulnérables (PH, PTA, PV-VIH, ...) et aux associations des personnes vulnérables de la commune y	CPS Bassila	Nombre de ménages/personnes appuyées	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		4		1 000 000	4 000 000		x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	compris la mise en place des transferts monétaires															
3.5.30	Plaider pour le renforcement des ressources humaines du CPS, Centre d'alphabétisation	Bassila	Nombre de courrier et de séance	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		2	Courrier et rencontre	100 000	200 000		x	x			
3.5.31	Promouvoir l'excellence dans le milieu scolaire par un appui aux élèves cas sociaux	Envergure communale	Nombre de prix décernés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		4	Subvention annuelle	1 000 000	4 000 000		x	x	x	x	
3.5.32	Appuyer le fonctionnement du Comité POS pour la prise en charge des victimes de violences	Envergure communale	Nombre de séances appuyées	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		16	Séance trimestrielle	100 000	1 600 000		x	x	x	x	
3.5.33	Construire un module de toilettes au CPS	Bassila	Nombre de cabine de latrine	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	Cabine de latrine	3 000 000	3 000 000			x			

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structur e responsa ble	Struct ure associé e	PTF	QT E	UNITE	COUT UNITAI RE	MONTA NT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poi ds en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
Total 3.5										2 613 300 000						
Total Programme 3										5 854 900 000						100
PROGRAMME 4 : Amélioration du cadre de vie, gestion durable des ressources naturelles et renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques																5
Projet 4.1: Conservation de la biodiversité																5
4.1. 1	Veiller à l'application des textes de loi qui régissent les forêts en République du Bénin	Manigri, Pénessoulou, Bassila Alédjo	Nombre de séance de sensibilisation ; Taux de conservation des forêts	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	10	Mission	520 000	5 200 000	x	x	x	x	x	
4.1. 2	Créer et animer les clubs environnementaux au niveau des établissements scolaires et au niveau village	CEG de la commune	Nombre de Clubs Environnementaux fonctionnels	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	25	Processus	50 000	1 250 000	x	x	x			
4.1. 3	Prendre des textes communaux pour protéger les espèces (végétales et animales) en	Mairie	Existence de délibérations et arrêtés en application	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	1	Session	520 000	520 000		x				

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	voie de disparition telles que le colombo magistrat ; le karité, le néré, le baobab, le palmier à huile, le bambou et le tamarinier															
4.1.4	Restaurer et conserver les berges des cours d'eau	Envergure communale	Superficie de berge restaurée	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	200	Action	50 000	10 000 000		x	x	x	x	
4.1.5	Protéger et valoriser les ressources en eau selon principe GIRE	Envergure communale	Existence de délibérations et arrêtés en application	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	5	Action	100 000	500 000		x	x	x	x	
4.1.6	Réaménager et entretenir les 4 jardins botaniques existants	Manigri, Pénessoulou, Bassila Alédjo	Taux de mise en œuvre des PSAPF	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	4	Action	500 000	2 000 000		x	x	x	x	
TOTAL 4.1										19 470 000						
Projet 4.2: Renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques																5

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
4.2.1	Déterminer les zones de plantations pour chaque village	52 villages de la commune	Superficie des zones de plantation sécurisées	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	52	Mission	200 000	10 400 000		x	x	x	x	
4.2.2	Réaliser et entretenir des plantations communales et communautaires	52 villages de la commune	Superficie de plantations réalisées/entretenues	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	200	Action	500 000	100 000 000	x	x	x	x	x	
4.2.3	Encourager les reboisements privés et communautaires	Envergure communale	Nombre de mesures incitatives prises / campagne	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	Cantonnement Forestier CoForMO	5	Campagne	200 000	1 000 000	x	x	x	x	x	
TOTAL 4.2										125 000 000						
Projet 4.3: Aménagement des forêts communautaires et communales																5
4.3.1	Créer les forêts communales planifiées dans le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune	Partago, Kikélé, Salmanga	Superficie des zones de forêts communales sécurisées	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	3	Action	5 000 000	15 000 000			x			

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
4.3.2	Doter les forêts communales de Plans d'Aménagement Simplifiés (PAGS)	Partago, Kikélé, Salmanga, Kodowari	Nombre de PAGS élaborés	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	4	Action	5 000 000	20 000 000				x		
4.3.3	Mettre en œuvre les plans simplifiés d'aménagement participatif des forêts sacrées, communautaires et communales	Partago, Kikélé, Salmanga, Kodowari	Taux de mise en œuvre des PAGS	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	5	Action	7 500 000	37 500 000			x	x	x	
TOTAL 4.3										72 500 000						
Projet 4.4: Développement d'une exploitation forestière responsable																5
4.4.1	Créer et faire fonctionner des Marchés Ruraux de Bois	Frigion et Nagayilé	Nombre de MRB créés et fonctionnels	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Cantonnement Forestier CoForMO	2	Processus	20 000 000	40 000 000			x	x		
4.4.2	Développer l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (apiculture, héliciculture,	Envergure communale	Taux d'exécution du plan d'action des 3 filières	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE	Cantonnement Forestier CoForMO	3	Initiatives	1 000 000	30 000 000			x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
	myciculture (culture des champignons comestibles)															
4.4.3	Poursuivre la promotion des foyers améliorés	Envergure communale	Nombre d'émission et de séances ; proportion d'institutions utilisant le foyer amélioré	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	WE-ONG, Cantonnement Forestier CoForMO	1	Campagne	15 000 000	15 000 000						
4.4.4	Développer la transformation des produits tropicaux (karité, néré, baobab, tamarin)	Envergure communale	Nombre de projets de transformation financés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE	Cantonnement Forestier CoForMO	4	Initiatives	10 000 000	40 000 000		x	x	x	x	
4.4.5	Promouvoir l'agroforesterie	Envergure communale	Nombre de producteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE	Cantonnement Forestier CoForMO, CCeC	16	Initiatives	200 000	3 200 000	x	x				
TOTAL 4.4										128 200 000						
Projet 4.5: Amélioration du cadre de vie et promotion du reboisement urbain																45

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
4.5.1	Aménager les parcs d'attraction/espaces verts paysagers dans les chefs-lieux des arrondissements	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Nombre de projets soumis au financement approuvés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDCVDD, Cantonnement Forestier CoForMO, CCeC	5	Action	10 100 000	50 500 000	x	x	x	x	x	
4.5.2	Réaliser le verdissement des grandes agglomérations	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou, Kprèkètè, Bodi	Kml Linéaire de reboisement ; nombre de plants mis en terre et entretenus	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	WE-ONG, Cantonnement Forestier CoForMO	100	Action	50 000	5 000 000	x	x	x	x	x	
4.5.3	Susciter l'adhésion des populations et des acteurs du bâtiment à l'utilisation massive des agglomérés autobloquants en terre stabilisée	Envergure communale	Nombre de promoteurs sensibilisés, Proportion d'infrastructures publiques construites en matériaux locaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, SADE	DDCVDD	10	Sensibilisation	50 000	500 000	x	x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
4.5.4	Construire le mausolée Alphonse Alley	Bassila	Taux de réalisation du projet	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, SADE	DDCVDD	1	Prestation	160 000 000	160 000 000		x	x	x		
4.5.5	Lotir les grandes agglomérations de la commune	Grandes Agglomérations	Nombre de grandes agglomérations loties avec l'appui de la Mairie	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	DDCVDD, ANDF	10	Prestation	100 000	1 000 000	x	x	x	x	x	
TOTAL Projet 4.5										217 000 000						
Projet 4.6 : Administration de l'espace communal																35
4.6.1	Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune	Envergure communale	SDAC actualisé et approuvé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDCVDD, ANDF	1	Prestation	30 000 000	30 000 000	x					
4.6.2	Exécuter le plan d'action du SDAC à travers le PDC)	Envergure communale	Taux d'exécution du plan d'action du SDAC	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDCVDD, ANDF	2	Activités	75 000 000	150 000 000		x	x	x	x	

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
4.6.3	Achever la réalisation des PDU de Bassila, Manigri, Kprèkètè, Alédjo et Pénessoulou	Bassila, Manigri, Kprèkètè, Alédjo et Pénessoulou	PDU actualisé et approuvé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDCVDD, ANDF	2	Prestation	32 500 000	65 000 000	x					
4.6.4	Exécuter le plan d'action du PDU	Bassila, Manigri, Kprèkètè, Alédjo et Pénessoulou	Taux d'exécution du plan d'action du PDU	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDCVDD, ANDF	100	Activités	50 000	5 000 000		x	x	x		
4.6.5	Etendre la réalisation des Plans fonciers ruraux	Envergure communale	Disponibilité du Plan cadastral de la commune approuvé	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	DDCVDD, ANDF	52	Activités	5 000 000	260 000 000		x	x	x		
4.6.6	Créer des réserves administratives dans tous les villages de la commune	Envergure communale	Nombre de réserves administratives sécurisées	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	DDCVDD, ANDF	52	Délibération Arrêté	200 000	10 400 000			x			
TOTAL Projet 4.6										520 400 000						
TOTAL PROGRAMME 4										1 082 570 000						100

Cod	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION PHYSIQUE					Poids en %
											2024	2025	2026	2027	2028	
TOTAL PDC 4										8 256 370 000						100

7. Dispositif de mise en œuvre

La mise en œuvre optimale du plan repose entre autres sur les trois (03) sous-dispositifs ci-après : (i) une stratégie performante de mobilisation des ressources de sources nouvelles ; (ii) une organisation fonctionnelle et (iii) une organisation de suivi évaluation bien intégrée.

7.1. Mécanisme de financement

Le montant total du PDC IV de la commune de Bassila pour les cinq prochaines années s'élève à huit milliard deux cent cinquante-six millions trois cent soixante-dix mille (8 256 370 000) F CFA. Pour la mise en œuvre des actions inscrites dans ledit document, la commune devra améliorer significativement la mobilisation des ressources. Outre les ressources propres dont le taux d'accroissement doit être compris entre 12 et 15% chaque année, la Contributions de l'État central à travers le FADeC/FIC est aussi attendu pour améliorer les conditions de vie des populations à la base. Par la même occasion, la commune de doit tisser des nouveaux partenariats avec divers PTF, ONG, développer des relations de coopération décentralisée ou d'intercommunalité y compris la diaspora et même des personnes physiques, faire recours au Partenariat Public privé etc. Pour ce faire, les services compétents de l'administration communale devront étendre véritablement leurs compétences vers ces nouveaux défis en plus des activités quotidiennes. Les élus locaux et les différents organes qui composent le conseil communal doivent également jouer pleinement leurs rôles en vue de la mobilisation subséquente des ressources pour le financement des actions inscrites au PDC IV de la commune. En conséquence, l'administration communale doit s'approprier les guichets, marchés existant et accessibles aux communes en l'occurrence les instruments financiers nationaux et internationaux ainsi que les appels à projet. À cette fin, l'administration communale pourra mettre en place une cellule de veille sur les financements existant au profit des communes. Une fois acquis, les différentes conventions qui régissent les financements mis en place doivent être suivi de manière professionnelle et en toute transparence conformément aux clauses convenues. En cas de besoin, la commune, suivant les procédures en la matière peut recourir à des expertises externes.

Tableau 32 : Schéma de financement

Intervenants	Montant attendu	Pourcentage
Commune	3 302 548 000	40%
Etat	1 651 270 000	20%
Partenaires Techniques et Financiers	2 889 729 500	35%
Autres partenaires	412 818 500	5%
Total	8 256 370 000	100%

7.2. Mécanisme de mise en œuvre

La mise en œuvre optimale du plan dépend en grande partie d'un portage politique effectif, d'une organisation efficace et de la volonté affichée de faire du plan l'outil de référence pour toutes les interventions. Autour du service en charge de la planification, il est envisagé la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre du plan. Sa composition doit être diversifiée mais efficace (élus, techniciens communaux, services déconcentrés de l'Etat, représentants des projets/programmes, les OSC, la diaspora). La structuration du comité doit viser son efficacité et fonctionnalité. Les ressources pour son fonctionnement incombent au budget communal. Il doit être une force de proposition importante pour les processus de planification annuelle de la commune (PAI, PTA, Budget etc.). Le comité sera une structure de veille pour la prise en compte effective des tranches annuelles du plan dans les programmations annuelles. L'administration communale garde son rôle de synergie et de complémentarité avec les ONG, projets et programmes qui interviennent dans la commune. Ces dernières communiquent à la mairie les activités qui sont inscrites dans leur plan de travail et qui concourent à la mise en œuvre du plan. Il est recommandé que l'administration communale délègue aux opérateurs locaux qui sont en règle la conduite de certaines activités du plan pour des raisons d'efficacité et de subsidiarité. Toutefois, les fonctions critiques que sont la passation de marchés publics, la localisation, le paiement et les réceptions techniques seront toujours gardées par la commune. Cette délégation peut s'opérer à travers des appels à projets locaux aux ONG, Associations/collectifs socio-professionnels. Des élus, des techniciens communaux, les agents de l'Etat peuvent recevoir délégation de la commune de suivre la réalisation d'activités du plan sur des bases de l'engagement/volonté, de la compétence des concernés. Les porteurs de fonction doivent être assez outillés pour accompagner cette dynamique.

De manière générale, les cadres institutionnels prévus par plusieurs référentiels de développement pour la mise en œuvre des actions inscrites au PDC IV de la commune incluant un organe d'orientation présidé par l'autorité communale, un organe technique de pilotage au niveau de l'administration communale.

En conséquence, tirant leçons des enseignements des PDC antérieurs, le cadre institutionnel de mise en œuvre est conçu pour renforcer la coordination et la synergie nécessaire à l'efficacité des programmes et projets. Ce cadre comprend :

Les Ministères sectoriels. L'accompagnement de l'Etat central au processus de la décentralisation au Bénin est capital afin de d'aider les autorités communales pour relever les multiples défis auxquels restent confrontés les populations à la base. Le Bénin, en créant le FADeC/FIC entend accompagner les acteurs locaux de développement afin de soutenir des initiatives locales pour le bien-être des populations à la base.

7.2.1. Le Conseil communal

Dirigé par l'exécutif communal c'est-à-dire le Maire, cette instance est chargée de la validation des orientations globales adoptée par le Conseil de supervision. Il est l'instance de décision en dernier ressort. Toutes les orientations lui sont soumises systématiquement.

7.2.2. Le conseil de supervision

C'est l'instance du niveau stratégique et politique présidé par le Maire. Il donne les orientations globales à soumettre au conseil communal. Il est composé du Maire, de ses adjoints et des présidents des commissions permanentes du conseil communal. Ce faisant, son fonctionnement témoigne de la mise en œuvre du principe de Responsabilité et de Redevabilité Mutuelle dans la gestion du processus de développement. Il se réunit une fois par mois en session ordinaire pour examiner les performances dans la mise en œuvre des actions de développement communal. Le rapportage et le secrétariat est assuré par la Secrétaire Exécutive de la mairie.

7.2.3. La contribution des PTF et ONG

Divers partenaires techniques et financiers abondent au FADeC/FIC en vue d'aider aussi bien l'Etat central et les collectivités territoriales pour répondre aux divers enjeux de développement. Leurs interventions restent capitales et prépondérants pour la mise en œuvre des actions de développement au niveau local. Les autorités locales doivent donc mobiliser ces acteurs autour de la vision communale pour répondre aux préoccupations des populations à la base. En ce sens, pour s'assurer de l'adhésion totale des acteurs au PDC, la commune doit se doter d'un plan de communication réaliste qui tienne compte des canaux les plus utilisés et les plus efficaces qui visent à une large diffusion du PDC. Une attention particulière sera accordée à la valorisation des TIC dans ce plan de communication ; ce qui permettra également d'améliorer l'accès des populations aux TIC.

Les services déconcentrés de l'Etat : Les autorités communales, dans le cadre de la mise en œuvre des actions de développement communal, bénéficient de l'appui des services déconcentrés de l'Etat implantés aussi bien au niveau communal que départemental. Ces instances d'appui technique à travers les services compétents de la préfecture ont aussi un rôle d'appui technique et de conseil en vue de l'orientation et de la coordination des interventions au niveau local. Ils ont aussi pour responsabilité d'émettre des avis techniques et/ou de non-objection sur les actions de développement communal.

7.2.4. Le comité technique de pilotage et de suivi du PDC

Crée par arrêté communal, cette instance est chargée du suivi technique de la mise en œuvre du PDC IV. Il a pour président le Maire et pour vice-président la Secrétaire Exécutive de la commune. Son secrétariat est assuré à la diligence du Responsable du Service en charge du Développement Local et de la Planification.

7.3. Mécanisme de suivi-évaluation

La fonction de suivi-évaluation a toujours été une fonction faible au sein des administrations communales. La difficulté majeure qu'est la fonction n'est souvent pas dotée des ressources humaines dédiées et non plus de ressources financières et de la logistique adéquate car le suivi-évaluation est essentiel pour opérationnaliser l'approche basée sur les résultats.

Pour ce faire, divers outils doivent être conçus pour un suivi efficace, une capitalisation subséquente des interventions au niveau de la commune s'appuyant sur le plan de communication comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 33: Préoccupations des acteurs et fonctions correspondantes en suivi-évaluation

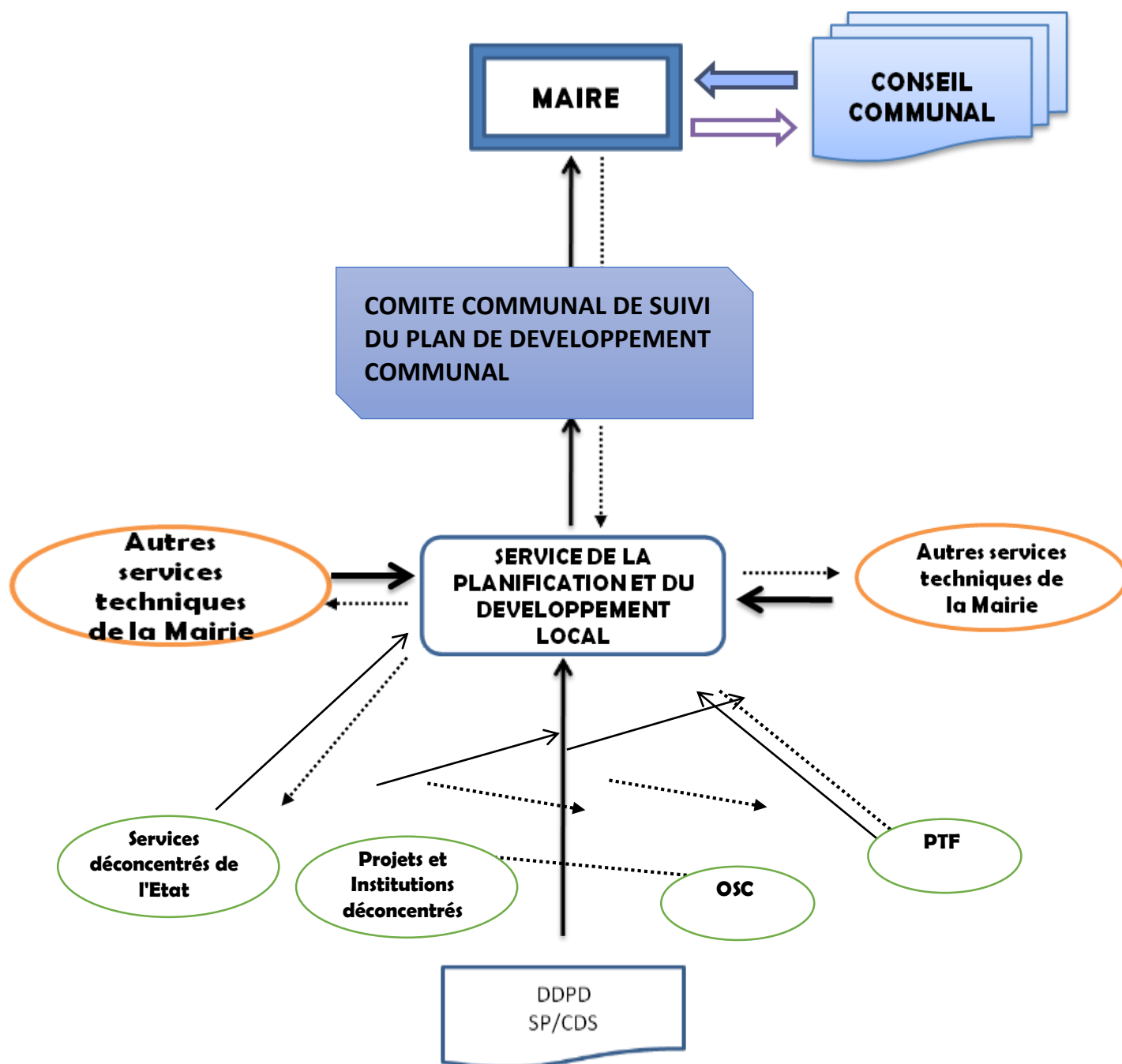
Acteurs	Préoccupations	Fonctions Suivi-évaluation
Préfet et DDPD	Coordination du développement régional. Suivi et contrôle de la conformité des actions communales avec les programmes de développement régional. Approbation des actes du Conseil	Approbation Suivi des actions du PDC à impact régional
Maire	Coordination de la Planification et le Suivi des orientations stratégiques. Evaluation et audits des programmes.	Connaître, exploiter et mettre en œuvre les plans trimestriels, Plans annuels et le PDC Arrêter et communiquer les dates des séances de planification trimestrielle et celles des sessions ordinaires du Conseil Communal Faire faire des invitations, les comptes rendus et les PV des diverses séances (par la SE) Faire assurer les aspects logistiques des séances de planification trimestrielle (par La SE) Participer aux séances de planification trimestrielle (présider les séances) Modérer les séances de planification trimestrielle /déléguer la modération Présenter le rapport trimestriel communal (outil N° 5) au CS et au CC ; Informer davantage sur les activités : recrutement personnel, constructions en cours/ achevées, acquisition matériel, prises de contact avec l'extérieur, négociations, etc.
Conseil de supervision	Adopte les grandes orientations stratégiques, et l'ensemble des documents de planification communale	
SE	Coordination de l'action de planification opérationnelle et de suivi évaluation au sein des	Superviser la rédaction du rapport trimestriel de la commune (outil N° 5, disponible entre le 7 et le 10 du

Acteurs	Préoccupations	Fonctions Suivi-évaluation
	services spécialisés Supervision de la production des rapports périodiques	premier mois du nouveau trimestre)
C/SDLP	Coordination du processus de la gestion des données, de planification opérationnelle, Collecte des données et de production des rapports	Inviter les différents participants aux séances de S&E et de planification trimestrielle ainsi qu'aux sessions du CC Assurer les aspects logistiques des séances et sessions Connaître et exploiter les plans trimestriels, PTA annuels et le PDC Recevoir du Maire les rapports mensuels des CA (outil N° 4) Collecter des données statistiques (auprès des services déconcentrés, ONG, etc.) Veiller à la conformité des données (délai des rapports, respect des canevas, qualité) Contribuer à la mise au point des concepts et échantillonnages pour les sondages Exploiter les rapports de sondages et enquêtes commandités et en faire des résumés Effectuer des tours de comptage, de vérification de données, de visites sur le terrain Assister (la SE) à la rédaction du rapport trimestriel de la commune (outil N° 5) Participer aux séances de planification trimestrielle Suivre l'évolution des indicateurs (tenue du cadre de performance du PDC et du PTA, outil N° 4) Adapter au fur et à mesure les outils et instruments du S&E (avec CA, facilitateurs) Assurer la documentation des activités de la commune en collaboration avec le service de la documentation
C/SAAF	Assistance à la SE pour la production des rapports financiers. Suivi de la mobilisation des recettes. Production des éléments de reddition de	Etablir le bilan financier trimestriel au plus tard le 5 du mois suivant le trimestre écoulé en collaboration avec le Trésorier communal

Acteurs	Préoccupations	Fonctions Suivi-évaluation
	comptes financiers.	Participer à l'élaboration du plan trimestriel de trésorerie Rédiger le compte administratif annuel au plus tard la fin du 1 ^{er} trimestre Participer à l'élaboration des collectifs budgétaires.
Les autres services de l'administration communale	Assistance de la SE dans la production des rapports et la fourniture des données statistiques	
CA	Planification opérationnelle & remplissage des outils de collecte de données sur les activités menées au niveau arrondissement.	Exploiter les PTA et les planifications trimestrielles En faire une planification mensuelle en vue de mener des actions concertées par mois Rédiger les rapports mensuels selon le canevas précis et les déposer à la Mairie le 25 de chaque mois Informier notamment sur les activités : séances de sensibilisation, information, animation, mobilisation des contributions des bénéficiaires, mise en place des comités de gestion et résultats des petits sondages Contribuer à la collecte de certaines données au niveau de l'arrondissement Participer aux séances de planification trimestrielle

Source : Analyse consultant, (2023)

Figure 29 : Dispositif de suivi et d'évaluation du PDC et mécanisme de circulation des informations



Le suivi et l'évaluation nécessitent une organisation efficace, des outils appropriés et des stratégies idoines. En conséquence, l'organisation du suivi-évaluation se fait de façon séquentielle. IL consiste à : (i) la programmation consacrée à l'élaboration du plan de travail annuel qui sera décliné au cours de l'année en plans trimestriels ou mensuels, (iii) des procédures de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information ; (iv) des procédures d'élaboration des rapports dans le cadre du suivi de l'exécution et enfin (v) des procédures d'évaluation.

Le suivi et l'évaluation du PDC se feront à deux niveaux :

☛ Niveau arrondissement

L'organisation des activités de suivi et d'évaluation du PDC dans chaque arrondissement sera assurée par le Chef d'Arrondissement (CA). Deux sessions du Conseil d'Arrondissement seront organisées dans l'année : une au cours du premier semestre et la seconde vers la fin du second semestre pour faire le point d'exécution du PDC dans chaque arrondissement et apprécier les effets et impacts des projets réalisés. Ces séances de bilan pourraient être élargies à des personnes ressources de l'arrondissement : directeurs d'écoles, majors des centres de santé, société civile.

Le Conseil d'Arrondissement sera appuyé par le responsable du service planification et développement local de la commune.

Chaque session du Conseil d'Arrondissement sera précédée d'une session du Conseil de village ou de quartier. Les chefs de village et de quartier seront responsabilisés pour rendre compte aux membres de leur conseil.

☛ Niveau communal

Le suivi sera quotidien et permanent et coordonné par le service de planification et de développement local de la commune en collaboration avec les autres services communaux et avec l'appui des services déconcentrés. Ce suivi se fera à travers des ateliers qui seront organisés chaque trimestre pour faire le bilan de la mise en œuvre du PDC. Les Chefs d'arrondissement et les chefs services seront responsabilisés dans l'exercice de ce bilan.

Le bilan du quatrième trimestre de l'année interviendra au début du mois de novembre et sera aussi consacré à l'actualisation de la programmation de l'année suivante.

☛ Evaluation du PDC

Le maire devra prévoir une évaluation à mi-parcours qui interviendra vers la fin de la troisième année d'exécution du PDC et une évaluation finale au terme du PDC. Ces évaluations seront faites par l'équipe communale (élus et administration communale) avec l'appui d'une personne ressource ou un bureau d'étude. Cette évaluation va surtout porter sur l'appréciation des effets et des impacts.

8. GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES

L'analyse des principaux risques pour le PDC IV met en exergue certains facteurs d'incertitudes et d'aléas qui méritent non seulement d'être suivi mais également mitigés et actualisés. Ainsi, les risques identifiés et les conditions de succès se présente dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34 : Identification des risques et mesures de mitigation

Risques identifiés	Mesure de mitigation
Crises économique et financière dues au contexte international	Mobiliser durablement les ressources les ressources endogènes
Accentuation des effets du changement climatique	Renforcer la résilience face aux effets du changement climatiques
Crise politique au sein des organes communaux	Promouvoir un climat politique local apaisé, gouvernance concertée
Propension de l'extrémisme violent	Renforcer l'inclusion sociale
Pratique de corruption et de mauvaise gestion	Promouvoir la transparence et l'exercice de reddition de compte Encourager la veille citoyenne Mettre en place des mécanismes de contrôle
Faible mobilisation des ressources financières	Définir et mettre en place une stratégie performante de mobilisation des ressources

Source : Comité technique PDC IV, avril 2023

CONCLUSION

Avec l'avènement de la décentralisation au Bénin, les objectifs de développement pour la commune sont la fourniture des services publics locaux de qualité, la promotion du développement économique local, la lutte contre la pauvreté et la promotion de la démocratie participative. Pour l'atteinte de ces objectifs et mieux encadrer les actions des communes, la loi a prescrit l'élaboration de plan de développement communal. La commune de Bassila vient de se doter de son plan pour l'horizon 2024-2028 avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers. La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration du plan s'arrime aux exigences et outils du guide national d'élaboration de PDC en vigueur. La démarche a intégré les thématiques transversales que sont le changement climatique, le genre, la sécurité alimentaire et de nutrition, la digitalisation et l'emploi des jeunes. Cette démarche a été mise en œuvre en cinq (5) étapes qui sont : (i) la préparation du processus, (ii) l'évaluation du PDC précédent, (iii) la réalisation du diagnostic participatif, (iv) la planification et l'élaboration des projets de développement et (v) l'adoption et l'approbation du PDC.

Le coût estimatif du plan est de 8 256 370 000 F CFA. Le schéma de financement conçu a identifié la commune, l'Etat, les partenaires techniques et financiers et la population comme étant les sources potentielles de financement du PDC IV. A cet effet, la commune doit renforcer sa stratégie de mobilisation de ressources auprès des partenaires techniques et financiers et mettre en place un mécanisme qui lui permet de saisir suffisamment des opportunités de financement de l'Etat notamment au travers la réalisation des projets inscrits au PAG2 et les partenariats publics privés. La commune devra améliorer significativement ses capacités de mobilisation des ressources propres et maîtriser ses dépenses de fonctionnement en vue d'investir davantage pour le développement de la commune. Pour ce faire, la commune devra améliorer sa collaboration avec les acteurs de développement de la commune et impliquer fortement toutes les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre du plan. Pour faciliter son opérationnalisation, l'administration communale assurera chaque année l'élaboration du plan annuel de développement, du budget d'investissement, du plan de passation des marchés publics, du plan de trésorerie et du plan de communication.

La stratégie de suivi de la mise en œuvre de ce PDC doit être essentiellement basée sur la collecte conséquente de données en vue de la rédaction des rapports périodiques. Ces rapports trimestriels et annuels permettront de mesurer le niveau d'avancement de la mise en œuvre du PDC, de relever les difficultés rencontrées par les divers acteurs et enfin de mesurer les performances de l'administration communale à travers le niveau d'atteinte des indicateurs objectivement vérifiables définis. Quand au mécanisme d'évaluation, la commune devra organiser une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale. A cet effet, le dispositif de suivi évaluation devra se mettre en place en s'appropriant du cadre de mesure des indicateurs pour son opérationnalisation.

LISTE DES ANNEXES

Planification quinquennale financière

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
PROGRAMME 1 : Gouvernance locale, renforcement de l'administration communale, mobilisation des ressources et sécurité locale															
Projet 1.1: Amélioration du fonctionnement des organes communaux et infra communaux															
1.1.1	Tenir les sessions du conseil communal	Mairie	Nombre de Sessions	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		30	Session	250 000	7 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
1.1.2	Tenir les sessions du conseil de supervision	Mairie	Nombre de Sessions	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE		60	Session	3 000 000	180 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000
1.1.3	Tenir les sessions des conseils d'arrondissement	4 Bureaux d'Arrondissements	Nombre de Sessions	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP, SSI, SADE		60	Session	385 000	23 100 000	4 620 000	4 620 000	4 620 000	4 620 000	4 620 000
1.1.4	Tenir les sessions des conseils de village	52 villages	Nombre de Sessions	SAAF	Maire, SE, CA, CV, SDLP, SSI, SADE		20	Session	500 000	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
1.1.5	Rendre fonctionnelles les commissions	Mairie	Proportion des dossiers traités	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE		20	Session	125 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	permanentes du conseil communal														
1.1.6	Renforcer les capacités et les fonctions du CA et du CV/CQ	52 villages	Nombre d'ateliers de formation	SAAF	Maire, SE, CA, CV, SDLP, SSI, SADE		2	Session	500000	1 000 000	-	-	-	1 000 000	-
1,1,7	Tenir les réunions de concertation	Mairie	Nombre de réunion	SDLP	Maire, SE, CA, CV, SDLP, SSI, SADE		30	Réunion	20 000	600 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
Total 1.1										224 700 000	44 740 000	44 740 000	44 740 000	45 740 000	44 740 000
Projet 1.2: Renforcement de la performance de l'administration communale															
1.2.1	Elaborer le plan triennal de renforcement de capacités du personnel et des élus	Mairie	Document de plan approuvé	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP, SSI, SADE		1	Processus	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
1.2.2	Mettre en œuvre le plan triennal de formation du personnel et des élus	Mairie	Nombre d'agents formés	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP, SSI, SADE	AGORA	3	Session	3 500 000	10 500 000	-	3 500 000	3 500 000	3 500 000	-

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
1.2.3	Opérationnaliser le SEPAC	Mairie	Nombre d'agents évalués ; TEP & TEF du PTA	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP, SSI, SADE		5	Outils	8 000 000	40 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
1.2.4	Acquérir les équipements et les matérielles de travail au profit de l'administration communale	Mairie	Proportion de services à 1 taux d'équipement satisfaisant	SAAF	Maire, SE, CA, SDLP, SSI, SADE, PRMP		1	DAO	90000000	90 000 000	70 000 000	2 000 000	2 000 000	15 000 000	1 000 000
1.2.5	Renforcer la collaboration entre le secrétariat exécutif et les services déconcentrés	Mairie	Nombre de Réunions	SDLP	Maire, SE, CA, SAAF, SSI, SADE		60	Initiatives	100 000	6 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
1.2.6	Actualiser le DOB	Mairie	Nombre de DOB validé dans le délai	SDLP	Maire, CC, SE, SAAF, SSI, SADE		5	Atelier	500 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
1.2.7	Organiser les ELV	Mairie	Taux d'atteinte des ODD	SDLP	Maire, CC, SE, SAAF, SSI, SADE,	UNFPA, CPD25, DECADE OF	4	Processus	1 000 000	4 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
					SDE, DGCS-ODD	ACTIO N									
1.2.8 IV	Définir et mettre en œuvre le dispositif de Suivi et Evaluation du plan de développement communal	Mairie	TEP & TEF du PDC4	SDLP	Maire, CC, SE, SAAF, SSI, SADE	AGORA	1	Séance	20000000	20 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
Total 1.2										176 000 000	83 700 000	21 200 000	18 200 000	31 200 000	21 700 000
Projet 1.3: Communication, redevabilité et gestion de l'information locale															
1.3.1	Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication	Mairie	Taux d'exécution du plan	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		5	TdR	5 000 000	25 000 000	0	5 000 000	5 000 000	10 000 000	5 000 000
1.3.2	Organiser les audiences publiques de reddition de compte et les séances avec les organisations	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessou lou	Nombre de session	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		10	Session	500 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	de la société civile														
1.3.3	Doter la mairie d'un portail web dynamique et informatif.	Mairie	Fonctionnalité du Portail web	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	7 000 000	7 000 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
1.3.4	Mettre en place le système de collecte d'information sécuritaire dans la commune	Envergure communale	Fonctionnalité du Dispositif	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Atelier	500 000	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total 1.3										37 500 000	4 100 000	7 100 000	7 100 000	12 100 000	7 100 000
Projet 1.4: Digitalisation des services à la population															
1.4.1	Créer et mettre en service une plateforme e-service et e-citoyenneté de la commune	Mairie et bureaux d'Arrondissements	Fonctionnalité de la Plateforme	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		2	Prestation	2 500 000	5 000 000	-	2 500 000	2 500 000	-	-
1.4.2	Elaborer un schéma directeur du numérique	Mairie	Schéma approuvé	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF,		1	Prestation	15 000 000	15 000 000	-	-	-	15 000 000	-

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	pour la commune				SADE, ST										
1.4.3	Digitaliser les archives de la mairie	Mairie	Taux de digitalisation des archives	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	30 000 000	30 000 000	-		15 000 000	15 000 000	
1.4.4	Mettre en place et administrer l'intranet	Mairie	Fonctionnalité du Réseau local	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	50 000 000	50 000 000	-	10 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000
1.4.5	Dynamiser le centre communal de services publics	Mairie	Taux de satisfaction des usagers	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Session	15 000 000	15 000 000	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
1.4.6	Equiper tous les services de la mairie et des arrondissements en matériels informatiques et d'une connexion	Mairie	Fonctionnalité du Dispositif	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	DAO	50 000 000	50 000 000			50 000 000		

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	Internet Haut débit, et les interconnecter														
1.4.7	Mettre en place un plan de formation spécifique pour le numérique	Mairie	Plan approuvé	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		1	Prestation	2000000	2 000 000		2000000			
1.4.8	Former et faire certifier tous les agents aux outils informatiques de base (traitement de texte, tableur, présentation, internet etc....)	Mairie	Nombre d'agents formés	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		4	Session	2500000	10 000 000		4000000	3000000	3000000	
1.4.9	Renforcer le personnel en compétences informatiques qualifiées	Mairie	Nombre d'agents touchés	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		4	Session	2500000	10 000 000		2500000	2500000	2500000	2500000
Total 1.4										187 000 000	0	26 000 000	98 000 000	50 500 000	12 500 000
Projet 1.5: Co-production de la sécurité et accroissement de la participation citoyenne															

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
1.5.1	Mettre en place le forum des jeunes et femmes	Envergure communale	Fonctionnalité du Forum	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		2	Atelier	1 000 000	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-
1.5.2	Organiser et animer le forum des acteurs de développement de la commune	Envergure communale	Nombre de sessions	SDLP	Maire, SE, CA, SAAF, SSI, SADE		5	Session	100 000	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
1.5.3	Rendre fonctionnel le cadre communal genre et les initiatives visant la promotion du genre, la prise en compte des personnes vivant avec le handicap	Envergure communale	Taux d'exécution du plan d'action	SDLP	Maire, SE, CA, SAAF, SSI, SADE		5	Action	1 500 000	7 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
1.5.4	Mettre en œuvre la convention de partenariat avec la radio	Mairie	Taux d'exécution de la Convention	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF,		5	Séance	1400000	7 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	communautaire FM Kouffè				SADE, ST										
1.5.5	Rendre fonctionnel et animer le cadre de dialogue transhumance	Mairie	Nombre de séances	SADE	Maire, SE, SDLP, SAAF, SSI, ST, OPA, Police		10	Séance	250 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
1.5.6	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	Mairie	Taux de mise en œuvre du plan	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Action	5 000 000	5 000 000		5 000 000	-	-	-
1.5.7	Mettre en place et animer un cadre de co-production de la sécurité locale par les élus locaux et les forces de sécurité publique	Envergure communale	Nombre de Séances	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		5	Action	250 000	1 250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
1.5.8	Mettre en place le système	Envergure	Nombre de Séances	SAAF	Maire, SE, SDLP,		1	Action	1 000 000	1 000 000	100 000	600 000	100 000	100 000	100 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	d'alerte et d'information sécuritaire au niveau local	communale			SSI, SADE, ST										
1.5.9	Dynamiser et animer le cadre intégrateur et les cadres de concertations avec les partenaires	Envergure communale	Nombre de Séances	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		5	Séance	3 000 000	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
1.5.10	Renforcer le dispositif de sécurité de la mairie et dans les bureaux d'arrondissement	Mairie et bureaux d'Arrondissements	Fonctionnalité du Dispositif	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		1	Prestation	10 000 000	10 000 000		10 000 000			
1.5.11	Installer la vidéo surveillance des locaux de l'administration communale	Mairie	Fonctionnalité du Dispositif	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	15 000 000	15 000 000		15 000 000			
1.5.12	Sécuriser la protection des données personnelles de la commune	Mairie	Conformité APDP	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		5	Prestation	1 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
1.5.13	Elaborer le plan local de sécurité (PLS)	Mairie	Taux d'exécution du plan	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		1	Prestation	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
1.5.14	Exécuter le plan local de sécurité (PLS) /Mettre en place une dotation d'appui à la sécurité (dotation en carburant et moto)	Mairie	Taux d'exécution du plan	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		5	Prestation	3 000 000	15 000 000	0	4 000 000	5 000 000	3 000 000	3 000 000
1.5.15	Actualiser et mettre en œuvre le Plan de Contingence	Mairie	Taux d'exécution du plan	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST		1	Prestation	35 000 000	35 000 000	-	5 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
1.5.16	Faire le plaidoyer pour le renforcement de l'effectif des agents de sécurité et leur dotation	Maire			DGPN		2	Mission	200 000	400 000		200 000		200 000	

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	en matériel roulant														
Total 1.5										127 150 000	10 950 000	52 650 000	22 450 000	20 650 000	20 450 000
Projet 1.6: Renforcement de la stratégie communale de mobilisation des ressources															
1.6.1	Actualiser le plan de mobilisation des ressources	Mairie	Plan actualisé et validé	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST	TC RAI	et1	Atelier	3000000	3 000 000		3 000 000			-
1.6.2	Actualiser et vulgariser le répertoire des taxes locales	Mairie	Répertoire actualisé, validé et disséminé	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST	TC RAI	et2	Atelier	250000	500 000	-	250 000	-	250 000	-
1.6.3	Animer le cadre de concertation mobilisation des ressources	Mairie	Nombre de session	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST	TC RAI	et20	Session	75 000	1 500 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
1.6.4	Définir et mettre en œuvre les modes de gestion des infrastructures	Mairie	Nombre d'IM disposant de Mode de gestion	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	TC RAI	et1	Atelier	5 850 000	5 850 000	-	5 850 000	-	-	-

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	marchandes et économiques														
1.6.5	Elaborer le répertoire des opérateurs économiques, les ONG et autres associations caritatives de la commune	Mairie	Base de données des opérateurs, ONG et OSC actualisée et validée	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		5	Atelier	100 000	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
1.6.6	Organiser des foires artisanales chaque année	Bassila, Manigri, Alédjo et Pénessoulou	Nombre de Foire	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		5	Atelier	10 000 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
1.6.7	Instituer une journée annuelle de la participation au développement local et organiser une table ronde autour du financement du	Mairie	Nombre d'Édition et le Montant mobilisé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		4	Édition	1 500 000	6 000 000		1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	développement communal														
1.6.8	Identifier et évaluer le gisement fiscal de la commune	Mairie	Taux d'accroissement du gisement fiscal	SAAF	Maire, SE, SDLP, SSI, SADE, ST	TC et RAI	1	Prestation	5000000	5 000 000				5000000	
1.6.9	Développer le Registre Foncier Urbain	Mairie	Fonctionnalité du RFU	SADE	Maire, SE, SDLP, SSI, SAAF, ST	TC et RAI	1	Prestation	150000000	150 000 000		150000000			
Total 1.6										222 350 000	10 400 000	171 000 000	11 900 000	17 150 000	11 900 000
Projet 1.7: Dynamisation de l'intercommunalité, la coopération décentralisée et la diaspora															
1.7.1	Libérer les engagements financiers de la commune au sein des intercommunalités	Mairie	Proportion de paiement des cotisations	SAAF	Maire, SE, SDLP,		5	Mandat de paiement	10 000 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
1.7.2	Dynamiser la coopération Bassila-Sulzbach Sarr	Mairie	Nombre de rencontres à Bassila-	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF,		1	Action	8 000 000	8 000 000	500 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
			Sulzbach		SADE, ST										
1.7.3	Rechercher de nouveaux partenariats de coopération décentralisée	Mairie	Nombre de nouvelles Conventions signées	SDLP	Maire, SE, SSL, SAAF, SADE, ST		1	Dossier	6 000 000	6 000 000	-	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
1.7.4	Mettre en place le cadre de concertation avec la diaspora	Mairie	Nombre de séances, Nombre de projets financés	SDLP	Maire, SE, SSL, SAAF, SADE, ST		1	Séance	2 500 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Total projet 1.7										66 500 000	11 000 000	17 000 000	13 000 000	13 000 000	12 500 000
Total Programme 1										1 041 200 000	164 890 000	339 690 000	215 390 000	190 340 000	130 890 000
PROGRAMME 2: Sécurisation foncière, modernisation de l'agriculture et gestion durable des terres agricoles															
Projet 2.1: Modernisation de l'agriculture															
2.1.1	Former les producteurs au respect des itinéraires techniques de production agricole	Envergure communale	Nombre de producteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSL, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA	5	Session	5 000 000	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
2.1.2	Renforcer les capacités des producteurs dans la mise en œuvre des mesures de gestion durable des terres agricoles	Envergure communale	Nombre de producteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA	5	Session	5 000 000	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
2.1.3	Faciliter l'accès des producteurs aux financements agricoles	Envergure communale	Nombre d'OPA appuyés ayant bénéficié de crédit	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA	4	Dossier	2 500 000	10 000 000		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
2.1.4	Former à la production et l'utilisation d'engrais organiques	Envergure communale	Nombre de producteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA	3	Session	1 000 000	3 000 000			1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total 2.1										63 000 000	10 000 000	12 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000
Projet 2.2: Promotion des filières agricoles porteuses															
2.2.1	Créer et faire fonctionner les plateformes d'innovation	Envergure communale	Nombre de PI/CVA fonctionnelles	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, P	CCeC/ATDA, DDAE, P	12	Processus	2 500 000	30 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	autour des filières porteuses riz, miel, maïs, soja, anacarde, manioc, igname, maraîchage, lait, viande, œuf et aquaculture				SADE, ST										
2.2.2	Faciliter un meilleur accès des acteurs des plateformes aux intrants, aux équipements modernes et à la maîtrise des itinéraires techniques de production	Envergure communale	Nombre de produits satisfaits	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAE, P	5	Plaidoyer	25 000 000	125 000 000	15 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	35 000 000
2.2.3	Labéliser au moins deux produits du terroir pour la dynamisation	Envergure communale	Nombre de produits doté de Label	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	ANAT, CCeC/ATDA, DDAE, P	2	Processus	10 000 000	20 000 000		10 000 000		10 000 000	

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	de l'économie locale														
Total 2.2										175 000 000	15 000 000	45 000 000	35 000 000	45 000 000	35 000 000
Projet 2.3: Sécurisation du foncier															
2.3.1	Renforcer le fonctionnement des structures de gestion foncière	Envergure communale	Nombre de structures formées	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	ANDF	1	Ateliers	4 100 000	4 100 000		2 600 000	1 500 000		
2.3.2	Organiser la délivrance des documents de sécurisation foncière au profit des populations	Mairie	Nombre d'ADC délivrés	SADE	Maire, SE, SAAF,	ANDF	1	Séance	5 000 000	5 000 000	1 000 000,00	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
2.3.3	Sensibiliser les propriétaires terriens sur les modalités de la mise en valeur des terres agricoles	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Nombre de Propriétaires Terriens touchés	SADE	Maire, SE, SAAF,	DDCV DD, ANDF	5	Emissions	50 000	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Total 2.3										9 350 000	1 050 000	3 650 000	2 550 000	1 050 000	1 050 000
Projet 2.4: Amélioration de la sécurité alimentaire et de nutrition de la commune															

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
2.4.1	Former les ménages sur la bonne gestion des stocks alimentaires	Envergure communale	Nombre de ménages formés	SADE	Maire, SE, SAAF, ZS/BLA	PNDPE	5	Session	500 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
2.4.2	Appuyer l'installation des jardins de case et des jardins scolaires au niveau des villages à risque élevé	16 villages à haut risque	Nombre de ménages /écoles touchés par les Jardins de case	SADE	Maire, SE, SAAF, ZS/BLA, CCeC/ATDA	PNDPE	3	Action	350 000	1 050 000	350 000	350 000	350 000		
2.4.3	Renforcer le fonctionnement des plateformes d'innovations volaille-chair et petits ruminants-chair	Envergure communale	Nombre de têtes de volaille et de Petits ruminants produits /an	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST, OPA	CCeC/ATDA, DDAE	2	Session	500 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
2.4.4	Animer les cadres de concertation sur la SAN	Mairie	Nombre de séances statutaires tenues	SADE	Maire, SE, SAAF, ZS/BLA, CCeC/ATDA	PNDPE	20	Session	50 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
Total 2.4										5 550 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	900 000	900 000
Projet 2.5: Appui au développement des activités de transformations agro-alimentaires															
2.5.1	Organiser les acteurs de la transformation des différentes filières porteuses	Envergure communale	Nombre de Faïtières de coopératives fonctionnelles	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST, OPA	CCeC/ATDA, DDAE, P	3	Session	500 000	1 500 000				500000	1000000
2.5.2	Organiser des sessions de formation à l'endroit des acteurs de la transformation	Envergure communale	Nombre de transformateurs formés/recyclés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST, OPA	CCeC/ATDA, DDAE, P	4	Session	100 000	400 000		100 000	100 000	100 000	100 000
2.5.3	Faciliter l'accès des acteurs aux structures de financement	Envergure communale	Nombre de producteurs satisfaits	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAE, P	1	Dossier	5000000	5 000 000			5000000		
Total 2.5										6 900 000	0	100 000	5 100 000	600 000	1 100 000
Projet 2.6: Promotion de la consommation locale responsable															
2.6.1	Organiser des foires du consommateur local	Alédjo, Bassila, Manigri et	Nombre de Foires	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, P	CCeC/ATDA, DDAE, P	5	Atelier	1 000 000	5 000 000			1 000 000	2 000 000	2 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
		Pénessoulou			SADE, ST										
2.6.2	Renforcer les capacités des producteurs et artisans sur les normes de qualité et d'hygiène	Envergure communale	Nombre d'artisans formés/an	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAE, P	3	Session	500000	1 500 000			500 000	500 000	500000
Total 2.6										6 500 000	0	0	1 500 000	2 500 000	2 500 000
Projet 2.7: Développement des mécanismes innovants de mise en marché des produits agricoles															
2.7.1	Créer, animer et dynamiser les clusters agricoles autour des produits porteurs	Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessoulou	Nombre de clusters fonctionnels	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAE, P	3	Processus	3 000 000	9 000 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000	
2.7.2	Mettre en place un système communal d'information sur le marché agricole	Mairie	fonctionnalité du dispositif	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CCeC/ATDA, DDAE, P	1	Atelier	2 000 000	2 000 000		2 000 000			
2.7.3	Mettre en place et animer le	Envergure communale	Nombre d'unités de warranta	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, P	CCeC/ATDA, DDAE, P	3	Atelier	50 000	400 000		100 000	100 000	100 000	100 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	dispositif de warrantage		ge fonctionnelles		SADE, ST										
2.7.4	Renforcer les capacités des artisans de la commune	Envergure communale	Nombre d'artisans formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CPS	5	Session	1 000 000	5 000 000	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000
2.7.5	Créer une "pépinière" des artisans locaux	Bassila	Centre de promotion de l'artisanat (Etudes et travaux)	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CPS	1	Action	160000000	160 000 000	-	10 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
2.7.6	Mettre en œuvre le plan d'actions de l'Unité Locale de Promotion de l'Emploi	Mairie	Nombre d'emplois créés	ULPE/SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	CPS	5	Action	1 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total 2.7										11 400 000	0	5 100 000	3 100 000	3 100 000	100 000
Total Programme 2										277 700 000	27 300 000	67 600 000	62 000 000	66 650 000	54 150 000
PROGRAMME 3 : Développement des infrastructures et équipements résilients, des services à la population et de l'inclusion sociale															
Projet 3.1: Désenclavement du territoire communal															

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
3.1.1	Aménager les pistes de dessertes rurales de la commune	Réseau prioritaire communal	Nombre de Kml aménagés	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	D/TP Djougou 1	40	DAO	15 000 000	600 000 000		300 000 000	300 000 000		-
3.1.2	Réaliser les entretiens courants des pistes de dessertes rurales de la commune	Réseau prioritaire communal	Nombre de Kml de piste entretenus/an	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	D/TP Djougou 1	250	DAO	500 000	125 000 000	45 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
3.1.3	Réaliser les entretiens périodiques des pistes de dessertes rurales de la commune	Réseau prioritaire communal	Nombre de Kml de piste réhabilités	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	D/TP Djougou 1	30	DAO	13 000 000	390 000 000	72 310 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	77 690 000
3.1.4	Réaliser des ouvrages de franchissement	Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessoulou	Nombre d'ouvrages réalisés	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	D/TP Djougou 1	15	DAO	7 000 000	105 000 000	-	35000000	35000000	35000000	
3.1.5	Plaider pour la finition du pont métallique sur	Adjimon	Nombre de Rapport de mission	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF,	D/TP Djougou 1	2	Mission	300 000	600 000				300 000	300 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	le fleuve ADJIMON				SADE, ST										
Total 3.1										1 220 600 000	117 310 000	435 000 000	435 000 000	135 300 000	97 990 000
Projet 3.2: Aménagement des aires de stationnement et de parking															
3.2.1	Réaliser l'étude de faisabilité de l'aménagement de la gare routière de Pénessoulou, et de celle des marchés/gares routières de Manigri et Biguina	Pénessoulou, Manigri et Biguina	Rapport APD et DAO	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	40 000 000	40 000 000	-	40 000 000	-	-	-
3.2.2	Réaliser un aménagement sommaire des gares routières de Pénessoulou, de Manigri, Kprèkètè et Frignon	Pénessoulou, Manigri et Biguina	Taux de construction d'infrastructures	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		4	DAO	30 000 000	120 000 000	-	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
3.2.3	Construire des infrastructures et	Bassila	Taux d'exécution	ST	Maire, SE, SSI,		1	DAO	253000000	253 000 000		128 000 000	75 000 000	25 000 000	25 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	équipements complémentaires dans le parking de la ville de Bassila		ion des travaux		SAAF, SADE, SDLP										
3.2.4	Renforcer les capacités des conducteurs de taxi-auto et taxi-moto	Envergure communale	Nombre de conducteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		10	Prestation	200 000	2 000 000		500 000	500 000	500 000	500 000
3.2.5	Construire et mettre en exploitation des magasins de stockage des produits agricoles	Bassila	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		2	DAO	35 000 000	70 000 000		35 000 000		35 000 000	
Total 3.2										485 000 000	0	233 500 000	105 500 000	90 500 000	55 500 000
Projet 3.3 : Réalisation des aménagements agro-pastoraux															
3.3.1	Réaliser une étude de faisabilité des aménagements agricoles dans les zones de concentration économique	Salmanga, Modogui	Rapport APD et DAO validés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		2	Prestation	25 000 000	50 000 000		25 000 000	25 000 000	-	-

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	de la commune (Salmanga, Modogui)														
3.3.2	Réaliser des études de faisabilité, d'avant-projet détaillé, l'élaboration du dossier d'appel d'offre et des travaux de construction des unités de transformation dans la commune de Bassila.	Bassila, Manigri et Pénessoulou	Rapport APD, DAO et projet de réalisation validés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		3	Prestation	7 000 000	21 000 000	-	21 000 000	-	-	-
3.3.3	Actualiser le projet de recherche de financement pour l'aménagement des zones de concentration économique dans la commune	Salmanga, Modogui	Accord de financement	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		2	Prestation	5 000 000	10 000 000	-	-	10 000 000	-	-

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	(Salmanga, Modogui)														
3.3.4	Réaliser l'études de faisabilité pour l'aménagement et de périmètres irrigués (études géophysiques, élaboration DAO, forages)	Alédjo, Kikélé Bassila Kémétou Adjiro	Rapport APD et DAO	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		2	Prestation	10 000 000	20 000 000	-	20 000 000	-		
3.3.5	Aménager des bas-fonds pour la production du riz, le maraichage et les activités aquacoles	Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessou lou	Nombre d'Ha aménagés	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		10	DAO	30 000 000	300 000 000	150 000 000	-		75 000 000	75 000 000
3.3.6	Aménager/entretenir les aires de pâturage et les couloirs de passage et les	Envergure communale	Taux d'exécution du plan agro-pastoral	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP		1	Ha; kml; Point d'eau	110 000 000	110 000 000	30 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	points d'abreuvement														
Total 3.3										511 000 000	180 000 000	86 000 000	55 000 000	95 000 000	95 000 000
Projet 3.4: Développement des équipements/ infrastructures marchands et économiques															
3.4.1	Réaliser une étude pour la mise en valeur des sites BornFoden de Manigri et de Biguina	Manigri, Biguina	Rapport APD et DAO	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
3.4.2	Construire le marché de Frignon	Frignon	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	DAO	600 000 000	600 000 000	350 000 000	250 000 000	-	-	-
3.4.3	Construire un bloc de six boutiques au marché d'Aoro	Aoro	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	DAO	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	-	-	-
3.4.4	Construire le marché à bétail de Aoro		Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF,		1		80 000 000	80 000 000	80 000 000				

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
					SADE, SDLP										
3.4.5	Aménager et mettre en valeur le site touristique de la forêt des singes "magistrats" de Kikélé	Kikélé	Taux d'exécution des travaux	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	DDCV DD	1	DAO	18 000 000	18 000 000	18 000 000	-	-	-	-
3.4.6	Réfectionner les blocs de boutiques et boucheries dans la commune	Marchés, commune	Nombre de boutiques et boucheries réhabilitées	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		9	DAO	10 000 000	90 000 000	10 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
3.4.7	Réfectionner les blocs de hangars dans les marchés de la commune	Marchés, commune	Nombre de hangars réhabilités	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		10	DAO	5 000 000	50 000 000	-			25 000 000	25 000 000
3.4.8	Réaliser les travaux confortatifs et mettre en service l'abattoir de la	Bassila	Taux d'exécution des travaux confortatifs	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	DAO	20 000 000	20 000 000	-	-	20 000 000		-

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	ville de Bassila														
3.4.9	Créer et aménager des aires de stationnement pour les conducteurs de taxi-moto	Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessoulou Frignion, Biguina, Kprèkètè, Doguè	Nombre d'aires de stationnement construits	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		4	DAO	1 500 000	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-
3.4.10	Réaliser et exploiter des espaces publicitaires	Envergure communale	Nombre de panneaux réalisés	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		20	DAO	3 000 000	60 000 000	-		30 000 000	30 000 000	
3.4.11	Réhabiliter/Construire des unités artisanales de transformation pour certaines filières	Réhabiliter/Construire des unités artisanales de transformation, filières	Etudes et Unité de transformation	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		3	DAO	25000000	75 000 000			25 000 000	25 000 000	25 000 000
3.4.12	Mettre en place des partenariats	Envergure	Nombre de	SDLP	Maire, SE, SSI,		2	TdR	2 500 000	5 000 000	0	2 500 000	2 500 000	0	0

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	publics privés pour l'exploitation des infrastructures économiques et marchandes	communale	Convention		SAAF, SADE, ST										
Total 3.4										1 025 000 000	473 000 000	278 500 000	103 500 000	100 000 000	70 000 000
Projet 3.5: Amélioration de la qualité et de l'accèsibilité des populations aux services sociaux de base															
3.5.1	Construire et équiper des centres d'alphabétisation	Akaradè, Doguè, Aoro	Nombre de centres fonctionnels	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		3	DAO	60 000 000	180 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000		
3.5.2	Réhabiliter et mettre au norme l'orphelinat de Bassila	Bassila	fonctionnalité de l'orphelinat	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	ONG	1	DAO	90 000 000	90 000 000		30 000 000	30 000 000	30 000 000	
3.5.3	Elaborer le Plan Communal du Secteur de l'Education (PCSE)	Mairie	Taux d'exécution du Plan	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	Région Pédagogique	1	Prestation	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
3.5.4	Réaliser les clôtures pour les Ecoles	Alédjo, Bassila, Manigri,	Nombre d'écoles	ST	Maire, SE, SSI,	Région Pédagogique	5	DAO	25 000 000	125 000 000			50 000 000	50 000 000	25 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	Maternelles et Primaires Publiques de la commune et la Région Pédagogique	Pénessoulou	clôturées		SAAF, SADE, SDLP										
3.5.5	Construire et équiper en mobiliers des modules de classes dans les EM et EPP	Envergure communale	Nombre de salles de classes construites	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Région Pédagogique	3	DAO	30 000 000	240 000 000	120 000 000	60 000 000		60 000 000	
3.5.6	Réhabiliter des modules de classes dans les EM et EPP	Envergure communale	Nombre de salles de classes réhabilitées	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Région Pédagogique	10	DAO	7 000 000	70 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
3.5.7	Elaborer le Plan Communal du Secteur de la santé (PSS)	Mairie	Plan validé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	Zone Sanitaire	1	Prestation	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
3.5.8	Construire des maternités isolées	Bayakou, Adjimon	Nombre de Maternités isolées fonctionnelles	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Zone Sanitaire	2	DAO	32500000	65 000 000	65 000 000				

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
3.5.9	Réhabiliter et équiper des formations sanitaires	Envergure communale	Nombre de Maternités isolées fonctionnelles	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Zone Sanitaire	5	DAO	24000000	120 000 000	20 000 000			50 000 000	50 000 000
3.5.10	Construire les logements pour les chefs postes des centres de santé	Envergure communale	Nombre de logements construits	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	Zone Sanitaire	5	DAO	25 000 000	150 000 000	100 000 000		25 000 000		25 000 000
3.5.11	Réaliser/Réfectionner des PEA et veiller à la qualité de l'eau fournie par la réalisation des ouvrages hydrauliques par les opérateurs privés (Fondations, ONG, particuliers)	Envergure communale	Nombre de PEA réalisées/réhabilitées	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDEM	3	DAO	10 000 000	80 000 000	-	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
3.5.12	Actualiser le Plan	Mairie	Taux d'exécution	SDLP	Maire, SE, SSI,	DDEM	1	Prestation	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	Communal Eau		ion du plan		SAAF, SADE, ST										
3.5.13	Construire des stades dans les arrondissements (Pénessoulou et Manigri)	Pénessoulou, Manigri	Nombre & taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDCV DD	2	DAO	102 000 000	204 000 000	204 000 000				-
3.5.14	Promouvoir les sports et jeux traditionnels	Envergure communale	Taux de mise en œuvre du plan d'action	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		5	Action	1 000 000	5 000 000	-	1 000 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000
3.5.15	Actualiser le PHAC	Mairie	PHAC actualisé et validé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDS, DDCV DD	1	Prestation	8 000 000	8 000 000	-	8 000 000	-	-	-
3.5.16	Opérationnaliser le PHAC (Filière de gestion des déchets solides à Bassila	Envergure communale	Taux de mise en œuvre du plan d'action	SADE, ST	Maire, SE, SSI, SAAF,	DDS, DDCV DD	1	Filière GDS	195 000 000	195 000 000	70 000 000		125 000 000		

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
3.5.17	Installer les infrastructures numériques à la mairie	Mairie	Fonctionnalité des infrastructures numériques de la mairie	SSI	Maire, SE, SDLP, SAAF, SADE, ST		1	Prestation	15 000 000	15 000 000	-	-	15 000 000	-	-
3.5.18	Acquérir, installer les lampadaires solaires dans les localités rurales	Envergure communale	Nombre de lampadaires installés et fonctionnels	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDE, DDCV DD	5	DAO	50 000 000	250 000 000	110 000 000	50 000 000	50 000 000	40 000 000	
3.5.19	Elaborer et mettre en œuvre le plan de maintenance des lampadaires solaires	Mairie	Taux d'exécution du plan	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDE, DDCV DD	400	Prestation	250 000	100 000 000	-	-	50 000 000	50 000 000	-
3.5.20	Négocier des partenariats pour la production et la mise à disposition de	Envergure communale	Nombre d'Accords et nombre de bénéficiaires	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDE, DDCV DD	2	Dossier	1 000 000	2 000 000	-			1 000 000	1 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	l'énergie renouvelable														
3.5.21	Inciter et faciliter l'installation des établissements hôteliers par des opérateurs privés	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Nombre d'Accords et capacité d'accueil de la commune	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDE, DDCV, DD	3	Rencontre	500 000	1 500 000		500 000	1 000 000	-	-
3.5.22	Viabiliser les zones loties	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou, Kprèkètè, Bodi	Nombre de KM Linéaire de routes aménagées	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDCV, DD	10	DAO	15 000 000	150 000 000			50 000 000	50 000 000	50 000 000
3.5.23	Aménager les sites touristiques prioritaires	10 sites prioritaires	Nombre de sites aménagés et fonctionnels	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	DDCV, DD	1	DAO	183 000 000	183 000 000	33 000 000	50 000 000	100 000 000	-	0
3.5.24	Réhabilitation et équipements des locaux des commissariats	Bassila, Manigri, Pénessoulou	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		2	DAO	5 000 000	10 000 000		5 000 000	2 500 000	2 500 000	

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	de la commune														
3.5.25	Réfectionner et équiper les bureaux d'arrondissement	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		4	DAO	26 000 000	104 000 000	-		52 000 000	52 000 000	-
3.5.26	Achever la clôture et l'aménagement de la cours de la Mairie	Mairie (Bassila),	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	DAO	30 000 000	30 000 000	-	30 000 000			-
3.5.27	Construire et équiper des mini-laboratoires d'analyses biomédicales dans les centres médicalisés	Manigri, Alédjo, Pénessoulou et Pkrèkètè	Nombre de mini-laboratoires construits et équipés	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		4		50 000 000	200 000 000		50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
3.5.28	Réhabiliter et équiper le logement du CRP	Bassila	Taux d'exécution des travaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP	MEMP	1	Logement et équipement	10 000 000	10 000 000			10 000 000		

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
3.5.29	Accorder un appui financier au CPS pour renforcer la prise en charge des populations vulnérables (PH, PTA, PV-VIH, ...) et aux associations des personnes vulnérables de la commune y compris la mise en place des transferts monétaires	CPS Bassila	Nombre de ménages /personnes appuyées	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		4		1 000 000	4 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
3.5.30	Plaider pour le renforcement des ressources humaines du CPS, Centre d'alphabétisation	Bassila	Nombre de courrier et de séance	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		2	Courrier et rencontre	100 000	200 000		100 000	100 000		
3.5.31	Promouvoir l'excellence dans le milieu	Envergure	Nombre de prix décernés	SDLP	Maire, SE, SSI,		4	Subvention	1 000 000	4 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	scolaire par un appui aux élèves cas sociaux	communale			SAAF, SADE, ST			annuelle							
3.5.32	Appuyer le fonctionnement du Comité POS pour la prise en charge des victimes de violences	Envergure communale	Nombre de séances appuyées	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST		16	Séance trimestrielle	100 000	1 600 000		400 000	400 000	400 000	400 000
3.5.33	Construire un module de toilettes au CPS	Bassila	Nombre de cabine de latrine	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, SDLP		1	Cabine de latrine	3 000 000	3 000 000			3 000 000		
Total 3.5										2 613 300 000	796 000 000	394 000 000	711 000 000	473 400 000	238 900 000
Total Programme 3										5 854 900 000	1 566 310 000	1 427 000 000	1 410 000 000	894 200 000	557 390 000
PROGRAMME 4 : Amélioration du cadre de vie, gestion durable des ressources naturelles et renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques															
Projet 4.1: Conservation de la biodiversité															
4.1.1	Veiller à l'application des textes de loi qui régissent les forêts en	Manigri, Pénessoulou, Bassila Alédjo	Nombre de séance de sensibilisation ;	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Canton nement Forestier CoFor MO	10	Mission	520 000	5 200 000	1 040 000	1 040 000	1 040 000	1 040 000	1 040 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	République du Bénin		Taux de conservation des forêts												
4.1.2	Créer et animer les clubs environnementaux au niveau des établissements scolaires et au niveau village	CEG de la commune	Nombre de Clubs Environnementaux fonctionnels	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Canton nement Forestier CoFor MO	25	Processus	50 000	1 250 000	500 000	500 000	250 000		
4.1.3	Prendre des textes communaux pour protéger les espèces (végétales et animales) en voie de disparition telles que le colombo magistat ; le karité, le néré, le baobab, le palmier à huile, le	Mairie	Existence de délibérations et arrêtés en application	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Canton nement Forestier CoFor MO	1	Session	520 000	520 000	-	520 000			

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	bambou et le tamarinier														
4.1.4	Restaurer et conserver les berges des cours d'eau	Envergure communale	Superficie de berge restaurée	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Canton nement Forestier CoFor MO	200	Action	50 000	10 000 000		2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
4.1.5	Protéger et valoriser les ressources en eau selon principe GIRE	Envergure communale	Existence de délibérations et arrêtés en application	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Canton nement Forestier CoFor MO	5	Action	100 000	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
4.1.6	Réaménager et entretenir les 4 jardins botaniques existants	Manigri, Pénessoulou, Bassila Alédjo	Taux de mise en œuvre des PSAPF	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Canton nement Forestier CoFor MO	4	Action	500 000	2 000 000		500 000	500 000	500 000	500 000
TOTAL 4.1										19 470 000	1 640 000	4 660 000	5 890 000	3 640 000	3 640 000
Projet 4.2: Renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques															

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
4.2.1	Déterminer les zones de plantations pour chaque village	52 villages de la commune	Superficie des zones de plantation sécurisées	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, ST, SDLP	Canton nement Forestier CoFor MO	52	Missio n	200 000	10 400 000		2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000
4.2.2	Réaliser et entretenir des plantations communales et communautaires	52 villages de la commune	Superficie de plantations réalisées / entretenues	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Canton nement Forestier CoFor MO	200	Action	500 000	100 000 000	10 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	30 000 000
4.2.3	Encourager les reboisements privés et communautaires	Envergure communale	Nombre de mesures incitatives prises / campagne	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	Canton nement Forestier CoFor MO	5	Campagne	200 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
TOTAL 4.2										125 000 000	0	15 000 000	50 000 000	40 000 000	20 000 000
Projet 4.3: Aménagement des forêts communautaires et communales															
4.3.1	Créer les forêts communales planifiées dans le Schéma	Partago, Kikélé, Salmanga	Superficie des zones de forêts communales	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Canton nement Forestier CoFor MO	3	Action	5 000 000	15 000 000	0		15 000 000		

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	Directeur d'Aménagement de la Commune		sécurisés												
4.3.2	Doter les forêts communales de Plans d'Aménagement Simplifiés (PAGS)	Partago, Kikélé, Salmanga, Kodowari	Nombre de PAGS élaborés	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Cantonement Forestier CoFor MO	4	Action	5 000 000	20 000 000				20 000 000	
4.3.3	Mettre en œuvre les plans simplifiés d'aménagement participatif des forêts sacrées, communautaires et communales	Partago, Kikélé, Salmanga, Kodowari	Taux de mise en œuvre des PAGS	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Cantonement Forestier CoFor MO	5	Action	7 500 000	37 500 000			7 500 000	15 000 000	15 000 000
TOTAL 4.3										72 500 000	0	0	22 500 000	35 000 000	15 000 000
Projet 4.4: Développement d'une exploitation forestière responsable															
4.4.1	Créer et faire fonctionner des Marchés Ruraux de Bois	Frigion et Nagayilé	Nombre de MRB créés et fonctionnels	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	Cantonement Forestier CoFor MO	2	Processus	20 000 000	40 000 000			20 000 000	20 000 000	

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
4.4.2	Développer l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (apiculture, héliciculture, myciculture (culture des champignons comestibles))	Envergure communale	Taux d'exécution du plan d'action des 3 filières	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE	Cantonement Forestier CoFor MO	3	Initiatives	10000000	30 000 000			10 000 000	10 000 000	10000000
4.4.3	Poursuivre la promotion des foyers améliorés	Envergure communale	Nombre d'émission et de séances ; proportion d'institutions utilisant le foyer amélioré	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP	WE-ONG, Cantonement Forestier CoFor MO	1	Campagne	15 000 000	15 000 000		5 000 000	10 000 000		
4.4.4	Développer la transformation des produits tropicaux (karité, néré, baobab, tamarin)	Envergure communale	Nombre de projets de transformation financés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE	Cantonement Forestier CoFor MO	4	Initiatives	10 000 000	40 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
4.4.5	Promouvoir l'agroforesterie	Envergure communale	Nombre de producteurs formés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE	Cantonement Forestier CoFor MO, CCeC	16	Initiatives	200 000	3 200 000	1 600 000	1 600 000			
TOTAL 4.4										128 200 000	1 600 000	16 600 000	50 000 000	40 000 000	20 000 000
Projet 4.5: Amélioration du cadre de vie et promotion du reboisement urbain															
4.5.1	Aménager les parcs d'attraction/espaces verts paysagers dans les chefs-lieux des arrondissements	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou	Nombre de projets soumis au financement approuvés	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDCV DD, Cantonement Forestier CoFor MO, CCeC	5	Action	10 100 000	50 500 000	100 000	50 100 000	100 000	100 000	100 000
4.5.2	Réaliser le verdissement des grandes agglomérations	Alédjo, Bassila, Manigri, Pénessoulou, Kprèkètè, Bodi	Kml Linéaire de reboisement ; nombre de plants mis en terre et	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	WE-ONG, Cantonement Forestier CoFor MO	100	Action	50 000	5 000 000	500 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
			entretenus												
4.5.3	Susciter l'adhésion des populations et des acteurs du bâtiment à l'utilisation massive des agglomérés autobloquants en terre stabilisée	Envergure communale	Nombre de promoteurs sensibilisés, Proportion d'infrastructures publiques construites en matériaux locaux	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, SADE	DDCV DD	10	Sensibilisation	50 000	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
4.5.4	Construire le mausolée Alphonse Alley	Bassila	Taux de réalisation du projet	ST	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, SADE	DDCV DD	1	Prestation	160 000 000	160 000 000		10 000 000	100 000 000	50 000 000	

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
4.5.5	Lotir les grandes agglomérations de la commune	Grandes Agglomérations	Nombre de grandes agglomérations loties avec l'appui de la Mairie	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	DDCV DD, ANDF	10	Prestation	100 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
TOTAL Projet 4.5										217 000 000	900 000	61 900 000	101 400 000	51 400 000	1 400 000
Projet 4.6 : Administration de l'espace communal															
4.6.1	Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune	Envergure communale	SDAC actualisé et approuvé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDCV DD, ANDF	1	Prestation	30 000 000	30 000 000	30 000 000				
4.6.2	Exécuter le plan d'action du SDAC à travers le PDC)	Envergure communale	Taux d'exécution du plan d'action du SDAC	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDCV DD, ANDF	2	Activités	75 000 000	150 000 000			50 000 000	50 000 000	50 000 000
4.6.3	Achever la réalisation des PDU de Bassila, Manigri,	Bassila, Manigri, Kprèkètè, Alédjo et	PDU actualisé et approuvé	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, ST	DDCV DD, ANDF	2	Prestation	32 500 000	65 000 000	65 000 000				

Code	ACTIVITES	Localisation	Indicateur	Structure responsable	Structure associée	PTF	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE	MONTANT	PLANIFICATION FINANCIERE				
											2023	2024	2025	2026	2027
	Kprèkètè, Alédjo et Pénessoulou	Pénessoulou			SADE, ST										
4.6.4	Exécuter le plan d'action du PDU	Bassila, Manigri, Kprèkètè, Alédjo et Pénessoulou	Taux d'exécution du plan d'action du PDU	SDLP	Maire, SE, SSI, SAAF, SADE, ST	DDCV DD, ANDF	100	Activités	50 000	5 000 000		1 000 000	2 000 000	2 000 000	
4.6.5	Etendre la réalisation des Plans fonciers ruraux	Envergure communale	Disponibilité du Plan cadastral de la commune approuvé	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	DDCV DD, ANDF	52	Activités	5 000 000	260 000 000		100 000 000	100 000 000	60 000 000	
4.6.6	Créer des réserves administratives dans tous les villages de la commune	Envergure communale	Nombre de réserves administratives sécurisées	SADE	Maire, SE, SSI, SAAF, SDLP, ST	DDCV DD, ANDF	52	Délibération Arrêté	200 000	10 400 000			10 400 000		
TOTAL Projet 4.6										520 400 000	95 000 000	101 000 000	162 400 000	112 000 000	50 000 000
TOTAL PROGRAMME 4										1 082 570 000	99 140 000	199 160 000	392 190 000	282 040 000	110 040 000
TOTAL PDC 4										8 256 370 000	1 857 640 000	2 033 450 000	2 079 580 000	1 433 230 000	852 470 000

LISTE DES ANNEXES

Délibération du conseil communal portant autorisation d'élaboration du PDC IV

Arrêté communal portant création, composition, attribution et fonctionnement du comité de pilotage d'élaboration du PDC IV

Délibération du conseil communal portant validation du PDC IV

Matrice de prise en compte du Dividende Démographique

Matrice d'intégration et adaptation du PDC IV de la commune de Bassila aux changements climatiques

Arrêté préfectorale portant approbation de la délibération d'adoption du PDC IV

Cadre de suivi des ODD

Liste des conseillers communaux de la 4^{ème} mandature

Liste des outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation



MINISTÈRE DE LA
DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
REPUBLICQUE DU BENIN

COMMUNE DE BASSILA
DEPARTEMENT DE LA DONGA
B.P. : 07 Téléphone +229 662 087 77
Email : mairie.bassila@gmail.com



DELIBERATION 2022 N°67/19/MB-SE DU CONSEIL COMMUNAL

Portant autorisation du processus d'évaluation du PDC 3 et d'élaboration du PDC 4 de la commune de Bassila.

Le conseil communal de Bassila, régulièrement convoqué et réuni en session extraordinaire le vendredi 17 juin 2022, le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence ;

Effectif total des Conseillers : 25

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers absents : 08

Procuration : 00

vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu la décision n°060/CENA/PT/VP/CB/SEP/SP du 20 mai 2020, portant proclamation des résultats définitifs des élections communales et municipales du 17 mai 2020 ;

vu la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin,

vu la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin ;

vu la loi n°2020-13 du 04 juin 2020 portant interprétation et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin ;

vu le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du gouvernement;

vu l'arrêté préfectoral année 2020 n°7/0064/P-SG-CM-STCCD-DCLC du 09 juin 2020 portant constatation de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la commune de Bassila ;

vu l'arrêté communal année 2020 n°67/014/MB-SG-DSA du 10 juin 2020 portant constatation de l'élection des chefs d'arrondissement de la commune de Bassila ;

vu l'arrêté communal année 2022 n°67/014 /MB/SA du 22 avril 2022
portant nomination de la Secrétaire Exécutive de la Commune de
Bassila,

par dix-sept (17) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (00) abstention ;

Décide

Article 1^{er} : Est adoptée l'autorisation du processus d'évaluation du PDC 3 et d'élaboration du PDC 4 de la commune de Bassila.

Article 2 : La Secrétaire Exécutive et le Chef du Service du Développement Local et de la Planification sont chargés chacun en ce qui le concerne de la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération prend effet pour compter de la date de son approbation par l'autorité de tutelle.

Pour extrait conforme au compte rendu.

Fait à Bassila, le 17 juin 2022



Le Maire


Filiki Birou TASSOU ZAKARI

Annexe 2 : Arrêté communal portant création, composition, attribution et fonctionnement du comité de pilotage d'élaboration du PDC IV



MINISTÈRE DE LA
DÉCENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
REPUBLIQUE DU BENIN

COMMUNE DE BASSILA
DÉPARTEMENT DE LA DONGA
B.P. : 07 Téléphone : + 229 662 087 77
Email : mairie.bassila@gmail.com



ARRÊTÉ COMMUNAL

**ANNÉE 2022 N°67/ 50 /MB/SE/SDLP/DSA DU 11
NOVEMBRE 2022 PORTANT CRÉATION,
COMPOSITION, ATTRIBUTIONS ORGANISATION
ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PILOTAGE
DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PDC IV DE LA
COMMUNE DE BASSILA**

LE MAIRE DE LA MAIRIE DE BASSILA,

*vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin
telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019,*

*vu la loi N 2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'Administration territoriale en
République du Bénin,*

*vu l'arrêté préfectoral Année 2020 N°7/0064/P-SG-CM-STCCD-DCLC du 9 Juin 2020
portant constatation du résultat de l'élection du Maire, des Adjoints au Maire de la
Commune de Bassila,*

*vu l'arrêté communal année 2020 n°67/014/MB-SG-DSA du 10 juin 2020 portant
constatation de l'élection des Chefs d'Arrondissement de la commune de Bassila,*

*vu les procès-verbaux des résultats de tirage au sort des secrétaires exécutifs des mairies
du 31 mars et du 07 avril 2022,*

*vu l'arrêté communal année 2022 n°67/14/MB/SA du 22 avril 2022 portant nomination de
la Secrétaire Exécutive de la commune de Bassila,*

*vu les procès-verbaux des résultats de tirage au sort des hauts responsables administratifs
et techniques des mairies du 15 avril et du 10 mai 2022,*

*vu la délibération 2022 N°67/MB-SE du 17 juin 2022 du Conseil Communal portant
autorisation du processus d'évaluation du PDC 3 et d'élaboration du PDC 4 de la
commune de Bassila,*

considérant les nécessités de service,

ARRÊTE

Article 1er : Dans le cadre de l'élaboration du PDC IV de la commune de Bassila, il est
mis sur pieds un comité de pilotage chargé de conduire le processus

Article 2 : Le comité de pilotage ainsi créé est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Maire de la commune ou son représentant ;

Vice-Présidente : La Secrétaire Exécutive de la mairie de Bassila ;

1^{er} Rapporteur : La Responsable du Développement Local et de la Planification ;

2^{ème} Rapporteur : Le Directeur Départemental du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ou son Représentant ;

Membres :

- les deux adjoints au Maire de la commune de Bassila ;
- les quatre Chefs d'arrondissements de la commune de Bassila ;
- les quatre Présidents des Commissions Permanentes du Conseil communal ;
- le Responsable des Affaires Administratives et Financières de la mairie ;
- le Responsable des Affaires Domaniales et Environnementales ;
- le Responsable du Service Technique de la mairie ;
- le Responsable des Systèmes d'Information ;
- le Chef Service de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la Préfecture de Djougou ;
- le Chef Division de la Planification et du Suivi-évaluation de la mairie de Bassila ;
- le Chef Division des Projets, Etudes et Statistiques de la mairie de Bassila ;
- le Chef Cellule communale de Bassila de l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA4) ;
- le Receveur Auxiliaire des Impôts de Bassila ;
- le Trésorier Communal de Bassila ;
- la Médecin Coordonnatrice de la Zone Sanitaire de Bassila ;
- le Chef Centre de Promotion Sociale de Bassila
- le Chef de la Région Pédagogique ;
- le Commissaire de la ville de Bassila ;
- le Responsable de la Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- le Président de l'Union communale des producteurs de Bassila ;
- le représentant des éleveurs de la commune de Bassila ;
- les présidents des associations de développement des arrondissements ;
- le représentant des exploitants forestiers ;
- deux représentantes des femmes ;
- le Président de l'Association des Parents d'Elèves de la commune de Bassila ;
- le Président du Collectif des Artisans ;
- un (e) représentant (e) des jeunes ;
- un (e) représentant (e) des personnes en situation de handicap ;
- un (e) représentant (e) d'ONG intervenant dans la commune de Bassila ;
- un (e) représentant (e) de la Société civile ;
- deux personnes ressources.

Article 3 : Le Comité de pilotage a pour missions de :

- conduire le processus d'élaboration du PDC IV ;

- élaborer et faire adopter le budget prévisionnel du processus ;
- élaborer et faire adopter le plan d'actions de communication du processus ;
- assurer la mobilisation des communautés autour du processus ;
- assurer l'organisation des ateliers ;
- assurer la mise en place de la logistique lors des ateliers ;
- assurer un accès facile aux informations nécessaires ;
- impliquer effectivement les parties prenantes et prendre en compte leurs attentes depuis l'élaboration des Termes de Référence (TDR) jusqu'à la dissémination des résultats en passant par la finalisation;
- orienter une meilleure conduite de l'élaboration du PDC et de veiller à la mise en œuvre diligente desdites orientations ;
- faciliter la réalisation du PDC tant, sur les plans technique, administratif, financier, politique que logistique ;
- respecter le cahier de charges de l'équipe d'élaboration notamment la conformité des outils méthodologiques par rapport aux TDR, l'examen de tous les rapports d'étape ainsi que les rapports provisoire et final;
- coordonner les travaux de présentation et de dissémination des résultats ;
- prendre en compte au niveau de toutes les étapes du processus, les préoccupations transversales telles que le genre, les droits de l'homme, l'équité, l'environnement;
- suivre la mise en œuvre des recommandations issues des divers ateliers.

Article 4 : Le comité se réunit sur convocation de son président toutes les fois qu'il juge nécessaire pour évaluer le niveau d'avancement des activités et assurer une bonne planification de celles-ci.

Article 5 : Le Comité d'élaboration peut, au besoin solliciter l'appui du comité départemental chargé de coordonner les évaluations dans le département de la Donga.

Article 6 : Le comité de pilotage est doté d'un Comité Technique en son sein composé comme suit :

- la Secrétaire Exécutive de la mairie ;
- la Responsable du Développement Local et de la Planification ;
- le Responsable des Affaires Administratives et Financières ;
- le Responsable des Services Techniques ;
- le Responsable des Affaires Domaniales et Environnementales.

Articles 7 : Dans le cadre de l'approche mixte, le comité Technique ainsi issu du Comité de Pilotage a pour missions de :

- faire le suivi du processus ;
- proposer et valider les choix et les méthodes de conduite du processus ;
- assurer la prise en compte et le suivi du cahier de charge de l'appui technique ;
- veiller à la prise en compte des thèmes transversaux (genre, gestion des crises, environnement/ressources naturelles, changement climatique, théorie de changement...);
- contribuer aux travaux de groupes inter ateliers communaux (rédaction, lecture, préparation technique...).

Article 8 : Le Comité de pilotage peut faire appel à toute personne ressources dont les compétences lui paraissent nécessaires à l'accomplissement de sa mission en l'occurrence les représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Article 9 : L'ordonnateur du budget communal met à la disposition du Comité de pilotage les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 10 : Le Présent arrêté communal qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Bassila, le 11 novembre 2022

Edikibirou TASSOU ZAKARI

Ampliations

- ✓ PD.....01
- ✓ DDPD/DONGA.....01
- ✓ ACAD.....01
- ✓ Autres communes Donga.....03
- ✓ Membres47
- ✓ Chrono.....01

 MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE REPUBLIQUE DU BENIN	COMMUNE DE BASSILA DEPARTEMENT DE LA DONGA B.P. : 07 Téléphone +229 662 087 77 Email : mairie.bassila@gmail.com
--	---

DELIBERATION 2023 N°67/24/MB/SE DU CONSEIL COMMUNAL

Portant validation de la dernière version du Plan de Développement Communal IV de la commune de Bassila après prise en compte des observations de la DGPD et DGCS-ODD.

Le conseil communal de Bassila, régulièrement convoqué et réuni en sa troisième session extraordinaire le lundi 27 novembre 2023, le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence ;

Effectif total des Conseillers : 25 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers absents : 12 Procuration : 00	<i>vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;</i> <i>vu la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;</i> <i>vu la loi n°2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant statut général de la fonction publique en République du Bénin ;</i> <i>vu la loi n°2020-13 du 04 juin 2020 portant interprétation et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin ;</i> <i>vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;</i> <i>vu la décision n°060/CENA/PT/VP/CB/SEP/SP du 20 mai 2020, portant proclamation des résultats définitifs des élections communales et municipales du 17 mai 2020 ;</i> <i>vu le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du gouvernement ;</i> <i>vu l'arrêté préfectoral année 2020 n°7/0064/P-SG-CM-STCCD-DCLC du 09 juin 2020 portant constatation de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la commune de Bassila ;</i> <i>vu l'arrêté communal année 2020 n°67/014/MB-SG-DSA du 10 juin 2020 portant constatation de l'élection des chefs d'arrondissement de la commune de Bassila ;</i> <i>par treize (13) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (00) abstention ;</i>
---	--

Décide

Article premier : Est validée la dernière version du Plan de Développement Communal IV de la commune de Bassila après prise en compte des observations de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD).

Article 2 : Le Maire et La Secrétaire Exécutive sont chargés de la mise en œuvre de la présente délibération qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'autorité de tutelle.

Pour extrait conforme au compte rendu.

Fait à Bassila, le 28 novembre 2023



Le Maire


Dr. Filikibirou TASSOU ZAKARI

Annexe 4 : Matrice de prise en compte du Dividende Démographique

DOMAINES	Activités proposées	Reference de l'activité dans le Plan d'action	Objectif principal	Budget	Sources de financements	Acteurs d'exécution	Commentaires
Planification familiale (santé reproductive)	Accorder un appui financier au CPS pour renforcer la prise en charge des populations vulnérables (PH, PTA, PV-VIH, ...) et aux associations des personnes vulnérables de la commune y compris la mise en place des transferts monétaires	3.5.28	Garantir l'accès des services du CPS y compris les méthodes de planification familiale	4 000 000	Mixte	Mairie, HZ	
TOTAL				4 000 000			
Education et développement des compétences							
	Elaborer le Plan Communal du Secteur de l'Education (PCSE)	3.5.3	Contribuer à une coordination efficace des interventions dans le domaine de l'éducation	5 000 000	Mixte	Région pédagogique	
	Réaliser les clôtures pour les Ecoles Maternelles et Primaires Publiques de la commune et la Région Pédagogique	3.5.4	Contribuer à l'amélioration de la sécurité en milieu scolaire.	125 000 000	Budget communal	Région pédagogique	
	Construire et équiper en mobiliers des modules de classes dans les EM et EPP	3.5.5	Contribuer à de l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services socio de base dans le secteur de l'éducation.	240 000 000	Budget communal	Région pédagogique	
	Réhabiliter des modules de classes dans les EM et EPP	3.5.6	Contribuer à de l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services socio de base dans le secteur de l'éducation.	70 000 000	Budget communal	Région pédagogique	
	Mettre en place un plan de formation spécifique pour le numérique	1.4.7	Améliorer les compétences des cadres techniques à l'utilisation du numérique	20 000 000	Budget communal	MND	

	Former les producteurs au respect des itinéraires techniques de production agricole	2.1.1	Contribuer à l'amélioration du rendement des différentes spéculations agricoles	25 000 000	Mixte	ATDA4,DDAE P	
	Renforcer les capacités des producteurs dans la mise en œuvre des mesures de gestion durable des terres agricoles	2.1.2	Contribuer à la Gestion Durable des Terres (GRD)	25 000 000	Mixte	ATDA4,DDAE P	
	Former à la production et l'utilisation d'engrais organiques	2.1.4	Contribuer à la Gestion Durable des Terres (GRD)	3 000 000	Mixte	ATDA4,DDAE P	
	Former les ménages sur la bonne gestion des stocks alimentaires	2.4.1	Garantir la sécurité alimentaire	2 500 000	Mixte	ATDA4,DDAE P	
	Organiser des sessions de formation à l'endroit des acteurs de la transformation	2.5.2	Contribuer à l'amélioration de la qualité des produits et les revenus des transformateurs et transformatrice.	400 000	Mixte	ATDA4,DDAE P	
	Renforcer les capacités des producteurs et artisans sur les normes de qualité et d'hygiène	2.6.2	Améliorer les conditions d'hygiène dans les unités de transformation.	1 500 000	Mixte	MESTFP	
	Renforcer les capacités des artisans de la commune	2.7.4	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits artisanaux	5 000 000	Mixte	MESTFP	
	Construire et équiper des centres d'alphabétisation (mettre en œuvre le Programme d'Appui à la Gestion Décentralisée de l'Alphab"tisation)	3.5.1	Améliorer les conditions de travail des maîtres alphabétiseurs et des apprenants et faciliter l'accèsibilité de l'alphabétisation aux population	180 000 000	Mixte	MESTFP	
	Réaliser les étude d'impact socio-économique et institutionnelle de la mise à disposition du site du lycée technique agricole de Bassila		Contribuer à l'amélioration du niveau d'étude dans les secteur professionnels	25 000 000	Budget communal	MESTFP	
TOTAL				727 400 000			
Santé et Bien être	Elaborer le Plan Communal du Secteur de la santé (PSS)	3.5.7	Contribuer à une coordination efficace des interventions dans le domaine de la santé	5 000 000	Mixte	HZ, MS	
	Construire des maternités isolées	3.5.8	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à l'accessibilité des soins de santé de qualité aux populations.	65 000 000	Budget communal	HZ, MS	
	Réhabiliter et équiper des formations sanitaires	3.5.9	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à l'accessibilité des soins de santé de qualité aux populations.	120 000 000	Budget communal	HZ, MS	

	Construire les logements pour les chefs postes des centres de santé	3.5.10	Améliorer les conditions de vie des agents de la santé et leur présence au poste.	150 000 000	Budget communal	HZ, MS	
	Animer les cadres de concertation sur la SAN	2.4.4	Garantir la sécurité alimentaire et de nutrition	1 000 000	Budget communal		
	Construire et équiper des mini-laboratoires d'analyses biomédicales dans les centres médicalisés	3.5.31	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à l'accessibilité des soins de qualité	200 000 000	Budget communal	HZ, MS	
	Réaliser/Réfectionner des PEA et veiller à la qualité de l'eau fournie par la réalisation des ouvrages hydrauliques par les opérateurs privés (Fondations, ONG, particuliers)	3.5.11	Contribuer à l'amélioration de la desserte des populations en eau potable	80 000 000	Budget communal		
	Construire des stades dans les arrondissements (Pénessoulou et Manigri)	3.5.13	Améliorer les conditions physiques et sportives des populations	204 000 000	Budget communal	MS	
	Promouvoir les sports et jeux traditionnels	3.5.14	Promouvoir les sports et jeux traditionnels	5 000 000	Budget communal		
	Opérationnaliser le PHAC (Filière de gestion des déchets solide) à Bassila	3.5.16	Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement dans la Commune par une meilleure gestion des déchets solides	195 000 000	Budget communal	Ministère du cadre de vie	
TOTAL				1 025 000 000			
Emploi et entrepreneuriat	Mettre en place le forum des jeunes et femmes	1.5.1	Assurer l'autonomisation des jeunes et des femmes grâce aux emplois à court moyen et long terme	2 000 000	Budget communal	MESTFP, MTFP	
	Organiser et animer le forum des acteurs de développement de la commune	1.5.2	Promouvoir les initiatives privées et l'entrepreneuriat local	500 000	Budget communal		
	Organiser des foires artisanales chaque année	1.6.6	Promouvoir les produits locaux à travers l'artisanat local	50 000 000	Mixte	MESTFP,MIC	
	Instituer une journée annuelle de la participation au développement local et organiser une table ronde autour du financement du développement communal	1.6.7	Promouvoir les initiatives privées et l'entrepreneuriat local	6 000 000	Budget communal		
	Labéliser deux produits du terroir pour la dynamisation de l'économie locale	2.2.3	Assurer l'amélioration de la compétitivité des produits locaux	20 000 000	Budget communal	MIC	

	Créer une "pépinière" des artisans locaux	2.7.5	Assurer une valorisation des savoir-faire locaux et améliorer la compétitivité des produits de l'artisanat local	160 000 000	Mixte	MESTFP, MIC	
	Mettre en œuvre le plan d'actions de l'Unité Locale de Promotion de l'Emploi	2.7.6	Assurer à tous de emplois décents à court, moyen et long terme	50 000 000	Mixte	MESTFP, MTFP	
	Créer et faire fonctionner les plateformes d'innovation autour des filières porteuses riz, miel, maïs, soja, anacarde, manioc, igname, maraîchage, lait, viande, œuf et aquaculture	2.2.1	Améliorer les revenus des producteurs à travers la création des emplois à court, moyen et long terme et la compétitivité des chaînes de valeurs ajoutées des produits locaux	30 000 000	Budget communal	ATDA4	
	Créer, animer et dynamiser les clusters agricoles autour des produits porteurs	2.7.1	Améliorer les revenus des producteurs à travers la création des emplois à court, moyen et long terme et la compétitivité des chaînes de valeurs ajoutées des produits locaux	9 000 000	Budget communal	ATDA4	
TOTAL				327 500 000			
Recherche	Promouvoir l'excellence dans le milieu scolaire par un appui aux élèves cas sociaux (en situation difficile)	3.5.31	Garantir à tous un accès à une éducation de qualité	4 000 000	Mixte	Initiatives privées, Région pédagogique	
				4 000 000			
Droits, Gouvernance et autonomisation de la jeunesse	Tenir les sessions du conseil communal	1.1.1	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	7 500 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Tenir les sessions du conseil de supervision	1.1.2	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	180 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Tenir les sessions des conseils d'arrondissement	1.1.3	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	23 100 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Tenir les sessions des conseils de village	1.1.4	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	10 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Rendre fonctionnelle les commissions permanentes du conseil communal	1.1.5	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	2 500 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Renforcer les capacités et les fonctions du CA et des CV/CQ	1.1.6	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	1 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	

	Tenir les réunions de concertation	1.1.7	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	600 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Créer et mettre en service une plateforme e-service et e-citoyenneté de la commune	1.4.1	Garantir à tous un accès facile aux prestations via le numérique	5 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	1.5.6	Garantir à tous un accès facile aux informations	5 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Dynamiser et animer le cadre intégrateur et les cadres de concertations avec les partenaires	1.5.9	Renforcer la démocratie participative locale et la gouvernance	15 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Sécuriser la protection des données personnelles de la commune	1.5.12	Garantir à tous une protection et une sécurisation des données personnelles	5 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Actualiser le plan de mobilisation des ressources	1.6.1	Accroître le taux de mobilisation des ressources propres communales et la capacité d'autofinancement des projets de développement.	3 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Libérer les engagements financiers de la commune au sein des intercommunalités	1.7.1	Renforcer le leadership de la commune au sein des intercommunalités et des associations de communes	50 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Organiser les audiences publiques de reddition de compte et les séances avec les organisations de la société civile	1.3.2	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	5 000 000	Budget communal	MDGL, Tutelle	
	Opérationnaliser le SEPAC	1.2.3	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	40 000 000	Budget communal		
	Acquérir les équipements et les matérielles de travail au profit de l'administration communale	1.2.4	Améliorer les conditions de travail des agents publics de la collectivité	90 000 000	Budget communal		
	Renforcer la collaboration entre le secrétariat exécutif et les services déconcentrés	1.2.5	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	6 000 000	Budget communal		
	Actualiser le DOB	1.2.6	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	2 500 000	Budget communal		
	Organiser les ELV	1.2.7	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale	4 000 000	Budget communal		
	Rendre fonctionnel le cadre communal genre et les initiatives visant la promotion du genre, la prise en compte des personnes vivant avec le handicap	1.5.3	Renforcer la démocratie à la base et la gouvernance locale et promouvoir les droits Humains	7 500 000	Mixte	CPS	

	Mettre en place et animer un cadre de co-production de la sécurité locale par les élus locaux et les forces de sécurité publique	1.5.7	Assurer à tous la sécurité des personnes et des biens	2 250 000	Mixte	Police républicaine	
	Mettre en place le système d'alerte et d'information sécuritaire au niveau local	1.5.8	Assurer à tous la sécurité des personnes et des biens	1 000 000	Mixte	Police républicaine	
	Elaborer le plan local de sécurité (PLS)	1.5.13	Assurer à tous la sécurité des personnes et des biens	5 000 000	Mixte	Police républicaine	
	Veiller à l'application des textes de loi qui régissent les forêts en République du Bénin	4.1.1	Renforcer l'Etat de droit à travers l'application des textes	1 040 000	Mixte	Cantonnement forestier	
	Prendre des textes communaux pour protéger les espèces (végétales et animales) en voie de disparition telles que le colombo magistrat ; le karité, le néré, le baobab, le palmier à huile, le bambou et le tamarinier	4.1.3	Renforcer l'Etat de droit à travers l'application des textes	520 000	Budget communal	Cantonnement forestier	
TOTAL				472 510 000			
Suivi-évaluation							
	Définir et mettre en œuvre le dispositif de Suivi et Evaluation du plan de développement communal IV	1.2.8	Assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du PDC IV	20 000 000	Mixte	AGORA, ACAD, DDP, Tutelle	
TOTAL				20 000 000			

Annexe 5 : Matrice d'intégration et d'adaptation du PDC IV de la commune de Bassila aux changements climatiques

Communes ACAD	Vision	Secteurs abordés	Orientations stratégiques	Programmes/Projets/Activités intégrant les changements climatiques et les risques et catastrophes
Bassila	Bassila, en 2028 est une commune verte, bien gouvernée, à économie prospère, inclusive, durable, résiliente et un bassin de vie épanoui		OS1 : Renforcer la gouvernance locale et accroître durablement les ressources de la commune	
		Agriculture Energie Foresterie Infrastructures & aménagements urbains Ressource en eau Tourisme	OS2 : Valoriser durablement les terres agricoles de la commune et consolider l'économie locale	Programme 2 : Sécurisation foncière, modernisation de l'agriculture et gestion durable des terres agricoles Projet 1 : Modernisation de l'agriculture Activités Former les producteurs au respect des itinéraires techniques de production agricole Renforcer les capacités des producteurs dans la mise en œuvre des mesures de gestion durable des terres agricoles Faciliter l'accès des producteurs aux financements agricoles Former à la production et l'utilisation d'engrais organiques Projet 2 : Promotion des filières agricoles porteuses Activités Créer et faire fonctionner les plateformes d'innovation autour des filières porteuses riz, miel, maïs, soja, anacarde, manioc, igname, maraîchage, lait, viande, œuf et aquaculture Faciliter un meilleur accès des acteurs des plateformes aux intrants, aux équipements modernes et à la maîtrise des itinéraires techniques de production Projet 3 : Amélioration de la sécurité alimentaire et de nutrition de la commune Activités Former les ménages sur la bonne gestion des stocks alimentaires Appuyer l'installation des jardins de case et des jardins scolaires au niveau des villages à risque élevé Renforcer le fonctionnement des plateformes d'innovations volaille-chair et petits ruminants-chair

Communes ACAD	Vision	Secteurs abordés	Orientations stratégiques	Programmes/Projets/Activités intégrant les changements climatiques et les risques et catastrophes
				Organiser les acteurs de la transformation des différentes filières porteuses Organiser des sessions de formation à l'endroit des acteurs de la transformation Projet 4 : Appui au développement des activités de transformations agro-alimentaires Activités Organiser les acteurs de la transformation des différentes filières porteuses Organiser des sessions de formation à l'endroit des acteurs de la transformation Faciliter l'accès des acteurs aux structures de financement Projet 5 : Promotion de la consommation locale responsable Activités Organiser des foires du consommables local Renforcer les capacités des producteurs et artisans sur les normes de qualité et d'hygiène Projet 6 : Développement des mécanismes innovants de mise en marché des produits agricoles Activités Créer, animer et dynamiser les clusters agricoles autour des produits porteurs Mettre en place un système communal d'information sur le marché agricole Mettre en place et animer le dispositif de warrantage Renforcer les capacités des artisans de la commune Créer une "pépinière" des artisans locaux
			OS3 : Améliorer l'aménagement intégré de l'espace communal et fournir des services de qualité à la population	Programme 3 : Développement des infrastructures et équipements résilients, des services à la population et de l'inclusion sociale Projet 7 : Désenclavement du territoire communal Activités Aménager les pistes de dessertes rurales de la commune Réaliser les entretiens courants des pistes de dessertes rurales de la commune Réaliser les entretiens périodiques des pistes de dessertes rurales de la commune Réaliser des ouvrages de franchissement Plaider pour la finition du pont métallique sur le fleuve ADJIMON Projet 8 : Réalisation des aménagements agro-pastoraux Activités Réaliser une étude de faisabilité des aménagements agricoles dans les zones de concentration économique de la commune (Salmanga, Modogui)

Communes ACAD	Vision	Secteurs abordés	Orientations stratégiques	Programmes/Projets/Activités intégrant les changements climatiques et les risques et catastrophes
				Réaliser des études de faisabilité, d'avant-projet détaillé, l'élaboration du dossier d'appel d'offre des travaux de construction des unités de transformation dans la commune de Bassila. Actualiser le projet de recherche de financement pour l'aménagement des zones de concentration économique dans la commune (Salmanga, Modogui) Réaliser l'étude de faisabilité pour l'aménagement de périmètres irrigués (études géophysiques, élaboration DAO, forages) Aménager des bas-fonds pour la production du riz, le maraichage et les activités aquacoles Aménager/entretenir les aires de pâturage et les couloirs de passage et les points d'abreuvement Projet 9 : Développement des équipements/ infrastructures marchands et économiques Activités Aménager et mettre en valeur le site touristique de la forêt des singes "magistrats" de Kikélé Réhabiliter/Construire des unités artisanales de transformation pour certaines filières Projet 10 : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des populations aux services sociaux de base Activités Actualiser le Plan Communal Eau Actualiser le PHAC Opérationnaliser le PHAC (Filière de gestion des déchets solides à Bassila) Acquérir, installer les lampadaires solaires dans les localités rurales Elaborer et mettre en œuvre le plan de maintenance des lampadaires solaires Négocier des partenariats pour la production et la mise à disposition de l'énergie renouvelable Aménager les sites touristiques prioritaires

Communes ACAD	Vision	Secteurs abordés	Orientations stratégiques	Programmes/Projets/Activités intégrant les changements climatiques et les risques et catastrophes
		Agriculture Energie Foresterie Infrastructures & aménagements urbains Ressource en eau	OS4 : Renforcer la résilience de la commune aux effets des changements climatiques	Programme 4 : Amélioration du cadre de vie, gestion durable des ressources naturelles et renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques Projet 11 : Conservation de la biodiversité Activités Veiller à l'application des textes de loi qui régissent les forêts en République du Bénin Créer et animer les clubs environnementaux au niveau des établissements scolaires et au niveau village Prendre des textes communaux pour protéger les espèces (végétales et animales) en voie de disparition telles que le colombo magistrat ; le karité, le néré, le baobab, le palmier à huile, le bambou et le tamarinier Restaurer et conserver les berges des cours d'eau Protéger et valoriser les ressources en eau selon principe GIRE Réaménager et entretenir les 4 jardins botaniques existants Projet 12 : Renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques Activités Déterminer les zones de plantations pour chaque village Réaliser et entretenir des plantations communales et communautaires Encourager les reboisements privés et communautaires Projet 13 : Aménagement des forêts communautaires et communales Activités Créer les forêts communales planifiées dans le Schéma Directeur d'Aménagement de la commune Doter les forêts communales de Plans d'Aménagement Simplifiés (PAGS) Mettre en œuvre les plans simplifiés d'aménagement participatif des forêts sacrées, communautaires et communales Projet 14 : Développement d'une exploitation forestière responsable Activités Créer et faire fonctionner des Marchés Ruraux de Bois Développer l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (apiculture, héliciculture, myciculture (culture des champignons comestibles) Poursuivre la promotion des foyers améliorés Développer la transformation des produits tropicaux (karité, néré, baobab, tamarin) Promouvoir l'agroforesterie

Communes ACAD	Vision	Secteurs abordés	Orientations stratégiques	Programmes/Projets/Activités intégrant les changements climatiques et les risques et catastrophes
				Projet 15 : Amélioration du cadre de vie et promotion du reboisement urbain Activités Aménager les parcs d'attraction/espaces verts paysagers dans les chefs-lieux des arrondissements Réaliser le verdissement des grandes agglomérations Susciter l'adhésion des populations et des acteurs du bâtiment à l'utilisation massive des agglomérés autobloquants en terre stabilisée

CADRE DE PERFORMANCE DE SUIVI DES INDICATEURS DES CIBLES SPATIALISEES DES ODD

ODD	CIBLES SPATIALISEES	ACTIONS	INDICATEURS DOMESTIQUES/PROXY	VALEUR DE REFERENCE 2023	VALEURS CIBLES						
					2024	2025	2026	2027	2028	Services Responsables	Observations
ODD 1 : PAS DE PAUVRETE	Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Opérationnalisation du Plan de Développement de l'Economie locale basée sur les filières agricoles porteuses	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	74,16% (EMICOV 2015)	70 %	66 %	62 %	58 %	54 %	DDL	
		Opérationnalisation de la stratégie nationale de protection sociale	1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	43,3 % (EHCVM 2019)	41,3 %	39,3 %	37,3 %	35,3 %	33,3 %	DDL	
ODD 2 : FAIM ZERO :	Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la commune	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	87% (EMICOV 2015)	73 %	61 %	49 %	37 %	25 %	DDL	
			2.1.2 incidence de la pauvreté alimentaire	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	DDL	
			2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité : alimentaire fondée	91 (BZ-Bassila 2020)	75	60	45	30	15	DDL	

			sur l'expérience/ Proxy (Proportion d'enfant souffrant d'une insuffisance pondérable (Annuaire statistiques)								
ODD 2 : FAIM ZERO :	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Amélioration de l'offre des soins de santé et de la nutrition	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	12,30% (EMICOV 2015)	10,30 %	08,30 %	06,30 %	04,30 %	02,30 %	DDL	
			2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	1,8 % (Annuaire statistique sanitaire 2021)	1,4%	1%	0,6%	0,2%	0	DDL	

ODD 4 : EDUCATION DE QUALITE	Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des populations à l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle / Faciliter l'accès des femmes et des personnes vulnérables aux ressources et aux sphères de prise de décision	4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	108 % (CS Bassila 2022)	100 %	100%	100%	100%	100%	DDLP	
			4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	0,82	0,87	0,92		0,98	1	DDLP	
			4.5.3 Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire/ Proxy (Taux brut de scolarisation dans le primaire)	106	100	100	100	100	100	DDLP	
			4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire / Proxy (Taux brut de scolarisation dans le secondaire)							DDLP	
			4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	NA	NA	NA	NA	NA	NA		
ODD 5 : EGALITE ENTRE LES SEXES	Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute	Amélioration de l'accès des femmes et des personnes vulnérables aux	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	NA	NA	NA	NA	NA	NA		

	égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	ressources et aux sphères de prise de décision									
			5.5.2 Proportion de femmes ministres	NA	NA	NA	NA	NA	NA		
			5.5.3 Proportion de femmes conseillères communales	4%	4%	24%	24%	24%	24%	DDL	
			5.5.4 Proportion de femmes occupant des postes de direction	2/9	3/9	3/9	4/9	4/9	4/9	DAAF	
			5.5.5 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes/Proxy (Pourcentage de femmes ménagères)	54%	49%	44%	39%	34%	30%	DDL	
ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des	Actualisation et mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC)	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	34,3% (EDSB 2018)	44%	54%	64%	74%	84%	DDL	

	personnes en situation vulnérable										
ODD 7 : ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Facilitation de l'accessibilité à l'énergie électrique fiable et moderne, à un coût abordable à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'électrification des localités de la commune	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	31,60%	41%	51%	61%	71%	81%	DST	
			7.1.2 Taux d'électrification	39,20%	49%	59%	69%	79%	89%	DST	
			7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson/ Proxy (Proportion de la population utilisant le bois de chauffe	81% (RGPH4)	71%	61%	51%	41%	30%	DADE	
			7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage	14,20%	19,20 %	24,20 %	29,20 %	34,20 %	40%	DADE	
ODD 8 : TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE	Cible 8.2 : D'ici à 2030, parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment	Développement des filières porteuses à travers la Création des plates-formes d'innovations par Chaîne de Valeur Ajoutée	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi/ Proxy (Nombre de jeunes accompagnés par ULPE	166 (ULPE 2023)	366	566	766	900	1000	DDL	

ECONOMIQUE	en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre		8.2.2 Ressource propres de la commune par habitant	1 635 (MAIRIE 2015)	2135	2635	3135	3635	4150	DAAF	
ODD 15 : VIE TERRESTRE	Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols	Promotion de la gestion durable des terres, sols et des ressources naturelles et restauration des sols dégradés	15.3.1 surface des terres dégradées, en Proportion de la surface terrestre/ Proxy (Taux de dégradation du couvert végétal)	13,38	11,38	9,38	7,38	5,38	3,38	DADE	
ODD 16 : PAIX JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Cible 16.2 : D'ici à 2030, mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	Amélioration de l'application des textes qui protègent les enfants notamment le code de l'enfant, le code des personnes et de la famille, la loi sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire et la loi contre les violences faites aux femmes et aux filles	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent/ Proxy (Déterminé à l'échelle annuelle)	34 (CPS 2023)	29	24	20	15	10	DDL	
			16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants	20 pour 100000 hbts	18 pour 10000 0hbts	16 pour 10000 0hbts	14 pour 10000 0hbts	12 pour 10000 0 hbts	10 pour 10000 0 hbts	DDL	

			16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants	08 pour 100000 hbts	07 pour 10000 0 hbts	06 pour 10000 0 hbts	05 pour 10000 0 hbts	04 pour 10000 0hbts	03 pour 10000 0hbts	DDL	
			16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	124/339 15 =0,0036 (CPS 2023)	0,0034	0,0029	0,0025	0,0021	0,001 6	DDL	
			16.2.5 Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	105 (CPS 2023)	95	80	65	50	35	DDL	

Annexe 6 : Arrêté préfectorale portant approbation de la délibération d'adoption du PDC IV

Annexe 7 : Liste des conseillers communaux de la 4^{ème} mandature

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	CONTACTS
01	TASSOU ZAKARI Filikibirou	Maire	97 29 02 50
02	GOMINA Abou Bakari	Premier Adjoint	97 14 98 64
03	MAMAM KOUTA yaya	Deuxième Adjoint	97 29 00 83
04	ABOUBAKAR ALASSA NI Moukaram	CA Alédjo	97 08 22 14
05	OKAMBAWA Kodje Claude	CA Bassila	96 20 47 66
06	AROUNA Latifou	CA Manigri	96 93 44 34
07	FOUSSENI Kassoum	CA Pénéssoulou	97 02 77 34
08	AROUNA IBRAHIMA Riliwanou	Conseiller communal Alédjo	97 35 68 79
09	MAMAM S. Wahabou	Conseiller communal Alédjo	97 86 87 26
10	ADAM DJIBRIL Razack	Conseiller communal Alédjo	97 59 86 60
11	ATCHIBA Nouréni	Conseiller communal Bassila	97 68 22 58
12	ASSABA YAYA Adiou	Conseiller communal Bassila	67 85 57 54
13	CHABI OTA Saïdou	Conseiller communal Bassila	95 83 37 08
14	AFFO MAMAM Soumanou	Conseiller communal Bassila	97 68 94 36
15	BESSEKROU MATHIAS Théophile	Conseiller communal Bassila	97 31 96 16
16	TCHAHALA Comi	Conseiller communal Bassila	97 49 09 86
17	ISSA ABDOURAMANE Sabirou	Conseiller communal Pénéssoulou	97 17 37 76
18	ABOUBAKAR Abdoulaziz	Conseiller communal Pénéssoulou	96 24 18 51

19	ADAM SALIFOU Mamadou	Conseiller communal Pénéssoulou	97 31 03 23
20	GOMINA ABDOULAYE Mounirou	Conseiller communal Pénéssoulou	97 21 70 50
21	ADAM Karim	Conseiller communal Pénéssoulou	97 48 44 10
22	AYENA Yakouba	Conseiller communal Manigri	97 77 44 69
23	AGADAN Missirikou	Conseiller communal Manigri	67 61 74 42
24	AKOBI Abdel Hamid	Conseiller communal Manigri	97 55 65 55
25	AMOUSSOU ADAMOU Amsétou	Conseiller communal Manigri	97 04 33 46

Liste des outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation

9. TABLEAU DE PLANIFICATION MENSUELLE

Commune										
Service/Direction										
Auteur										
Date de réalisation										
Date de dépôt										
Résultats (programmes, projets, activités)	Activités/ tâches	Semaines				Indicateurs	Poids	Observations		
		1	2	3	4					

10. TABLEAU DE BORD DE SUIVI MENSUEL DES ACTIVITES

Résultats	Libellé de l'indicateur	Indicateurs				
		Situation initiale	Mois de			Commentaire
			Prévu	Réalisé	Ecart	
Activité 1						
Tâche 1						
Tâche 2						
....						
Activité 2						
Tâche 1						
Tâche 2						
....						

11. TABLEAU DE BORD DE SUIVI TRIMESTRIEL DES ACTIVITES

Résultats		Niveau d'atteinte des indicateurs
-----------	--	-----------------------------------

	Libellé de l'indicateur	Situation initiale	Période :			Commentaire
			Prévu cumulé	Réalisé cumulé	Ecart	
Programme 1						
Projet 1						
Activité 1						
....						
Programme 2						
Projet 1						
Activité 1						
....						

12. RAPPORT D'ACTIVITES

Commune						
Auteur						
Date de rédaction						
Date de dépôt						
Titre du rapport						
1. Bilan des activités						
Résultats (Programmes, projets, activités)	Planification		Réalisation		Ecart	Justification
	Activités planifiées	Poids	Activités réalisées	Poids		
2. Difficultés et suggestions						
Problèmes majeurs rencontrés		Solutions envisagées		Solutions réalisées		

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES PLANCHES.....	6
LISTE DES PHOTOS.....	6
LISTE DES FIGURES.....	7
SIGLES ET ACRONYMES.....	8
INTRODUCTION	10
1. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	12
1.1. <i>Présentation de la commune</i>	12
1.1.1. Situation géographique et grands traits physiques	12
1.1.2. Organisation administrative de la commune.....	15
1.1.1.1 Les organes politiques (situation géographique,	15
1.1.1.2 Les organes techniques	16
1.1.1.3 Les services déconcentrés de l'Etat.....	17
1.1.1.4 Paysage socio institutionnel.....	18
1.2. <i>Contexte démographique</i>	19
1.2.1. Historique et peuplement.....	19
1.2.2. Évolution démographique	20
1.3. <i>Contexte socio-économique</i>	23
1.4. <i>Contexte environnemental</i>	24
2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE CONDUITE DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PDC IV.....	26
3. PROBLEMATIQUE GENERALE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	31
4. DIAGNOSTIC DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	32
4.1. <i>Secteur de l'éducation</i>	32
4.1.1. Enseignement maternel.....	32
4.1.2. Enseignement primaire.....	32
4.1.3. Enseignement secondaire.....	35
4.1.4. Alphabétisation	36
4.2. <i>Santé et protection sociale</i>	36
4.2.1. Santé	36
4.2.2. Protection sociale	38
4.3. <i>Eau potable et assainissement</i>	40
4.3.1. Eau potable	40
4.3.2. Assainissement	41
4.4. <i>Électricité et les énergies renouvelables</i>	42
4.5. <i>Sport, culture et loisirs</i>	43
4.6. <i>Habitat</i>	43
4.7. <i>Sécurité alimentaire et de nutrition</i>	44
4.8. <i>Sécurité des personnes et des biens</i>	44
4.9. <i>Genre et développement</i>	45
4.10. <i>Intégration des minorités ethniques</i>	46
4.11. <i>Emploi des jeunes</i>	46
4.12. <i>Secteurs économiques</i>	47
4.12.1. Agriculture	47
4.12.2. Élevage	49
4.12.3. : Apiculture	49
4.12.4. : Pêche et la pisciculture.....	50
4.12.5. : Transformation des produits agricoles.....	50

4.12.6.	Artisanat, tourisme, restauration et hôtellerie	50
4.12.7.	Commerce et équipements marchands	51
4.12.8.	Transport et communication	53
4.12.9.	Digitalisation et médias	53
4.12.10.	Institutions de financements.....	54
4.12.11.	Financement du développement communal	55
4.12.12.	Financement de l'État au profit des communes.....	58
4.12.13.	Interventions des partenaires (ONG, Projets/ Programmes)	59
4.12.14.	Coopération décentralisée et intercommunalité	59
4.13.	<i>Environnement et cadre de vie</i>	59
4.13.1.	État des lieux de la gestion des ressources forestières	61
4.13.2.	Etat de la faune.....	61
4.13.3.	Ressources en eau de surface et souterraine.....	61
4.13.4.	Etat des sols de la commune de Bassila	61
4.13.5.	Etat du pâturage.....	63
4.13.6.	Changements climatiques dans la commune	63
4.14.	<i>Niveau d'avancement de la prise en compte des ODD dans les documents de planification de la commune de Bassila</i>	86
5.	CADRE STRATEGIQUE	104
5.1.	<i>Fondements, principes et valeurs</i>	104
5.2.	<i>Raison d'être, énoncée de la vision</i>	104
5.2.1.	Raison d'être	104
5.2.2.	Énoncée de la vision.....	104
5.3.	<i>Théorie de changement</i>	105
5.3.1.	Description de la théorie du changement	105
5.3.2.	Schéma de la théorie de changement du PDC IV de la commune de Bassila	106
5.4.	<i>Formulation des orientations stratégiques, objectifs, axes d'intervention et programmes</i>	111
5.4.1.	Orientations stratégiques	111
5.4.2.	Objectifs stratégiques	111
5.4.3.	Axes d'interventions et programmes d'actions du plan	111
6.	CADRE PROGRAMMATIQUE.....	113
7.	DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	178
7.1.	<i>Mécanisme de financement</i>	178
7.2.	<i>Mécanisme de mise en œuvre</i>	179
7.2.1.	Le Conseil communal	180
7.2.2.	Le conseil de supervision	180
7.2.3.	La contribution des PTF et ONG.....	180
7.2.4.	Le comité technique de pilotage et de suivi du PDC.....	180
7.3.	<i>Mécanisme de suivi-évaluation</i>	181
8.	GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES	185
	CONCLUSION	186
	LISTE DES ANNEXES	187
	ANNEXE 2 : ARRETE COMMUNAL PORTANT CREATION, COMPOSITION, ATTRIBUTION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PILOTAGE D'ELABORATION DU PDC IV	239
9.	TABEAU DE PLANIFICATION MENSUELLE.....	266
10.	TABEAU DE BORD DE SUIVI MENSUEL DES ACTIVITES	266
11.	TABEAU DE BORD DE SUIVI TRIMESTRIEL DES ACTIVITES	266
12.	RAPPORT D'ACTIVITES	267